93242

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15867 – 7 F | JEUDI 1er FÉVRIER 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Les embarras judiciaires d'Isola 2000

Une holding luxembourgeoise se trouve au cœur de la débâcle financière de la station de sports d'hiver où se trouve mise en cause Sophie Deniau, belle-fille de l'actuel garde des sceaux, Jacques Toubon. p. 10

■ Un entretien avec le PDG de Total

Thierry Desmarest envisage une réduction des capacités de raffinage en France après concertation avec les autres pétroliers. p. 17

■ Aide d'urgence dans l'Hérault

500 000 francs ont été débloqués pour venir en aide aux habitants sinistrés. La prévention des crues dans ce département est freinée par le poids des enjeux immobiliers. p. 9

■ Tensions entre Kigali et l'ONU

Des militaires rwandais ont agressé trois enquêteurs du tribunal pénal international pour le Rwanda. p. 5

■ Les nouveaux traitements du sida

L'association de plusieurs molécules antivirales semble ralentir la progression de la maladie. Ces nouveaux traitements, présentés aux Etats-Unis, devraient être disponibles cette année en France. p. 21

■ Le retour de « Magic » Johnson

Le joueur vedette des Lakers de Los Angeles, qui avait révélé sa séropositivité en 1991, est revenu au basket et a remporté son premier match. p. 23

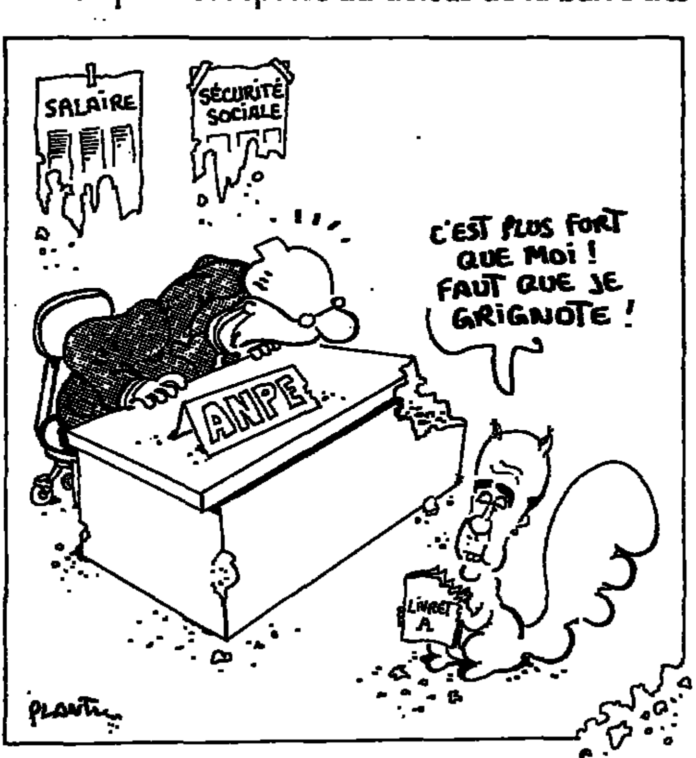
M. Juppé tente de limiter l'aggravation du chômage en soutenant la consommation

Le nombre de sans-emploi est repassé au-dessus de la barre des trois millions

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL a annoncé, mercredi 31 janvier, une augmentation de plus de 57 000 du nombre de chômeurs pour les mois de novembre et décembre 1995. La France compte désormais 3 019 400 demandeurs d'emploi (11,7 % de la population active) et, même, 3 290 000 si l'on compte les personnes inscrites à l'ANPE qui ont travaillé plus de soixante-dix-huit heures dans le mois.

Le recul du chômage, amorcé en juin 1994, n'a duré qu'un an. Dès août 1995, il est reparti à la hausse. Le solde de 1995 est une diminution de 58 000 par rapport au 31 décembre 1994. Alors que les prévisions sont pessimistes pour 1996, les résultats de 1995 révèlent les limites de la politique de l'emploi du gouvernement. Jacques Chirac l'avait reconnu lors de son déplacement dans les Deux-Sèvres. *« Il n'y a pas eu de lien entre la baisse du coût du travail et la création d'emplois »*, avait déploré le chef de l'Etat, qui souhaite que, désormais, *« le gouvernement exige, de la part des entreprises, une contrepartie en matière d'emploi »* (*Le Monde* du 27 janvier). Alain Juppé estime que toute nouvelle mesure d'allègement des charges sociales devra faire l'objet d'un accord avec les entreprises. Sur France 2, mardi soir, le premier ministre a présenté les nouvelles mesures de soutien à l'activité du gouvernement comme une réponse à la dégradation de la conjoncture économique et du marché de l'emploi. Il a assuré qu'il avait *« veillé à ce que les Français les moins favorisés ne subissent pas de pénalisation »* du fait de la baisse du taux du livret A, ramené de 4,5 % à 3,5 % à compter du 1er mars. Le PS, par la voix de Pierre Moscovici, a critiqué un *« mini-plan de relance pour un maximum d'injustices »*.

Les banques françaises, qui ont obtenu d'importantes concessions du gouvernement dans la distribution des produits d'épargne populaire, ont baissé leur taux de base de seulement 0,5 point. Ramené à 7 %, ce taux reste encore très au-dessus des taux de marché.



Lire page 6 et notre éditorial page 14

L'Allemagne baisse ses impôts pour relancer la croissance

LE GOUVERNEMENT allemand a annoncé, le 30 janvier, une cinquantaine de mesures destinées à encourager l'activité économique. Parmi ces dispositions figurent notamment un allègement de la pression fiscale sur les entreprises, une réduction de la *« taxe de solidarité »* relative à la réunification avec l'ex-RDA et une accélération du programme de privatisations. La plupart des syndicats ont toutefois exprimé de vives réserves. Le syndicat des employés juge le programme *« insuffisant »* et la confédération allemande des syndicats (DGB) stigmatise une *« idéologie de la dérégulation et de la privatisation »*. Par ailleurs, la Bundesbank a annoncé, le 31 janvier, une réduction du taux des prises en pension hebdomadaire (REPO), ramené de 3,55 % à 3,40 %.

Lire page 2

Meurtre à la Maison Blanche...

WASHINGTON
de notre correspondante

Un jour de 1992, au tout début de la campagne présidentielle américaine, Jack Stanton, jeune gouverneur d'un obscur Etat du Sud, visite une bibliothèque publique de Harlem. Candidat à l'investiture démocrate en campagne, il se fait expliquer par la bibliothécaire – *« frisant la cinquantaine, coiffure auburn pour masquer les cheveux gris, assez quelconque si ce n'était une paire de jambes exceptionnelles, divines, à couper le souffle »*, relève le narrateur – le programme d'alphabétisation. Belle allure, une vraie présence, cet homme-là a le don d'écouter, *« un phénomène intense, déconcertant, comme s'il entendait plus vite que les mots ne sortent de votre bouche, comme s'il aspirait l'information »*. Et sa poignée de main ! *« C'est un génie »* de la poignée de main. Il vous presse la paume, vous prend le coude, vous effleure le bras. *« Il s'intéresse à vous. C'est un honneur pour lui de vous rencontrer »*.

Lorsque l'un des alphabétisés raconte sa poignante tragédie, les yeux bleus du gouverneur s'embuent. Puis il raconte l'histoire de son oncle Charlie, qui ne savait pas lire. *« J'ai connu de meilleurs orateurs, mais je n'ai jamais vu quelqu'un qui sache aussi bien jauger son audience et se brancher sur elle avec autant de précision »*, poursuit un personnage, Henry Burton, jeune assistant parlementaire prêt à tâter de la campagne. Tard dans la soirée, lorsque Henry Burton arrive à l'hôtel où Jack Stanton lui a donné rendez-vous pour discuter de leur future collaboration, il aperçoit, par la porte de la chambre entrouverte, le gouverneur en train de *« boutonner sa chemise sur une poitrine rose et lisse »* et, derrière lui, remettant un peu d'ordre dans sa coiffure, un peu gênée au moment de sortir, la bibliothécaire.

Le candidat Stanton est le héros du livre, *Primary Colors* (*Couleurs primaires*, Random House), qui fait jaser le Tout-Washington depuis une semaine. L'ouvrage a beau être assorti du classique avertissement soulignant que toute ressemblance avec des personnages existants serait fortuite, Bill Clinton a aussitôt été démasqué.

Ce qui rend ce roman à clefs beaucoup plus palpitant qu'un énième ouvrage sur la campagne de 1992, c'est qu'il est anonyme et ne peut avoir été écrit que par quelqu'un du sérail. Les acteurs de la campagne Clinton sont tous là, véridiques jusque dans les moindres détails, assiégés par cette vermine que les Clinton appellent *« the scorps »* (les scorpions) : les journalistes. Et, dominant la scène, Hillary, *alias* Susan, tour à tour castratrice et charmeuse, tête pensante et maternelle, maîtresse femme et vulnérable.

Dans le récit, le narrateur n'est autre que George Stephanopoulos, devenu l'un des plus proches conseillers du président, mais qui nie farouchement être le mystérieux *« Anonymous »* de la couverture. Le livre est si bien écrit qu'il est de bon ton de nier mollement en être l'auteur et parfaitement blessant de ne pas être soupçonné. La Maison Blanche, elle, n'a rien à dire : à l'aube de cette nouvelle année électorale et malgré quelques scènes scabreuses, le président ressort de cet ouvrage comme un personnage plutôt sympathique, un homme sur lequel *« l'argent n'exerce aucune magie »*.

Sylvie Kauffmann

Un acteur derrière la caméra



FOREST WHITAKER

ON A PU LE VOIR récemment dans le film de Wayne Wang et Paul Auster *Smoke*. Mais Forest Whitaker, découvert grâce au rôle de Charlie Parker dans le film de Clint Eastwood, *Bird*, qui lui valut le prix d'interprétation du Festival de Cannes 1988, est devenu metteur en scène. D'abord pour le théâtre, puis pour la télévision. En portant à l'écran le best-seller de Terry McMillan, *Waiting to Exhale* (paru en français sous le titre *Vénus dans la neige*, Flammarion), il a osé le portrait de quatre jeunes Noires américaines lancées dans une quête amoureuse éperdue. Film événement aux Etats-Unis, où les Afro-Américaines sont le plus souvent cantonnées dans des rôles de délinquantes ou de droguées, *Où sont les hommes ?* est une œuvre tonique et drôle, même si elle ne se distingue que par moments des conventions de la comédie sentimentale.

Un autre profil de femme, celui d'une prostituée heureuse, amoureuse de l'amour et des hommes (Anouk Grinberg dans *Mon Homme*, de Bertrand Blier) et le portrait d'un scandaleux peintre d'estampes japonaises du XVIIIe siècle (*Sharaku*, de Masahiro Shinoda) complètent, avec le polar américain *Seven*, de David Fincher, les sorties de la semaine. Jean-Michel Frodon rapporte enfin de Delhi une enquête sur le cinéma commercial indien.

Lire pages 25, 26, 27 et 28

POINT DE VUE

L'esprit de conquête *par Jacques Chirac*

PARMI les ambitions qui sont les miennes au moment où je pars pour les Etats-Unis, il en est une qui me tient particulièrement à cœur : aider la France à jouer sa carte de grande puissance économique, commerciale et financière.

La France est un grand pays. L'histoire et la géographie l'ont ainsi faite. Mais c'est à la volonté de ses hommes qu'elle le doit avant tout. Peu de nations ont été, autant que la nôtre, marquées par un idéal d'universalité. S'il existe, depuis des siècles, au carrefour de la latinité et de l'Europe du Nord, un peuple qui ne ressemble pas aux autres, fidèle à sa tradition de progrès social et de liberté, c'est parce que les Français ont cru en eux-mêmes. Cela n'a pas empêché les épreuves, mais cela a permis de les surmonter. Forte de ce passé, la France est armée pour l'avenir.

Elle a réussi la modernisation de son économie en faisant preuve d'une remarquable capacité d'adaptation qui lui permet de rivaliser, aujourd'hui, avec les économies les plus compétitives du monde. Quatrième puissance économique de la planète, elle est aussi le quatrième exportateur de biens, le deuxième exportateur de services et le troisième investisseur international. Sait-on que, par habitant, la France exporte davantage que les Etats-Unis, ou même le Japon ?

Dans la compétition économique mondiale, nous ne manquons pas d'atouts. Nos entreprises, petites ou grandes, sont parmi les plus dynamiques. Notre recherche, scientifique et technique, est des plus performantes. Notre effort d'investissement représente plus de 20 % de la richesse nationale. Notre filière agricole a su prendre la place de premier exportateur de produits transformés. La qualité de nos infrastructures et de nos services publics les situe au premier rang ; elle garantit à notre industrie des conditions remarquables de développement.

La France dispose d'une économie saine. Sa monnaie est solide. L'épargne est abondante et nos marchés financiers sont désormais parmi les plus modernes. La stabilité des prix est une réalité qui assure la compétitivité de nos produits à l'exportation et le pouvoir d'achat des ménages en France.

Le gouvernement, pour sa part, conduit une politique économique et sociale fondée sur la réduction des déficits, la mise en œuvre des réformes structurelles trop longtemps différées et le renforcement de la cohésion nationale. Cette politique nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

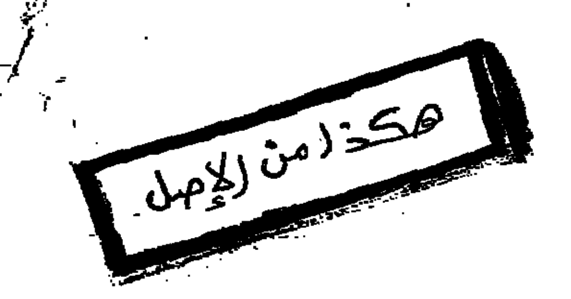
C'est ainsi que s'expliquent nos succès commerciaux et l'attrait exercé par notre pays sur les investisseurs internationaux : la France est devenue le deuxième pays du monde, après les Etats-Unis, pour l'accueil des capitaux étrangers. Elle est aussi, depuis peu, la première destination des investissements américains en Europe. Ces investissements, ce sont aussi des emplois dans notre pays. Ils nous permettent de marquer des points dans la compétition internationale.

Lire la suite page 16

Jacques Chirac est président de la République.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.





RELANCE Le gouvernement allemand a présenté, mardi 30 janvier, un vaste plan de redressement économique destiné à relancer l'activité et à réduire de moitié le chômage, conformément à l'engagement pris le 23 janvier avec les représentants des syndicats et du patronat autour d'un ambitieux « pacte pour l'emploi » ● CES DISPOSITIONS, qualifiées de « potion de vitamines » par le ministre allemand de l'économie, Günter Rexrodt, comportent notamment une réduction des impôts et des charges sociales, ainsi que diverses aides aux entreprises et à l'investissement. Au même moment le gouvernement d'Alain Juppé annonçait, de son côté, diverses mesures destinées, entre autres, à relancer la consommation *(lire page 6)* ● LES SYNDICATS allemands ont vivement réagi, estimant le programme gouvernemental « *insuffisant et contre-productif* ».

Le « programme d'action » allemand parie surtout sur les baisses d'impôt

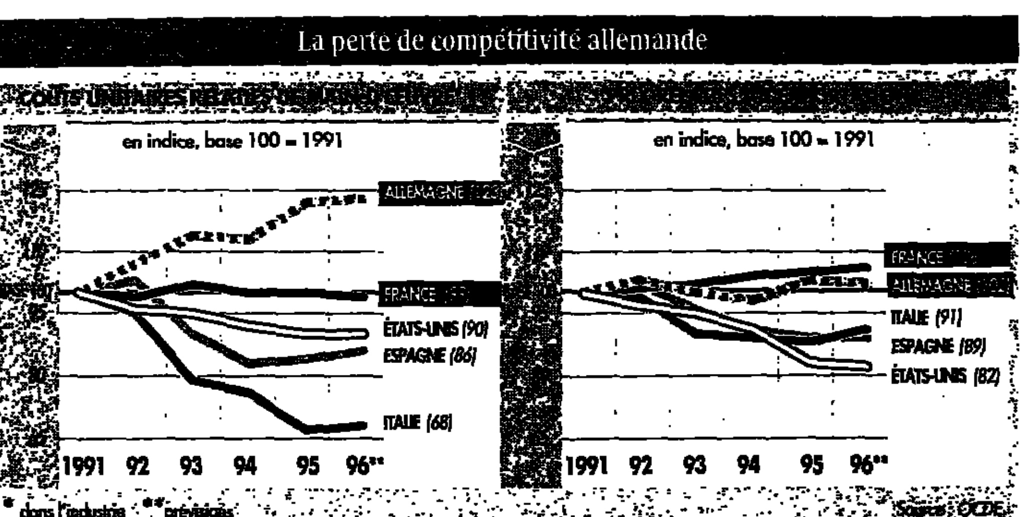
Contrairement au plan français, le plan de relance de l'économie germanique ne prévoit pratiquement pas de mesures d'incitation à la consommation mais s'attache à améliorer les conditions à long terme de l'investissement

BONN
de notre correspondant

« *Administrer une dose de vitamines à l'économie allemande* » : telle est, selon le ministre allemand de l'économie Günter Rexrodt, l'idée dont s'inspire le « programme d'action pour l'investissement et l'emploi », rendu public mardi 30 janvier après avoir été adopté en conseil des ministres le jour-même. Les cinquante points de ce catalogue – essentiellement des baisses d'impôts pour les entreprises et des mesures visant à limiter les dépenses sociales – ont pour but d'améliorer les conditions d'investissement à long terme en Allemagne et d'assurer le maintien de la compétitivité économique du pays.

Mise à part la baisse del' « impôt de solidarité », annoncée en début de semaine – cet impôt, conçu pour aider au financement de la reconstruction à l'Est, passera de 7,5 % à 5,5 % des sommes payées au titre de l'impôt sur le revenu à partir du 1er juillet 1997 –, les mesures d'incitation à la consommation sont absentes du plan gouvernemental. Le programme de relance s'inscrit dans la philosophie du « pacte pour l'emploi » décidé le 23 janvier dernier avec les partenaires sociaux : priorité aux réformes de structure et à l'allégement des charges pesant sur l'investissement.

A Bonn, on choisit donc une approche très différente de celle retenue par le gouvernement Juppé. Certes, le ministre des finances, Théo Waigel, explique de lui-même que le gouvernement allemand poursuit « *une étroite concertation* » avec Paris, mais il refuse de parler d'une « *initiative franco-allemande pour l'emploi* ». Il existe bien selon lui une « *action étroitement coordonnée* » entre les deux pays, mais « *c'est la partie française qui nous a prié de faire quelque chose en commun* ». Autrement dit, l'Allemagne demeure très prudente dès lors qu'il s'agit de mettre en place une stratégie avec Paris ; comme l'explique un observateur, « *on craint que les Français aient l'intention de nous arracher une initiative commune dans le domaine monétaire* ».



En Allemagne, les coûts unitaires de main-d'œuvre dans l'industrie se sont sensiblement alourdis du fait des hausses des salaires, mais aussi de l'appréciation du mark. A l'exportation, les industriels allemands ont dû réduire leurs marges bénéficiaires.

Les principaux éléments du « programme d'action » sont déjà connus : il s'agit notamment de ramener la part des dépenses de l'Etat dans le PIB à son niveau de 1989 (46 %), de réduire le poids des charges sociales à moins de 40 % du salaire brut, tout en poursuivant les efforts d'assainissement des dépenses publiques. Une partie des réformes, notamment concernant l'allégement du budget des retraites, doit encore être discutée avec les partenaires sociaux (qui se retrouveront une nouvelle fois le 12 février prochain chez le chancelier Kohl).

Dans le détail, les entreprises seront les principales bénéficiaires de ce programme, notamment à travers des allégements d'impôts pour les créations et les cessions d'entreprises, éléments d'une réforme fiscale très ambitieuse prévue pour s'étendre de 1996 à l'an 2000. En comparaison internationale, les entreprises allemandes sont soumises à une fiscalité relativement défavorable. La partie de la taxe professionnelle assise sur le capital d'exploitation des entreprises sera totalement supprimée au 1er janvier 1997 (allégement de 3,5 milliards de marks). Une autre partie de la taxe professionnelle, assise sur les bénéfices, sera baissée progressivement (l'allégement pourrait aller jusqu'à 4 milliards de marks).

Mais c'est surtout la suppression de l'impôt sur le patrimoine industriel (ainsi que son équivalent pour les particuliers, comparable à un impôt sur la fortune) qui allégera le poids de la fiscalité (8 milliards de marks). Ces réformes devront néanmoins encore faire l'objet de négociations serrées avec les Länder, qui refusent notamment de fournir à hauteur des trois quarts les économies rendues nécessaires par la baisse de l'« impôt de solidarité » (dans tous les cas de figure, ce cadeau fiscal aggravera le niveau des déficits publics allemands, à l'approche du passage à la troisième phase de la monnaie unique).

SUPPRESSIONS

Dans l'ensemble, les mesures annoncées le 30 janvier sont moins ambitieuses que celles qui étaient envisagées dans un document confidentiel du ministère de l'économie, daté du 10 janvier, qui prévoyait jusqu'à 30 milliards de marks de suppressions d'avantages fiscaux (voir *Le Monde* du 30 janvier). Sans doute pour éviter de provoquer l'inquiétude de l'opinion publique à l'approche de trois élections régionales importantes, fin mars, le gouvernement du chancelier Kohl a reculé devant les mesures les plus impopulaires.

La baisse des subventions à l'agriculture, notamment, a disparu de l'ordre du jour. Aucune mention n'est faite non plus d'une éventuelle hausse de la TVA, même si la philosophie d'ensemble est clairement définie : « *allégement de l'imposition directe, plus fort accent sur l'imposition indirecte* ». Le programme s'étend par ailleurs sur une période très longue, certaines réformes ne devant entrer en vigueur qu'en 1998.

D'après la majorité des observateurs, il est donc permis de s'interroger sur la portée à court terme de ce plan, notamment sur l'emploi. L'objet de l'offensive gouvernementale, en effet, est extrêmement ambitieux : il s'agit de réduire de moitié, d'ici à l'an 2000, le volume du chômage, alors que les chiffres du mois de janvier devraient dépasser la barre des 4 millions de sans-emploi. Paradoxalement, une grande partie des mesures envisagées dans le « programme d'action » devrait au contraire gonfler les chiffres du chômage. Ainsi l'abandon du système coûteux des préretraites, qui permet aux employeurs de procéder à des licenciements en douceur aux dépens des budgets sociaux (chômage et surtout retraite), ne devrait pas améliorer les statistiques du chômage puisque les 290 000 personnes qui bénéficient actuellement de ce système sont autant de chômeurs en moins.

Lucas Delattre

Critiques des syndicats

Plusieurs syndicats allemands *ont critiqué le plan présenté* mardi 30 janvier par le gouvernement de Bonn. Dieter Schulte, président de la Confédération allemande des syndicats (DGB), a déclaré qu'il ne soutiendrait l'objectif de réduction des charges sociales à moins de 40 % du salaire que si un financement par l'impôt compensait cette baisse. Il a reproché au plan d'être empreint *« d'une idéologie de la dérégulation et de la privatisation »*.

La vice-présidente du syndicat des employés, Ursula Konitzer, a jugé le programme *« insuffisant et contre-productif »*. Quant au président du syndicat de la fonction publique et des transports, Herbert Mai, il a estimé que les mesures annoncées *« mettent sérieusement en danger le pacte pour l'emploi »*. La Confédération du patronat a salué le programme du gouvernement.

Un large éventail de mesures

● **Fiscalité** : la taxe professionnelle assise sur les bénéfices d'exploitation sera supprimée au 1er janvier prochain. A cette date, l'impôt sur la fortune, payé par les particuliers et les entreprises (impôt sur le patrimoine industriel), devrait également être supprimé. En juillet 1997, l'impôt de solidarité finançant la réunification sera ramené de 7,5 % à 5,5 % de l'impôt sur le revenu. En 1998, une simplification de la législation fiscale et une diminution des taux d'imposition pour l'impôt sur le revenu seront amorcées.

● ***Charges sociales*** : *les charges sociales payées par* employeurs et salariés doivent être ramenées à moins *de 40 % du salaire brut d'ici l'an 2000 (41 %* actuellement). Les prestations de l'assurance *chômage seront limitées à un an pour les salariés de* moins de 45 ans. Les caisses de retraite soutenues par l'Etat accusent un déficit de 10 milliards de marks (35 milliards de francs). Un système de travail à temps partiel devrait remplacer les retraites anticipées, entre 55 et 60 ans. A partir de 60 ans, le montant de l'allocation retraite sera réduit. Le projet prévoit aussi le renforcement de la concurrence des hôpitaux.

● **Emploi** : favorisant la flexibilité du travail, le plan autorise les contrats à durée déterminée jusqu'à 24 mois, instaure des facilités pour les emplois de proximité. Les créateurs d'entreprises auront accès à des fonds de capital-risque, bénéficieront d'exemptions d'impôt pendant trois ans.

● ***Dépenses publiques*** : *les dépenses de l'Etat* doivent être ramenées à 46 % du PIB en 2000, comme *en 1989, contre 50 % actuellement. Une réduction du* volume de l'administration et du nombre de *fonctionnaires est enclenchée.*

Tâtonnements à Paris, résolution à Bonn

IL SERAIT très excessif de parler de relance coordonnée franco-allemande au lendemain de l'annonce des mesures économiques décidées à Paris et à Bonn. Des dispositions dont le contenu et les objectifs diffèrent, et qui n'ont été dévoilées le même jour que dans le souci louable de convaincre les opinions publiques que la médiocrité actuelle de la conjoncture dépasse largement les frontières des deux pays.



ANALYSE

Le point commun de la France et de l'Allemagne est de vivre actuellement une période très noire qui voit l'activité économique se ralentir, les chefs d'entreprise investir *insuffisamment* et le chômage augmenter à partir de niveaux déjà alarmants. A Bonn, le pronostic pour cette année est une croissance de 1,5 %, un taux très insuffisant dont la France risque elle aussi de devoir se contenter. Contrairement aux Etats-Unis, l'Europe n'en est qu'au début d'un cycle de reprise qui s'était amorcé en 1994 et semble en train d'avorter.

Si le constat de cette désillusion est *commun des deux côtés du* Rhin, il n'est même pas certain que *ses causes soient analysées de la* même façon. A Paris, les pouvoirs publics mettent l'accent sur l'insuffisance de la consommation des ménages et sur des taux d'épargne momentanément trop importants. A Bonn, les préoccupations sont très différentes. Les attentions se focalisent sur le niveau jugé excessif des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire des impôts et des cotisations sociales, qui alourdissent *les coûts de revient et rendent les* produits allemands trop chers *pour être vendus à l'étranger aussi* facilement qu'auparavant.

A Paris, les mesures annoncées tendent plutôt à stimuler la demande, notamment celle des particuliers. Le plan de Bonn porte au contraire essentiellement sur l'offre, c'est-à-dire sur la meilleure façon de rendre – ou de conserver – aux firmes allemandes leur capacité d'exporter à des prix compétitifs, à partir du sol allemand. C'est le thème cher à nos voisins du « *Standort Deutschland* », de l'Allemagne comme lieu de production.

> les Français, comme les Allemands, ont besoin de savoir où on les mène et par quels moyens

Le choix fait à Paris d'agir sur la demande pousse à privilégier des mesures agissant rapidement, sur des secteurs ou des biens précis et pour des durées relativement courtes. Il en va ainsi de l'encouragement à acheter des biens de consommation mais aussi d'une certaine façon des logements. Les décisions se multiplient depuis la fin de l'année dernière pour pousser les Français à tirer sur leur épargne. Ce sont là des mesures de circonstance théoriquement assez bien adaptées puisque le pays a une balance des paiements courants *excédentaires*, qui prouve que – globalement en tous les cas – *les Français vivent actuellement* plutôt en dessous de leur moyens. La faculté d'amortir plus rapidement les équipements procède de la même logique.

Le choix fait à Bonn d'agir sur l'offre revêt une autre ampleur, et sur les sommes concernées et sur leur durabilité. Les mesures annoncées ne constituent pas une relance puisque la plus spectaculaire, celle qui concerne la baisse de l'impôt de solidarité, n'entrera en vigueur que l'année prochaine. Et pour qu'aucune ambiguïté ne puisse peser sur la véritable nature des mesures prises, il a bien été dit à Bonn que le plan annoncé n'était pas keynésien, c'est-à-dire qu'il ne visait pas du tout à relancer l'activité par des dépenses publiques. Au contraire. Les pouvoirs publics vont prendre leur temps pour énumérer dans le détail un plan qui vise d'abord à rendre sa compétitivité à l'Allemagne : mesures portant sur les salaires, sur le temps de travail à travers notamment les heures supplémentaires, sur les impôts, sur les charges sociales, sur les dépenses. Tout y est.

Dans l'immédiat, ce qui fait la force du plan allemand n'est pas seulement son ampleur et son calendrier : de l'autre côté du Rhin, la presse a souligné l'imprécision des mesures *annoncées ou suggérées*. Et il n'est pas certain après tout *que nos voisins ne rencontrent pas* quelques difficultés pour faire admettre certaines réformes douloureuses. Ce qui fait la différence avec les mesures annoncées par Paris est leur lisibilité à moyen terme. Le débat sur le « *Standort Deutschland* », apparu à la fin des années 90, a été relancé en 1993. C'est dire que les syndicats et l'opi*nion publique savent depuis long*temps qu'il leur faudra consentir des sacrifices pour garder à l'Allemagne sa puissance économique *et sa capacité de produire à prix* compétitifs. La visibilité est là suffisante pour permettre les réformes nécessaires, des réformes qui devraient être d'autant mieux acceptées que le droit social est encore à peu près intact outre-Rhin, n'ayant pas eu – ou très peu – à subir les morsures infligées par l'Etat dans d'autres pays, la France et l'Italie notamment.

En France, au contraire, la lisibilité de la politique économique est médiocre, *parfois même presque* nulle. On sait bien que depuis des années les gouvernements affichent eux aussi, comme en Allemagne, leur volonté d'alléger les charges, celles des entreprises surtout. Et beaucoup a effectivement été fait. Il n'est pas nécessaire de *rappeler les dizaines de milliards* de francs économisés par les *firmes au titre de la réduction pro*gressive de l'impôt sur les sociétés et du remboursement de la TVA due au titre de certaines règles anciennes et jamais soldées. Les ménages devaient eux aussi bénéficier d'une politique de détente fiscale depuis l'annonce faite il y a maintenant presque quinze ans d'une baisse des prélèvements obligatoires, engagement régulièrement renouvelé par les gouvernements de droite et de gauche. Mais sur cette toile de fond, que de parenthèses, que d'exceptions : relèvement récent de la TVA après des baisses à répétition, durcissement *de la fiscalité de l'épargne* après des encouragements peut-être excessifs, alourdissement de la CSG après des baisses et des exonérations de l'impôt sur le revenu... Tout y est et son contraire, tant il est vrai qu'on aime en France modifier les textes jusqu'à les rendre *difficilement compréhensibles* par le public, mais aussi, ce qui est grave, des agents du fisc et des cadres de banque, théoriquement chargés de conseiller leur clientèle.

Le malheur est que ces mouvements « browniens » qui agitent toutes nos règles et désorientent les esprits sont souvent très mal perçus alors qu'ils vont parfois dans le bon sens. Il en a été ainsi de l'annonce faite par Matignon du transfert probable en juillet d'une partie des cotisations d'assurance-maladie sur la CSG, quelques jours seulement après la promesse faite par le président de la République d'une stabilisation des prélèvements obligatoires puis de leur décrue. A l'évidence, transfert ne veut pas dire hausse, mais l'opinion publique aura surtout retenu de cette décision l'annonce et *d'une nouvelle réforme et* d'une augmentation supplémentaire de la CSG.

Les défauts de la méthode française pèsent d'autant plus sur le comportement des ménages et des chefs d'entreprise que le pays est engagé dans des stratégies difficiles qui doivent consolider à terme la construction européenne mais sont actuellement source d'interrogations et d'inquiétude : taux de change fluctuants, taux d'intérêt encore trop élevés, restrictions budgétaires... Une raison *supplémentaire pour rendre* beaucoup plus lisibles les politiques conduites. Car plus que de mesures exceptionnelles ou d'encouragements temporaires, les Français – comme les Allemands – ont besoin de savoir où on les mène et par quels moyens.

Alain Vernholes

Initiative commune ?

La simultanéité de l'annonce de plans de relance des deux côtés du Rhin donne lieu à des interprétations différentes. Côté allemand, le ministre des finances Théo Waigel a déclaré mardi 30 janvier qu'*« il n'y a pas d'initiative commune sur l'emploi »*, simplement une *« action étroitement coordonnée »* entre les deux pays. Les deux plans sont *« très différents »*, a-t-il affirmé, alors que Jacques Chirac avait en janvier lancé l'idée d'une *« initiative de relance franco-allemande »*. Les responsables français démentent avoir simplement calqué l'annonce de leurs mesures sur le calendrier allemand.

***Le ministre des finances, Jean Arthuis, a souligné mardi la « concertation entre les deux pays »*, mais rappelé que l'Allemagne mettait en œuvre des mesures à moyen terme, alors que le nouveau plan Juppé vise à doper la consommation et la demande de logement à très court terme. Le premier ministre français a pour sa part rappelé que *« l'Allemagne n'est pas forcément un modèle à suivre à 100 % »*.**

Jacques Chirac plaide pour une conception pragmatique de la défense européenne

Le chef de l'Etat, en visite officielle aux Etats-Unis, s'attend à une réponse positive de Washington

Jacques Chirac effectue, le jeudi 1er et le vendredi 2 février, aux Etats-Unis, une visite d'Etat qui le conduira à Washington et à Chicago. Avant un entretien avec le président Clinton, il devait défendre devant le Congrès l'idée d'une identité européenne de défense au sein de l'Alliance atlantique. Après le rapprochement de la France avec l'OTAN, il attend un geste significatif de ses partenaires.

JACQUES CHIRAC commence, le jeudi 1er février, à Washington, la visite officielle qu'il n'avait pas pu faire en novembre 1995 pour des raisons de calendrier. Pour parler aux Américains de la rénovation de l'OTAN et de la constitution d'une identité européenne de défense, notamment, la période paraît plus propice. Le président français peut légitimement attendre des signes positifs de Bill Clinton sur ces deux sujets qui lui tiennent à coeur. La France a accompli en effet tout récemment en direction de ses alliés quelques gestes qui, en novembre, n'étaient encore qu'esquissés – participation aux institutions intégrées de l'OTAN –, alors qu'on était en plein milieu de la campagne d'essais nucléaires. Ayant annoncé l'arrêt définitif des tests, M. Chirac est plus à l'aise pour développer ses conceptions en matière de sécurité.

Les responsables français refusent de parler d'un *« retour »* dans l'OTAN parce que, estiment-ils, l'Organisation atlantique n'est plus celle qu'avait quittée le général de Gaulle en 1966. Avec la fin de la guerre froide et la définition de nouvelles missions, elle a déjà changé de nature. La décision du 5 décembre 1995 doit permettre de relancer le mouvement de réforme de l'Alliance et de lever les blocages qu'une attitude française trop rigide vis-à-vis de l'OTAN provoquait chez nos alliés, y compris chez nos partenaires européens les plus proches. Certains ont réagi positivement ; les Allemands en acceptant d'envisager des propositions communes avec les Français pour une identité européenne de défense au sein de l'Alliance ; les Britanniques en accélérant un dialogue déjà bien entamé sur le même sujet.

M. Chirac attend maintenant la réponse de Bill Clinton, avec confiance, car, remarque-t-on à Paris, ce dernier est le président américain le mieux disposé depuis longtemps à l'égard d'une reconnaissance du fait européen au sein de l'OTAN. L'étape suivante sera la réunion des seize ministres des affaires étrangères alliés, à Berlin en juin, qui devrait enfin concrétiser l'accord de principe de janvier 1994 sur les Groupes de forces interarmées multinationaux (GFIM), première ébauche de forces européennes bénéficiant des moyens de l'OTAN.

La conception française de la sécurité occidentale reste fondée sur la création d'une identité européenne de défense, telle que prévue par le traité de Maastricht, et la constitution d'un pilier européen dans l'OTAN. Quelle sera l'articulation de ces composantes européenne et atlantique, qui doivent être autonomes sans faire double emploi, complémentaires et non concurrentes ? A cette question, la France veut donner une réponse très pragmatique, intégrant les positions de ses alliés et respectant les évolutions internes de l'OTAN auxquelles elle a été largement étrangère au cours des dernières années. L'Union de l'Europe occidentale (UEO) devrait être appelée à jouer un rôle, mais la diversité de ses membres – qui ont des statuts différents, n'adhèrent pas tous ni à l'UE ni à l'OTAN – exige une démarche prudente. A terme, l'UEO devrait se fondre dans l'Union européenne, dont le traité de Maastricht dit qu'elle est le *« bras armé »*. En attendant, il paraît exclu qu'elle représente l'Europe au sein de l'OTAN, qui reste une alliance entre Etats. Ce qui n'empêche pas une concertation entre Européens avant des échéances importantes.

Il est trop tôt pour dessiner la forme précise que prendra cette éventuelle identité européenne de défense ; elle dépendra largement des conclusions de la Conférence intergouvernementale pour la politique extérieure et de sécurité commune. L'essentiel pour les Français est que la réforme de l'Alliance débouche sur un résultat concret : les matériels et la logistique de l'OTAN – largement américains – doivent pouvoir, selon les cas, être utilisés par tous ses membres ou seulement par une partie, voire un seul, d'entre eux. Il faut que les Européens puissent utiliser l'OTAN pour une opération en Europe à laquelle ne voudraient pas participer les Etats-Unis.

La France souhaite que les Européens puissent utiliser le matériel et la logistique de l'OTAN pour une opération à laquelle ne voudraient pas participer les Etats-Unis

*La France compte que son projet d'aggiornamento pour l'OTAN facilite la mise en place des fameux GFIM restés dans les cartons, du fait du peu d'empressement de nos partenaires européens et de certaines réticences américaines. L'OTAN pourrait pouvoir opérer à trois niveaux :

– Les alliés – Américains et Européens – décident d'agir ensemble dans le cadre des nouvelles missions de l'organisation. Ils utilisent en commun les matériels et la logistique de l'OTAN. L'exemple, c'est l'IFOR, la force américano-européenne déployée dans l'ex-Yougoslavie pour assurer le respect des accords de paix. Le commandement en est assumé par un Américain – puisque les Etats-Unis représentent près de la moitié des troupes déployées – avec un Européen, en l'occurrence le général Bernard Janvier, pour adjoint.

– Seuls les Européens de l'OTAN, ou certains d'entre eux, s'engagent ; ils ont alors à leur disposition, dans le cadre d'un GFIM, dirigé par un officier européen, tous les matériels de l'OTAN entreposés en Europe, bien sûr, en *« concertation »* avec les Etats-Unis, puisqu'une bonne partie des moyens utilisés seraient américains. Ce n'est pas seulement une hypothèse d'école : il aurait fallu l'imaginer si les Etats-Unis n'avaient pas participé à l'IFOR et il faudrait l'envisager si, en novembre prochain, les Européens restaient en Bosnie alors que les Américains décidaient de partir.

– Mais un pays européen tout seul peut vouloir bénéficier de certains moyens de l'OTAN – notamment transport aérien – pour une opération particulière. Ce pourrait être la France désireuse d'intervenir au Rwanda ou au Burundi.

Dans cette évolution de l'OTAN, telle que la souhaite la France, le rôle de la dissuasion nucléaire perd de son importance. La dissuasion est la doctrine de la guerre froide ; elle garde sa pertinence tant que la situation à l'Est présente encore des dangers. Mais elle est, à l'évidence, moins adaptée aux besoins de sécurité de l'après-guerre froide. Le constat est valable collectivement, pour l'OTAN, comme pour la force française. La nouvelle disponibilité de Paris à parler d'une *« dissuasion concertée »* avec ses partenaires et à en débattre au sein de l'OTAN est un signe supplémentaire de bonne volonté vis-à-vis de l'alliance.

Elle fait partie de l'approche française qui a cours depuis l'arrivée de Jacques Chirac à l'Elysée : il n'y aura pas de défense européenne sans les Européens, dit-on, et les partenaires de la France dans l'Union européenne ne la suivront que s'ils ont la conviction que sa démarche n'est pas dirigée contre les Etats-Unis ou contre l'OTAN. D'où le rapprochement avec l'organisation atlantique et l'idée qui le sous-tend : pour faire évoluer l'OTAN, l'amener à prendre en compte le fait européen, il faut agir de l'intérieur.

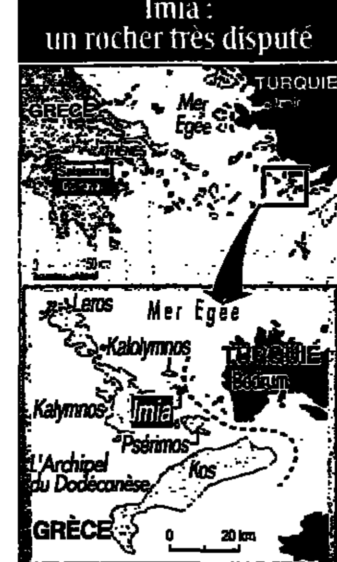
Alain Frachon et Daniel Vernet

Une intervention de Bill Clinton apaise le conflit gréco-turc

Les deux pays se disputent un îlot inhabité en mer Egée

ISTANBUL
de notre correspondante

La nuit entre le mardi 30 janvier et le mercredi 31 janvier a été chaude en mer Egée, où une dispute territoriale entre la Grèce et la Turquie a culminé brièvement avec l'intervention des commandos de la marine turque. Grâce à la médiation du président Bill Clinton et du vice-secrétaire d'Etat américain Richard Holbrooke, l'architecte de l'accord de paix en Bosnie, la tension est rapidement retombée. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, est lui aussi intervenu, de même que le secrétaire général de l'OTAN, pour convaincre les deux parties de s'entendre.



Les deux pays ont retiré leurs troupes, qui étaient installées sur deux îlots rocheux adjacents, et ont rappelé leurs navires de guerre. Des recherches se poursuivent pour tenter de retrouver les trois personnes qui se trouvaient à bord d'un hélicoptère grec, qui s'est écrasé en mer au cours du retrait, apparemment à la suite d'un problème technique.

UN ACCORD DE 1947

« Nous ne tolérerons pas qu'un drapeau étranger souille le sol turc », avait déclaré le premier ministre turc, Mme Tansu Ciller, mardi, à l'issue d'une rencontre avec le président de la République, Souleyman Demirel. Mme Ciller s'était aussi prononcée pour un règlement négocié de la crise, affirmant : *« Nous trouverons une solution pacifique. »* Mercredi, vers 1 h 40, heure locale, une vingtaine de soldats turcs, le visage noirci, se sont pourtant embarqués sur des Zodiac à la pointe de la péninsule de Bodrum pour se diriger vers le groupe d'îlots déserts qu'ils appellent les rocs de Kardak, au centre de la querelle.

Sans qu'un coup de feu soit tiré, ils ont débarqué sur un minuscule îlot rocheux, adjacent à l'île principale – Imia, pour les Grecs –, dont la superficie ne dépasse pas celle d'un terrain de football et où Athènes avait, deux jours auparavant, déployé quelques soldats pour protéger le drapeau national.

La Grèce déclare avoir acquis ce groupe d'îlots rocheux en 1947, lorsque l'Italie lui a cédé les îles du Dodécanèse. La Turquie, elle, affirme que les rocs de Kardak n'étaient pas inclus dans l'accord de 1947, mais qu'en vertu des lois internationales, les îlots, situés à 38 milles marins de la côte turque, et à 55 milles de l'île grecque la plus proche, Kalymnos, appartiennent à Ankara.

Des chasses aériennes spectaculaires dans le ciel égéen, et la ronde aquatique des navires de guerre autour de l'archipel avaient créé, au cours des deux derniers jours, une situation dangereusement tendue qu'un seul coup de feu risquait de faire exploser.

Comment deux pays, rivaux mais alliés au sein de l'OTAN, en sont-ils venus à s'affronter pour quelques îlots inhabités, dont la seule utilité reconnue est de servir d'étape pique-nique pour les touristes en croisière ? Les médias nationalistes des deux pays portent une lourde responsabilité dans cette crise absurde, qui avait débuté en décembre 1995, lorsqu'un navire turc s'était échoué sur les rochers. Il avait alors rejeté l'offre d'assistance d'un remorqueur grec – probablement plus pour des raisons financières que politiques –, affirmant que l'île appartenait à la Turquie.

Les quelques notes diplomatiques échangées par les deux pays auraient alors suffi pour conclure cette affaire, si les médias des deux pays ne l'avaient relancée avec intensité, forçant leurs gouvernements, tous deux en position de faiblesse – celui de Costas Simitis, récemment nommé, doit encore faire ses preuves, quant à Mme Ciller, elle essaie sans grand succès de former une coalition –, à répondre de façon musclée à cette pression *« patriotique »*.

« LAC GREC »

Les eaux territoriales et le statut des îles égéennes sont de longue date des problèmes entre la Turquie et la Grèce. En 1987, une querelle sur les droits d'exploitation minière en mer Egée avait failli provoquer une guerre entre les deux pays. La Turquie a refusé de signer un accord qui, techniquement, donnerait à la Grèce une ceinture territoriale de 12 milles. Selon les Turcs, qui insistent pour le maintien de la limite actuelle de 6 milles, cet arrangement ferait de la mer Egée *« un lac grec »*.

Le ministre turc des affaires étrangères, Deniz Baykal, a exprimé sa satisfaction à l'issue de la crise. *« Nous ne voulions qu'une chose : que les soldats, les navires et les drapeaux soient retirés »*, a-t-il déclaré. Les autorités turques ont rappelé qu'elles souhaitaient négocier avec la Grèce le statut d'un millier de petits îlots similaires, parsemés dans la mer Egée, dont l'appartenance n'a pas été clairement définie, et résoudre la question des eaux territoriales.

Nicole Pope

Satisfaction mitigée à Athènes

Si les responsables grecs, nous indique notre correspondant à Athènes, Didier Kunz, se sont félicités de l'accord entre la Turquie et la Grèce, l'opposition critique la position du gouvernement, qu'elle considère comme un recul. *« Cet accord, qui permet de faire baisser la tension, ne met pas en doute la souveraineté grecque sur Imia »*, ont déclaré les ministres grecs des affaires étrangères, Théodore Pangalos, et de la défense, Gérassimos Arsenis. *« La Grèce n'est pas disposée au terme de cet accord à négocier sur ses droits souverains en mer Egée »*, ont-ils affirmé. M. Arsenis a souligné : *« Nous retournons au statu quo d'avant l'incident. » « Il n'y a ni vainqueur ni vaincu »*, a assuré M. Pangalos.

La position grecque constitue cependant un recul par rapport aux déclarations du nouveau premier ministre grec Costas Simitis, élu le 18 janvier et qui devait être investi mercredi soir par un vote de confiance au Parlement sur sa déclaration de politique générale. *« Imia est grecque, les allégations turques n'ont aucune base légale »*, avait souligné M. Simitis mardi soir devant les parlementaires. *« Les forces armées grecques mobilisées autour de l'îlot y resteront pour respecter l'équilibre et ne se retireront pas tant que les forces turques ne s'éloigneront pas »*, a déclaré le chef du gouvernement grec.

L'Allemagne organise le retour des réfugiés bosniaques

BONN
de notre correspondant

Plusieurs responsables de l'opposition sociale-démocrate ainsi que du parti des Verts ont critiqué la décision prise par le gouvernement Kohl de procéder au renvoi par étapes, à partir du 1er juillet prochain et jusqu'à la mi-1997, de l'ensemble des 320 000 réfugiés de Bosnie actuellement présents en Allemagne. Depuis le début de la guerre en ex-Yougoslavie, l'Allemagne est le pays qui a accueilli de loin le plus important contingent de réfugiés : la France en a accepté 16 000 et la Grande-Bretagne 11 000 (autant que la ville de Hambourg). Le coût de cet accueil est évalué par les autorités allemandes à 15 milliards de marks (52 milliards de francs). Les personnes déplacées originaires de Bosnie, ainsi que 80 000 réfugiés croates, bénéficiaient d'un statut particulier leur permettant de rester en Allemagne jusqu'à la fin du conflit.

« Le statut de réfugié de guerre doit être maintenu », selon Freimut Duve, député du SPD. *« La décision de renvoyer les réfugiés est contraire aux accords de Dayton, qui prévoient que le retour des réfugiés dans leur pays devra se faire sur une base volontaire »*, a ajouté Kerstin Müller, vice-présidente du groupe parlementaire des Verts au Bundestag. A l'inverse, la représentante du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies (UNHCR), Judith Kumin, considère que la décision de l'Allemagne *« permet un retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité »* et respecte les recommandations de la conférence du 16 janvier à Genève (*Le Monde* du 18 janvier). Les réfugiés bosniaques devront commencer à rentrer chez eux à partir du 1er juillet, d'après un accord obtenu vendredi 26 janvier à l'issue d'une conférence entre les ministres de l'intérieur de l'Etat fédéral et des Länder.

VOLONTARIAT ENCOURAGÉ

Les premiers à devoir partir seront les célibataires et les couples sans enfants, ainsi que les personnes ayant laissé une partie de leur famille (conjoint ou enfants) en Bosnie. Les deux tiers des réfugiés devront avoir quitté l'Allemagne d'ici à la mi-1997. Seront autorisées à rester, au moins dans un premier temps, les personnes traumatisées par la guerre, celles qui sont susceptibles de témoigner devant le tribunal pénal international de La Haye, ainsi que les écoliers et les étudiants.

Pour encourager le caractère volontaire du retour des réfugiés dans leur pays, l'Allemagne leur donnera la possibilité d'aller constater sur place les conditions de vie qui les attendent, avec la garantie d'un retour provisoire possible en Allemagne. Le sort de tous ceux dont la maison fait désormais partie d'une région contrôlée par les Serbes devra encore faire l'objet de précisions. Dans tous les cas de figure, l'Allemagne essaye de convaincre les réfugiés bosniaques de ne pas tenter une demande d'asile en Allemagne. *« Le droit d'asile ne leur sera très vraisemblablement pas accordé »*, selon Manfred Kanther, ministre de l'intérieur de Bonn.

L. D.



Assassinat d'un dirigeant nationaliste en Irlande du Nord

BELFAST. Gino Gallagher, chef d'état-major de l'Armée de libération nationale irlandaise (INLA) – groupuscule paramilitaire nationaliste opposé au cessez-le-feu en Irlande du Nord –, a été assassiné, mardi 30 janvier, dans le quartier catholique de Belfast. Selon la police, cette mort serait la conséquence de rivalités internes. Ce grave incident est intervenu le jour où le premier ministre, John Major, recevait le dirigeant nationaliste modéré John Hume, et le ministre pour l'Irlande du Nord les dirigeants du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, pour leur expliquer leur nouvelle initiative afin d'organiser des élections. Les nationalistes considèrent, comme Dublin, qu'il s'agit d'un nouvel obstacle au processus de paix. – *(Corresp.)*

Shimon Pérès pourrait se rendre prochainement en Tunisie

TUNIS. Le premier ministre israélien, Shimon Pérès, pourrait se rendre prochainement en Tunisie, a-t-on appris, mardi 30 janvier, auprès des milieux autorisés, à Tunis. Cette information a été confirmée, côté israélien, des sources précisant, mercredi, que cette visite – la première, dans l'histoire des deux pays – pourrait avoir lieu *« dans le courant du mois de mars »*. La normalisation des relations entre la Tunisie et Israël, dont le principe a été adopté en octobre 1994, devrait se concrétiser par l'ouverture simultanée, d'ici au 15 avril, de bureaux d'intérêts à Tunis et à Tel-Aviv. A Tunis, on indique que le bureau israélien pourrait disposer de locaux où serait hissé le drapeau national.

AFRIQUE

■ **BÉNIN : le président Nicéphore Soglo a décidé**, mardi 30 janvier, d'exécuter le budget par ordonnances et de mettre en œuvre de la même manière un accord de crédit avec la Banque mondiale pour contourner le Parlement, qui est hostile aux deux projets. – *(AFP.)*

■ **GUINÉE : Amnesty international et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme** ont exprimé leur *« très vive inquiétude »*, mardi 30 janvier, à propos de six condamnés à mort dont les peines viennent d'être confirmées en appel. Les deux organisations humanitaires ont demandé que ces peines soient commuées en peines de prison.

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE : le sénateur libéral Maria Izquierdo** a été arrêté pour *« enrichissement illicite »* à la sortie du Parlement, où elle venait de réitérer son témoignage qui accuse le président Ernesto Samper d'avoir sciemment reçu de l'argent des trafiquants de drogue pour sa campagne électorale de 1994. – *(Corresp.)*

■ **ÉTATS-UNIS : un condamné à mort a été exécuté par injection**, mardi 30 janvier, dans le Delaware, pour un double meurtre de personnes âgées. William Flammer est le deuxième prisonnier exécuté dans cet Etat en deux semaines. Billy Bailey y avait été pendu le 18 janvier. – *(AFP, Reuter.)*

■ **HAÏTI : un policier béninois de la Mission des Nations unies en Haïti** (Minuah) a été assassiné, lundi 29 janvier, à Port-au-Prince par des inconnus armés, a-t-on annoncé de source officielle. Il s'agit du quatrième cas de mort d'un membre de la Minuah n quinze jours. *(AFP.)*

■ **NICARAGUA : quelque trois cents étudiants, dont certains armés de mortiers**, ont occupé, mardi 30 janvier, à Managua, le ministère des affaires étrangères où ils retiennent des diplomates et des fonctionnaires. Les ambassadeurs du Pakistan et des Philippines ont été rapidement libérés. Les étudiants réclament, depuis décembre, une hausse du budget des universités. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BOSNIE : Hasan Muratovic a officiellement été nommé premier ministre**, mardi 30 janvier, après un vote du Parlement bosniaque, et a présenté la formation de son gouvernement. M. Muratovic succède à Haris Silajdzic qui a été exclu, le même jour, du Parti de l'action démocratique (SDA, au pouvoir) aux termes d'un long conflit (*Le Monde* du 30 janvier). – *(Reuter.)*

■ ***BULGARIE : l'opposition a demandé, mardi 30 janvier, la démission*** du président du Parlement, Blagovest Sendov, en raison de ses déclarations contre l'élargissement de l'OTAN faites, lundi, à Moscou et rapportées, dans un communiqué, par la présidence russe. M. Sendov, représentant du Parti socialiste (PSB), ex-communiste), qui a la majorité absolue au Parlement, a démenti ce communiqué. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : sept femmes et une fillette ont été retrouvées égorgées**, vendredi 26 janvier, dans la région de Jijel, à l'est, a rapporté, mardi, la presse algéroise. Elles appartenaient à des familles de militaires et de policiers. Si un calme relatif règne dans le centre d'Alger, les troubles se multiplient dans les faubourgs et les campagnes. Au sud-ouest de la capitale, dans le quartier de Baraki, deux artificiers ont été tués, mardi, en tentant de désamorcer une voiture piégée. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ ***IRAK : les discussions entre l'ONU et Bagdad*** sur la mise en œuvre de la formule *« pétrole contre nourriture »* s'ouvriront, le 6 février, à New York. La délégation irakienne sera conduite par Abdel Amir El Anbari, ambassadeur auprès de l'Unesco. A Paris, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a adopté, mardi 30 janvier, un rapport qui propose de *« favoriser progressivement mais clairement »* la levée de l'embargo qui frappe l'Irak depuis 1990. – *(AFP, Reuter.)*

■ **YÉMEN : l'armée et les forces de sécurité ont attaqué**, mardi 30 janvier, les membres de la tribu El Aslam, à Aïn Hadi, situé à 450 kilomètres à l'est de la capitale, Sanaa, qui avaient retenu dix-sept touristes français en otage pendant quatre jours avant de les libérer, lundi. Selon un premier bilan, un soldat a été tué et quatre autres ont été blessés. Quatre ravisseurs avaient été arrêtés après la libération des touristes. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **INDE : un protocole de 376 millions de francs pour le financement de divers projets a été signé**, mardi 30 janvier, à New Delhi, entre l'Inde et la France. Il inclut des dons du Trésor et des crédits mixtes. Le précédent protocole financier était de 223 millions de francs. Il n'y en avait pas eu en 1993. – *(AFP.)*

Les militaires nigériens nomment un premier ministre civil

NIAMEY. Le Conseil de salut national, qui a pris le pouvoir samedi 27 janvier, a nommé, mardi, un premier ministre civil, Boukari Adji. Il était jusqu'alors vice-gouverneur de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest. Le colonel Ibrahim Barré Maïnassara, chef de la junte, s'est engagé à ce que le gouvernement intérimaire, qui doit diriger le pays jusqu'à l'organisation d'élections, soit exclusivement composé de civils. La France a réitéré sa condamnation du putsch et demandé, mardi, un retour à *« l'ordre constitutionnel »*. Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a adressé un message de sympathie à son homologue, Mahamadou Issoufou, emprisonné avec le président de la République, Mahamane Ousmane, et le premier ministre Hama Amadou. Ces deux derniers ont pu rencontrer des journalistes auxquels ils ont déclaré être bien traités. – *(AFP, Reuter.)*

La Chine adresse un double avertissement à Taïwan et à Hongkong

Le vice-premier ministre exalte le « combat herculéen » de la réunification

Alors que la tension dans le détroit de Formose s'accroît à l'approche de l'élection présidentielle du 23 mars à Taïwan, Pékin multiplie les signes de sa détermination à accomplir la réunification. Le premier ministre Li Peng vient de brandir de nouveau la menace d'un recours à la force contre Taïpeh. La veille, la future garnison chinoise de Hongkong avait paradé à Shenzhen en simulant des combats de rue.

PÉKIN
de notre correspondant

La Chine vient de donner des assurances de sa détermination à mener à son terme le *« combat herculéen »* qu'elle a entrepris contre l'indépendance ou l'autonomie de ses deux parcelles d'empire les plus rétives à son autorité : Hongkong et Taïwan. La formule, qui émane du vice-premier ministre et chef de la diplomatie, Qian Qichen, a été prononcée à l'occasion du premier anniversaire, mardi 30 janvier, d'un *« discours programme »* du chef de l'Etat, Jiang Zemin, à propos de Taïwan. Quatre cents personnes, réunies pour l'occasion à Pékin, ont entendu le chef du gouvernement, Li Peng, tonner contre les *« fadaises »* du président de Taïwan, Lee Teng-hui, selon lequel il pourrait exister dans l'île un régime politique distinct de celui de Pékin.

Certains dirigeants taïwanais, a déclaré M. Li, dont le nationalisme exacerbé est notoire, *« persistent dans leur volonté de diviser la mère-patrie, s'opposent au principe d'une Chine unique et ne montrent aucune considération pour les intérêts supérieurs de la nation chinoise »*. Ce faisant, par *« leurs actes pervers »* de *« diplomatie élastique et pragmatique »* commis *« en collusion avec les forces antichinoises de l'étranger »*, ils prêtent le flanc à *« des conséquences dont ils doivent endosser l'entière responsabilité »* : la Chine *« ne renoncera pas à l'usage de la force »* pour récupérer Taïwan, et *« aucune force étrangère ne sera autorisée à se mêler »* de cette affaire, qui concerne *« le peuple chinois tout entier »*.

Ces propos ont été tenus un peu plus d'un mois après le passage d'un porte-avions américain, le *Nimitz*, dans le détroit de Taïwan, un geste interprété – malgré les démentis de Washington – comme un discret appel à la raison adressé par les Etats-Unis à Pékin. C'est la première fois qu'une unité navale américaine se montre dans le détroit depuis l'instauration, au début des années 80, d'un climat de conciliation entre Pékin et Taïwan.

En moins appuyé, le geste rappelle la sortie qu'avait faite la flotte américaine du Pacifique dans ces parages lors de la crise de l'été 1958, quand l'artillerie continentale pilonnait l'îlot-bastion de Quemoy, contrôlé par Taïpeh, à la porte de la baie de Xiamen (Quemoy). Et il fait suite aux propos prêtés aux dirigeants pékinois faisant état d'une menace de bombarder à coups de missiles l'île de Taïwan au cas où, une fois éventuellement élu à l'issue du scrutin présidentiel du 23 mars, Lee Teng-hui n'amende sa politique, assimilée par Pékin à de l'indépendantisme inavoué.

De leur côté, les habitants de Hongkong ont fait connaissance, lundi, de l'unité de l'armée *« populaire de libération »* qui prendra le contrôle militaire de la place à minuit le 1er juillet 1997. Les membres du gouvernement fantôme mis sur pied par Pékin pour assurer la transition ont passé en revue cette unité dans la zone économique de Shenzhen, qui jouxte la colonie.

Les images relayées à Hongkong ont permis de constater que leur entraînement comportait des exercices de combat de rue et d'action antiterroriste qui relèvent bien plus du maintien de l'ordre que de la guerre. Leur commandant, le général Liu Zhenwu, a assuré que ses hommes subissaient aussi une formation linguistique en cantonais, le dialecte parlé à Hongkong, et en anglais. Leurs effectifs ne dépasseraient pas le chiffre de l'actuelle garnison britannique, environ 3 500 soldats.

Francis Deron

Lire notre analyse page 14

■ **Hu Jian, un ancien professeur** de l'université technique de Taiyuan, la capitale du Shanxi, est décédé, à la fin de 1995, des conséquences d'une grève de la faim en prison, vient d'apprendre l'organisation américaine Human Rights in China. Arrêté après les événements de Tiananmen de 1989, Hu Jian avait été condamné à dix ans de prison pour *« propagande contre-révolutionnaire »* et *« tentative d'évasion »*. Il est le premier dissident chinois, depuis 1989, à mourir d'une grève de la faim.

Le Pakistan entend faire preuve de « retenue » dans les incidents avec l'Inde

ISLAMABAD
de notre envoyé spécial

« Nous ne voulons pas faire monter la tension et nous avons fait preuve de retenue, mais si les Indiens frappent les populations civiles nous n'aurons alors d'autre choix que d'agir » : dans un entretien accordé mardi 30 janvier au *Monde* et à l'Agence France-Presse, le ministre pakistanais des affaires étrangères, Sardar Aseff Ahmad Ali, a mis en garde l'Inde alors que des accrochages sporadiques continueraient entre les deux armées à la frontière indo-pakistanaise.

Islamabad a accusé l'armée indienne d'avoir lancé, vendredi, plusieurs roquettes dans la province du Cachemire pakistanais, faisant vingt morts parmi les fidèles, à l'heure de la prière du soir. New Delhi a nié toute responsabilité tout en annonçant que des tirs à l'arme légère ont eu lieu, depuis ce week-end, sur la « ligne de contrôle » qui sépare les deux pays, dans la province disputée du Cachemire. Des sources militaires indiennes ont affirmé que les soldats pakistanais ont effectué quelque *« trente-deux mille tirs »* à l'arme légère, dans la nuit de lundi à mardi. Un porte-parole militaire pakistanais a démenti ces informations, estimant que la situation était *« normale »* le long de la ligne de démarcation.

« La situation est très tendue » sur la frontière, a pourtant affirmé M. Ahmad Ali, qui se dit toutefois persuadé que New Delhi ne cherche pas à provoquer un nouveau conflit entre les deux pays. *« Les Indiens ne sont pas fous au point de se lancer dans une telle aventure*, a-t-il affirmé, *car ils sont parfaitement conscients de nos capacités* (militaires). »

VENTE DE TRENTE-DEUX MIRAGE

Pour le chef de la diplomatie, l'affaire est entendue : des tirs de roquettes contre le Pakistan, le jour de la fête nationale indienne, suivis, le lendemain, par un test du missile à courte portée Prithvi, prouvent que le premier ministre indien Narasimha Rao entend démontrer sa détermination à son électorat, trois mois avant les prochaines élections législatives. *« Si M. Rao veut prouver sa virilité, qu'il n'oublie pas que le Pakistan est aussi un pays d'hommes »*, a ajouté M. Ahmad Ali sur le ton de l'ironie...

Revenant sur les rumeurs concernant un éventuel test nucléaire indien, M. Ahmad Ali a indiqué qu'une telle décision provoquerait un *« immense sentiment d'insécurité »* pour les Pakistanais. New Delhi et Islamabad reconnaissent disposer d'une capacité nucléaire mais ont toujours démenti posséder la bombe atomique. Pour le ministre, un nouveau test nucléaire indien *« romprait l'ambiguïté »* qui a prévalu jusqu'alors quant au degré de technologie nucléaire dont disposent les deux pays.

Commentant les récentes informations du quotidien français *Libération* affirmant qu'un contrat portant sur la vente au Pakistan de trente-deux Mirage 2000-5 avait été *« mis en sommeil »*, le ministre a estimé, au contraire, que *« les négociations continuent, aucun signe négatif ne nous a été envoyé depuis Paris à ce sujet. Mon impression est que les responsables français approuveront la signature d'un tel contrat »*.

Bruno Philip

Le président philippin peine à imposer les réformes économiques

Luttes de clans et marchandages politiques paralysent l'action du gouvernement

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Fidel Ramos a pris, au début de l'année, la décision qu'il fallait : une taxe sur la valeur ajoutée de 10 % qui remplace, en les augmentant dans une certaine mesure, une série de huit taxes. Mal présentée, cette utile simplification a, cependant, provoqué un tel tollé dans le public que le Congrès philippin, au sein duquel la majorité présidentielle est pourtant confortable, est prêt à abandonner le président en première ligne. La popularité du successeur de Cory Aquino, élu pour six ans en 1992, est au plus bas, ce qui ne lui confère guère l'autorité dont il aurait besoin pour faire avaler la pilule.

Un programme loué à la fois par le Fonds monétaire international et les milieux d'affaires philippins se heurte ainsi à une somme d'intérêts locaux et de marchandages politiques aiguisés par les groupes de pression les plus affectés par la nouvelle TVA. La crise est d'autant plus mal venue que le gouvernement doit, dans les mois à venir, augmenter les taxes sur l'essence et l'eau, mesures qui auront un effet d'autant moins populaire sur le coût de la vie que l'archipel se remet à peine d'une hausse des prix consécutive à une longue pénurie de riz, aliment de base de l'immense majorité des 65 millions de Philippins.

Pourtant, l'ancienne colonie américaine semble sur la voie du redressement. Après la chute des Marcos en 1986, la présidente Cory Aquino, en surmontant six coups de force, avait au moins réussi à stabiliser les institutions. Elu avec seulement le quart des suffrages exprimés en 1992, son successeur, M. Ramos, a su élargir sa base pour s'assurer une majorité au Congrès lors des élections partielles de mai 1995.

LES DEUX CENTS FAMILLES

Il a aussi relancé une économie qui a renoué avec des taux de croissance fort honorables : 6 % en 1995 et 7 %, selon les prévisions, cette année. Au crédit de M. Ramos doivent, en outre, être portés le net affaiblissement d'une insurrection communiste et l'amorce de négociations avec les autonomistes musulmans du sud de l'archipel.

Mais tout se passe comme si les démons des Philippines, société composée de clans et encore dominée par quelque deux cents grandes familles, se jouent du cadre légal placé en travers de leur route. Imelda, veuve de Ferdinand Marcos, siège à la Chambre des représentants, où la clientèle des Marcos l'a élue en mai 1995. Elle en profite pour tenter de régler à l'amiable la rétroversion d'une partie d'une fortune accumulée en dix-sept ans de présidence. Parmi les douze sénateurs, sur vingt-quatre, élus lors du même scrutin, figure un ancien officier, Gregorio « Gringo » Honasan, qui a trempé, en 1987 et en 1989, dans deux coups de force avortés contre Mme Aquino et a été, depuis, amnistié.

En outre, les dialogues engagés avec les rebelles de tous bords ne font pas l'affaire de tous. Une petite fraction des communistes, la Brigade Alex Boncayo, sème la terreur, notamment parmi les Sino-Philippins, une petite communauté très dynamique. Schéma identique chez les musulmans : tandis que le principal mouvement, le Front islamique de libération moro, discute avec le gouvernement, des dissidents ont formé le groupe terroriste Abu Sayaf, dont les connexions internationales ont été récemment soulignées par une série d'arrestations. Enfin, tout le monde se méfie de la police, dont certains éléments sont impliqués dans des attentats, des vols à main armée et des enlèvements contre rançon.

Les Philippines ne sont pas, pour autant, redevenues le malade de l'Asie. La forte criminalité ne paraît pas encore y décourager les investisseurs étrangers, lesquels, il est vrai, se groupent souvent dans des parcs industriels protégés. Dans un pays où les écarts de revenus sont énormes, le revenu annuel par tête a néanmoins franchi le cap des 1 000 dollars l'an dernier. Rien n'y laisse prévoir un ralentissement sensible de la croissance.

L'administration paraît, cependant, éprouver toujours de graves difficultés à contrôler une société apparemment sous-administrée et qui laisse souvent libre cours à ses émotions. Cousin de Marcos et organisateur des forces paramilitaires, M. Ramos est le produit d'un curieux système : pour prendre un exemple, Joseph Estrada, vice-président de la République en charge de la lutte contre la criminalité, a qualifié de *« héros »* plusieurs officiers de police accusés d'avoir exécuté onze suspects, en mai dernier, lors de leur arrestation.

Jean-Claude Pomonti

Un attentat-suicide dans la capitale sri-lankaise fait des dizaines de morts

Les soupçons se portent sur les séparatistes tamouls

LA GUERRE CIVILE qui oppose les troupes de Colombo à la rébellion séparatiste tamoule au Sri Lanka vient de franchir un nouveau degré dans l'horreur. Une attaque suicide menée, mercredi 31 janvier, à l'aide d'un camion bourrée d'explosifs contre l'immeuble de la Banque centrale du Sri Lanka, dans la capitale Colombo, a causé de *« lourdes pertes »*, ont indiqué des témoins. Une partie de l'édifice de trente-six étages de la Banque centrale s'est effondré, selon la même source. Au moins cinq immeubles étaient la proie des flammes et l'un d'eux menaçait de s'effondrer à son tour.

« J'ai compté environ quarante bus et camionnettes transportant les blessés à l'hôpital », a déclaré un employé de la poste travaillant près de la zone. Aucune information officielle n'a pu être recueillie sur le nombre de victimes, mercredi en milieu de matinée à Paris, mais le bilan s'annonce extrêmement lourd : des sources médicales avançaient le chiffre de quarante morts mais craignaient que ce bilan ne s'alourdisse pour atteindre la centaine de tués. Les autorités ont lancé un appel aux donneurs de sang pour transfuser des centaines de personnes blessées dans le centre de la capitale sri-lankaise, et la radio d'Etat demande aux médecins de rejoindre les centres de soins.

Selon les premiers témoignages, les auteurs de l'attentat auraient d'abord ouvert le feu sur les gardes de sécurité de la Banque centrale avant de lancer le camion piégé contre l'immeuble. Les bureaux de la présidente du Sri Lanka, Chandrika Kumaratunga, sont situés à proximité. La Banque centrale est en plein coeur de Colombo, dans le quartier du Fort, où sont concentrés des ministères, l'état-major de l'armée et de la marine, ainsi que des sièges d'agences de plusieurs lignes aériennes, des hôtels de luxe, des banques.



REPRÉSAILLES

L'attentat n'a pas encore été revendiqué mais les soupçons se portent déjà sur les Tigres de libération de l'Eelam (pays) tamoul (LTTE). De précédentes opérations meurtrières à Colombo leur avaient déjà été attribuées. Cette opération suicide a eu lieu alors que, depuis la récente chute de Jaffna, l'ancienne place forte du LTTE, située dans l'extrême nord de l'île, les mesures de sécurité avaient été renforcées dans la capitale afin de prévenir toute action de représailles des rebelles tamouls.

Les autorités étaient d'autant plus sur leurs gardes que les LTTE, chassé de leur bastion du Nord, s'étaient repliés sur la côte orientale – aussi fortement peuplée de Tamouls – et y avaient multiplié les opérations commandos. Aussi était-il prévisible que les séparatistes chercheraient à frapper au coeur de la capitale afin de prouver à l'opinion internationale que la question tamoule est loin d'être réglée. Depuis la rupture au printemps 1995 d'un cessez-le-feu à l'initiative des LTTE, Mme Kumaratunga, qui s'était fait élire, à l'automne 1994, sur un programme de paix, avait capitalisé une certaine sympathie extérieure. Le chef de l'Etat est favorable à une politique de régionalisation, proche du système fédéral, qui permettrait de conférer de nombreux pouvoirs aux zones du Nord et de l'Est, à forte concentration tamoule. Mais la relance des affrontements l'a, pour le moment, empêchée de réaliser son plan. – *(AFP, Reuter.)*

L'un des derniers opposants en liberté a été arrêté au Nigeria

La junte s'en prend à l'Afrique du Sud et au Burkina

L'AVOCAT Gani Fawehinmi, militant pour les droits de l'homme et dirigeant de la Conscience nationale (NC), mouvement d'opposition, a été arrêté, mardi 30 janvier, par les services de sécurité nigérians. M. Fawehinmi devait prendre la parole à l'université de Lagos pour dénoncer, une nouvelle fois, le programme de transition mis en place par la junte du général Sani Abacha. L'avocat devait aussi plaider, le jour même, le recours qu'il a déposé devant la Haute Cour fédérale de Lagos contre le général Abacha, demandant au tribunal de déclarer *« illégale et anticonstitutionnelle »* la pendaison de l'écrivain Ken Saro-Wiwa et de huit autres dirigeants de la communauté ogonie, le 10 novembre 1995. Il avait enfin entamé une procédure contre le gouvernement pour avoir dépensé des fonds publics depuis le 1er janvier alors que le budget 1996 n'a toujours pas été présenté – situation qui paralyse une bonne partie de l'activité économique du pays.

Plusieurs dizaines d'étudiants de Lagos ont affrété, mardi, des minibus pour se rendre en cortège jusqu'au lieu de détention présumé de Gani Fawehinmi. La police a arrêté le convoi en ouvrant le feu. Selon un dirigeant étudiant, ces tirs auraient fait plusieurs blessés.

La junte nigériane s'en est pris violemment à l'Afrique du Sud et au Burkina Faso, par l'intermédiaire d'une émission de télévision diffusée lundi. Le président Nelson Mandela y était accusé d'avoir donné 570 000 dollars à une coalition d'opposants. Toujours selon la télévision d'Etat, le gouvernement burkinabé aurait offert un site d'entraînement à des guérilleros de la Coalition démocratique nationale (Nadeco), une formation qui n'a pas écarté le recours à la lutte armée sans toutefois y appeler.

GROUPES ARMÉS

Une série d'explosions dans le nord du pays, ainsi que l'accident d'avion qui a coûté la vie, le 17 janvier, à l'un des fils du général Abacha ont été attribués à des groupes armés, la catastrophe aérienne ayant même été revendiquée par une organisation inconnue, le Front uni de libération du Nigeria. Un haut responsable militaire a mis en cause, lundi, l'écrivain et prix Nobel de littérature Wole Soyinka, qui a formé une organisation clandestine depuis l'étranger dans la perspective d'un éventuel recours aux armes.

Enfin, des employés de la Shell se sont mis en grève lundi, à Lagos, pour protester contre la suppression de 500 emplois. La compagnie pétrolière a affirmé que ce mouvement n'affectait pas sa production et qu'elle comptait procéder par départs volontaires plutôt que par licenciements secs. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Trois enquêteurs du tribunal international pour le Rwanda agressés par des militaires

L'incident est une nouvelle manifestation de la tension entre Kigali et les Nations unies

L'agression perpétrée par des militaires rwandais, lundi 29 janvier, contre trois enquêteurs du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) témoigne de la tension croissante entre le régime de Kigali et l'ONU. Les contingents militaires qui assuraient la sécurité des personnels civils des agences internationales au Rwanda doivent quitter le pays dans les prochaines semaines.

KIGALI
de notre envoyé spécial

Trois enquêteurs – deux Néerlandais et une Américaine – du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) ont été agressés physiquement, lundi 29 janvier, à Kigali, par des soldats rwandais. Peu avant le crépuscule, alors qu'ils venaient de quitter leur bureau pour regagner leur domicile, ils ont été contraints d'arrêter leur véhicule par des militaires qui circulaient en sens inverse. Six hommes armés les ont alors conduits dans une maison voisine où ils ont été rossés, à coups de poing et à coups de crosse, sans qu'aucun dialogue ait pu s'établir. Souffrant de contusions multiples, ils se sont rendus à l'hôpital norvégien de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) pour s'y faire examiner, dès que les soldats les eurent relâchés.

Ces enquêteurs circulaient dans une voiture qui arborait le sigle des Nations unies. Alain Sigg, chargé des relations extérieures du TPR à Kigali, estime donc peu vraisemblable qu'ils aient été molestés à cause de leurs fonctions. Le procureur du TPR, le juge malgache Honoré Rakotomana, a néanmoins porté plainte *« au plus haut niveau »*, selon M. Sigg, et demandé des explications et l'ouverture d'une enquête.

Cet incident ravive les craintes des expatriés qui travaillent au Rwanda où, au cours du premier semestre de 1995, une campagne orchestrée par les autorités de Kigali a visé directement la communauté étrangère. A la mi-avril, plusieurs membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avaient été attaqués dans leur résidence par des militaires armés à la recherche de Belges et de Français. Après avoir vérifié leur nationalité, ils les avaient ligotés et brutalisés pendant deux heures avant de s'emparer d'argent et d'objets de valeur.

Cette campagne dirigée contre la communauté internationale et gérée au plus haut niveau de l'Etat a rebondi, en janvier, avec l'expulsion du Rwanda de trente-huit organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans l'humanitaire. L'agression des trois enquêteurs du TPR a eu lieu alors que les « casques bleus » et les employés civils de la Minuar commencent à faire leurs bagages. Le mandat de la Minuar expire le 8 mars, mais les autorités canadiennes ont décidé de retirer leur contingent avant cette date. Les premiers commenceront à partir dès le 2 février.

Les personnels des ONG et des différentes agences des Nations unies, plus ou moins placés sous la protection de la Minuar, devront alors assurer eux-mêmes leur sécurité sur le terrain ainsi que celle de leurs locaux et de leurs installations.

Frédéric Fritscher

Le procureur Goldstone minimise l'incident

Au cours d'un entretien accordé au *Monde*, mardi 30 janvier, à La Haye, aux Pays-Bas, le procureur Richard Goldstone s'est déclaré *« très préoccupé »* par l'agression dont ont été victimes trois des trente enquêteurs qui travaillent pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR). Toutefois, le magistrat sud-africain, qui dirige l'accusation des deux tribunaux internationaux (Rwanda et Yougoslavie), a affirmé que la collaboration entre le TPR et le gouvernement de Kigali restait *« totalement satisfaisante »* et que le ministre rwandais des affaires étrangères avait d'ores et déjà fait savoir qu'il était *« bouleversé »*.

Dans la perspective du départ de la Minuar, M. Goldstone se rendra à Kigali, du 11 au 13 février, pour s'entretenir des conditions de sécurité dans lesquelles le personnel du TPR pourra travailler au Rwanda.

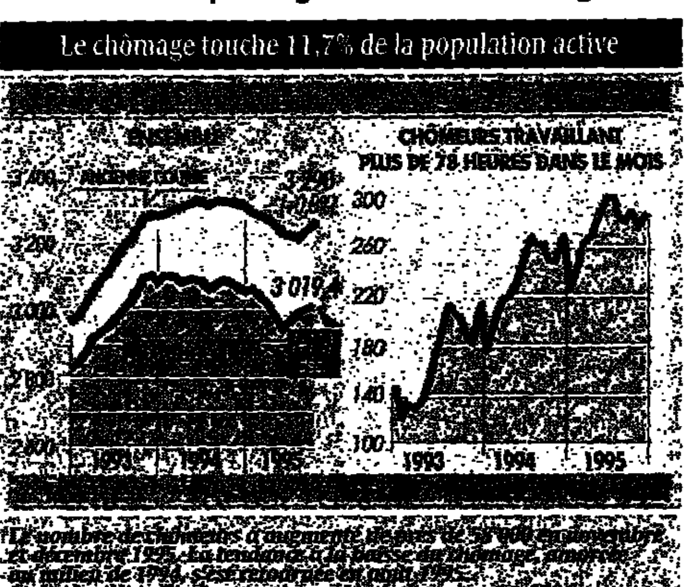
هكذا من الإهمال.

EMPLOI Selon les statistiques publiées mercredi 31 janvier par le ministère du travail, le nombre de chômeurs, en données corrigées des variations saisonnières, a repassé la barre des 3 millions à la fin de l'année 1995, avec 3 019 400 demandeurs d'emploi. ● CES RÉSULTATS révèlent les limites de la politique de l'emploi du gouvernement, qui a privilégié la baisse des charges. Jacques Chirac souhaite désormais que le gouvernement *« exige de la part des entreprises une contrepartie en matière d'emploi »*. ● JEAN ARTHUIS, ministre de l'économie, a annoncé, mardi, un nouveau plan pour soutenir l'activité qui prévoit notamment une baisse du taux de rémunération des livrets A, ramené de 4,5 % à 3,5 %. ● ALAIN JUPPÉ, en commentant ces mesures, a souligné que *« le temps est venu pour ceux qui hésitaient à investir ou à consommer de le faire »*.

Le chômage repasse au-dessus de la barre des trois millions

Le nombre de chômeurs s'est accru de 57 600 au cours des deux derniers mois de l'année écoulée. Au total, en 1995, il n'a pratiquement pas reculé. Jacques Chirac souhaite que le gouvernement « exige de la part des entreprises une contrepartie en matière d'emploi »

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL a annoncé, mercredi 31 janvier, une augmentation de 57 600 du nombre des chômeurs aux mois de novembre et décembre, qui repasse ainsi la barre des trois millions. Si l'on pouvait avoir encore quelques interrogations sur les perspectives du chômage après des mois de septembre (+ 28 200) et d'octobre (+ 9 700) déjà médiocres, elles sont désormais levées : la tendance est bien à une dégradation qui, dans le meilleur des cas, devrait se prolonger jusqu'à la fin du premier semestre 1996. En raison du très net ralentissement de la croissance, le taux de chômage passera de 11,7 % de la population active actuellement à 12 % ou 12,2 % en juin, selon la dernière note de conjoncture de l'Insee.



Les mouvements de grève dans les centres de tri postal, en novembre, avaient empêché l'ANPE de comptabiliser le nombre de demandeurs d'emploi, obligeant le ministère du travail à reporter à la fin janvier la publication des statistiques de novembre, normalement prévue fin décembre. Après une augmentation de l'ordre de 28 000 en novembre (+ 1 %) et de 29 000 en décembre (+ 1 %), la France comptait 3 019 400 chômeurs (en données corrigées des variations saisonnières) fin 1995. Si l'on ajoute les personnes qui ont travaillé plus de 78 heures dans le mois – inscrites à l'ANPE mais exclues du baromètre officiel du chômage (la catégorie 1) –, le nombre de demandeurs d'emploi atteint 3 290 000 (+ 0,8 % en un mois). Celui des chômeurs au sens du Bureau international du travail (personne cherchant activement un emploi et immédiatement disponible) s'établit à 2 986 000 (+ 0,8 %).

Le conflit social et la « trêve des confiseurs » ont rendu cette fin d'année atypique : baisse de 6,2 % des inscriptions à l'ANPE en décembre, recul de 6,5 % des offres d'emploi déposées à l'agence par des chefs d'entreprises rendus prudents et attentistes. En dépit de cette situation, les statistiques publiées mercredi confirment un retournement de tendance. A la stabilisation du chômage amorcée début 1994, puis au recul enregistré à partir du milieu de 1994, a succédé un mouvement de hausse en août 1995.

Les données permettent de tirer un bilan d'une année 1995 où la lutte contre le chômage a été au cœur de la campagne présidentielle et de la politique gouvernementale, avant d'être reléguée au second plan par la lutte contre les déficits publics. Selon les calculs du gouvernement, le nombre de demandeurs d'emploi n'a reculé que de 58 600 au cours de l'année dernière (- 1,8 %). Si l'on retient l'ancienne mesure du chômage, ce recul n'a été que de 1 % (en CVS).

La situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes, qui sont encore 615 000 à pointer à l'ANPE. Elle l'est encore pour les chômeurs de longue durée (plus d'un an) : 1 065 608 fin décembre (- 6,4 % sur un an). Cette catégorie a pourtant bénéficié de la création, en juillet 1995, du contrat initiative-emploi (CIE). Cette formule (prime mensuelle de 2 000 francs et exonération totale de charges patronales de Sécurité sociale jusqu'au Smic pendant deux ans) connaît un succès considérable, avec 186 000 CIE signés à ce jour.

Ces médiocres résultats de 1995 confirment une analyse partagée par la plupart des économistes : en raison des gains de productivité des entreprises, il faut au moins 2,7 % à 2,8 % de croissance annuelle pour que l'économie française puisse dégager spontanément un solde net en terme de créations d'emplois. C'est dire si, avec une prévision de croissance de 1,6 % à 1,7 % pour 1996, les perspectives sont inquiétantes !

Ces résultats révèlent aussi les limites de la politique de l'emploi du gouvernement de M. Juppé, qui a, pour l'essentiel, joué sur la baisse des charges. Réclamée par le CNPF, elle est aujourd'hui critiquée jusque dans les rangs des chefs d'entreprise, qui n'ont qu'un guide en matière d'embauche : le niveau de leurs carnets de commandes. Lors de son récent déplacement dans les Deux-Sèvres, M. Chirac a lui-même découvert ces limites. *« Il n'y a pas eu de lien entre la baisse du coût du travail et la création d'emploi »*, a regretté M. Chirac, en constatant qu'un certain nombre d'entreprises ont *« empoché les bénéfices de la diminution du coût du travail sans se soucier de créer des emplois »*. Avec des mots qui n'auraient pas été déplacés dans la bouche d'un responsable socialiste, le chef de l'Etat a souhaité que, désormais, *« le gouvernement exige de la part des entreprises une contrepartie en matière d'emploi »*.

Le premier ministre est lui-même convaincu que toute nouvelle mesure d'allégement des cahrges sociales devra faire l'objet d'un engagement contractuel des entreprises. Dans un entretien publié mercredi par *Le nouvel Observateur*, la secrétaire générale de la CFDT s'est félicitée, de cette *« prise de conscience tardive mais salutaire »*. Nicole Notat a prévenu que si le résultat des négociations patronat-syndicats sur la baisse de la durée du travail *« n'est pas à la hauteur »* des attentes de la CFDT, celle-ci demandera au gouvernement *« de fixer par la loi un volume global de réduction du temps de travail dans un délai donné »*.

Jean-Michel Bezat

« Nous sommes mauvais pour les jeunes »

« Nous sommes mauvais pour les jeunes, et c'est grave, car c'est l'exception française dans le mauvais sens du terme », a reconnu le premier ministre, mardi 30 janvier, sur France 2. En décembre, 283 000 hommes de moins de vingt-cinq ans étaient inscrits à l'ANPE (+ 1,7 % par rapport à novembre). Pour les femmes, le nombre atteignait 331 700 (+ 1,2 %). Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi dans ces deux catégories a respectivement baissé de 3,9 % et 6,2 % en 1995. Mais, au total, 615 000 jeunes étaient sans emploi fin décembre. Au cours du sommet pour l'emploi du 21 décembre 1995, le gouvernement et les partenaires sociaux se sont fixé un objectif : réserver 50 % des embauches aux moins de vingt-cinq ans. Les pouvoirs publics espèrent qu'environ 250 000 jeunes pourront ainsi trouver un emploi en 1996. Le premier ministre a réitéré, mardi, son appel à un *« effort national pour l'insertion des jeunes »*, qui doit être, selon lui, *« la priorité absolue pour les années 1997-1998 »*.

Comment les banques tentent de mettre la main sur l'épargne populaire

C'EST L'ENFANCE DE L'ART. Avant qu'un gouvernement ne mette sur la place publique une rafale de mesures économiques nouvelles, il y a toujours une phase de tractations secrètes. Le plan annoncé, mardi 30 janvier, par Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, n'a pas échappé à ce rite. Cette fois, pourtant, le fait retient l'attention car les luttes d'influence ont été visiblement plus âpres qu'à l'ordinaire et les concessions gouvernementales plus nombreuses. Derrière les interventions aussi discrètes que nombreuses des milieux patronaux, on peut donc déceler les forces et les faiblesses du plan du gouvernement.


ANALYSE

De la réforme du Livret A, on connaît ainsi la version publique : le taux sera abaissé de 4,5 % à 3,5 %. En contrepartie, le gouvernement a pris des mesures de précaution pour ne pas pénaliser l'épargne des revenus les plus modestes. Ainsi, près de 18 millions de foyers fiscaux (2 millions de plus qu'avant la réforme) pourront-ils avoir droit à un livret d'épargne populaire (LEP), et bénéficier d'une rémunération de 4,75 % supérieure à celle du Livret A avant la réforme. Le nouveau « livret jeune », rémunéré lui aussi à 4,75 %, poursuit le même objectif.

En apparence, cette disposition n'appelle aucune critique de fond. Certes – et c'est de bonne guerre –, il se trouve quelques socialistes pour crier à la spoliation de l'épargne populaire. Il reste que le Livret A, même avec un taux de 3,5 %, restera un placement plus avantageux que les sicav monétaires après impôt (3,28 %). De plus, cette baisse permettra d'améliorer fortement les conditions de financement du logement social.

RISQUE DE PHÉNOMÈNE DE SIPHON

Une question reste, cependant, en suspens : pourquoi le gouvernement a-t-il fixé une rémunération aussi élevée pour les deux nouveaux livrets ? En fait, dans la décision, il y a une face cachée. De nombreux banquiers ont fait pression sur le gouvernement en ce sens. Le patron de la BNP, Michel Pébereau, a été particulièrement actif. La raison est évidente : jusqu'à présent, le Livret A échappait aux réseaux bancaires et n'était distribué que par la poste et le réseau écureuil des Caisses d'épargne (ce à quoi il faut ajouter le livret bleu, de même type, distribué par le Crédit mutuel). Or, de longue date, les banques souhaitent mettre la main sur ce magot (près de 690 milliards de francs de dépôts). Le gouvernement a donc cédé à leur pression. Le nouveau LEP et le « livret jeune » seront « banalisés », c'est-à-dire, distribués par tous les réseaux.

Du coup, les banques ont fait pression pour que la rémunération soit la plus avantageuse possible, pour capter le plus grand nombre de clients. M. Pébereau a ainsi demandé que le taux soit fixé à 5 %. Initialement, le gouvernement avait fait le choix de 4,5 %. Mardi midi, quelques heures avant l'annonce du plan, il a fait un nouveau geste, en le portant à 4,75 %. Or la mesure est périlleuse, car avec un Livret A rémunéré à 3,5 % et un LEP et un « livret jeune » rémunérés à 4,75 %, le risque est grand que les deuxième et troisième livrets « siphonnent » – comme disent les banquiers – les fonds du premier. Auquel cas, le logement social, contrairement aux apparences, pourrait être le grand perdant de l'opération.

Le plus étonnant, dans cette affaire, c'est que le gouvernement a fait ces concessions sans la moindre contrepartie. Certes, les grandes banques – dont le chef de l'Etat, en privé, dit pis que pendre – ont fait mine de jouer le jeu, en abaissant leur taux de base. Mais cela n'a trompé personne : en réalité, les banques n'ont fait que répercuter la baisse des taux de marché. On comprend mieux pourquoi, mardi, M. Arthuis s'en est pris aux grandes banques en leur demandant *« très fermement [...] d'abaisser les taux des crédits à la consommation qui sont parfois à la limite de l'usure »*. Laissant percer une pointe de dépit, la formule tend à montrer que les banques sont les grandes gagnantes de l'opération.

LES PRESSIONS DE MM. CALVET ET ROUX

La seconde étrangeté concerne la mesure de réduction d'impôt pour stimuler le crédit à la consommation, qui a également donné lieu à de violents accrochages dans les sommets du pouvoir. Depuis plusieurs semaines, le patron de PSA, Jacques Calvet, fait pression sur Jacques Chirac en faveur de cette disposition. Intime du chef de l'Etat, l'ancien patron de la CGE (devenue Alcatel-Alsthom), Ambroise Roux, par ailleurs responsable d'un puissant lobby patronal, l'Association française des entreprises privées (AFEP), est intervenu dans le même sens. Ces deux interventions ont déchaîné les oppositions. D'abord, l'idée a été vivement critiquée à Bercy, et par de nombreux banquiers, notamment ceux qui sont spécialisés dans la distribution des crédits à la consommation. La mesure cumule, en effet, les défauts. D'abord, elle est socialement injuste, puisque, par définition, les ménages qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire les plus modestes, ne pourront pas en bénéficier. Par ricochet, elle risque aussi d'être économiquement inefficace, puisque les ménages qui en profiteront sont ceux-là mêmes qui ont le plus d'épargne et ont donc, *a priori*, le moins besoin d'une carotte fiscale pour se décider à acheter.

Le débat, pourtant, n'a guère duré. Lundi matin, le ministère des finances n'était pas même au courant de cette proposition. Mardi matin, le chef de l'Etat a tranché et a mis le gouvernement devant le fait accompli. Un joli travail de lobby...

Laurent Mauduit

Trompe-l'œil sur la baisse du taux de base bancaire

Conséquence du donnant-donnant entre le gouvernement et les banquiers : l'annonce de la baisse de la rémunération du livret A a été suivie immédiatement par celle d'une diminution de 0,5 % du taux de base des banques (TBB) à 7 %. Mais il s'agit d'un marché de dupes. Car l'écart entre le TBB et le niveau des taux sur les marchés financiers ne cesse de s'accroître, à l'avantage des banques, qui ont pu se constituer des marges très confortables. L'écart entre le taux de base à 7 % et les rendements de marché à court terme s'établit à plus de 2,3 %. Une marge tout à fait anormale puisqu'elle était en moyenne de 0,92 % entre 1987 et 1995. Le TBB sert à calculer environ 15 % des crédits aux entreprises et quelque 4 % des prêts aux particuliers. La baisse sera effective à partir du 1er février. Les banques commerciales avaient déjà abaissé leur taux de base de 0,3 point le 22 décembre.

L'appel à consommer de M. Juppé

INVITÉ DU JOURNAL de 20 heures sur France 2, mardi 30 janvier, pour présenter les mesures prises par le gouvernement afin de soutenir l'activité, Alain Juppé a affirmé qu'il avait *« veillé à ce que les Français les moins favorisés ne subissent pas de pénalisation »*, malgré la baisse d'un point du taux d'intérêt du livret A. *« Quand on voit que le premier livret populaire »*, dont les conditions d'accès sont élargies, *« est à 4,75 % »*, *« on ne peut pas laisser dire que l'épargne populaire est pénalisée »*, a-t-il indiqué, en précisant : *« Avec ce nouveau livret, [...] qui va concerner 18 millions de Français [...], l'épargne des plus défavorisés est protégée et rémunérée à un niveau qui est un des plus élevés des placements que l'on trouve aujourd'hui. »*


VERBATIM

« Nous avons voulu donner un formidable ballon d'oxygène aux organismes HLM en baissant le taux des prêts qui leur est fait. Pour cela, bien entendu, il fallait ajuster la rémunération des livrets A. Voilà la raison d'être de cette mesure », a dit M. Juppé, ajoutant que ces organismes sont *« en mauvaise posture parce que l'argent qu'on leur prête est trop cher pour qu'ils puissent lancer de nouveaux programmes de logement social ou entretenir les logements dont ils sont déjà propriétaires »*.

« Le temps est venu pour ceux qui hésitaient à investir ou à consommer de le faire », a affirmé le chef du gouvernement, en marquant sa volonté de faire de 1996 et de 1997 *« des années de dialogue social et de relance »* et d'*« amorcer la baisse des impôts en 1997 et 1998 »*. *« Nous devrons être, en 1998, dans le peloton de tête de l'Europe »*, a indiqué M. Juppé. *« Si on n'avait pas rééquilibré les comptes de la Sécurité sociale et les comptes de l'Etat, les taux d'intérêt n'auraient pas baissé. Il faut continuer sur cette voie, c'est la bonne et c'est la perspective. »*

Les principales mesures

Voici les principales dispositions des mesures de soutien à l'économie qu'a annoncées, mardi 30 janvier, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis (*Le Monde* du 31 janvier).

● **L'épargne.** A compter du 1er mars 1996, le taux du livret A et du livret bleu baissera de 4,5 % à 3,5 %. Par ailleurs, les contribuables acquittant moins de 4 000 francs d'impôt (au lieu de 1 890 francs auparavant) pourront ouvrir un livret d'épargne populaire (LEP) dont le taux est fixé à 4,75 % (contre 5,5 % aujourd'hui) et le plafond des dépôts à 40 000 francs. Enfin, les jeunes de douze à vingt-cinq ans pourront ouvrir un « premier livret jeune », dont le plafond sera de 10 000 francs, rémunérés également au taux de 4,75 %.

● **Aide à la consommation.** Le gouvernement institue une réduction d'impôt au titre des intérêts des prêts à la consommation contractés en 1996. La réduction sera égale à 25 % du montant des intérêts des deux premières années dans la limite de 5 000 francs pour les contribuables célibataires et de 10 000 francs pour les contribuables mariés. Ces limites seront majorées de 2 000 francs par personne à charge.

● **Immobilier.** L'amortissement des immeubles locatifs pourra être accéléré. La faculté sera donnée aux contribuables d'opter pour la déduction d'un amortissement dégressif exceptionnel. Par ailleurs, le délai d'imputation des déficits fonciers afférents aux propriétés urbaines ou rurales sera porté de cinq à dix ans, pour les déficits nés à compter de 1991.

● **Entreprises.** Le gouvernement décide de procéder à une majoration du coefficient d'amortissement dégressif, au profit des entreprises industrielles, commerciales, non commerciales et agricoles.

● **Budget.** Comme prévu, le gouvernement décide de mettre en réserve *« plus de 20 milliards de francs »* sur les crédits budgétaires de 1996, afin de compenser les effets sur les rentrées fiscales d'une croissance plus faible que prévu.

80 % des Français ont un livret A

Quelque 46 millions de Français disposent d'un livret A, soit près de 80 % d'entre eux. Les dépôts avoisinent 690 milliards de francs et servent à financer le logement social. La moitié des détenteurs ont un revenu mensuel inférieur à 12 500 francs, seulement 7 % ont des revenus supérieurs à 25 000 francs et les dépôts de la moitié des livrets sont inférieurs à 10 000 francs, selon les chiffres de la Caisse des dépôts et consignations. Près de 50 % de l'encours des dépôts est détenu par 10 % des livrets. Après avoir été délaissé au début des années 90 lors de l'essor de produits à meilleurs rendements, le livret A a retrouvé les faveurs des épargnants depuis deux ans. En 1995, le livret A a continué à attirer les Français, qui ont déposé 13 milliards de francs sur ce produit, contre 10,1 milliards de francs en 1994. Cependant, sa part dans les placements des ménages est passée de 25 % en 1981 à 8 % en 1994.

Les sénateurs résistent à la création de deux offices parlementaires

La division de la majorité embarrasse le gouvernement

L'examen par le Sénat, mardi 30 janvier, de deux propositions de loi visant à créer deux offices parlementaires a provoqué la fronde des sénateurs. La majorité est également divisée à propos de la présidence d'un troisième office, créé en 1983, chargé de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

LE GARDE DES SCEAUX avait quelque raison d'affirmer sa *« perplexité »* et, *« pour tout dire »*, son *« embarras »* lors de l'examen par le Sénat, mardi 30 janvier, des deux propositions de loi visant à créer un office parlementaire d'amélioration de la législation et un second office chargé de l'évaluation des politiques publiques. En effet, la résistance opposée, depuis des mois, par les sénateurs, à ces deux offices (*Le Monde* du 24 janvier) – dont la création avait été votée par les députés en juillet 1995 – a fait du gouvernement le plus ardent défenseur de ces textes d'origine parlementaire qui visent, comme l'a rappelé Jacques Toubon, à *« faciliter le travail »* des parlementaires.

Les sénateurs qui, à l'instar des députés, renâclent à créer des organismes susceptibles d'empiéter sur les prérogatives des commissions permanentes – notamment de la toute-puissante commission des finances – s'en sont donné à cœur joie. La commission des lois, présidée par Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), s'est réunie à cinq reprises en l'espace de deux semaines, sans parvenir à adopter le moindre texte de compromis. Son rejet, mercredi 24 janvier, du rapport de Pierre Fauchon (Union centriste, Loir-et-Cher), qui visait à scinder en deux délégations – une pour chaque assemblée – l'office d'évaluation des politiques publiques, puis, mardi 30 janvier au matin, du rapport de Michel Rufin (RPR, Meuse), qui tendait à se rapprocher du texte adopté par l'Assemblée nationale, laissait planer la menace d'un vote négatif en séance publique. Même si, en cas de désaccord, le *« dernier mot »* revient à l'Assemblée nationale, il aurait été étonnant que celle-ci soit amenée à adopter, seule, un texte créant un organisme composé à parité de députés et de sénateurs.

MARGE DE MANŒUVRE RÉDUITE

Soucieux de parvenir à l'adoption d'un texte au palais du Luxembourg, le gouvernement a donc invité les sénateurs de la majorité à voter en faveur d'une solution fort voisine de celle qui avait été préconisée par M. Fauchon. Par 188 voix contre 106, les sénateurs ont accepté d'instituer un *« office parlementaire d'évaluation de la législation composé de deux délégations constituées l'une à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat »*. La plupart des sénateurs de la majorité ont voté pour, tandis que l'opposition s'est prononcée contre. Selon le texte adopté, *« chaque délégation est chargée, sans préjudice des compétences des commissions permanentes, de rassembler des informations et de réaliser ou de faire réaliser des études tendant, dans un domaine déterminé, à évaluer l'adéquation de la législation aux situations qu'elle régit »*. *Exit*, donc, les missions de *« simplification de la législation »* et d'*« élaboration des mesures nécessaires à l'application des lois »* adoptées à l'Assemblée. Tout en renforçant la présence de membres des commissions permanentes au sein de l'office, les sénateurs ont refusé au nouvel organisme la possibilité, que lui avaient conférée les députés, de *« décider de réaliser des études de sa propre initiative »*.

Ce résultat ayant été péniblement acquis, le ministre chargé des relations avec le Parlement, Roger Romani, a accepté de reporter à mercredi l'examen de la seconde proposition de loi visant à créer un office parlementaire d'évaluation des politiques publiques. Il est vrai que, comme son homologue des lois, la commission des finances a rejeté, dans la soirée de mardi, les conclusions de son rapporteur sur ce texte, créant un nouveau casse-tête pour le gouvernement et la majorité.

Jean-Baptiste de Montvalon

L'UDF et le RPR se disputent la présidence de l'office scientifique

AU HUITIÈME ÉTAGE du 233, boulevard Saint-Germain, dans les locaux de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, députés et sénateurs avaient l'habitude, loin des turbulences de l'hémicycle, de se réunir entre gens de bonne compagnie. Parlementaires certes, mais sans étiquette – ou si peu. Composé de huit députés et huit sénateurs désignés à la proportionnelle des groupes parlementaires, cet office a pour mission, selon la loi du 8 juillet 1983, *« d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions »*. Depuis douze ans, *« l'évolution du secteur des semi-conducteurs et de la micro-électronique »*, *« l'avenir des réseaux et liaisons de télétransmission à haut débit »*, et des dizaines d'autres sujets de même nature avaient eu raison des frontières partisanes.

ACTIVITÉ BLOQUÉE

Jusqu'à ce fatidique automne 1995. Jacques Mossion, sénateur (UDF-FD) de la Somme, qui était à la tête de l'office depuis 1992, devait passer la main, comme le veut l'usage après trois ans de présidence. Son remplacement s'imposait d'autant plus que M. Mossion avait été battu lors du renouvellement sénatorial de septembre. Mais contrairement à l'habitude, il n'y eut non pas, alors, un seul mais deux candidats : Robert Galley, ancien ministre, député (RPR) de l'Aube et vice-président de l'office et Claude Birraux, député (UDF-FD) de Haute-Savoie et secrétaire de l'office. Le premier fit valoir que cette présidence devait revenir au RPR, au prétexte d'une nécessaire alternance au sein de la majorité. Fort de son assiduité aux travaux de l'office, le second plaida que le RPR détenait trop de postes équivalents pour ne pas céder celui-ci.

Depuis l'automne, c'est l'impasse. *« Le temps a crispé les choses. Chacun campe sur ses positions, personne ne peut plus faire machine arrière »*, explique Christian Kert, député (UDF-FD) des Bouches-du-Rhône. *« Tout cela n'a pas beaucoup de signification »*, commente Jean-François Mattéi, député (UDF-PPDF) des Bouches-du-Rhône, qui *« piaffe »* d'impatience de rendre public un rapport sur *« la santé et l'environnement »* rédigé depuis l'été dernier. De leur côté, les parlementaires socialistes membres de l'office ont pris un certain plaisir à rompre le silence auquel étaient réduits leurs collègues de la majorité. Il est vrai que leurs trois malheureuses voix pourraient bien, le cas échéant, départager les deux candidats. Le 20 décembre, le sénateur socialiste Franck Sérusclat (Rhône) s'est publiquement inquiété de ce retard. Le 18 janvier, son collègue du Palais-Bourbon, Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), ancien président de l'office, s'est adressé directement à Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, pour déplorer cet interminable *« feuilleton »* qui a plongé l'office dans un *« profond sommeil »*.

Le 22 janvier, M. Séguin répondait à M. Le Déaut qu'il avait *« d'ores et déjà demandé à M. Robert Galley, en sa qualité de doyen de l'office, de le convoquer pour procéder à la désignation* [de son bureau] *»*. Le message a été reçu : mercredi 31 janvier, les seize membres titulaires de l'office devaient fêter leurs retrouvailles. Voire un nouveau président.

J.-B. de M.

Le vote FN dans les banlieues ne viendrait pas d'anciens électeurs du Parti communiste

Chercheur en sciences politiques, Henri Rey remet en cause cette idée reçue et conteste l'existence d'un lien direct entre immigration et vote d'extrême droite

CHARGÉ DE RECHERCHE à la Fondation nationale des sciences politiques, Henri Rey met à mal bon nombre d'idées reçues sur « le vote FN en banlieue », dans une étude communiquée lors d'une conférence du Centre d'étude de la vie politique française (Cévipof), lundi 29 janvier. Il affirme, non seulement, qu'il n'y a aucune relation directe entre les progrès du Front national (FN) dans les banlieues et le recul du PCF, mais il souligne aussi le *« caractère limité, fluctuant, incertain de la relation entre la présence des étrangers et la hiérarchisation spatiale du vote Le Pen »*.

Henri Rey appuie son étude sur trois niveaux d'analyses : 132 communes appartenant à de grandes agglomérations et socialement défavorisées ; 30 quartiers pris dans ces communes et faisant l'objet de diverses formules de développement social ; enfin, la Seine-saint-Denis, où le FN à vite obtenu de bons scores électoraux. Les premières constatations mettent en évidence des résultats du FN, dans les banlieues, supérieurs aux moyennes nationales mais également à celles de la France urbaine. Cet écart presque constant, d'environ quatre points, a légèrement augmenté à partir de 1992 pour diminuer en 1995.

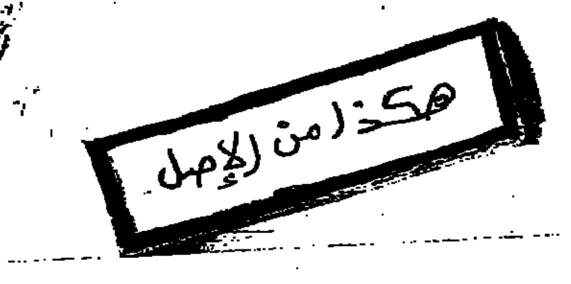
ABSTENTIONNISME ÉLEVÉ

Henri Rey note d'autres traits communs, en particulier un abstentionnisme élevé (lié probablement à la mobilité de la population), la faiblesse de la droite modérée, notamment la sous-représentation de l'UDF, et un *« niveau électoral* [du] *PC encore élevé »*. *« Le PC, autrefois puissant, est toujours présent et son affaiblissement est semblable à celui noté dans le reste du pays »*, affirme le chercheur, qui évoque toutefois l'absence de stabilisation d'un électorat socialiste venu en 1981 du PCF. Selon lui, le transfert direct PC-FN ne se vérifie pas : *« L'hypothèse d'une similitude d'offre politique extrémiste n'est pas fondée. »*

L'étude par quartiers montre que « là où le FN est en position de force, il ne tend pas systématiquement à voir ses positions renforcées », et *vice versa*. Il y a même un phénomène d'érosion dans les quartiers où le FN s'était imposé tôt. Enfin, cette étude, recoupée avec les chiffres de la présence étrangère, ne permet pas de conclure à un rapport direct entre celle-ci et le vote FN : des quartiers défavorisés, mais avec une faible proportion d'immigrés, peuvent, eux aussi, accorder de bons scores au parti d'extrême droite. Il s'agirait plus de l'effet de *« halo »*, déjà noté par un autre chercheur, Pascal Perrineau, c'est-à-dire d'un lien avec la perception, plus que la réalité, de l'immigration et de l'insécurité.

Henri Rey conclut que les causes de la croissance du vote FN sont à rechercher dans la fragilisation et la perte de perspectives des ouvriers et employés qui habitent dans ces banlieues, ainsi que dans l'incapacité des partis politiques traditionnels à résoudre leurs problèmes. Ce qui, dit-il *« pose le problème de la pertinence »* réelle d'une *« gestion sociale »* traitée localement – travail associatif, de proximité... – pour s'opposer à la montée du FN.

Christiane Chombeau



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

appartements ventes

2e arrondt

MONTORGUEIL, appt 2/3 p. de charme dans ancien atelier, calme, impeccable, 1 520 000 F. Tél. : (1) 53-70-86-46

3e arrondt

B. de Clairvaux, résid. services, 3/4 p., 82 m², parfait état 1 800 000 F. (1) 43-48-27-59

4e arrondt

4 P. VUE SEINE
150 m², déco. contemporaine.
6 P. VUE SEINE
200 m², asc., imm. haussmannien.
BEAU 8 P. 325 M²
pierre de t., asc., balcon.
S/PORT ARSENAL
8 p., 210 m² env., asc., vue !
AIM 42-78-40-04
23, boulevard Henri-IV

HENRI-IV 325 M²
superbe 8 p. à rénover, dble récept., 100 m². 5 700 000 F. PARTENA 42-66-36-53

5e arrondt

SAINT-MÉDARD, 2 p., 46 m², charme, 1 060 000 F, bon état. LITTRÉ 45-44-44-45

RUE DE BIÈVRE, charmant triplex, dernier étage, mini-terrasse. 3 250 000 F. SERGE KAYSER 43-26-43-43

6e arrondt

RUE N.-D.-DES-CHAMPS 2 p., 50 m², sur jard., charme. LITTRE 45-44-44-45

Montparnasse des artistes, superbe 7 p., 153 m², 3e, asc. LITTRÉ 45-44-44-45

7e arrondt

CAMPAGNE A PARIS exceptionnel, 170 m², dernier étage, ascenseur, vue. LITTRÉ 45-44-44-45

RUE DE VERNEUIL, charme, 4/5 p., 88 m², 4e ét., asc., soleil. LITTRÉ 45-44-44-45

INVALIDES 7 P.
comme une maison jardin, jacuzzi, climatisé
AIM 42-78-04-04

RUE SAINT-PÈRES 130 M² 5 p., 3e ét., 22 000 F/m² + park. Tél. : 43-59-14-05

4, CITÉ NÉGRIER
angle 151, rue de Grenelle, 2 pièces, 46 m², 2e étage, sans ascenseur, entrée, séjour, ch., cuisine, salle d'eau, wc, cave. Prix : 990 000 F. Tél. : 60-36-02-76

8e arrondt

ALMA-MARCEAU
HÔTEL PARTIC.
R + 2, 250 m² + s/sol. 5 775 000 F. PARTENA 42-66-36-53

FAUBOURG SAINT-HONORÉ-CONCORDE, 2 p., cuis., s. de bains, clair, calme, 3 m. s. plafond, 3e étg., asc., pierre de tail. 895 000 F Tél. 42-66-36-53

10e arrondt

PROCHE RÉPUBLIQUE dans rue calme, splendide loft, 120 m², neuf, hauteur s/plafond, appartement exceptionnel. A VOIR ABSOLUMENT Tél. : 07-56-20-44

11e arrondt

Mo LEDRU-ROLLIN, proche BASTILLE, loft, surface volume unique 210 m² + 40 m², privé cour + s/sol 90 m². Excellent état, cuisine et sdb à créer. Surface totale pondérée comprise 250 m², soit 10 000 F/mois, usage mixte (hab./prof.), poss. division de 2 lots à partir de 80 m² mini. A SAISIR M. SCHMITT 07-56-20-44

12e arrondt

Pte Dorée à 2 pas du Bois, appt en duplex, 110 m², terr. 80 m², calme, charme. 2 500 000 F. Tél. : (1) 53-70-86-46

13e arrondt

CHAMBORD, gd 2 p., cuis. équipée, balc., 10 m², vue. 850 000 F Tél. : 44-24-26-92

TOLBIAC, 3 p., 73 m², soleil, cuis. équipée, calme, park. 1 100 000 F. Tél. : 44-24-26-92

CHEVALERET, rare bon imm. 3 p., 53 m², chf. cent., calme. 595 000 F Tél. : 44-24-26-92

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
UN CONTACT, POUR REPONDRE A VOS QUESTIONS
44.43.77.40

1° métro Italie 38 m² + 4 m² de balcon, soleil, calme. 695 000 F. Tél. : (1) 53-70-86-46

Rue BOBILLOT, 2 p., 45 m², terrasse, vue agréable, bon état, ascenseur. 770 000 F. Tél. : 40-47-67-82

CHEVALERET, 2 p. d'angle, 42 m² dans bel imm. ancien, ascenseur, vue sud. 675 000 F Syndic 40-47-67-82

14e arrondt

Noyée dans la verdure, maison 386 m², terrasses 120 m², prestations exceptionnelles. LITTRÉ 45-44-44-45

MONTPARNASSE 40-43-08-17 produit d'exception 200 m², dernier étage, terrasse, plain-pied., parkg., vue.

Denfert, 2 p. rén., 42 m². 700 000 F. Pernety, pdt, asc., 3 p., 895 000 F. Plaisance, 2/3 p., 45 m², 750 000 F. 43-35-18-36

15e arrondt

CONVENTION 40-43-08-17 ancien, 120 m², beau classique, gd séjour, 2 ch., ascenseur, poss. parking. Prix : 2 540 000 F.

FELIX FAURE 40-43-08-17 ancien, 150 m², 2 appartements en duplex, aménagements haut de gamme, idéal musicien.

Mo PASTEUR, grand 2/3 p., 83 m², 5e ét., asc., plein sud, imm. 1930. 1 550 000 F. 47-51-35-94

RUE BARGUE, 2 pièces, 35 m², 2e ét. 580 000 F, charme. LITTRÉ 45-44-44-45

RUE VIALA (100 m Dupleix), studio, 3e, dans bel immeuble ancien. Impeccable. 430 000 F. Syndic 40-47-67-82

Mo DUPLEIX, stdg, dern. ét., 2 p., 39 m² + 25 m² terras., vue panor., pl. soleil. 43-35-18-36

17e arrondt

BEL APPARTEMENT DE RÉCEPTION
200 m² env., patio, volume
AIM 42-78-40-04

18e arrondt

Proche, LAMARCK-CAULAINCOURT, surface 43 m², atelier d'artiste, refait neuf. 640 000 F. Crédit total. Tél. : 07-56-20-44

Mo LAMARCK-CAULAINCOURT, étg. élevé, 3 p., balcon, ascenseur, standing. Prix : 1 510 000 F. Tél. : 07-56-20-44

Mo LAMARCK-CAULAINCOURT, 5 pièces, étage élevé, balcon, superbe. Prix : 2 880 000 F. Tél. : 07-56-20-44

HAUT MONTMARTRE ATELIER ARTISTE 90 m² + terrasse 10 m². 2 500 000 F. Part. : 46-06-40-10

20e arrondt

EXCEPTION, ST-FARGEAU maison 67 m² + jardin privé, 350 m², beau volume, calme. 2 000 000 F. Tél. : 40-30-02-96

A SAISIR
R. PELLEPORT, vue s/Paris, 5 p., 150 m², récent. 2 150 000 F. Tél. : 47-53-09-84

91 Essonne

Vends dans petite résidence VIRY-CHATILLON (91), 20 km de Paris, 10 km d'Orly. F3, 65 m², refait à neuf, cuisine, salle de bains équipées, salle à manger, 2 chambres, cellier, débarras, wc, placards, parking, cave, balcon, proche écoles et commerçants. Prix : 700 000 F. Tél. : 69-21-36-96

93 Seine-St-Denis

ST-OUEN, PTE MONTMARTRE, dans maison, charme, calme, jardin, duplex, 140 m², terrasse, grand sous-sol. 1 550 000 F. Gd garage. 150 000 F en sus. Tél. : 40-11-95-55

94 Val-de-Marne

LE PERREUX, VILLA MANSART, 180 m² sur terrain 700 m² avec jard. et pisc. Tél. : 43-24-36-85

VINCENNES 5/6 P.
à 200 m du bois ! 140 m² environ, 3 chambres, double séjour, salle à manger, couloir, dressing, salle de bains, wc, débarras, cave. Prix : 2 050 000 F. Tél. : 43-65-08-97 (répondeur)

95 Val-d'Oise

VILLIERS-LE-BEL, F3, séjour, 2 chambres, salle de bains, grands rangements, cuisine équipée avec séchoir, cave, parking. 370 000 F. Tél. : 39-88-86-15

A VENDRE, Villiers-le-Bel, F4, salle à manger, salon, 2 chambres, sdb, wc, chauffage individuel au gaz, cave, parking. 550 000 F. Tél. : 39-94-52-71. (En cas d'absence laisser un message sur le répondeur)

VOUS CHERCHEZ UN BIEN A ACHETER ?
Notre cabinet vente et expertise vous propose divers produits
DU STUDIO AU 6 P.
à des prix intéressants pour particulier ou marchand. Rens. : M. SCHMIDTT expert.
Tél. : 07-56-20-44

appartements recherche

Recherche dans le 13e ardt, appartement 100 m², étg. élevé, idéal ds imm. récent ou ancien. Budget 2 500 000 F. URGENT, réalisation immédiate. Tél. : 07-56-20-44

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m². PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07.

URGENT RECHERCHE
Ds le 13e ardt. Appt. 100 m² mini. Etg élevé. Balcon ou terrasse souhaité. Charges maxi. 2 000 F. Duplex OK. Contact : 07-56-20-44

CABINET KESSLER
78, Champs-Élysées 8e recherche beaux appts de standing, petites et grandes surfaces. Evaluation grat. sur demande 46-22-03-80 43-59-68-04

fonds de commerce

Part. vd HOTEL*** 24 Chbres à QUEBEC. Affaire très saine Idéal pr qui veut s'expatrier Fax : (19-1) 418 649 7553 de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi

maisons

PARIS 17e RARE ! JOLIE MAISON 6 P., 3 ch., 2 bains, cave calme. 4 600 000 F Tél. : 46-83-13-95

locations offres

RUE DU DRAGON bel imm. 2 p. charme 5 077 + ch. Littré 45-44-44-45

16e, H.-Martin, Faisanderie 7 P. 280 m² gd standing parfait état, 24 000 F hors charges – 42-66-36-53

9e VRAI 4 P. ANC. 114 m² vastes volumes. Tr. bon état 10 400 F C.C. IP : 48-85-13-33

BELLEVILLE 19e triplex orig. calme, 180 m² env. 2 petites terrasses. 15 800 F C.C. IP : 48-85-13-33

Région parisienne

94 VINCENNES CENTRE près RER, beau et vaste studio meublé et équipé à neuf dans cadre de verdure 4 200 F C.C. – IP : 48-85-13-33

35 km PARIS-EST. Demeure seigneuriale du XIIe totalt rénovée. 600 m² hab. s/4,5 ha, douves, dépendances. Px : 30 000 F/mois C.C. IP : 48-85-13-33

PRÈS PONT DE NOGENT Propriété en bord de Marne env. 250 m² hab., 18 000 F CC IP : 48-85-13-33

immobilier d'entreprise

SUR UNE ILE, PRES PONT de NOGENT (94). Vaste demeure plus de 450 m² hab. s/5 000 m² terr. (Usage mixte). 9 800 F H.T./mois + cession Tél. : 48-85-13-33

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et ts services : 43-55-17-60

pavillon

Colombes. Pavillon de 115 m² sur un terrain de 190 m². Double séjour, cuisine, garage, terrasse, 3 chbres, sdb, 2 WC. 1 700 000 F. 47-45-55-53

propriétés

SENLIS, 35' par autoroute du nord, 10' aéroport Charles-de-Gaulle, magnifique maison, 4 ha de parc, 3 réceptions, 6 sdb, vaste cuisine, jardin, intérieur fleuri, service, garage. (16) 44-53-56-26 ou (1) 47-05-91-89

FERME PIERRE 5 chbres, 2 s. de bs, 2 s. e., 5 w-c, chauff. cent. + conserverie artisanale agréée CEE. 24 ha. Ruisseau. Nord Toulouse. 1 800 000 F. Tél. h. repas : (16)63-33-17-78.

terrain

92. Châtenay-Malabry, 460 m² cos 0,4, TTC 790 000 F. Propriétaire 42-30-57-57

hôtel particulier

Paris 6e 210 m² + 80 m² ss + cour
Paris 7e 240 m² + 80 m² 1/2 ss + jardin
Paris 13e limite 5e 400 m² + 150 m² ss
Paris 16e 522 m² + 176 m² ss + jardin
GOBELINS IMMO - 43-37-50-25

cession d'entreprise

ILE DE LA RÉUNION
A céder entreprise de négoce et de fabrication, très bonne rentabilité et situation financière. Tél. : (1) 43-04-15-00. Fax : (1) 43-03-10-08.

viagers

Mairie du 16e, 92 m² env. rez-de-cour, jardin. Occupé. Dame 83,8 ans. 600 000 F + 8 000 F/mois – 42-30-57-57 VIAGER THOMASSIAN 33, av. de Versailles, Paris 16e

91. CROSNE F4, 85 m² avec parking ext. Viager libre sur 2 têtes de 73 et 78 ans 150 000 F + 3 700 F/mois. FRANCE VIAGER 43-66-65-65

PARIS SAUFFROY F3 (53 m²), viager occupé, 75 ans, 1er ét. 120 000 F + 2 700 F/mois FRANCE VIAGER 43-66-65-65

Libre Gare de l'Est, 54 m² env. + balc. Rénové, soleil, 5e ét. Homme 71,8 ans. 340 000 F + 3 088 F/mois. 42-30-57-57. VIAGER THOMASSIAN

38 m² balc. sur Chps-Elysées, occ. dame 81 ans, 530 000 F + 3 990 F/mois – 42-30-57-57 VIAGER THOMASSIAN 33, av. de Versailles, Paris 16e

15e, vue Seine, 47 m², 25e ét., occ. hme 81,5 ans, 320 000 F + 4 500 F/mois. 42-30-57-57. VIAGER THOMASSIAN

RECH. VIAGERS LIBRES ou occupés, bons quartiers, HENRI KORN. 45-67-42-70

location recherche

INTER-PROJETS recherche sur Paris et EST-PARISIEN, produits originaux ou grands appartements à louer. Tél. : 42-83-46-46

maisons

LA VARENNE prox. bords Marne très résident. RER, commerces, écoles, MAISON D'ARCHITECTE 170 m², 4 chambres, grand séjour, salle de jeux, bureau, cave. Prix : 2 950 000 F. Tél. : 45-62-10-60 (journée).

LA VARENNE prox. bords Marne très résident. MAISON DE CARACTERE 85 m² + vaste grenier + grand sous-sol. Prix : 1 950 000 F. Tél. : 45-62-10-60 (journée).

DEMANDES D'EMPLOI

Pers. expér., sér. et organisée, recherche emploi de RESP. COMM. EXPORT ou RESP. COMPTAB. clients, recouvrement Trilingue allemand, anglais. PARIS ou SUD-OUEST Tél. : (16-1) 40-30-22-96 (rép.)

J.F. 34 ANS, bon niv. langues rech. poste secrét. assistante domaine culturel. Temps complet/partiel. Tél. : 46-27-77-67

J.F. 35 ANS, cherche poste dans établisst scolaire EMPLOYÉ DE BUREAU 16 ans expérience comptabilité + recouvrt banlieue sud de Paris ou proche. Ecr. LE MONDE P. no 8954, 133, Chps-Elysées, 75008 Paris

COMPTABLE Femme recherche poste adj. chef-comptable ou comptable. Unique expérience en Sté et en cabinet d'audit. Déclarations soc. et fiscales, payes, bilan. Connaissance SAARL. Tél. : 34-72-73-89. Répondeur

Votre bureau à Francfort ? Je traduis vos lettres, les transmets et vice-versa. Tél. : 0049 69 50 42 84. Fax : 0049 69 50 18 94

J.H. 31 ANS quadrilingue Angl., all., esp., 4 ans exp. dir. Com. multinationale, CHERCHE emploi dans com., traduction, édition. Tél. : 43-06-64-46

INGÉNIEUR MATÉRIAUX QUALITÉ, LIBRE O.M. célibataire, cherche emploi FRANCE – ETRANGER Tél. : (1) 45-95-02-23

Consult. format. en res. hum. 15 ans d'exp. libéral propose entreprise en CDD savoir-faire et méthodes uniques d'évolution de produits, services et mentalités. Ecr. : LE MONDE PUBLICITÉ sous No 8960 133, av. Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

ARCHITECTE D'INTERIEUR
diplômée ESAM Paris. expér. cab. architecture d'intérieur (construction de maquettes, exécution plans et perspect. en ambiance colorée) CHERCHE travail tps COMPL. ou PARTIEL 40-33-11-07 (répondeur)

Collaboratrice « Le Monde » recherche emploi sur Paris : – formation sur informatique (Mac-PC) ; – documentation presse. Tél. : 48-42-55-13.

DIRECTRICE ADM. ET FIN. 10 ans d'exp. niveau 1, réf. S.G., C.G., R.H., aptitude management, gestion, organisation étude toute propos. Tél. : (1) 43-28-23-87 + fax.

LE MONDE DES CARRIÈRES

Société de traduction technique recherche
TRADUCTEURS TECHNIQUES CONFIRMÉS
de langue matern. allemande, espagnole et brésilienne, pr postes salariés à pl.-temps et collab. free-lance. envoyer C.V. et candidatures à Isabelle PAIN, DAT, 1, allée des Garays, 91120 Palaiseau

LABORATOIRE CAUDALIE recrute
V.R.P.
sur PARIS SUD-OUEST – NORD-EST Exp. vente pharmacie exigée. Rém. : fixe + comm. + voit. 9, villa Aublet, 75017 Paris

Ch. traducteurs free-lance de langue matern. française pr travaux lexicographiques à partir du portugais Tél. : 44-39-41-71

RECHERCHE TECHNICIENS EN AUTOMATISME
connaissance SIEMENS et TELEMECANIQUE expérience 2 ANS minimum acceptant les déplacements. Merci d'adresser CV + lettre au MONDE PUBLICITE sous no 8961 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 09

Recherche
DESSINATEURS MECANIQUE ET PROJETEURS E2
connaissances CAO-CAPIA-MEDUSA-EUCLID-INTERGRAPH-PRO ENGINER expérience 2 ans minimum acceptant les déplacements. Merci d'adresser CV + lettre au MONDE PUBLICITE sous no 8962 133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 09

PME, 140 pers., recherche
CHEF COMPTABLE
30-35 ans environ, diplôme expert comptable ou en cours. Suivi activité comptable et encadrement 5 pers. (comptabilité + paie), trésorerie, tableaux de bord, états analytiques, contrôle de gestion, bilan. Evolution. Merci d'adresser CV, photo, lettre manuscrite à : ENVIRONNEMENT SA 111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy.

Avis de concours
Centre de gestion 58 de la fonction publique territoriale, organise le 24-04-1996, concours sur titres
D'INFIRMIER
1 poste. Retrait du 01-02 au 01-03 : dépôt du 01-02 au 21-03. Tél. : 86-57-19-81

L'AGENDA

Automobile

TRÈS BONNE AFFAIRE vds NISSAN MICRA 4 CV 1991, 5 portes, radio, gris métallisé. 44 000 km. Très bien entretenue. Prix : 22 000 F. Tél. : 44-43-76-03

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie. ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens, 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

Cours

ACCENTS OF AMERICA
L'Américain avec des Professeurs Américains Aussi : TOESL 9, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris.
44-07-05-05.
Mo ODÉON.

Rénovation construction

Particulier cette annonce vous concerne

CÔTE FACE

EXPERTS EN RENOVATION DE FAÇADES
- IMPERMEABILISATION
- DECORATION
- ISOLATION PAR EXTERIEUR
- CONSEIL ET ETUDE GRATUITS
- TELEPHONEZ ET DEMANDEZ Mr GAULT Marc

SOGEP CONSTRUCTION 11, rue Marc-Seguin 21 Mitry Compans 77290 MITRY MORY Tél : (1) 64.27.98.74

Revue

Passage d'encres littérature/gravure, 3 numéros et 3 tirages originaux : 360 F 16, rue de Paris, 93230 Romainville. Tél. et fax : 48-43-22-23

Traduction

Confiez vos travaux de **TRADUCTION** d'anglais et d'espagnol vers le français (général, informatique, économie, arts), de **RÉDACTION** (courrier, articles, discours), d'interprétariat de liaison, de révision/relecture et de frappe de documents à une professionnelle diplômée. Tél. : 30-40-15-66.

Vacances Tourisme

SKI DE FOND
Haut Jura 3 h Paris TGV Yves et Liliane vous accueillent dans ancienne ferme comtoise du XVIIe, grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec s. de bains, wc. Tarif semaine/personne 2 600 F à 3 150 F, selon période, tout compris (pension complète, vin au repas, moniteur, mat. ski neuf). Tél. : (16) 81-38-12-51 Le Crêt l'Agneau, 25650 La Longeville.

Paris Club Hôtel (Eden Park) à Saint-Tropez, face piscine (4 pers.) du 15 août au 31 août

Paris Club Hôtel (face port) à Bandol (6 pers.) du 1er sept. au 30 sept. Tél. après 20 heures : 16 (1) 40-70-36-21.

Vins

Directement du vigneron à votre table un vin blanc à découvrir
MONTLOUIS-S/LOIRE
A.O.C. Sec, demi-sec, moelleux. Méthode champenoise. Plus. millésimes disponibles. Tarifs sur demande : L. CHAPEAU 15, rue des Aîtres-Husseau, 37270 Montlouis-sur-Loire. Tél. : (16) 47-50-80-64.

Associations

Cours

PARLEZ CHINOIS
China Langues Express Spécialiste des débutants. Entreprises exclusivement. Tél. : 42-23-12-53



La prévention des crues dans l'Hérault est freinée par le poids des enjeux immobiliers

Des responsables locaux tentent d'anticiper les risques

Le premier ministre, Alain Juppé, a annoncé à l'Assemblée nationale, mardi 30 janvier, le déblocage d'une *« aide d'urgence de 500 000 francs, mise en place tout de suite »*, pour aider les habitants de l'Hérault sinistrés par les pluies diluviennes de dimanche. Les interrogations resurgissent sur le caractère inéluctable des inondations, qui ne sont pas seulement liées à la violence du climat méditerranéen.

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

Balais et pompes sont à peine posés que la question vient tarauder tous les esprits. Comment une telle catastrophe est-elle possible ? La technologie ne permet-elle pas de prévoir, voire d'anticiper ces phénomènes naturels ? Chaque crue apporte son lot d'interrogations devant l'impuissance humaine. Dans l'Hérault plus qu'ailleurs, car on vit avec depuis deux siècles.

La situation qu'a vécue le département ces derniers jours est certes assez exceptionnelle. Au mont Aigoual, la station météo des Cévennes, la quantité d'eau reçue depuis depuis le 1er septembre 1995 dépassait le niveau normal d'une année (2 282 millimètres) ! Les précipitations étaient anormalement élevées pour la saison et exceptionnelles après une période de sécheresse particulièrement longue (*Le Monde* du 31 janvier). Dans cette région de climat méditerranéen brutal, ces périodes alternant sécheresse et précipitations violentes sont habituelles. *« A l'échelle régionale, des phénomènes de pluies atteignant 200 millimètres d'eau en quelques heures se produisent au moins une fois par an*, rappelle Bernard Dartau, hydraulicien au conseil général, *les orages sont comme un jeu de fléchettes, ils tapent au hasard : quand c'est dans la garrigue, cela ne se voit guère ; mais quand ils touchent une zone d'habitation, cela donne une impression d'exception au phénomène. »*



Mais les conséquences ne sont pas les mêmes selon que les crues touchent les versants des Cévennes – où coule l'Orb – ou la plaine de l'Hérault. En plaine, l'Hérault s'évase avant d'arriver à l'embouchure, et l'eau monte doucement. *« Nous sommes toujours prévenus des crues en amont, ce qui nous laisse le temps de mettre en place notre dispositif de fermetures et d'évacuation des zones dangereuses. Vous savez, c'est la quatrième fois que l'eau monte si haut depuis septembre »*, remarque Régis Passerieux, maire socialiste d'Agde. Sur les flancs des Cévennes, au contraire, les eaux ruissellent et viennent gonfler brusquement les rivières, qui emportent alors tout sur leur passage. Le lieu du ruissellement est plus difficile à prévoir.

Alors certains élus essaient d'anticiper. Une étude publiée voilà deux ans par la délégation aux risques majeurs a identifié les communes à risques du département (dont Puisserguier). Une partie d'entre elles ont mis en place un réseau d'alerte qui permet de surveiller les rivières. Le fleuve Hérault lui-même est doté de trois barrages écréteurs pour freiner les crues. Mais ces aménagements coûtent cher et certaines communes ne peuvent se les payer. Ainsi Puisserguier attend depuis quelques années son bassin de rétention. Le dossier est bouclé, mais le montage financier pour trouver le 1,4 million de francs pour le financer vient seulement d'aboutir.

ONZE MILLIONS DE TOURISTES

L'aménagement des rivières, outre son coût, soulève d'interminables débats de fond. Pour la direction départementale de l'équipement (DDE), ces structures sont inefficaces en cas de chutes d'eau importantes : *« Les bassins de rétention ou les barrages sont vite pleins en cas de crue décennale, et donc inefficaces »*, soutient Jean-Pierre Fourlon, directeur de la DDE. D'autres, comme Gérard Saumade, président du conseil général, y voient un frein réel à l'écoulement des eaux. Les écologistes, eux, y sont opposés pour des raisons de préservation des paysages. *« Ces équipements sont objet de controverse, car les rivières demeurent dans notre région les seuls éléments de végétation continue avec une faune variée. Et les associations de défense de l'environnement sont vigilantes »*, note André Demaison, directeur de la maison de l'environnement à Montpellier.

Mais le débat qui agite les collectivités locales est ailleurs. La construction de barrages ou de bassins impose de geler des surfaces de terrains énormes pour leur construction. Or, dans le Midi, les terrains rapportent gros : entre la vente des parcelles, les gains du secteur des travaux publics et les apports de la taxe d'habitation, les enjeux financiers sont énormes.

L'immobilier semble bien au cœur du problème. Pour de nombreux responsables politiques et associatifs locaux, le boom de l'immobilier des vingt dernières années, avec ses constructions anarchiques et massives, a largement contribué à rendre les crues plus dangereuses qu'auparavant. Moins cher que la Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon est l'une des régions qui bénéficient d'un très fort flux migratoire.

De plus, l'été, près de onze millions de touristes viennent grossir la population locale. Les lotissements ont poussé en bord de mer et les villages se sont étendus sur les flancs des coteaux. *« Ce sont autant de zones où l'eau s'accumulait pour le plus grand bien des cultures. Aujourd'hui, l'eau continue à s'y accumuler et inonde les habitations*, souligne M. Demaison. *Malgré la mise en place depuis trois ans de plans d'exposition aux risques, qui prévoient d'interdire toute construction dans les zones à risques, il y a une résistance réelle d'élus au gel des terrains sur les rives des rivières dangereuses »*, remarque aussi le préfet, Bernard Monginet. Les habitudes ne semblent, aujourd'hui pas plus qu'hier, remises en cause par les événements. *« Si on voulait se prémunir contre les risques d'inondation, il faudrait décréter la moitié du territoire national inconstructible »*, affirme M. Fourlon.

Sylvia Zappi

7 000 communes victimes de catastrophes naturelles en 1995

Le *Journal officiel* du 28 janvier a publié un arrêté portant constatation de l'état de « catastrophe naturelle » liée aux inondations, coulées de boue, éboulements de falaise ou de rochers, glissements ou affaissements de terrain, voire séismes, survenus entre 1992 et 1995, dans plusieurs départements français. La loi du 13 juillet 1982 prévoit que la publication, au *Journal officiel*, d'un arrêté de constatation de « catastrophe naturelle » autorise la victime à demander l'indemnisation de dommages qui échappent, en temps normal, au champ couvert par les assurances. La direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur indique que, en 1995, 7 000 communes ont été reconnues comme victimes de telles catastophes. En janvier 1996, 315 communes sont déjà dans ce cas.

Le Sud et la pluie : une histoire ancienne

OCTOBRE 1988 : huit morts dans Nîmes, submergée par les eaux du Cadereau. Septembre 1992 : des crues catastrophiques tuent trente-quatre personnes à Vaison-la-Romaine, dans le Vaucluse, dans la Drôme et dans l'Ardèche. Octobre 1993 : état d'alerte dans le Sud-Est ; plusieurs villages sont isolés par les eaux entre Valence et la Camargue. Novembre 1994 : l'aéroport de Nice est envahi par la boue, plusieurs victimes en Lozère et en Corse. Et aujourd'hui Puisseguier...

Des facteurs climatiques nouveaux n'auraient-ils pas favorisé la multiplication de ces épisodes pluvieux, qui deviendraient de moins en moins « exceptionnels » dans le Sud-Est méditerranéen ? Pour répondre à ces questions, la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) du ministère de l'environnement a chargé Météo-France de dresser un inventaire historique des précipitations diluviennes sur les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sur la Corse.

Les experts n'ont retenu que les averses ayant entraîné une précipitation supérieure à 190 millimètres (soit 190 litres par mètre carré) sur vingt-quatre heures. Résultat : ces épisodes, qualifiés de « diluviens », qui représentent environ le quart de la moyenne annuelle française (700 à 800 mm), ont été observés 119 fois sur le sud-est de la France et 25 fois sur la Corse en trente-sept ans, entre 1958 et 1994. En moyenne, sur toute la zone touchée par l'inventaire, un événement de ce genre, au moins, a été recensé chaque année, même durant les périodes de sécheresse. Dans 72 % des cas, ces pluies ont eu lieu en automne (septembre, octobre, novembre). Mais, paradoxalement, les précipitations catastrophiques ne sont pas toujours les plus violentes, le désastre étant souvent le résultat d'un enchaînement malheureux de circonstances. Tout dépend, alors, de la durée des averses diluviennes, de l'état des sols, de l'étendue des surfaces arrosées.

Lors de la crue de l'Ouvèze qui ravagea Vaison-la-Romaine en 1992, les hauteurs d'eau tombées dans la région n'étaient que de 322 millimètres (pont de Montvert) et de 211 millimètres (Conqueyrac). L'épisode intéressait une surface particulièrement étendue, mais Nîmes a été submergée en 1988 après une averse très localisée : il tomba 200 millimètres d'eau sur la ville et 420 mm à proximité immédiate. En fait, les précipitations supérieures à 400 millimètres sur vingt-quatre heures ne sont pas rares dans le Midi (22 en trente-sept ans) comme en témoignent les records enregistrés au col de Bavella, en Corse (906 mm les 31 octobre et 1er novembre 1993) et au Mont-Aigoual, dans le Gard (702 mm les 24 et 25 janvier 1964).

Cette étude, financée par le ministère de l'environnement, devrait aider à l'élaboration du programme de prévention contre les inondations *« liées aux pluies torrentielles et au ruissellement pluvial urbain »* que le gouvernement a engagé dans les trente départements du sud de la France. Mais les auteurs du rapport en marquent eux-mêmes les limites. Ils soulignent que les mesures, réalisées à l'aide de pluviomètres, sont forcément ponctuelles, même si, depuis une trentaine d'années, le réseau s'est densifié. L'amélioration – en cours – du réseau des radars météo permettra sans doute, à terme, d'affiner ces estimations. La période couverte, enfin, est un peu courte pour donner lieu à des enseignements fiables : les phénomènes étudiés peuvent avoir des périodicités supérieures à cent ans.

Jean-Paul Dufour

★ **« Inventaire des situations à précipitations diluviennes sur le Languedoc-Roussillon, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse », 190 p. Service documentation de Météo-France, 2, avenue Rapp - 75007 Paris. 150 F.**

Près de 1 milliard de francs pour la Polynésie

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT TERRITORIAL de Polynésie, Gaston Flosse, a indiqué, mardi 30 janvier, après avoir rencontré le président de la République, que l'Etat verserait 990 millions de francs par an pendant dix ans au territoire. L'engagement de maintenir les flux financiers engendrés par le Centre d'expérimentations du Pacifique avait été pris par Jacques Chirac en juin 1995, afin d'assurer la reconversion de l'économie polynésienne après l'arrêt définitif des essais nucléaires sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa.

M. Flosse, député RPR, a d'autre part été chargé de signer *« au nom de la France »* les protocoles annexes au traité de Rarotonga sur la dénucléarisation du Pacifique sud.

Sondages : M. Chirac en hausse, M. Juppé piétine

DEUX ENQUÊTES D'OPINION FONT APPARAÎTRE, pour la première fois, une divergence entre l'évolution de la cote de popularité du chef de l'Etat, qui se redresse, et celle du chef du gouvernement, qui piétine. Selon le baromètre Gallup-*L'Express*, réalisé les 25 et 26 janvier auprès d'un échantillon de 953 personnes et publié jeudi 1er février, M. Chirac enregistre 40 % d'opinions favorables (+ 5 points en un mois) contre 50 % d'opinions défavorables (– 6 points). M. Juppé, en revanche, bénéficie de 32 % d'opinions favorables (– 1 point), contre 60 % d'opinions défavorables (– 2).

Le baromètre CSA-*La Vie*, réalisé les 24 et 25 janvier auprès de 901 personnes et publié jeudi, confirme cette tendance. La cote de confiance de M. Chirac enregistre en janvier une hausse de 3 points (41 %), alors que celle de M. Juppé subit une baisse de 2 points (34 %).

DÉPÊCHES

■ **EUROPE : Alain Juppé estime que Philippe Séguin a** *« toujours été européen »*, et que *« son évolution »* sur cette question allait *« tout à fait dans le sens qui convient à la politique du gouvernement »*. Interrogé sur France 2, mardi 30 janvier, le premier ministre s'est félicité *« de voir que tout le monde y vient, petit à petit »*.

■ **PARLEMENT : le président de l'Assemblée nationale,** Philippe Séguin, est convenu avec son homologue du Bundestag, Rita Süssmuth, de créer une commission parlementaire permanente franco-allemande qui se réunirait en même temps et au même endroit que les sommets européens. Cet accord, conclu entre les deux présidents, vendredi 26 janvier, lors de la visite de M. Séguin à Aix-la-Chapelle, sera officialisé à Bonn au mois de mars.

■ **RÉFORME DE L'ÉTAT : Dominique Perben, ministre de la fonction publique,** de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, devait préciser, mercredi 31 janvier, dans une communication au conseil des ministres, que la réforme de l'Etat fera l'objet d'une vaste concertation, associant élus locaux et nationaux, organisations patronales et syndicales, experts, agents publics et usagers (*Le Monde* du 5 janvier). Un ensemble de mesures pourra être proposé au premier ministre aux environs du 15 mars.

■ **AUTOROUTES DE L'INFORMATION : les députés ont** adopté le projet de loi présenté, mardi 30 janvier, par le ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace, François Fillon, pour permettre le développement d'expérimentations des nouvelles technologies de l'information (*Le Monde* du 30 janvier). La majorité RPR et UDF a voté pour, le PS et le PCF contre. Le texte initial a été légèrement amendé pour permettre aux communes de donner leur avis sur les expériences projetées sur leur territoire.

■ **SOCIAL : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT,** estime, à propos des événements sociaux de décembre et des turbulences au sein de la CFDT, que *« ce qui a creusé le fossé entre les cheminots CFDT et la confédération, c'est qu'ils ont rejoint le camp de l'anti-réforme de l'assurance-maladie »*, dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur* (1er -7 février). Selon Mme Notat, *« les grèves et les manifestations ne sont plus les seules armes de l'action syndicale pour tous »*.

■ **RADICAL : la nouvelle direction du parti** comprend six présidents délégués : Bernard Castagnède est chargé de l'administration générale, du développement politique et de la communication ; Michel Dary, des fédérations et des finances ; Bernard Kouchner, de l'innovation politique ; Catherine Lalumière, des relations internationales et de l'Europe ; Roger-Gérard Schwartzenberg, de la coordination des travaux législatifs, et Emile Zuccarelli, des relations extérieures et des élections. D'autre part, Bernard Tapie souhaite, mercredi 31 janvier, dans *Le Figaro*, l'entrée de « mitterrandistes » à Radical, dont Jack Lang.

■ **PARTI COMMUNISTE : Robert Hue, secrétaire national du PCF,** effectue un voyage en Chine, du 31 janvier au 4 février, à l'invitation du secrétaire général du Parti communiste chinois, Jiang Zemin. M. Hue s'était d'abord rendu, lundi 29 janvier, au Japon. Dans une déclaration depuis Hiroshima, M. Hue a rappelé *« le combat des communistes français pour le désarmement nucléaire universel »*.

■ **SCRUTIN RÉGIONAL : six députés présidents de conseils régionaux,** Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Auvergne), Olivier Guichard (RPR, Pays-de-la-Loire), Charles Baur (UDF-FD, Picardie), Jacques Blanc (UDF-PR, Languedoc-Roussillon), Maurice Dousset (UDF-PR, Centre) et René Garrec (UDF-PPDF, Basse-Normandie), ont déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant à faire de la région une circonscription unique pour les élections régionales et accordant à la liste arrivée en tête une prime équivalente à 30 % des sièges. Les 70 % restants seraient répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

■ **AÉROPORT : la région Picardie, candidate** pour l'implantation du nouvel aéorport destiné à desservir le bassin parisien, d'ici une vingtaine d'années, a rendu publics, mardi 30 janvier, les noms des trois sites qu'elle propose. Il s'agit de Rouvillers (Oise), Hangest-en-Santerre et Vermandovillers (Somme), respectivement à 65, 95 et 110 kilomètres de Paris. La Picardie et le Centre sont les deux principaux rivaux pour la construction de ce « troisième aéroport ».

Les élus de l'agglomération de Toulouse veulent gérer directement le réseau du métro

TOULOUSE
de notre correspondant

Le métro, c'est rapide et ça peut rapporter gros. A Toulouse, les élus – qui sont membres du comité syndical, l'instance de décision du Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) – ont apparemment trouvé trop importants les bénéfices, estimés à 300 millions de francs, réalisés par la société privée MTD-développement dans l'exploitation de la ligne A du métro, pour le moment ligne unique de l'agglomération toulousaine.

Ils ont donc décidé, à l'unanimité, de changer dès que possible la règle juridique en vigueur, en adoptant le principe du non-renouvellement et du rachat de la concession déléguée à la société MTD, au terme de l'échéance de décembre 1997.

Le consensus politique exprimé dans ce vote a été d'autant plus remarqué que le comité syndical du SMTC est pluraliste avec neuf représentants du maire de Toulouse, Dominique Baudis (CDS-FD), six du conseil général (à majorité PS) et trois du syndicat intercommunal qui regroupe cinquante et une communes périphériques. Tous sont apparemment d'accord sur les propos de Jean-Pierre Plancade (PS), qui a hérité, il y a un an, de la présidence tournante du SMTC : *« Ce qui a été fait a été bien fait techniquement* –, a-t-il confié à *La Dépêche du Midi* –, *et maintenant il faut faire mieux en termes de coût. »*

UNE SECONDE LIGNE

Il est vrai que le chiffre de 15 milliards de francs avancé pour la réalisation de la seconde ligne, suscite aussi quelques inquiétudes parmi les élus. Désormais instruits par l'expérience, ils entendent bien réaliser des économies, environ 500 millions de francs.

Dans cette optique, le principe de séparer la construction de la ligne de son exploitation semble désormais bénéficier de l'assentiment des élus. Quant au nouveau cadre juridique, il pourrait se traduire concrètement par la mise en place d'une régie directe ou, plus vraisemblablement, par la constitution d'une nouvelle société d'économie mixte (SEM), à qui le SMTC déléguerait la maîtrise d'ouvrage. Certains élus ont déjà affirmé leur préférence pour la SEM, susceptible de concilier l'autorité publique et une transparence totale.

Pour autant, au-delà des souhaits exprimés ici et là, rien n'est encore décidé, souligne-t-on du côté du SMTC : *« La décision finale appartiendra au comité syndical à l'occasion d'un vote formel »*, rappelle prudemment Martine Pierre-Fontaine, directrice générale du SMTC. Avec le souci d'avancer des solutions en dehors de toute polémique et de ne pas perturber la mise en concurrence et les appels d'offres en cours.

On y verra plus clair sur le plan juridique à la mi-mars, date du vote au sein du comité syndical. Mais, d'ores et déjà, la bataille fait rage du côté des constructeurs – Matra-Transport, maître d'œuvre dans la fabrication des rames du VAL, et son ancien sous-traitant GEC-Alsthom qui fait le « forcing » sur les prix.

(Intérim.)

هكذا من الأصل

AFFAIRES *A la suite d'une plainte déposée par la Société de banque occidentale (SDBO), filiale du Crédit lyonnais, le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire sur les circonstances de la débâcle financière de la station de sports d'hiver Isola 2000 et de sa société d'aménagement, la Sapsi.* ● **CETTE SOCIÉTÉ** était présidée, jusqu'au 1er septembre 1995, par Sophie Deniau, la belle-fille de l'actuel garde des sceaux, Jacques Toubon. Fin 1994, un audit avait mis en évidence un passif de plus de 300 millions et *« d'importantes et nombreuses irrégularités »*. ● **LA PLAINTE** de la SDBO évoque plusieurs virements effectués en 1994 – à une époque où la station n'était plus en mesure de payer ses créanciers – des comptes de la Sapsi vers le compte suisse d'une holding luxembourgeoise, au seul bénéfice des propriétaires de cette société.

Une holding luxembourgeoise au cœur de la débâcle financière d'Isola 2000

Révélée à la suite d'une plainte de la Société de banque occidentale, une filiale du Crédit lyonnais, la déconfiture de la station de sports d'hiver met en cause Sophie Deniau, la belle-fille de l'actuel garde des sceaux, Jacques Toubon

L'ÉCHANGE fut bref, mais Sophie Deniau ne l'a pas oublié. Lorsqu'au printemps dernier son beau-père, Jacques Toubon, l'interrogea pour la première fois au sujet d'une affaire judiciaire qui pourrait la menacer, elle assure que leur dialogue se limita à ceci :

– Jacques Toubon : *« As-tu quelque chose à te reprocher ? »*

– Sophie Deniau : *« Non. »*

– Jacques Toubon : *« Alors tiens le coup, parce que je ne ferai rien pour t'aider. »*

Depuis, la menace s'est précisée. A la suite d'une plainte contre X... déposée par la Société de banque occidentale (SDBO), filiale du Crédit lyonnais, pour *« abus de confiance, recel et complicité »*, le parquet de Paris a ouvert, le 19 juillet 1995, une information judiciaire sur les circonstances de la débâcle financière de la station de sports d'hiver Isola 2000 (Alpes-Maritimes) et de sa société d'aménagement, la Sapsi, contrôlée par le promoteur Dominique Bouillon, et dont Sophie Deniau était, justement, la présidente. Entre-temps, M. Toubon était devenu ministre de la justice. *« Il m'a demandé qui était le juge d'instruction qui avait été désigné*, raconte sa belle-fille. *Je lui ai répondu que c'était Eva Joly. Alors, il m'a simplement dit : «* C'est une professionnelle. Comporte-toi en professionnelle. *» Nous n'en avons plus parlé depuis... »*

D'autres s'en sont chargés. La déconfiture d'Isola 2000 est en effet au cœur de plusieurs procédures, dont aucune ne passe inaperçue. La Sapsi a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Nice le 13 avril 1995, et de son sort dépendent mille emplois et l'avenir d'une kyrielle de petits créanciers. De son côté, le juge Joly a délivré une commission rogatoire à la brigade financière de Paris, afin que celle-ci examine de près les comptes de la station. Les investigations policières, entamées au début de ce mois, requièrent toute l'attention de la chancellerie.

Sophie Deniau, elle, reçoit les journalistes dans un immeuble du boulevard Haussmann, où voisinent la société de promotion immobilière Frank Arthur et la « Maison d'Isola », antenne parisienne de la Sapsi. Elle répète que *« si* [elle] *n'était pas la belle-fille du ministre de la justice, personne ne s'intéresserait à cette affaire »*, et il est probable qu'elle n'a pas tort.

C'est en octobre 1991 que Sophie Deniau est devenue PDG de la Sapsi. La fille de Lise Toubon, mariée au fils de l'ancien ministre Jean-François Deniau, faisait ses débuts dans les affaires, après *deux années passées, entre 1986 et 1988*, au cabinet de Charles Pasqua au ministère de l'intérieur, où elle était chargée des relations avec la presse. Ayant appris par Jean-Charles Marchiani, l'homme des missions spéciales du clan Pasqua, que le groupe du financier libanais Toufik Aboukhater cherchait à vendre une station de sports d'hiver, elle en parla à Dominique Bouillon, qu'elle avait rencontré en 1989, au moment où celui-ci collectionnait encore les bénéfices et les automobiles de grosse cylindrée.

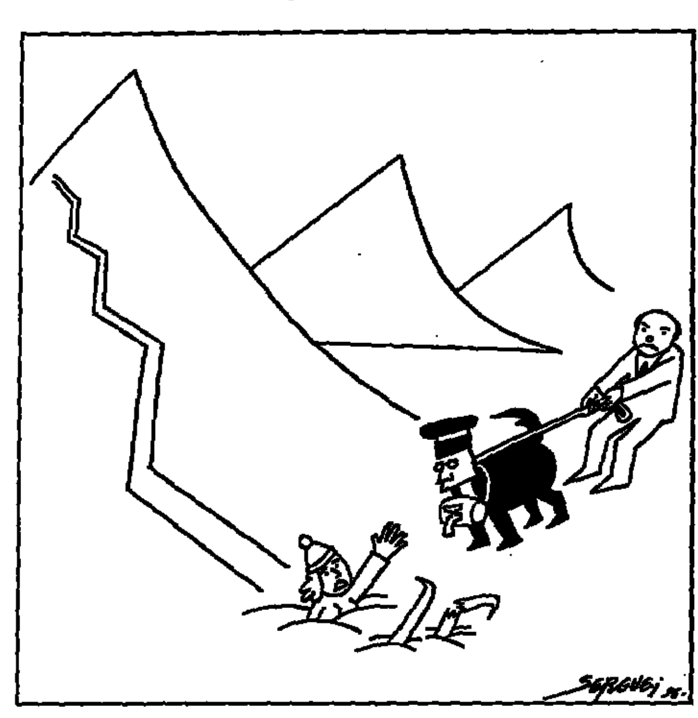
« FEMME D'ACTION »

La vente fut conclue en trois mois, et la belle-fille de Jacques Toubon, qui se dit *« femme d'action »* plus que femme d'affaires, fut bombardée à la tête de la société d'exploitation. Le promoteur lui adjoignit son ami Roland Guyot, nommé directeur général de la station, avec qui il construisait, dix ans plus tôt, des hôtels au Nigeria.

Dominique Bouillon, lui, récupérait les parts de la Siadf (Société internationale d'aménagement et de développement foncier), holding luxembourgeoise créée par les Libanais pour contrôler la Sapsi, et dont le capital est constitué de parts anonymes au porteur. Ainsi disposait-il de la mainmise absolue sur la station : 125 000 mètres carrés de droit à construire, un hôtel de luxe, des résidences, des commerces et l'exploitation des remontées mécaniques.

Pour se procurer de l'argent, le promoteur eut recours à une autre de ses relations : Bernard Tapie, dont il avait racheté le jet en 1990, alors qu'il songeait à créer une compagnie d'aviation d'affaires au Bourget. Grâce à la caution de l'ex-président de l'OM auprès de sa banque favorite, le promoteur obtint de la SDBO un concours de 100 millions de francs. De quoi financer un rêve : celui d'une station de ski haut de gamme, où la clientèle huppée de la Côte d'Azur pourrait, du sommet des pistes et par temps clair, apercevoir la mer...

Trois ans plus tard, le rêve avait passé. A la fin de 1994, le Crédit lyonnais, engagé dans la grande lessive que l'on sait, commandait un audit du dossier Sapsi, qui eut tôt fait de démontrer qu'à Isola les millions de la SDBO avaient fondu comme neige au soleil. Les experts de la banque soulignaient ainsi que, depuis la reprise de la station par Dominique Bouillon, la Sapsi avait perdu 50 millions de francs par an, creusant au total un passif de plus de 300 millions, dont 253 millions à l'égard de la seule SDBO. Le tout dans des circonstances qui, selon le rapport d'audit, révèlent *« d'importantes et nombreuses irrégularités »*.



850 000 FRANCS ANNUELS

Sont évoqués, pêle-mêle, le train de vie dispendieux des dirigeants de la Sapsi – Mme Deniau percevait 850 000 francs annuels en tant que PDG, mais pour des fonctions exercées à temps partiel – ; le règlement, par la Sapsi, de factures injustifiées émises par d'autres sociétés du groupe Bouillon, pour un montant total avoisinant les 3,5 millions de francs ; la construction d'un golf de 26 millions de francs ; et, surtout, l'impressionnante série de crédits et découverts consentis à la Sapsi à mesure que sa situation financière s'aggravait, et dont certains *« ne semblent pas avoir été utilisés conformément à leur objet »*.

Les conclusions de ce rapport motiveront l'interruption des crédits par la SDBO au début de 1995, avant de constituer la matière essentielle de la plainte contre X... rédigée par l'un des avocats de la banque, Me Georges Jourde. Déposée le 31 mars 1995 devant le doyen des juges d'instruction de Paris, cette plainte ne sera finalement consignée qu'à la fin du mois de juin. Entre-temps, plusieurs tentatives de négociations auront été conduites. La SDBO, déjà engagée dans de multiples actions judiciaires, ne semblait pas écarter l'idée d'une transaction pour récupérer une poignée de millions – la personnalité de la principale dirigeante de droit de la Sapsi était-elle étrangère à ce désir de conciliation ? Le 1er juin, Sophie Deniau se rendit en personne au siège du Crédit lyonnais, pour y rencontrer le PDG de la banque d'Etat, Jean Peyrelevade. *« J'étais très tendue*, raconte-t-elle. *Je voulais absolument le convaincre de trouver un arrangement. J'ai eu l'impression qu'il avait compris. Il m'a dit qu'il m'appellerait dans dix jours. Je n'ai pas eu de nouvelles. »*

SOUS-ESTIMATION

Aussi la belle-fille du garde des sceaux assure-t-elle ne pas exclure que l'action intentée par la SDBO soit l'expression d'une *« volonté d'atteindre Jacques Toubon »* à travers elle. Egalement interrogé par *Le Monde*, Dominique Bouillon affirme, pour sa part, que *« la banque est responsable d'une situation économique qu'elle a elle-même provoquée, en coupant brutalement les crédits de la station »*. Placé en liquidation judiciaire à titre personnel par le tribunal de commerce de Paris le 6 février 1995, à la suite de la déconfiture de plusieurs de ses autres sociétés, le promoteur a contre-attaqué en déposant plainte contre X... pour *« vol de documents et recel »*, évoquant des pièces présentées par la SDBO à l'appui de sa propre plainte. Critiquant aussi l'attitude de la banque, le directeur de la Sapsi, Roland Guyot, estime quant à lui avoir *« sous-estimé l'importance des investissements nécessaires pour relancer la station »* et avoir *« payé, dès* [son] *arrivée, les conséquences de la gestion précédente, à la libanaise »*.

La plainte de la SDBO évoque, quant à elle, l'utilisation par les dirigeants de la Sapsi d'un circuit financier contestable. Selon la banque, 8,2 millions de francs ont été virés, entre le 1er janvier et le 30 septembre 1994, des comptes de la Sapsi vers le compte suisse de la société luxembourgeoise Siadf. Le 29 novembre de la même année, quatre jours après le versement par la SDBO d'une nouvelle avance de 12 millions, 3 millions étaient virés sur le même compte. Résident suisse depuis 1981 – *« pour des raisons fiscales »*, admet-il –, Dominique Bouillon indique qu'il s'agissait de *« remboursements de comptes courants, connus des commissaires aux comptes et certifiés dans la comptabilité »*. Ces transferts de fonds, effectués alors que la station n'était plus en mesure de payer ses créanciers, et au seul bénéfice des propriétaires de la Siadf, pourraient néanmoins recevoir une qualification pénale. Démissionnaire de ses fonctions à la Sapsi le 1er septembre 1995, Sophie Deniau est toujours administrateur de la holding luxembourgeoise. En a-t-elle possédé des parts ? *« Je ne les ai plus »*, a-t-elle répondu au *Monde*. L'œil rivé sur un épais dossier violet qui, dit-elle, contient *« toutes les réponses »*, la belle-fille de M. Toubon s'avoue *« perturbée »* mais *« confiante »*. Elle soupire : *« Quand on a un beau-père en politique, on ne peut pas toujours faire ce qu'on souhaite. »*

Hervé Gattegno

De « graves dysfonctionnements » à la SDBO

Comment la SDBO a-t-elle pu, trois années durant, multiplier les crédits en faveur de la Sapsi, alors que la situation financière d'Isola 2000 empirait à vue d'œil ? En 1993, la direction du Crédit lyonnais, soucieuse de limiter les pertes de son encombrante filiale, avait imposé un contrôle sur tout encours dépassant au total 100 millions de francs pour un même client. Le directeur général de la SDBO de l'époque continua pourtant à avaliser toutes les demandes de la Sapsi, dont la dette atteignait ainsi 238 millions au 5 mai 1994. Le même mois, le gestionnaire du compte de la Sapsi donnait l'alerte, après une nouvelle demande de virement de plus de 7 millions : *« Comment se fait-il que la station ne dispose pas de trésorerie après la saison ? Nous ne comprenons pas le fonctionnement de la station ni les buts que poursuit M. Bouillon. »* L'avance fut néanmoins accordée.

L'audit commandé par le Crédit lyonnais ayant révélé de *« graves dysfonctionnements »*, la plainte déposée contre X... par la SDBO évoque sans détour d'éventuelles *« complicités par fourniture de moyens »* dont les auteurs des abus de confiance dénoncés auraient pu bénéficier au sein même de la banque.

Chalets sur commande

Egalement responsable de l'activité de promotion immobilière sur le site d'Isola 2000, la Sapsi y a fait construire sept chalets entre 1992 et 1994. Selon l'audit de la SDBO, la vente de l'un de ces chalets a engendré une perte de 865 000 francs pour la Sapsi, au point que la banque parle de *« faveur »* consentie à l'acheteur. Ce dernier, Gérard Bavastro, fils du propriétaire du quotidien *Nice-Matin* et lui-même directeur de ce journal, a indiqué au *Monde* qu'il avait signé le compromis de vente en 1991, avant la prise de contrôle d'Isola par Dominique Bouillon, et qu'il ne voyait donc pas *« en quoi l'achat de ce chalet pourrait avoir un rapport avec la situation des dirigeants actuels de la Sapsi »*.

Le directeur de la station, Roland Guyot, assure pour sa part que les conditions de la vente avaient été fixées par *« les Libanais »*, anciens propriétaires d'Isola. Affirmant n'avoir bénéficié *« d'aucune condition particulière »*, M. Bavastro nous a précisé que son chalet *« est situé dans un endroit encaissé »*, qu'il n'est pas équipé d'un chauffage central, et qu'il *« ignorait que sa vente avait pu être déficitaire »*.

Paris souhaite ouvrir ses écoles aux enfants de deux à trois ans

Leur taux de scolarisation – 2 % – est actuellement le plus faible de France

L'ACADÉMIE de Paris détient deux tristes records. Elle arrive bonne dernière dans la réussite au brevet des collèges, ce qui n'a pas l'air de susciter une grande émotion dans les établissements. Elle fait aussi partie du peloton de queue pour le taux de scolarisation des enfants de deux à trois ans. En chute régulière depuis 1991, il dépasse à peine les 2 %, alors que la moyenne nationale est de 30 %.

Ce phénomène typiquement parisien résulte d'un retard qui peine à être comblé. A chaque veille de rentrée, les mêmes difficultés surgissent, essentiellement dans les arrondissements les plus populaires de l'est de la capitale, où les effectifs n'ont cessé de croître. Au début septembre 1995, sous la pression d'élus, de syndicats et de parents mécontents, il avait fallu improviser, dans l'urgence, l'ouverture de trente-quatre classes afin de vider les listes d'attente composées exclusivement d'enfants âgés de trois ans révolus le jour de la rentrée.

Arrivé depuis quatre mois à la tête de l'académie de Paris, Jacques Cremadeills, son nouveau directeur, tente de mettre fin à ces tensions. En accord avec Claude Goasguen, adjoint au maire (UDF), chargé des affaires scolaires, il envisage de clore les inscriptions dans les mairies d'arrondissement dès le 15 juin, afin d'effectuer les ajustements durant l'été et de ne laisser, aux premiers jours de la rentrée, que le règlement des situations exceptionnelles.

> Le système s'avère onéreux pour les familles

En second lieu, à la faveur d'une légère baisse démographique attendue en maternelle, il souhaite favoriser la scolarisation des enfants de deux et trois ans, pour passer d'un taux de 2 à 6 %, soit une augmentation de près de 800 enfants. Cette prévision reste aléatoire. Avec les crèches, les crèches familiales à domicile, les jardins d'enfants et les garderies, Paris dispose d'un système diversifié mais onéreux pour les familles. Après avoir essuyé des refus répétés, les parents n'ont guère été tentés de solliciter une entrée précoce en maternelle. L'ouverture de l'école dès deux ans pourrait modifier les comportements. Il faudra attendre le mois de juin pour en connaître l'ampleur.

L'incertitude de la rentrée 1996 est d'autant plus grande que le nouveau directeur de l'académie ne disposera d'aucun moyen supplémentaire. L'effectif de 25 élèves par classe sera maintenu, assure-t-il, dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP). Ailleurs, en revanche, le seuil passera de 27 à 30 enfants par section. Alors que les organisations syndicales s'en tiennent à la règle des 25 élèves, cette décision est un des principaux points de désaccord qui sera débattu prochainement dans les instances paritaires.

Ce ne sera pas le seul. En annonçant un vaste mouvement de « redéploiement » de la carte scolaire, Jacques Cremadeills s'est aussitôt attiré les foudres du Syndicat des enseignants (FEN), principale organisation chez les instituteurs, qui dénonce *« une provocation (...) et une logique d'affrontement »*. Certes, l'académie a obtenu 25 postes supplémentaires pour absorber une croissance d'effectifs de 600 élèves en primaire. Mais l'application stricte de la règle moyenne d'effectifs dans les classes devrait se traduire par 163 « mouvements » de fermetures ou de gels de postes dans certains établissements, compensés ailleurs par des ouvertures ou des postes réservés.

« Avec le même nombre de postes, on devrait accueillir plus d'élèves », souligne M. Cremadeills. Pour Luc Bérille (SE-FEN), ce raisonnement arithmétique *« par masse globale »* ne prend pas en compte les particularités locales. Notamment dans les écoles déjà surchargées des arrondissements les plus défavorisés, où il revient aux élus de prévoir de nouveaux locaux.

Michel Delberghe

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jack Lang

A la suite de la publication, dans nos colonnes, de plusieurs articles concernant l'enquête sur les activités du courtier financier Michel Pacary et de son épouse (Le Monde *des 24 et 25 novembre 1995, 18 et 19 janvier 1996), Jack Lang, ancien ministre et maire (PS) de Blois, nous a fait tenir le courrier suivant :*

En 1989, pour redonner vie à la modeste équipe de football de la ville, mon premier adjoint chargé des sports et des finances, Michel Fromet, a décidé de solliciter des concours privés, à travers la création d'une société d'économie mixte (SEM), de manière à alléger la contribution de la commune. Plusieurs personnes morales – parmi lesquelles la société de M. Pacary – ont proposé d'apporter leur soutien à cette initiative. Sa participation au capital de la SEM fut de 250 000 francs, et il s'engagea à financer l'équipe à hauteur de 100 000 francs par saison.

Invité par Michel Fromet à assister à un match de football, j'ai croisé à cette occasion cette personne, de même que j'ai salué les autres donateurs ou organisateurs bénévoles. Je ne l'ai jamais rencontré ni antérieurement ni ultérieurement.

M. Pacary proposa ensuite avec insistance à Michel Fromet les services de sa société pour renégocier la dette et les emprunts de la ville de Blois. J'ai naturellement refusé ces propositions, comme d'ailleurs toutes celles qui nous avaient été soumises par d'autres cabinets de courtage. J'ai en même temps demandé à Michel Fromet d'obtenir le départ de M. Pacary de la SEM Football – ce qui s'est effectivement produit quelques mois plus tard.

Par deux actes dénués d'ambiguïté, sa société a ainsi été rapidement et définitivement écartée de la ville de Blois. L'attitude de la ville de Blois a donc été exemplaire par sa fermeté et sa clarté. Son équipe a réussi à en faire un modèle de gestion transparente et économe des deniers publics.

Je n'ai jamais rencontré son épouse et j'oppose naturellement le démenti le plus formel à ses allégations. Je me réserve le droit d'engager toute poursuite en diffamation de ce chef.



Bataille européenne autour du bien-être des veaux

PHILIPPE VASSEUR, ministre de l'agriculture, a adressé mardi 30 janvier au commissaire européen Franz Fischler et à ses collègues des Quinze un mémorandum dans lequel la France s'insurge contre le projet de directive consacré aux conditions d'élevage des veaux. La Commission s'inquiète en effet du sort réservé aux veaux élevés en batterie qui doivent consommer exclusivement des produits laitiers dans des « cages » exigues où ils n'ont pas la possibilité de se retourner. Cette forme d'élevage permet de produire la viande très blanche appréciée des consommateurs (*Le Monde* du 19-20 février 1995). Or un rapport du Comité scientifique vétérinaire européen dénonce l'alimentation exclusivement lactée, suspectée notamment de maintenir une anémie forcée des animaux et d'interdire la rumination. La Commission souhaite donc interdire progressivement l'élevage en case individuelle au-delà de huit semaines.

A la Fondation Brigitte Bardot qui dénonce *« des souffrances imposées pour les caprices de notre consommation »* – sans pour autant s'émouvoir des conditions d'élevage des poules pondeuses ou des porcs –, le lobby agricole a répliqué en remettant au ministre 100 000 cartes postales dénonçant les *« graves menaces qui pèsent sur la filière et des régions entières »*. Philippe Vasseur, qui assure que le rapport des experts contient *« beaucoup de points incertains et même des inexactitudes »*, plaide donc auprès de ses collègues pour *« une démarche pragmatique et différenciée »*.

François Grosrichard

Le dernier jour du « Dragon » squatt symbole rendu à la Cogedim

Les cinquante-trois familles ont toutes été relogées

Les cinquante-trois familles qui occupaient depuis décembre 1994 un immeuble de la rue du Dragon, à *Paris, appartenant à la Cogedim, ont déménagé lundi* 29 janvier. Toutes ont été relogées, au terme de longues négociations avec le groupe immobilier et la *préfecture*.

DANS LES ESCALIERS du vieux cours Désir, les enfants prennent la pose devant les caméras. Sur les paliers et dans la cour, meubles, tas de vêtements et vieux matelas s'entassent. Le départ s'organise et la cour, avec ses fresques, a l'air un peu sinistre des lieux abandonnés. André, le facteur, une mémoire du quartier – *« trente-cinq ans de courrier »* –, fait sa dernière tournée. *« Ce sera démoli, reconstruit, de nouveau habité mais pas par les mêmes »*, dit-il.

Fin de partie pour « le Dragon », le squatt le plus célèbre et le plus médiatisé de France. Après un an et un mois d'occupation, cet immeuble du VIe arrondissement de Paris occupé par les cinquante-trois familles de l'association Droit au logement (DAL) est rendu à la Cogedim, son propriétaire. La filiale de Paribas reprend en douceur possession des lieux. Dûment badgés et secondés par une dizaine de vigiles, les représentants du groupe immobilier s'activent à régler les derniers détails d'un déménagement qu'ils ont eux-même financé.

Mgr Gaillot, locataire d'un appartement situé au premier étage, ne s'est pas dérangé mais la chevelure argentée de Léon Schwartzenberg, membre du DAL, fera une apparition vers midi. Le ministre du logement a dépêché deux membres de son cabinet et un collaborateur du préfet est également sur les lieux, actif et nerveux. Car, en apprenant que deux familles allaient rester sur le carreau, les 138 occupants de l'immeuble ont décidé, lundi soir, de bloquer la rue et le chargement des camions.

M. Soukouna et M. Tonkana, africains tous les deux, ont reçu, comme les autres, quarante-huit heures auparavant, la petite enveloppe renfermant leur future adresse. Mais les bailleurs se sont, finalement, rétractés. Les 13 500 francs de revenus mensuels de M. Tonkana ont été jugés insuffisant par l'Office central interprofessionnel du logement (OCIL), un organisme collecteur du 1 %, qui lui avait promis un F5. Les sept enfants de M. Soukouna sont difficiles à loger dans le F4 promis, à Fontenay-sous-Bois, par la SCIC, filiale immobilière de la Caisse des dépôts.

Les bailleurs sociaux ne se sont pas précipités pour proposer des relogements aux familles du « Dragon ». Il a fallu six mois d'âpres négociations pour mettre une adresse en face de chaque nom. Mais aujourd'hui la Cogedim est pressée et « le Dragon » est un symbole. Pour le ministère du logement qui a, depuis l'occupation de décembre 1994, redécouvert les charmes de la réquisition, un raté ferait mauvais genre.

« UNE VRAIE MAISON »

En trois heures, le ministère, la préfecture et la Ville de Paris – qui s'est tenue à l'écart des négociations sur le sort des familles – font un miracle. La Ville de Paris, employeur de M. Tonkana depuis vingt-deux ans, lui déniche un logement HLM flambant neuf sur les hauteurs de Belleville. M. Soukouna et ses sept enfants prendront possession, le soir même, d'un pavillon avec jardin à Brétigny-sur-Orge, appartenant au groupe 3F. L'un et l'autre sont « prioritaires » depuis vingt ans pour l'attribution d'un logement HLM. Le représentant du préfet rengaine son téléphone portable, Monsieur Cogedim respire et M. Tonkana disparaît dans les étages retrouver ses enfants et ses cartons, avec la précieuse adresse griffonnée sur un papier.

Les cinquante-trois familles seront donc toutes relogées. Les déménageurs chargent les camions. Trente-neuf ménages restent à Paris, quatorze partent en banlieue. Quatre d'entre eux bénéficient du plan de réquisition du ministère du logement, et dix-huit d'un logement d'insertion. Pour ces derniers, la préfecture s'est engagée par écrit, souligne Jean-Baptiste Eyraud, président du DAL, à leur procurer un toit définitif. Enfin, six jeunes adultes célibataires sont relogés en hôtel social. Houda, quinze ans, dit qu'elle *« va en passerelle »* avec sa mère et ses deux soeurs, *« pas dans un HLM comme les autres »* mais dans un logement *« d'où il faudra encore partir »*. C'est d'une *« vraie maison »* qu'elle rêve, *« pas comme ici, où les voisins entraient à n'importe quelle heure et où personne n'était prévu pour balayer les escaliers »*.

A l'étage en dessous, Najiba, douze ans, comme la plupart des soixante-dix enfants de l'immeuble, hésite quand on lui demande si elle est heureuse de partir. Il y avait bien les fêtes, le soutien scolaire, les cours de théâtre. Mais elle dit oui, *« parce qu'ici c'est un squatt »*. Elle le dit plus fort encore à l'idée de quitter le collège de la rue Saint-Benoît *« où il n'y a que des Français »*. A Pantin, où elle part avec ses parents, dit-elle, *« au moins elle sera tranquille »*. Najiba lâche finalement : *« Ce que je voudrais, c'est rester ici, mais habiter ailleurs. »*

Christine Garin

Un Mauritanien père d'une fillette française en attente d'expulsion

EN RÉTENTION administrative depuis le vendredi 26 janvier, Arona Gueye, un Mauritanien âgé de trente ans et père d'une fillette française, est en attente d'une reconduite à la frontière. Interpellé la veille à Paris, il a été placé au dépôt de la préfecture de police de Paris situé dans le bois de Vincennes. Ni le juge délégué chargé de la rétention, ni les magistrats d'appel, ni ceux du tribunal administratif n'ont tenu compte de la disposition légale qui protège les étrangers parents d'un enfant français contre toute reconduite.
Entré en France en 1988 comme étudiant en anglais à Lille, M. Gueye est, depuis 1991, le père d'Aïda, une fillette française par sa mère. Ses papiers n'ont pas été renouvelés et il s'est trouvé en situation irrégulière. Au printemps dernier, deux circulaires du ministère de l'intérieur ont demandé aux préfectures de régulariser au cas par cas la situation des parents étrangers d'enfants français.

DÉPÊCHES

■ **CANTINES SCOLAIRES : le conseil régional d'Ile-de-France a** décidé d'accorder une aide de 4 millions de francs pour la prise en charge des frais de cantine des lycéens dont les familles ne peuvent assumer cette dépense. Proposé par le groupe socialiste, cet amendement au projet de budget a été adopté à l'unanimité, à l'exception des élus du Front national, qui n'ont pas pris part au vote.

■ **VIGIPIRATE : la FASP a demandé la levée totale du plan Vigi**pirate, lundi 29 janvier, lors d'une audience avec le ministre de l'intérieur. Protestant contre la présence de militaires dans les grandes villes et aux frontières alors que la menace terroriste s'est éloignée, la Fédération autonome des syndicats de police a dénoncé la *« dérive dangereuse »* qui permet d'utiliser les moyens de Vigipirate pour la lutte contre la délinquance et l'immigration irrégulière.

■ **TERRORISME : la Ligue des droits de l'homme (LDH)** a demandé aux sénateurs de ne pas voter le projet de loit antiterroriste déjà adopté par l'Assemblée nationale. *« Les nouvelles incriminations instaurées par le projet de loi, alliées aux dispositions du plan Vigipirate et aux pratiques des juges d'instruction dits antiterroristes conduisent*, selon la LDH, *à l'instauration d'un droit et d'une justice d'exception où peuvent difficilement s'exercer les garanties essentielles d'une justice démocratique, et plus particulièrement les droits de la défense. »*

■ **ACCIDENT : la chute d'une grue dans la cour d'un collège** d'Ecully (Rhône) a provoqué la mort du grutier, mardi vers 14 heures, sans blesser aucun des collégiens, qui avaient regagné leurs classes une demi-heure auparavant. Haute d'une trentaine de mètres, la grue s'est abattue à la suite d'une *« rupture mécanique »*, selon un responsable de l'entreprise maître d'œuvre du chantier.

■ **GASTRONOMIE : le grand chef Pierre Gagnaire**, qui est coté trois étoiles au Guide Michelin depuis 1993, a déposé son bilan auprès du tribunal de commerce de Saint-Etienne, qui devait prononcer, mercredi 31 janvier, la mise en redressement judiciaire de trois des sociétés dirigées par le restaurateur stéphanois et déclarées, lundi 29 janvier, en cessation de paiement.

■ **MANIFESTATION : environ trois cents élèves infirmiers ayant échoué à l'examen** de leur diplôme d'Etat ont manifesté, mardi 30 janvier à Paris, pour dénoncer la *« parodie »* qui a abouti à un taux d'échec de 16,75 % en novembre pour les candidats de l'Ile-de-France. Ils ont souligné *« la variation considérable »* de *taux d'échecs entre la région Ile-de-France et la province*, où 3 % d'élèves seulement ont été recalés. Ils ont demandé *« une relecture des copies des recalés »*.

DISPARITIONS

Harold Brodkey

L'amour de l'écriture

APRÈS plusieurs années d'une lutte pleine d'orgueil et de dignité contre la maladie, l'écrivain américain Harold Brodkey est mort du sida, jeudi 25 janvier, à New York. Soutenu sans relâche par sa femme, la romancière Ellen Schwamm, il a continué d'écrire aussi longtemps que ses forces le lui ont permis, analysant d'un œil moqueur et angoissé les progrès de son mal. Cet amour pour l'écriture, qu'il vivait comme un destin plus que comme un métier, l'a accompagné sa vie durant, de sa prime jeunesse dans l'Illinois jusqu'à sa maturité.

Né en 1930 d'un couple d'immigrants russes et très tôt privé de ses parents, il porta le deuil de sa mère comme un chagrin jamais consolé, la blessure originelle qui devait déterminer sa perception du monde. *« J'ai accepté depuis l'enfance la nature transitoire de toute chose, y compris du sens – orphelin que j'étais »*, écrivait-il dans le magazine *The New Yorker*, en septembre 1994. Enfant solitaire et enfermé dans un étrange silence, Aaron Roy Weintrub pris le nom de Harold Brodkey après avoir été adopté par des cousins de sa mère, puis devint orphelin une seconde fois, avant de mener de brillantes études à Harvard.

C'est en 1955 qu'il publia son premier texte dans *The New Yorker*, la revue à laquelle il collaborera tout au long de sa carrière. En 1958, un recueil de nouvelles, parues en français sous le titre *Premier amour et autres chagrins* (Grasset, 1988), fit découvrir à l'Amérique le talent surprenant de ce jeune auteur promis à une curieuse renommée. De ce livre adossé à l'histoire de sa propre vie émergeait une écriture neuve et raffinée, déjà incroyablement habile à percer le tissu infime des sensations. Couvert d'éloges, reconnu et encouragé par une partie du milieu littéraire américain où l'on évoquait son génie, il fut aussi la cible d'une avalanche de critiques et de commentaires injurieux ou méprisants, dont la vigueur le laissait tour à tour indifférent, presque amusé, rageur ou déçu.

Car les louanges que lui adressaient ses admirateurs furent longtemps accompagnées des commentaires sarcastiques de ceux qui le traitaient d'imposteur. C'est qu'en dehors d'une poignée de nouvelles et de quelques fragments parus dans *The New Yorker* Brodkey a vécu plus de trente ans au centre d'un mystère devenu légende, celui d'un grand œuvre en perpétuel accomplissement. Commencé en 1959, l'ouvrage devait d'abord s'intituler *Party of Animals* et fit l'objet d'un contrat d'édition dès 1961. A entendre les rares initiés qui avaient eu le privilège d'en lire des passages, le livre promettait d'être un événement littéraire majeur, un monument. Les autres optaient pour l'attente impatiente ou pour la moquerie.

En 1973, deux extraits de l'ouvrage furent publiés dans la presse américaine, suivis, en 1985, de trois autres morceaux choisis regroupés dans un livre baptisé *Women and Angels*. Entre-temps étaient parues différentes nouvelles rassemblées sous le titre *Histoires sur un mode presque classique* (Grasset, 1990 et 1992) et portant toutes la marque de cette aptitude à entraîner le lecteur dans un rythme inédit, les méandres d'un regard constamment à l'écart des modes. Lorsque le travail de toute sa vie paraît enfin, en 1991, Harold Brodkey est malade, il se sait condamné. Le livre, qui a changé de titre, s'appelle *The Runaway Soul*, traduit en français par *L'Ame en fuite* (Grasset, 1993). C'est un chef-d'œuvre.

Livre magnifique et difficile, *L'Ame en fuite* remet en cause, sur un mode absolument original, le rôle classique du narrateur. *« L'auteur doit juste écrire une partition que le lecteur déchiffrera »*, affirme-t-il. Au fil de ce roman autobiographique, le récit ne se déroule plus dans le cadre rassurant d'une progression linéaire, mais dans celui, infiniment volatil, de la perception immédiate, de la sensation, du rêve et du souvenir. Suivant l'obsession qui l'a guidé tout au long de son existence, Harold Brodkey s'acharne à décrypter le monde en en disséquant les moindres particules. Par ce texte magistral, il a rassemblé tous les fils de ses précédents ouvrages, mû par le souhait absurde et splendide de faire corps avec l'univers, d'atteindre le « *TOUT* » qu'il écrivait en lettres capitales. La beauté de son écriture, dont il a laissé d'autres traces dans un dernier ouvrage intitulé *Amitié profane* (Grasset, 1994), est la forme visible de ce désir d'éternité.

Marion Van Renterghem

■ **SAN YU**, ancien président birman et ancien vice-président du Parti socialiste de Birmanie, est mort dimanche 28 janvier, dans un hôpital militaire de Rangoun, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Pendant la guerre de 1939-1945, sous l'occupation japonaise, San Yu était étudiant en médecine. Il rejoignit la résistance et participa à la lutte anticoloniale contre la Grande-Bretagne, qui aboutit à l'indépendance, en 1948. Il fit ensuite partie du conseil révolutionnaire du général Ne Win, lorsque ce dernier prit le pouvoir en 1962 à la suite d'un coup d'Etat militaire, et fut le premier secrétaire général du Parti socialiste de Birmanie au pouvoir. Nommé ministre de la défense en 1972, il succéda au général Ne Win en 1981. Sous sa présidence, le gouvernement emprisonna des centaines d'opposants, interdit les syndicats et abolit la liberté de la presse. San Yu s'était retiré après les émeutes antigouvernementales de 1988.

■ **DAN DUVA**, promoteur de boxe américain qui avait organisé les matches de champions tels Evander Holyfield, George Foreman et Sugar Ray Leonard, est mort le 30 janvier, à l'âge de quarante-quatre ans, des suites d'un cancer dans un hôpital de New York. Né dans une famille complètement impliquée dans la boxe – le père, Lou, est un entraîneur et un manager de renom, et Kathy, la mère, est une publicitaire réputée dans le milieu –, Dan Duva a obtenu en 1981 les droits du combat entre les stars américaines Sugar Ray Leonard et Thomas Hearns. Plus grosse recette du moment (40 millions de dollars), ce combat a propulsé les Duva parmi l'élite, aux côtés de futurs rivaux tels Don King et Bob Arum. Diplômé en droit, Dan Duva s'était allié à Shelly Finkel (autre promoteur de renom) pour engager les meilleurs amateurs américains après les Jeux boycottés de Moscou. Quatre ans plus tard, il prenait sous son aile les talents de Los Angeles, Whitaker, Breland et Taylor, qui sont tous devenus champions du monde. Depuis 1977, la famille Duva a été impliquée dans plus de 100 championnats du monde, dont 12 chez les lourds, pour des revenus estimés à quelque 300 millions de dollars, dont 100 pour les trois combats entre Holyfield et Riddick Bowe.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 29-mardi 30 janvier sont publiés :

● **Session unique** : une loi prise pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle du 4 août 1995 qui ont institué une session parlementaire unique et modifié le régime de l'inviolabilité parlementaire.

● **Services** : une loi en faveur du développement des emplois de services aux particuliers.

● **SGDN** : un décret relatif aux compétences du secrétaire général de la défense nationale dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

● **Crous** : un décret relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

● **Magistrature** : un arrêté portant nomination d'auditeurs de justice (candidats admis à l'issue du premier concours à l'Ecole nationale de la magistrature, session de 1995).

● **COB** : un avis relatif à la publication des décisions prises par la Commission des opérations de Bourse.

● **Ouzbékistan** : une loi autorisant la ratification du traité d'amitié et de coopération entre la République française et la République d'Ouzbékistan, ainsi qu'une loi autorisant l'approbation d'un accord entre la République française et la République d'Ouzbékistan sur la liberté de circulation.

● **Trinité-et-Tobago** : une loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Diane

est née le 15 janvier 1996, au grand bonheur de ses parents et de sa sœur,

Anne, Paul et Agnès HOSMALIN-INDELICATO

43, avenue de la République,
94800 Villejuif.

– **Anne BONAMOUR**,
née Jendrychowska,
a l'immense joie d'annoncer la naissance de sa petite-fille,

Julie,

le 29 janvier 1996, à Aix-en-Provence,

chez Pierre et Françoise.

Meudon - Mallemort.

Robert et Annie AYME

sont heureux d'annoncer la naissance de

Julien,

leur petit-fils,

chez Sylvie LAMBERT-AYME
et Jacques LAMBERT,

le 26 janvier 1996.

Anniversaires de naissance

– Jean Marie Pierre Daul, FFL,
Et son épouse,
Geneviève De Feyter,
Leur neveu Etienne De Feyter,
Son épouse Henriette, leurs enfants Laura, Catherine et Sarah,
souhaitent du fond de leur cœur un délicieux 100e anniversaire à notre maman,

Marie DAUL,
née **BAUER**
Miguele,

née le 31 janvier 1896, à Erstein (Bas-Rhin), épouse de feu Joseph Xavier Daul, fils de Xavier Daul, fondateur de la grande distillerie strasbourgeoise Dolfi, décédé le 25 mars 1967, des suites de sa déportation.

Que Dieu veuille bien la garder encore longtemps parmi nous.

Domaine du 18-Juin-1940,
54800 Ville-sur-Yron.

Décès

– Cécile Sieve,
son épouse,
Pamela Sieve,
sa fille,
Jennifer et Dominique,
ses petits-enfants,
Hélène Védrine,
sa belle-sœur,
Ronnie Sieve,
son frère,
Les familles Sieve et Sunlight,
font part du décès de

Harold SIEVE,
journaliste, ancien correspondant
du *Daily Telegraph*,

survenu à Nîmes, le 28 janvier 1996, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Route de Saint-Maximin,
30700 Saint-Siffret.

– Gérard Baumann,
son époux,
Marion Baumann,
Philippe Baumann,
ses enfants,
Marc Baumann,
Delphine Matouk,
David Sébaoni,
ses petits-enfants,
Micheline Baumann,
Gisèle et Jacques Hildesheimer,
Claude Bernard Savy,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Les familles Baumann, Hildesheimer, Guttmann et Savy,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Arlette BAUMANN,
née **PERRETIÈRE**,

survenu le 29 janvier 1996 dans sa soixante-quinzième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Cécile, 44, rue de l'Est, à Boulogne, le 2 février, à 10 h 30, suivie de l'inhumation, à 12 heures, au cimetière Montparnasse, auprès de son fils chéri,

Alain,

décédé il y a moins d'un an.

On se réunira à l'entrée du cimetière, boulevard Edgar-Quinet.

– C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis.
Galates V.1.

Antoinette de Salve de Bruneton,

Sylvia et Christian Fares-Bruneton,
Aloyse et Timothée,
Laurent et Laurence de Salve de Bruneton,
Corentin, Clémence, Laëtitia et Théophile,
Emmanuel et Béatrice de Salve de Bruneton,
Paul et Sébastien,
Anne-Sophie de Salve de Bruneton,
ses enfants, petits-enfants,

Mireille et Claude Bouvet,
Nicole et Michel Wagner,
Marie-Laure et François Cottin,
Ariane et Aroldo Governatori,
Jeannine et Pierre Corbin,
Jacques et Toinon Bidermann,
ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Toute sa famille,
Tous ses amis du journal *Réforme*,
Le conseil d'administration
et l'équipe de rédaction,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Daniel
de Salve de BRUNETON,

survenu brutalement le 29 janvier 1996.

Un culte d'intercession autour de ses proches sera célébré le samedi 3 février, à 10 h 30, en l'église réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, 75006 Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

3, avenue Vavin,
75006 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Elisabeth Collet, vice-présidente,
Le conseil d'administration,
Jean-Pierre Eggermont, secrétaire général,
Les permanents nationaux de l'Unagaf,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président national,

Jean CARRIER,

survenu brutalement, le 28 janvier 1996, dans sa cinquante-septième année.

M. Jean Carrier assurait la présidence de l'Unagaf depuis 1991.

Selon sa volonté, ses obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, à Chaumont (Haute-Marne), le 1er février.

Ses cendres seront déposées au caveau familial du cimetière de Proverville (Aube).

Que tous ceux qui l'ont connu et apprécié gardent sa mémoire vivante.

Unagaf
(Union nationale des associations générales pour l'aide familiale),
28, place Saint-Georges,
75009 Paris.

– Angeline Ellier, née Pollier,
Hélène et Thierry Fack,
Jacqueline et Francis Capeau,
Cécile, Juliette, Pierre, Gabrielle et Nicolas,
son épouse, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Pollier, Bajulaz et Vautrey,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Max Michel ELLIER,

survenu le 17 janvier 1996, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'incinération a eu lieu le 31 janvier, au cimetière du Père-Lachaise, dans la stricte intimité familiale.

Les cendres seront inhumées ultérieurement dans le caveau de famille, au cimetière d'Annecy.

– Mme Pierre Ferrand,
son épouse,
Le docteur et Mme Bernard Ferrand,
Mme Sabine Ferrand,
M. et Mme Christian Ferrand,
ses enfants,
Le lieutenant et Mme Benoît Ferrand,
Alexandre, Benjamin, Nicolas et Juliette,
ses petits-enfants,
Vincent,
son arrière-petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre FERRAND,
ancien assistant de l'institut
du cancer de Villejuif,
ancien chef de service de radiologie
et cancérologie de l'hôpital de Guéret,
croix de chevalier de la santé publique,
croix de guerre 1939-1940,
ancien député,
ancien maire
de Royère-de-Vassivière,
ancien conseiller général,
ancien président
du syndicat mixte de Vassivière,
ancien premier vice-président
du conseil régional du Limousin,

inhumé dans l'intimité, le 29 janvier 1996, à Saint-Pierre-de-Bellevue.

23, avenue de la Sénatorerie,
23000 Guéret.

– M. et Mme Henri Lamant,
Leur famille,

Mme Marcella Soro,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Maurice LAMANT,
ancien directeur général
de la Banque populaire du Centre,

survenu à Limoges, le 26 janvier 1996, *dans sa quatre-vingt-et-unième année.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

85, boulevard Richard-Wagner,
31300 Toulouse.

– Mme Paul Demangeon,
née Odette Lavaud,
Mme Jean Villeroy,
née Mireille Lavaud,
ses sœurs,
M. Maurice Villeroy,
son filleul,
Ses neveux, petits-neveux et arrière-petits-neveux,

ont la tristesse de faire part du décès à Nice, le 14 janvier 1996, dans sa quatre-vingt-treizième année, de

Mme Suzanne LAVAUD,
conservateur honoraire de la bibliothèque
de l'université de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de la santé publique.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Saint-Raphaël, le 16 janvier.

28, boulevard Carabacel,
06000 Nice.

– *Paris. Perros.*

Mme Jean-Yves Le Bricquir,
son épouse,
Mlle Lara Le Bricquir,
sa fille,
Mme Yves Le Bricquir,
sa mère,
M. et Mme Roger Héno,
son oncle et sa tante,
Les familles Le Bricquir, Monfort, Guédé,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Yves LE BRICQUIR,
consul général de France
à Libreville (Gabon),
chevalier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre
national du Mérite,

survenu à Paris, le 29 janvier 1996.

Une bénédiction aura lieu le jeudi 1er février, à 10 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital du Val-de-Grâce, 74, boulevard de Port-Royal, Paris-5e, suivie de la levée du corps.

Une messe sera dite le vendredi 2 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Jacques de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), *suivie de l'inhumation dans le* caveau de famille, au cimetière de La Clarté.

1, rue Vésale,
75005 Paris.

– L'OSE,
Son conseil d'administration,
La direction et tout le personnel
ont l'immense tristesse de faire part du décès de leur sœur et amie,

Hélène WEKSLER,

survenu le 25 janvier 1996.

Elle était l'amour, la générosité, la tendresse.

– Son frère, Pierre Carboué,
et son épouse,
Catherine, Monique et Pierre,
ses nièces et son neveu,
Ses petits-neveux,
MM. Henri et Christian Leroy,
M. et Mme Colette Duparchy Colson,
Alexia et Pierre,
MM. Jean-Pierre et Patrick Leroy
et leur famille,
Ses amis de Moulins
et du Vanuatu,
font part du décès de

Marie Joseph LEROY,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année, à *Santo Vanuatu*, le 26 janvier 1996.

– Lila Lounguina,
Pavel et Génia,
ses fils,
Léna et Sophie,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Semion LOUNGUINE,

survenu à Moscou, le 29 janvier 1996, à soixante-seize ans.

– Les inspecteurs généraux et les inspecteurs régionaux de philosophie
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques MUGLIONI,
ancien doyen de l'inspection
générale de philosophie.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

– *Jeannine Prouteau*,
son épouse,
Patrick, Françoise Prouteau-Bremont,
ses enfants,
Le VM, les officiers
et les MM. de la RL « La République n° 111 »,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri PROUTEAU.

Gémissons, gémissons, gémissons.

8, rue Vavin,
75006 Paris.
GLNF.
12, rue Christine-de-Pisan,
75017 Paris.

– Mme André Renaudin,
son épouse,
M. et Mme Claude Renaudin,
ses enfants,
Frédéric, Denis et Thomas,
ses petits-enfants,
La famille Pasqualini,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André RENAUDIN,
ingénieur civil de l'aéronautique,

survenu le 29 janvier 1996 dans sa quatre vingt-huitième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Ratenelle, dans l'intimité familiale.

60, route des Gardes,
92190 Meudon.

– M. Alain Erlande-Brandenburg,
directeur des Archives de France,
a la tristesse de faire part du décès de

M. Philippe du VERDIER,
conservateur en chef honoraire
des archives de la région
Champagne-Ardenne,

survenu dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 24 janvier 1996.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 27 janvier en l'église Saint-Grégoire de Stenay.

– M. Abraham Zalc,
son époux,
Cécile et Daniel Goujet-Zalc,
Bernard et Catherine Zalc-Lubetzki,
ses enfants,
Barbara, Hélène, Claire, Julien, Marianne, Antoine, Thomas et Maxime,
ses petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Sarah ZALC,
née **KNASTER**,

survenu le 30 janvier 1996.

L'inhumation aura lieu le jeudi 1er février, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue Louis-Braille,
75012 Paris.

Remerciements

– Christiane,
son épouse,
Béatrice, Laurent, Guillaume,
ses enfants,
Eugénie Mera,
sa mère,
remercient de tout cœur la famille, les proches, les amis, ses collaborateurs et le personnel de la société Porte, les équipes médicales, toutes les personnes qui leur ont témoigné un soutien chaleureux par leur présence et leurs messages, lors du décès de

Jean-Louis MERA,

ainsi que pendant les trois mois et demi de sa douloureuse et brutale maladie, survenue à Bangkok.

Grand merci pour les nombreux dons remis au Centre de transfusions sanguines et les fleurs magnifiques.

« Elle est retrouvée
Quoi ? – L'Eternité
C'est la mer allée
Avec le soleil. »
A. Rimbaud (mai 1872).

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 1er février 1995, nous quittait

René CHOSSART.

Ceux qui l'ont aimé se souviennent.

– *Le 1er février 1995*,

Jean-Henri GRUNBERG

quittait sa famille, ses amis.

Son absence se fait cruellement sentir ; que ceux qui l'ont aimé, connu, estimé, aient d'affectueuses pensées pour lui.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires ... 95 F
Communicat. diverses .... 110 F
Thèses étudiants .... 65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

هكذا من الأصل

HORIZONS

PORTRAIT

Les deux fidélités de Charles Lederman



DESSIN MARC TARASKOFF

Figure pittoresque du Sénat depuis 1977, l'avocat communiste a été mis à la retraite par le parti. Bilan d'une longue vie d'un militant né au cœur du ghetto de Varsovie

LE regard cherche à se faire souriant, mais la main tremble un peu. A l'automne 1995, Charles Lederman a appris qu'il n'appartiendrait plus au groupe communiste du Sénat. Elu depuis 1977, il aurait volontiers poursuivi son action parmi ses *« adversaires congénitaux »* du Palais du Luxembourg. Mais le parti, ou plutôt la fédération du Val-de-Marne, en a décidé autrement. Amertume et silence. Lederman s'est incliné, fidèle à sa réputation de *« lignard »*.

Le communisme restera sa ligne de conduite et sa ligne de vie, même si la ligne le meurtrit. Mais cette main qui s'agite sur son bureau de l'île Saint-Louis, dans le quatrième arrondissement de Paris, cherche de drôles de papiers. Des collègues du Sénat lui ont écrit pour regretter son absence dans les débats, où l'avocat Lederman brillait par son savoir et par ses convictions, plaçant ses arguments comme un boxeur ses poings, face à Alain Peyrefitte, à Charles Pasqua et consorts. Les joues rosées, il exhibe la missive d'un confrère du CDS, d'un ancien journaliste du *Figaro*, d'un sénateur du RPR qui parle de *« l'erreur »* commise par son parti en le sortant du jeu.

Dans cette Haute Assemblée composée de gens bien élevés – et d'âge mûr (lui-même est âgé de quatre-vingt-deux ans) –, Charles Lederman s'est parfois vu interrompre aux cris de *« A Moscou ! »* ou sur l'antienne *« Ce n'est pas à vous à parler de liberté »*. Alors, le petit homme rond, la voix haute et le verbe net, invitait ses détracteurs à comparer, vie contre vie, lequel d'entre eux avait le plus servi les libertés.

Dans ce domaine, Charles Lederman s'est rarement contenté de paroles. Né en 1913 au cœur du ghetto de Varsovie, il se retrouve enfant à Paris, faubourg du Temple, avec son père qui a fui le service militaire dans l'armée du tsar et sa mère illettrée. La cour où il grandit est peuplée d'ouvriers et d'artisans : un batteur d'or, un mécanicien, un chapelier, un tanneur.

A l'âge de treize ans, le garçon s'engage aux Jeunesses communistes. Il porte la chemise soviétique, la casquette étoilée. Il croit à Lénine, rêve des exploits de l'Armée rouge, du croiseur *Aurore*... Il sera aussi lauréat du concours général en thème latin. Mais on le regarde de travers. N'a-t-il pas essayé d'introduire les Jeunesses communistes au lycée Voltaire ? Un de ses professeurs, marié à une princesse polonaise, a fait supprimer sa bourse. Lui qui brûlait d'entrer à Normale Sup devra se contenter du droit.

Bien des images ont déjà modelé son esprit : la manifestation monstre de la place de la République après l'exécution de Sacco et Vanzetti, en 1927, et la charge de la police à cheval ; les émeutes du 6 février 1934. L'année précédente, encore mineur, il a prêté serment d'avocat. Son maître, il l'a rencontré à la Ligue des droits de l'homme (LDH), où il travaille au service des étrangers. Georges Pitard – qui mourra fusillé par les nazis – l'accueille dans son cabinet. Les réfugiés juifs allemands affluent en France. Lederman écoute, comprend, défend. Il s'inscrit au Parti communiste. Une longue route commence.

Incorporé au 8e régiment de zouaves, son dossier militaire porte la mention PR, « présumé révolutionnaire ». On lui interdit de défiler le 14-Juillet, de crainte qu'il ne tire sur la tribune officielle. Capturé à Dunkerque le 4 juin 1940, il est enfermé au stalag de Dortmund, d'où il s'échappera pour rejoindre Lyon en octobre 1942. Mais, entre-temps, il a connu un week-end miraculeux à Zuydcoote. Avec un compagnon d'infortune, ils ont sauté dans un trou. Un obus est venu cueillir son ami, à un souffle de lui. *« J'ai eu la révélation qu'il ne m'arriverait plus rien. »*

Prisonnier évadé, il se retrouve dans la capitale des Gaules et renoue le contact avec ses camarades du secteur juif de la Main d'œuvre immigrée (MOI). Ensemble, ils publient des journaux – *La Presse nouvelle* en yiddish, *Fraternité*, relayés à Paris par *J'accuse*. Cette presse est la première à donner des informations précises sur l'extermination des juifs.

APRÈS les rafles du 16 juillet 1942, plus de trois mille juifs qui fuyaient en zone libre ont été arrêtés puis bouclés dans un camp d'internement près de Vénissieux. Lederman s'adresse à l'abbé Glasberg et au Père de Lubac, qui animent Les Amitiés chrétiennes. Le jeune communiste leur propose d'enlever les enfants du camp à l'occasion d'une sortie. Le rapt réussit. Cent cinquante enfants s'évanouiront dans la nature *« et une femme de petite taille qui m'écrit chaque année :* Je suis vivante *»*. Lederman en est sûr : *« Là ont commencé les difficultés entre l'Eglise et Vichy. »*

Mais la situation des juifs est si grave qu'il faut alerter les consciences. C'est encore vers les prélats que se tourne Lederman. L'archevêque de Toulouse, Mgr Saliège, fait lire une lettre dans toutes les églises de son diocèse : *« Les juifs sont des hommes, ils sont nos frères, un chrétien ne peut l'oublier. »* Lederman, lui, n'oubliera pas ce geste. Il ne se rendra qu'une fois à l'Elysée, pour y rencontrer... Jean XXIII, l'homme de Vatican II.

En 1943, Charles Lederman anime le Mouvement national contre le racisme (MNCR), une émanation de la MOI. Par mesure de sécurité, les équipes permutent. Celles du Nord viennent en Rhône-Alpes. Lederman monte à Paris, s'arrange pour « planquer » des jeunes juifs dans le fichier des enfants malades.

A deux reprises, son chemin croise celui de l'Orchestre rouge. Une fois, à Bourg-la-Reine, il tente d'empêcher une rencontre entre Kowalski, le responsable des FTP-MOI de la zone Nord, et Leo Trepper, le chef de l'organisation secrète. Ce dernier, arrêté par la Gestapo, puis relâché, a pu être suivi. Le rendez-vous sera évité in extremis. Une autre fois, c'est déguisé en prêtre que Lederman retrouve Georgina, l'amie de Trepper à l'église de Saint-Cloud. Toujours le secours des soutanes...

Un jour de février 1943, devant le Musée d'art moderne, Charles Lederman découvre une affiche rouge : les vingt-trois hommes du réseau Manouchian ont été arrêtés. Le choc est rude. Mais jamais le militant communiste n'épousera la thèse du réalisateur Mosco dans son film *Des terroristes en retraite*, diffusé en 1985 après une vive polémique. Le parti, comme l'affirmait Mosco, a-t-il livré Manouchian et ses amis à la police sous prétexte qu'ils étaient immigrés et juifs ? *« Non,* proteste Lederman. *Le groupe est tombé car un de ses membres avait trahi sous la menace de la torture. Le parti n'avait aucun intérêt à sacrifier le groupe Manouchian. Après l'émission des « Dossiers de l'écran », la controverse a d'ailleurs cessé. Certains historiens ont reconnu qu'ils s'étaient trompés. »* Sur le plateau, le parti avait obtenu la présence de Jacques Chaban-Delmas, de Henri Amouroux, de Henri Rol-Tanguy, ancien chef des FFI d'Ile-de-France. *« Les seuls observateurs compétents étaient absents du débat,* se souvient l'historien Stéphane Courtois. *Cette affaire a montré la puissance que détenait encore le PC en 1985. »*

Les idées sont restées intactes : « Je crois au communisme comme utopie d'action »

Ici se lézarde la cohérence d'un homme. Juif et communiste à jamais, communiste bien que juif. *« Le marxisme-léninisme,* ironisait André Gide, *c'est comme la messe en latin, on ne comprend pas, mais on s'incline. »* Pourtant, Lederman comprend le latin. Mais la religion du parti, en ces temps de guerre froide, passe avant tout. Il dit amen au « procès des blouses blanches » sous Staline. L'avocat Lederman ne veut pas voir la charge antisémite sous l'accusation de trahison portée contre les médecins du Petit Père des peuples. Soudain, la voix baisse, comme pour une confession : *« J'ai des regrets. Je n'ai pas fait ce que j'aurais dû faire. Ma femme, qui est née à Kiev, me répétait : des médecins juifs n'ont pas pu agir ainsi. Les choses étaient présentées de telle manière que j'y ai cru. »* Quand éclate l'épisode Slansky, en 1951, Charles Lederman « avale » encore. Secrétaire du PC tchécoslovaque, Rudolf Slansky est soupçonné de conspirer contre l'Etat. Jugé, condamné puis exécuté en 1952, il sera réhabilité en 1968. *« On le sait maintenant, les griefs contre lui n'étaient pas fondés. »*

« J'ai pu avoir des doutes au moment des procès de Moscou. Mais ce qu'on rapportait était convaincant. Il y a bien eu des traîtres pendant la Révolution française... Peut-être ai-je accepté trop facilement certaines explications. On considérait l'URSS comme une forteresse assiégée »

Pour le reste, depuis le pacte germano-soviétique de 1939 – qu'il condamna publiquement –, il essayait de comprendre. Ses critiques contre l'alliance de Staline avec Hitler auraient d'ailleurs pu lui valoir quelques ennuis au sein du parti après la Libération. *« Je n'ai pas été inquiété,* se souvient-il. *On a sans doute jugé que mon comportement de résistant comptait avant tout. »* Le rideau de fer une fois en place, les états d'âme étaient proscrits. *« J'ai pu avoir des doutes au moment des procès de Moscou. Mais ce qu'on nous rapportait était convaincant. Il y a bien eu des traîtres pendant la Révolution française... Peut-être ai-je accepté trop facilement certaines explications. On considérait l'URSS comme une forteresse assiégée. »*

Sartre n'a-t-il pas tu le goulag *« pour ne pas décourager Billancourt »* ? Au sein de l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE), Lederman fit part de son trouble auprès de l'ambassade soviétique en France. *« Mais on ne voulait pas attaquer de front la politique de l'URSS vis-à-vis des juifs. Quand une campagne s'est déclenchée en faveur des refuzniks, elle ne visait pas les conditions d'immigration mais la remise en cause totale du parti. »* Charles Lederman recevra la femme du dissident Chtcharansky. Il multipliera les interventions discrètes auprès des dignitaires soviétiques. *« On aurait dû aller plus loin dans la protestation »*, reconnaît-il. Jamais, toutefois, il ne dira que le PCF ou la CGT, dont il fut l'avocat, péchèrent par antisémitisme.

Dans les années d'après-guerre, Lederman plaide entre comique et tragique. En 1952, le leader du PCF, Jacques Duclos, est arrêté dans sa voiture pendant une manifestation contre le général américain *« Ridgway la peste »*. Sur la banquette, la police découvre trois pigeons morts. Le dirigeant communiste est accusé d'espionnage (les volatiles sont pris pour des pigeons-voyageurs venus de Moscou...). Le soir de l'arrestation, Charles Lederman retrouve Jacques Duclos au Palais de justice. Par chance, le président de la chambre d'accusation veut bien écouter l'avocat. Duclos, furieux, est remis en liberté. *« Jacques était gourmand de pigeons »*, sourit Lederman. Mais son visage se ferme en évoquant Julian Grimau, condamné à mort et fusillé sous Franco, en avril 1963. Chargé d'organiser la défense, il s'est battu devant un tribunal de Madrid pour sauver ce militant communiste. En vain.

PENDANT les attentats de l'OAS, Lederman défend des Algériens du FLN. Une bombe est découverte à la porte de son immeuble. On lui conseille d'accepter une garde rapprochée. Par sécurité, un camarade du parti surveille l'inspecteur des RG chargé de sa protection... *« Pendant dix-huit mois, des camarades se relayaient, chaque nuit, après leur travail, pour veiller sur moi. »*

Dès les premières heures de la Ve République, il revient à ses combats pour les droits sociaux. Face aux capitalistes, *« qui n'ont rien compris »*, Lederman s'efforce d'avoir le dernier mot. Il l'aura en 1987 en obtenant la réintégration de l'ouvrier Alain Clavaud à l'usine Dunlop de Montluçon, licencié pour avoir raconté une nuit de travail à un journaliste de *L'Humanité*.

C'est encore à Charles Lederman qu'incombera la défense des Dix de Renault, ces syndicalistes licenciés par la Régie après avoir été condamnés pour violences sur des cadres. Il échoue. Lederman joue sa dernière carte en apostrophant le chef de l'Etat lors d'une manifestation de la LDH : *« Je n'ai pas le droit de les réintégrer,* expliqua le président, *il y a une décision de justice. » « Mais vous êtes le patron de Renault ! »*, rétorqua Lederman. On en resta là.

Ce n'était pas la première fois que les deux hommes se frôlaient. Un soir de 1972, Georges Marchais avait téléphoné à l'avocat : *« Je viendrai chez toi demain matin. »* Le premier secrétaire du PCF se présenta comme convenu. Peu après, arriva François Mitterrand. Dans une chambre de bonne au-dessus de l'appartement de Charles Lederman, ils parachevèrent le programme commun de la gauche. Les lieux sont restés intacts, les idées aussi : *« Je crois au communisme comme utopie d'action. »* Seuls les hommes ont changé, pas toujours dans le sens de ses espoirs.

Charles Lederman se réclame de Jaurès, regrette Gorbatchev et sa *« deuxième révolution russe »*. Il s'interroge au sujet de ce Boris Eltsine, *« lamentable et triste »*. Malgré ses déboires sénatoriaux, cet homme de l'ombre, qui jamais ne siégea au comité central mais parla toujours pour et comme le parti, se dit en symbiose avec Robert Hue et avec la Place du Colonel-Fabien. Cette fois, la main ne tremble pas.

Eric Fottorino

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, *Le Monde Entreprises* : *Le Monde Investisseurs*, *Le Monde Presse*, *Iéna Presse*, *Le Monde Prévoyance*

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Le Monde

ÉDITORIAL

La relance et ses symboles

EN politique, la règle est ancienne. Quand rien ne va vraiment bien, que l'ordre des choses échappe au contrôle et que l'on pourrait s'en trouver déstabilisé, il faut se montrer offensif pour paraître reprendre l'initiative. Et, en matière de parade, l'idéal tient alors dans le maniement impeccable de toute une symbolique, appelée à donner le change puis à fournir des raisons d'y croire coûte que coûte.

Confronté à une augmentation mensuelle du chômage d'une ampleur inconnue depuis la récession de 1993, Alain Juppé n'a pas agi autrement en annonçant un nouveau plan de relance, mardi 30 janvier, quasi simultanément avec la publication des chiffres officiels de novembre et décembre 1995. Déjà bousculé par le conflit social de la fin de l'année, le premier ministre ne pouvait continuer à se laisser imposer un calendrier que tout promet défavorable. Il lui fallait prendre les devants : le chômage va continuer de s'aggraver dans les mois à venir et la faiblesse de la croissance se confirme d'estimation en révision.

D'où un discours extrêmement volontariste destiné à mobiliser contre vents et marées, et qui retrouve des accents déjà entendus quand, précipité dans les mêmes affres, Pierre Mauroy assurait que *« tous les clignotants se remettent au vert »*. Car il s'agit de convaincre. Pour entretenir l'espoir, il faut donc affirmer à *« ceux qui hésitent à investir ou à consommer »* que *« le temps est venu »* de le faire, puis garantir que, en 1998, la France figurera dans le *« peloton de tête de l'Europe »*. Aujourd'hui même, dans nos colonnes, le président de la République relaie ce propos. En invoquant *« l'esprit de conquête »* et en proclamant que *« les conditions objectives de la reprise existent »*, Jacques Chirac se livre au même exercice obligé.

Mais encore faut-il, dans ce genre de manœuvre, ne pas commettre d'erreur dans l'usage des symboles, au risque de produire l'effet exactement inverse de celui que l'on recherche. Une question qui ne manque pas de se poser, justement, avec ce monument à la gloire de l'épargne populaire que représente le livret A.

Alain Juppé aura beau prétendre le contraire, insister sur la création du livret jeunes et sur les modifications du livret d'épargne populaire pour les personnes faiblement imposées, le mal est fait, en quelque sorte. Techniquement justifiée, la baisse du taux ne l'est plus sociologiquement dès lors qu'elle touche des petits et moyens épargnants (2 % des placements, seulement, atteignent le plafond de 100 000 francs), difficilement assimilables à des rentiers ou à des spéculateurs. Historiquement, aussi, la mesure peut être jugée contestable : pendant trente ans, avant que le taux ne soit supérieur à l'inflation, personne ne s'était soucié de ce que la rémunération des livrets A ait pu être négative...

L'absence de psychologie peut faire des ravages. Il est pour le moins difficile de demander à ceux qui ont le moins d'argent de le dépenser en les privant d'un avantage tout relatif. Surtout quand les autres mesures du plan de relance, sous forme de déduction d'impôts ou d'amortissement, sont conçues pour favoriser la consommation des plus aisés, qui achèteront des voitures ou investiront dans le logement locatif. Dans un cas, la consommation espérée sera le résultat d'une mesure négative ; dans l'autre, elle sera provoquée par une incitation positive. Symbole involontaire de la « fracture sociale » ?

La justice sous la pression de l'opinion publique

UN VERDICT accueilli par les applaudissements de la salle ne porte pas pour autant la marque d'une bonne justice. Que ce soit l'acquittement de la boulangère de Reims, jugée en novembre 1992 pour avoir tué Ali Rafa, vingt-trois ans, ou la condamnation le 27 janvier, à douze ans de réclusion criminelle, de deux vigiles impliqués dans la mort de Djamel Chettouh, dix-neuf ans, l'intense satisfaction du public laisse une impression de malaise. A l'issue de l'audience de la cour d'assises des Yvelines, le défenseur de l'un des vigiles, Me Grumbach, soupirait : *« Ce procès s'est déroulé sous la pression d'une opinion publique ; si on laisse faire des affaires comme celle-ci, la sérénité de la justice n'existe plus. »*

Il est en effet bien difficile de dire que les débats se sont déroulés dans la sérénité. Pendant une semaine, la salle fut presque exclusivement occupée par des jeunes venus de Sartrouville et d'ailleurs. Si les incidents ont pu être évités, ce n'est que grâce à l'extrême prudence du service d'ordre et à l'indulgence de la présidente. La rumeur des couloirs laissait entendre que, si les condamnations n'étaient pas à la hauteur de la douleur légitime des amis de la victime, les cités s'enflammeraient, comme en 1991, après la mort de Djamel.

Dans les pays anglo-saxons – même si la procédure a parfois d'autres aspects plus contestables –, de telles circonstances n'auraient pas permis la tenue du procès. Il suffit même que la presse ait trop médiatisé l'affaire ou la personnalité de l'accusé pour que l'audience soit annulée. Une telle décision n'est pas l'expression d'une méfiance à l'égard du jury, mais le résultat d'un constat : celui de la présence d'un élément extérieur pouvant troubler le débat.

A l'heure où l'on veut réformer la cour d'assises, une telle disposition renforcerait le crédit de la juridiction criminelle. En attendant, la loi offre déjà la possibilité de faire juger l'affaire dans un autre département *« pour une bonne administration de la justice »*. En l'absence de précautions semblables, certaines décisions continueront d'apparaître, à tort ou à raison, comme une concession faite à une forme de paix sociale. Ce qui faisait dire à Me Lev Forster, autre défenseur d'un vigile : *« L'exorcisme a fonctionné à fond, c'est une décision qui permet de se donner bonne conscience sur la situation dans les cités, sans la résoudre. »*

Rien n'interdit à un procès d'avoir une fonction pédagogique

Mais si la justice n'a pas pour vocation de plaire, rien ne lui interdit d'avoir une fonction pédagogique. C'est l'une des puissances de l'audience publique. A cet égard, le procès des deux vigiles fut une occasion ratée. L'instruction menée pendant quatre ans a débouché sur une audience laborieuse où le public, accablé par une foule de détails, n'a pu étancher sa soif de comprendre.

Le magistrat instructeur n'ayant pas jugé utile, malgré l'insistance de la famille de la victime et de la chambre d'accusation, de s'intéresser aux responsabilités du gérant de la société de gardiennage et du directeur du supermarché, le sujet fut abordé dans des circonstances telles que l'avocat général s'est cru autorisé à écarter cette dimension de l'affaire. Dommage. On eût aimé connaître l'opinion du parquet, défenseur de la société, sur la multiplication d'entreprises qui utilisent des immigrés sans formation pour leur demander, contre un petit salaire, de faire le travail de la police. Il n'a fait que soutenir l'accusation comme dans un dossier ordinaire. Dans ces conditions, les jeunes présents dans la salle n'ont pas été amenés à se demander si, dans leur juste colère, ils ne s'étaient pas trompés de combat et d'adversaire.

Maurice Peyrot

Le monstre sacré

par Philippe Bertrand



DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Alain Minc

■ Le tohu-bohu actuel finit par occulter une réalité décisive. La convergence entre les économies du « noyau dur » s'est enfin réalisée. (...) La convergence des économies accomplie, une voie nous est ouverte : fixer la parité entre les monnaies du noyau dur et en particulier entre le mark et le franc. (...) A Jacques Chirac et Helmut Kohl de faire leur la maxime, à l'emporte-pièce, de Bernanos : *« On n'attend pas l'avenir comme on attend un train. L'avenir, on le fait. »* N'attendons pas la monnaie unique comme on attend un train ; faisons-la.

FRANCE INTER
Bernard Guetta

■ Un sacrilège après l'autre, c'est méthodiquement que Jacques Chirac enterre la politique étrangère du général de Gaulle. (...) Non content d'emprunter le chemin atlantique vers l'Europe, Jacques Chirac s'apprête aussi à réviser du tout au tout la doctrine militaire française. Après avoir reconfirmé, par la reprise des essais nucléaires, l'existence et l'importance de la force de frappe, il entend maintenant, d'une part, l'européaniser et, de l'autre, donner la priorité à la modernisation des forces conventionnelles et à la professionnalisation de l'armée afin de diminuer les coûts et de faciliter, à terme, l'intégration de la défense européenne. C'est une révolution, silencieuse mais radicale, qui est en cours.

RECTIFICATIF

HAUTE COUTURE

De nombreuses erreurs se sont malencontreusement glissées dans notre bilan des collections de haute couture de l'été 96 (*Le Monde* daté 28-29 janvier). Christian Lacroix a ouvert sa maison de couture en 1987 et non pas en 1983. Notre « chapeau » de présentation soulignait *« la volonté exprimée par quelques grands couturiers, parmi lesquels Christian Lacroix et John Galliano chez Givenchy* [et non pas Olivier Lapidus et Bertrand Maréchal], *de redéfinir l'esprit du luxe »*. D'autre part, c'est chez Valentin Yudashkin, et non pas chez Louis Féraud, que *« les* pretty women *cachent leur passé sous les faux plis »*. La suite des commentaires concernait bien le couturier russe, et non pas Louis Féraud... Quant aux dessins, ils sont signés Aurore de la Morinerie.

Les nouveaux défis de la Chine aux Occidentaux

PÉKIN
de notre correspondant

Alors que la Chine réaffirme sa volonté de continuer ses essais nucléaires, des signes préoccupants émanent de Pékin, qui indiquent une tentation de repli sur soi-même, au moins partiel, au vu des difficultés de trois ordres auxquelles le régime est confronté : la transition politique appelée par la transition économique ; la succession de Deng Xiaoping, vingt ans après la mort de Zhou Enlai (8 janvier 1976) et de Mao Zedong (9 septembre de la même année) ; la préoccupation qu'inspire au pouvoir l'influence grandissante du monde extérieur dans les grandes décisions touchant aux orientations du pays.

Le fait qu'aucune ville chinoise ne soit candidate à l'organisation des Jeux olympiques de 2004 est peut-être le plus symbolique. L'excuse invoquée par Pékin, selon laquelle les villes qui auraient pu être candidates *« ont d'autres priorités de développement »*, ne tient pas. Elle vise à masquer le dépit encore ressenti de l'échec de la candidature de Pékin aux Jeux de l'an 2000.

Cette attitude contraste avec l'appétit que manifestait Pékin pour les signes extérieurs de richesse diplomatique – qu'il s'agisse d'accueillir la Conférence des femmes organisée par les Nations unies, à l'été 1995, ou de se porter candidat, sous conditions, à l'Organisation mondiale du commerce. Une logique de rupture avec cet ancien schéma semble se dessiner.

LA FIN D'UNE ALLIANCE OBJECTIVE

Défiée par le dalaï-lama tibétain, Prix Nobel de la Paix, depuis son exil, la Chine se livre à une démonstration de puissance au Tibet en nommant en grande pompe son propre candidat à la dignité de panchen-lama réincarné. Pressentant un affaiblissement de l'influence américaine en Extrême-Orient, elle affûte ses sabres envers l'île de Taïwan, qui a l'impudence d'aspirer à un statut la plaçant hors de portée de la souveraineté dictatoriale pékinoise. Envers Hongkong, elle a exclu tout compromis sérieux dans la phase finale de la rétrocession de la dernière vraie colonie occidentale en Asie.

Pékin pousse en outre ses pions militaires en Asie du Sud-Est et du Sud : d'une part, directement en mer de Chine méridionale (archipel des Spratleys) ; d'autre part, vers l'océan Indien, par l'intermédiaire de la Birmanie, désormais client quasiment tributaire. En Asie du Nord-Est, sa complicité inavouée avec les chantages nord-coréens – à l'arme nucléaire, entre autres bagatelles – face à l'Ouest et au Japon est clairement destinée à impressionner d'abord Tokyo.

Aux pressions du monde industrialisé pour que la Chine lutte contre les phénomènes de piraterie qui accompagnent son développement, du brigandage maritime aux pratiques plus modernes en matière de logiciels informatiques, Pékin répond par une attitude de défi, ne cédant qu'à l'extrême limite de la patience de ses interlocuteurs, et sur une échelle minime.

Pour faire bonne mesure, la Chine flatte également des clients politiques, économiques ou stratégiques, en sachant qu'elle va heurter la sensibilité des Occidentaux : les pays en rupture eux-mêmes avec le monde occidental, islamiques notamment (Libye, Iran...). Elle prend parti pour un Nigéria qui fait pendre son dissident le plus connu, alors qu'elle avait soutenu les sanctions internationales contre l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid. Elle accueille, sans toutefois lui donner beaucoup plus que de la publicité, un Fidel Castro économiquement aux abois, alors qu'elle le vouait jadis aux gémonies pour son alliance avec Moscou. Elle va jusqu'à mettre sur un pied d'égalité le dialogue qu'elle veut bien entretenir avec les Occidentaux sur la question des droits de l'homme et celui qu'elle peut avoir, sur le même sujet, avec un pays comme... le Soudan !

Enfin, Pékin mise sur un regain de confrontation russo-occidentale pour faire du pied à Moscou dans l'espoir de se hisser par ce biais au statut de puissance mondiale dotée de son propre pré carré stratégique, l'Extrême-Orient.

Le comportement de Pékin indique un fait majeur de l'après-guerre froide : l'alliance objective sino-occidentale, avec l'Amérique pour principal point d'appui depuis la fin des années 70, est morte. Reste, pour les Occidentaux, à gérer la suite des rapports avec une Chine complexe, incertaine d'elle-même, dont le pouvoir – plus que la population – s'inquiète de peser de moins en moins lourd dans les choix concernant l'avenir du pays proprement dit.

Car c'est bien là le fond du problème pour le gouvernement de Pékin. Conscient de sa chute de légitimité depuis 1989, il « surfe » sur la crête d'une vague de croissance économique impressionnante, mais dont il ne voit que trop bien comment elle peut finir pour lui. Il contrôle de plus en plus mal le pays. Il doit faire appel à une expertise étrangère qui atteint le cœur de la structure d'un Etat : édification de systèmes administratif, judiciaire, financier, douanier, etc.

SIGNES D'ABDICATION DE L'ÉTAT

S'appuyant sur un passé récent, au cours duquel il n'a eu de cesse de couper les têtes pensantes de ses sujets, il redoute l'occidentalisation de son élite, voulue par un Deng Xiaoping qui était à demi conscient des risques en la matière. A terme, il voit poindre peut-être plus tôt que prévu des signes inquiétants d'abdication de l'Etat tel qu'il en concevait le rôle. Le moindre n'est pas la convertibilité de la monnaie.

Heureusement, la tentation du repli n'est pas universellement partagée au sein du régime chinois. Elle ne se fait pas encore sentir aux milieux d'affaires étrangers, qui ne recueillent pas les signes d'un retour au passé dans le courant d'échanges économiques. Dans le domaine politique, le tableau est également plus nuancé. Au sein comme à l'extérieur de l'appareil, quantité de ses membres mènent un combat farouche pour préserver les acquis de l'ouverture. Le ministère des affaires étrangères et toutes les institutions amenées à entrer en contact avec le monde extérieur gèrent comme ils le peuvent, souvent au mieux, une situation délicate dont ils ne sont pas maîtres.

Ce ne sont certes plus les vieux démons de l'idéologie maoïste qui démangent le pouvoir chinois. En revanche, le djinn nationaliste, échappé de la bouteille du règne de Deng Xiaoping, peut mener la Chine à des actes inconséquents que réprouverait l'essentiel de sa population sans qu'elle puisse s'y opposer. C'est la rançon du passage du communisme à un système qui n'a pas d'autre nom que l'indéfinissable « socialisme de marché aux caractéristiques chinoises ». Dans telle dérive, les intérêts à long terme ne comptent pas beaucoup pour les acteurs de l'immédiat.

Francis Deron

La souveraineté informationnelle entre utopie et projet

par Leïla Bouachera

L'AVÈNEMENT des technologies télématiques, au cours des années 60, issues de la combinaison de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, est à *l'origine de la* promotion des flux transfrontières de données. Grâce à elles, les limites invisibles entre les individus et les nations commencent à disparaître, en même temps que le *sens de l'isolement*. Le processus graduel qui nous mène au « village global » a commencé. Nous n'avons pas encore réalisé la profondeur du changement que cette révolution nous apporte.

D'énormes intérêts d'ordre écono*mique sont en jeu. Les* droits étatiques et individuels se trouvent menacés par cette nouvelle mobilité de l'information qui ne connaît pas de barrières de temps et d'espace, réduit les *frontières nationales* au rang de simples symboles et réaménage le territoire à l'échelle planétaire.

La télématique n'a pas seulement bouleversé les structures sociales. Elle a *aussi contribué* à une mutation totale des structures mentales. Aujourd'hui, le vaste réseau des systèmes de communication, des ordinateurs aux satellites, de la fibre optique aux banques de données, véhicule de manière erratique les flux de données informatisées, au nom du principe de liberté d'information, sans égard pour d'autres règles essentielles *du droit international : sou*veraineté des Etats, vie privée des in*dividus, identité* culturelle des peuples, sécurité et intégrité nationales. Partisans de la régulation et de la dérégulation s'affrontent, les uns favorables à un contrôle des flux de données *transnationaux, les autres* farouches défenseurs du principe de libre circulation de l'information.

Traditionnellement, le régime juridique de l'information en droit international évoluait entre deux axes principaux : la liberté de circulation *de l'information et* la souveraineté de l'Etat. Progressivement, de nouvelles notions plus pragmatiques émergèrent, comme la protection de la vie privée des individus à l'égard de l'utilisation abusive *de données informa*tisées qui, elle-même, révéla la nécessité d'envisager une quatrième génération de droits de l'homme – *l'Habeas data* – et suscita une évolution *conceptuelle : du droit de l'in*formation vers le droit de la communication.

Pendant très longtemps, et à dessein, une confusion a été largement *entretenue entre* la *protection* de la vie privée et la protection des données, qui sont deux concepts proches mais différents. L'exploitation de ce silence, et la culture de ce vide juridique ont d'ailleurs permis la constitution du plus vaste marché indus*triel au monde, sur lequel les* Etats-Unis exercent d'ores et déjà une pression quasi monopolistique.

De plus, la numérisation des données se généralise, favorisant l'expansion des services informatiques, la multiplication de réseaux à valeur ajoutée. *Les liens de dépendance* technologique iront en s'accentuant et les risques de vulnérabilité sociale en augmentant.

Les transformations en cours et les perspectives *de mutation à venir dé*passent toutes les prévisions. Les enjeux sont considérables et les incidences sous-évaluées. Les flux de transmission de données encouragent le processus de filialisation des sociétés transnationales, participent au renforcement de leur puissance et contribuent à l'éclatement des structures productives, suscitant ainsi une nouvelle division internationale du travail.

Les pays en développement subissent le contrecoup de cette volonté hégémonique, qui pourrait bien les engager dans les voies irrémédiables du sous-développement. Certes, les *politiques nationales entreprises vi*sant à doter ces pays d'infrastructures suffisantes ont été un bon exemple, mais les écarts technologiques qui les séparent des nations industrialisées sont bien trop importants par rapport à cette politique de « rattrapage ».

Pourra-t-on parler de régime universel des flux transfrontières de données ? Cette interdépendance n'est-elle pas gérée au profit des plus nantis ? Peut-on invoquer la projection d'un droit économique américain ou bien celle d'un pseudo-droit inspiré par le désir de domination de certaines sociétés transnationales soucieuses d'imposer leur modèle ?

La télématique a contribué à une mutation totale des structures mentales

En cristallisant l'attention publique internationale sur les problèmes de protection des données à caractère personnel, on a masqué les enjeux de souveraineté soulevés par les télé*transmissions de données*. Dorénavant, les Etats doivent s'employer avec une extrême vigilance à maîtriser, non seulement leur territoire et leur espace, mais aussi les informations se rapportant à l'ensemble de leurs éléments constitutifs. Au-delà de *la* fonction informative, *les* flux transfrontières de données ont engendré une fonction communicative et donné naissance à la notion de téléconvivialité. Dès lors, on a tenté *d'institutionnaliser tous ces rapports* et de fournir un espace d'évolution à tous ces concepts dans le cadre du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

Principe un et indivisible du droit positif, la souveraineté étatique *semble céder sous le poids des flux* informationnels et des activités commerciales liées à l'utilisation de la téléinformatique. Entendue jadis en termes géographiques et territoriaux, *elle consiste aujourd'hui à assurer* le contrôle du patrimoine informationnel. De sorte que la maîtrise de l'information constitue désormais un nouvel attribut du pouvoir souverain.

Si la souveraineté nationale réside dans la capacité de traiter sur place l'information produite sur place, de retenir et de transférer soi-même les technologies, de connaître ses ressources et leur insertion dans le rapport des forces mondial pour élaborer des stratégies, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour les Etats industrialisés et pour les Etats en développement. Mais la maîtrise du potentiel informationnel passe tout d'abord par l'acquisition d'un minimum d'infrastructures modernes d'information et de télécommunication, que les derniers ne possèdent pas encore.

La souveraineté informationnelle comprend le droit de restreindre ou *de soumettre à certaines conditions* l'accès à l'information et sa communication à des pays étrangers. Certains pays ont adopté des dispositions en ce sens, mais seulement en ce qui concerne les données à caractère personnel. Un Etat pourra prétendre à *la* souveraineté dès l'instant où il sera en mesure de contrôler l'ensemble des activités informationnelles se déroulant sur son territoire, ou en dehors de ses limites territo*riales, du moment qu'il s'agit d'opé*rations sur des données le concernant. C'est ce que l'on appellera le contrôle externe. Ou encore, à partir du moment où il possédera au moins autant, *si ce n'est plus, d'informa*tions sur lui-même que celles que détiendront les pays tiers à son sujet. C'est ici qu'interviendra le contrôle du contenu interne, dans le respect des droits et des libertés individuels.

Leïla Bouachera *est docteur en droit, expert en droit des technologies de l'information et de la communication.*

Internet, vers un goulag juridique ?

par Nicolas Ros de Lochounoff

DEPUIS la découverte d'Internet par le grand public et les médias, les réflexions les plus couramment diffusées sont sans compromis. Pour les uns, Internet serait une immense bibliothèque gratuite permettant à chacun d'accéder à la culture. Pour les autres, Internet serait une zone dangereuse hors du droit, où voisinent les violations des droits d'auteur, les fausses informations, les atteintes à la personnalité, les manipulations des services secrets...

Pourtant, ces idées sont fausses et la réalité de l'évolution d' Internet est complètement différente. Sur le plan de son fonctionnement et de son contenu, Internet est un système essentiellement marqué par la responsabilité des utilisateurs qui sont pour le plus grand nombre des universités, des administrations, des passionnés de l'informatique de haut niveau, et depuis peu des entreprises.

Internet n'est pas hors du droit, tout au contraire. Il se situerait plutôt dans une zone où se cumulent les contraintes juridiques nombreuses et stérilisantes. *La raison de* cette situation est simple : Internet est un moyen de communication qui pose très peu de nouveaux problèmes juridiques. C'est simplement un point de *convergence de toutes* les techniques de télécommunications, ou de communications publiques et privées. Et aussi le résultat de la fusion de la télévision, de l'informatique *et des télécommunica*tions.

Cette convergence a pour effet de *le faire entrer dans* le champ des réglementations spécialisées de toutes ces activités, et d'attirer l'intérêt de toutes les instances de contrôle. Bien sûr, Internet n'échappe pas au champ des disciplines générales du droit civil ou pénal, qui comprend désormais un volet approfondi dans le domaine de l'*informatique*.

Internet n'échappe absolument pas au droit d'auteur. Au contraire, il souffre, *comme tous* les produits multimédia, de dispositions nombreuses, voire étouffantes du droit d'auteur. Ainsi existe-t-il au moins quatre façons différentes de qualifier ce qu'est un *web* (un service Internet), avec pour corollaire des modes de rémunération différents et contradictoires – des propriétaires différents ou multiples, – et dans *plusieurs hypothèses des scénarios* très perturbants pour les entreprises et l'emploi stable.

Le droit de numériser, le droit de citation ou de reproduction obéissent toujours à des règles très anciennes, qui, en fait, imposent sans cesse et sans limite le recours systématique à l'autorisation de l'auteur ou à celle de ses ayants droit.

Le non-respect du droit d'auteur fait l'objet de sanctions pénales qui n'ont cessé d'être alourdies, et l'idée d'une présomption de culpabilité du présumé contrefacteur semble admise, ce qui est troublant dans une démocratie.

Le droit d'auteur est l'un des droits les plus internationalement reconnus ou protégés. Les conventions internationales comme la convention de Berne, le volet spécifique des accords du GATT et les directives européennes sont d'ailleurs si contraignants que la plupart des *pays d'accès à Internet qui ont signé* ces accords ne veulent pas risquer des sanctions internationales et s'empressent d'exécuter les décisions judiciaires reposant sur des actions en contrefaçon.

Les consommateurs ou les utilisateurs de services sur Internet se trouvent aussi très bien protégés, puisqu'on admet usuellement que le *droit* applicable est celui du pays d'habitation ou le pays de réception du service. Ainsi un service *destiné* aux Européens doit-il obéir à la fois à la loi de tous les Etats membres. Ce *qui* revient à cumuler les protections. Pour prendre le seul exemple français, le cumul de règles est tel qu'un « cyber-commerçant » prudent est amené à prendre en compte à *la fois le droit de la vente* à distance et le droit du démarchage à domicile.

En matière de paiement, malgré la multiplication des systèmes électroniques, qui ont montré leur fiabilité, on peut affirmer en simplifiant que dans les hypothèses très rares de litige la dernière preuve revient toujours au commerçant ou au banquier, ce qui explique d'ailleurs l'intérêt d'adopter un *système de* paiement électronique particulièrement rigoureux.

Le nouveau code pénal donne une compétence à la loi pénale française si étendue que les tribunaux seront toujours compétents pour juger d'une infraction dont *« un point quelconque de passage »* passe par le territoire français. Cela signifie que pratiquement toutes les infractions commises contre ou à l'aide d'Internet sont de la compétence du juge français.

Pour ces raisons, légiférer en créant un droit nouveau, complémentaire et spécifique pour protéger plus n'aurait pour effet que d'enfermer un peu plus un outil de développement économique et de modernisation de la société dans un goulag juridique. Il existe, au contraire, à l'aube de la mise en place de la société d'information, une urgence à clarifier et simplifier le droit en fonction de plusieurs exigences :

– Il faut d'abord adapter le droit d'auteur aux nouvelles technologies en l'ouvrant à la création en entreprise. Une piste serait de généraliser certains principes du droit du logiciel.

– *Puis* il est nécessaire de déconnecter le droit concernant l'information du moyen utilisé pour véhiculer cette information et de la forme technique utilisée pour l'*« encapsuler »* (englober l'information dans une enveloppe technique : par exemple, une image dans un programme informatique), car les frontières entre les modes de transport et les *formes techniques ne* correspondent plus à des réalités pratiques.

– Le droit du commerce électronique européen doit de manière urgente se trouver harmonisé. *Une* voie novatrice serait de mettre en place, non pas une directive d'harmonisation, mais un code du commerce électronique directement applicable.

– Enfin, l'échéance de ces réformes doit être au maximum à trois ans si l'on ne veut pas que le marché « cybérique » échappe à l'Europe et spécialement à la France.

En tout cas, à l'heure actuelle, utiliser *Internet pour rechercher des in*formations, pour communiquer entre soi ou vers un public large, pour faire connaître son entreprise ou son art, et dans un futur très proche pour effectuer de nombreuses opérations financières, n'est certainement pas plus risqué et coûteux que des moyens plus traditionnels.

L'informatique apporte d'ailleurs souvent, lorsqu'elle est de bon niveau, plus de garantie de sécurité *que le papier. Le débat actuel résulte* donc plus de la peur du futur que d'un raisonnement construit. Il n'existe d'ailleurs aucun système juridique pour empêcher, à l'avance, les provocations, la diffusion de fausses nouvelles ou la contrefaçon, sauf à créer de nouveaux goulags.

Pratiquement toutes les infractions commises contre ou à l'aide d'Internet sont de la compétence du juge français. Le débat actuel résulte donc plus de la peur du futur que d'un raisonnement construit

Nicolas Ros de Lochounoff *est l'adjoint du responsable juridique de la société Sligos.*

Environnement, risques et experts

par Rodolfo Saracci

QU'IL s'agisse des risques de cancers dérivant de l'exposition aux fibres d'amiante, des effets du trou d'ozone ou, en général, des conséquences sanitaires et écologiques des activités humaines, les experts scientifiques sont toujours appelés à *jouer un rôle indispensable* et central dans la recherche des solutions.

Même sans vouloir prendre à la lettre l'affirmation attribuée (*The Sunday Telegraph* du 26 mai 1968) à Georges Pompidou selon laquelle il y aurait trois façons d'aller à la ruine, *« la plus agréable : les femmes, la plus rapide : le jeu de hasard, la plus sûre : les experts »*, force est de reconnaître que ces derniers, s'ils font toujours partie de la solution de ce type de problèmes, font souvent partie aussi du problème lui-même. Et cela à cause des ambiguïtés qu'ils peuvent *eux-mêmes* créer, *bien il*lustrées par deux exemples : l'équivoque qui entoure l'« objectivité » du scientifique et la question de l'existence de seuils au-dessous *desquels il* n'y a plus d'effets nocifs d'un polluant de l'environnement.

En ce qui concerne le premier point, l'opinion courante – malheureusement encouragée aussi par bon nombre de scientifiques – considère qu'un scientifique compétent peut-être entièrement objectif. Cette croyance est en *permanence démentie : différents* scientifiques défendent des thèses divergentes et même opposées en ce qui concerne, par exemple, les risques liés à l'environnement.

En ce moment, le cas des risques du nucléaire est sous les yeux de tout le monde. *S'il était* vrai qu'il soit possible pour un scientifique d'être entièrement objectif, cette radicale variabilité d'opinions devrait être le reflet de *l'incompétence ou d'un manque* intentionnel d'objectivité. Or un minimum de familiarité avec le milieu des scientifiques montre que, à quelques rares exceptions près, *il ne s'agit ni d'incompétence* ni de mauvaise foi, mais de l'impossibilité pour un scientifique en tant qu'individu d'être entièrement objectif.

En science l'objectivité se concrétise exclusivement au niveau collectif – et non au niveau individuel – par *effet des contrôles* croisés et publics sur les faits, les théories, les assomptions, les mé*thodes, qui sont exercés* par l'ensemble des scientifiques. Pour chacun de ceux-ci, pris individuellement, *l'objectivité* est un impératif qui, toutefois, ne peut être jamais pleinement satisfait, parce que les jugements personnels sont inévitablement subjectifs. L'objectivité est une sorte d'étoile polaire impossible à atteindre et pourtant indispensable au scientifique pour naviguer correctement dans son travail.

Ce qu'il peut (donc doit) atteindre, c'est l'impartialité, c'est-à-dire la prise en compte, au même niveau de détail critique, de tous les éléments (données, méthodes, assomptions, etc.) pertinents pour le *problème étudié*.

Objectivité et impartialité ne doivent pas non plus être amalgamées avec une troisième caractéristique de laquelle les scienti*fiques sont souvent, sans que* le bien-fondé en soit clair, crédités : la neutralité . Celle-ci se situe sur un plan différent et implique l'équidistance par rapport aux valeurs *éthiques, économiques, poli*tiques qui régulièrement entrent en jeu dans les problèmes de contrôle des risques liés à l'environnement, comme dans tout autre problème de santé.

Si on voit bien qu'un scientifique qui travaille dans le domaine de la santé publique est, par exemple, neutre entre les intérêts économiques également légitimes mais opposés de deux industries, on voit mal qu'il reste neutre entre ces mêmes intérêts économiques et la santé des travailleurs de l'une comme de l'autre.

L'objectivité est une sorte d'étoile polaire impossible à atteindre et pourtant indispensable au scientifique pour naviguer correctement dans son travail

Au moment de passer de l'évaluation impartiale des risques liés *à l'environnement de travail* aux implications pratiques, son rôle social est la protection de la santé, en adoptant un « principe de prudence » selon lequel tout doute subsistant dans l'évaluation du risque doit être résolu en priorité au bénéfice des personnes expo*sées. D'autres acteurs sociaux* se feront un devoir de défendre les points de vue économique ou juridique.

Une deuxième illustration des ambiguïtés qui peuvent naître du travail des experts *est fournie par* la question du seuil d'effet toxique, une sorte de serpent de mer qui revient dans *toute* discussion sur les effets, surtout graves (cancer, malformations), de polluants de l'environnement. Y a-t-il, par exemple, un seuil au-dessous duquel toute exposition aux fibres d'amiante est « sûre », sans risque aucun de cancer ? Comme tout varie en biologie, il est presque banal d'affirmer qu'il doit exister des seuils individuels de tolérance et que, dans une population d'individus, il y en aura qui *réagiront en développant un can*cer pour un niveau d'exposition auquel d'autres ne réagissent pas.

Mais le problème n'est pas là. La vraie question est : pour l'en*semble de la population, existe-t-il* un seuil identifiable au-dessous duquel personne ne réagira ? Dans le domaine des agents cancérogènes, je ne connais aucun *cas dans lequel ce seuil a pu être* identifié pour les populations humaines avec un degré de fiabilité raisonnable.

Et cependant on entend tou*jours parler de « seuil ». Si on re*connaît que ce seuil n'est pas *identifiable*, on se trouve automatiquement dans la situation où toute exposition, pour faible *qu'elle soit, doit être considérée* comme entraînant un risque même minime, de cancer. La question du niveau d'exposition acceptable devient à la fois un problème biologique compliqué (estimation du risque à de très faibles expositions) et un problème social, impliquant différentes parties et valeurs, qui, de plus, peuvent changer au cours du temps.

*Si au contraire les experts se ral*lient au raccourci simplificateur qui consiste à affirmer qu'« en pratique » un seuil de non-effet existe, le problème reste unique*ment biologique, simple et soluble* une fois pour toutes lorsque l'exposition est réduite au-dessous du seuil présumé. Cette solution est rassurante et facile à communiquer aux non-experts. *Mais elle* reste une façon illusoire de neutraliser et cacher, à l'usage du public, l'incertitude intrinsèque au problème de l'évaluation du risque. En effet, l'appréciation scientifique des risques liés à l'environnement, naturel et tel qu'il est sans cesse recréé par l'homme, est en général un exercice complexe.

Elle requiert que les termes de cette complexité soient rendus intelligibles et transparents par les experts sans simplifications subreptices, introduites sous couvert des mythiques *« objectivité et neutralité »*. Une prévention efficace des risques n'a rien à gagner à ce type d'illusionnisme.

Rodolfo Saracci *est directeur de recherche au Conseil national des recherches (Italie) et expert en épidémiologie auprès de différentes organisations françaises et internationales.*

هكذا من الأصل

De la démocratie représentative à la démocratie continue

par Dominique Rousseau

Au cœur du mouvement social de décembre 1995, on a pu constater à la fois l'épuisement du modèle de la démocratie représentative et une extraordinaire revendication de *« démocratie continue »*. En régime représentatif, la démocratie est toujours en situation de manque sinon de crise. L'expression *« démocratie représentative »* ne doit sans doute son succès qu'à l'oubli des paroles de Sieyès opposant de manière radicale gouvernement représentatif et démocratie. *« Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi ; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. S'ils dictaient des volontés, la France ne serait plus cet Etat représentatif ; ce serait un Etat démocratique. Le peuple, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants. »*

Le passage au suffrage universel, le développement des partis politiques, l'essor du Parlement, l'élection populaire du chef de l'Etat, ne changent pas fondamentalement la réalité des choses s'ils en modifient l'apparence. Le régime représentatif paraît en effet se démocratiser avec l'introduction progressive du peuple dans l'espace politique, manifestée principalement par la généralisation du suffrage. L'acte de vote est présenté comme l'instrument de la participation des citoyens à la décision politique. La dissolution de l'Assemblée comme le moyen de faire trancher par le peuple lui-même un conflit de pouvoir. Le scrutin majoritaire comme le système permettant aux électeurs de décider en choisissant un programme politique. Le peuple serait ainsi entré dans le régime représentatif, supprimant du même coup, *« l'énorme différence »* stigmatisée par Sieyès entre démocratie et gouvernement représentatif.

Il n'est pas sûr pourtant que les modernes alchimistes aient réussi à *transformer le plomb en or*, le régime représentatif en démocratie. Toutes les institutions présentées comme les vecteurs d'une participation directe des citoyens à la prise des décisions politiques sont aussi des *instruments* qui renforcent et perfectionnent la *délégation* de pouvoir. Le suffrage universel *légitime* la représentation autant ou plus qu'il donne au peuple la maîtrise des décisions. Les partis politiques organisent et reproduisent la représentation autant ou plus qu'ils donnent aux citoyens les moyens d'intervenir dans les choix politiques.

Le principe même du régime représentatif n'est jamais atteint par ces technologies politiques modernes. Le peuple est peut-être davantage nommé, mais il reste toujours aux portes de l'espace de délibération. Les constitutions énoncent le principe du *« gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple »*, mais consacrent l'essentiel de leurs dispositions à le déposséder de son pouvoir en organisant et légitimant la parole des représentants et par conséquent l'absence et le silence des représentés. *« Au nom de... »* reste la règle grammaticale fondamentale d'écriture de toutes les formes de représentation. Et aussi de toutes les contestations. Car il advient toujours un moment où ceux au nom desquels *« on »* décide entrent en rébellion ouverte contre les porte-parole institués. On ne gouverne pas impunément *« au nom de »*.

Le peuple est à la fois le fondement du système représentatif et sa ligne de faille car il peut à tout moment faire irruption, soulever l'écorce de la représentation en *affirmant que ses volontés ne sont pas celles que ses délégués lui attribuent*. Il en est ainsi en décembre 1995 où le peuple ne s'estime plus tenu par son vote à force de voir, depuis longtemps, les élus contredire ou se délier de leurs engagements. L'élection ne fait plus lien.

L'histoire de la représentation, il est vrai, est jalonnée d'irruptions démocratiques qui, après quelques réformes et changements de têtes, retombent dans le cours tranquille de la vie politique. S'il est rassurant de réduire le *présent* à la répétition du passé, l'*intensité du séisme* actuel ne garantit pas assurément un retour à l'ordre *représentatif* : la *possibilité* de voir, de savoir et de comprendre les *« choses de la politique »* réduit en effet l'autorité de la classe politique. La croyance selon laquelle la délibération des lois est mieux assurée par les élus décline au moment où, mieux éclairés et plus libres – ou se représentant tels – les citoyens affirment leur capacité à décider par eux-mêmes.

Précisément, l'hypothèse de la démocratie continue veut rendre compte de cette tension, de cette ambiguïté fondamentale et motrice de la configuration politique *contemporaine où chacun des éléments* peut être analysé *comme* une modernisation du système représentatif ou le début de son dépassement, d'un au-delà de la représentation.

Le premier signe distinctif de la démocratie continue est l'introduction dans le champ politique de nouvelles formes organisées de la représentation de l'opinion qui battent en brèche le monopole jusque-là détenu par la forme parlementaire. Sans doute, cette dernière n'a jamais pu empêcher que s'organise, en dehors d'elle, une représentation séparée des groupes sociaux. Mais la concurrence était, là, maîtrisable car syndicats, partis et associations ne représentaient que des opinions particulières. La relation de concurrence change radicalement lorsque sondages, médias et juges constitutionnels prétendent, au même titre que les élus, exprimer également l'opinion publique *« générale »*.

Second signe distinctif de la démocratie continue : elle rend visible l'écart entre les attentes des citoyens et leur traduction par les professionnels de la politique. Les sondages, en donnant à voir, sur le mode répétitif, une hiérarchie des préoccupations de l'opinion *différente de celle des élus, et surtout la presse*, en *« révélant »* les intérêts de corps qui sous-tendent les décisions des hommes politiques, contribuent à briser l'opa*cité de la représentation.*

L'idéal du représentant, soucieux seulement du bien commun, laisse la *place* à la figure du politicien qui utilise la position où le suffrage universel l'a mis pour poursuivre la satisfaction de ses intérêts particuliers. D'où le moment actuel de discrédit du politique. Faut-il supprimer le regard et inviter la presse à ne plus faire de l'analyse des jeux et des comportements de pouvoir sa priorité ? Pour refonder la démocratie représentative, peut-être. Mais pour répondre à la nouvelle exigence démocratique, certainement pas. C'est l'écart entre gouvernants et gouvernés qu'il *convient de réduire*, non le regard *des citoyens et des intellectuels critiques.*

La démocratie continue est, enfin, une démocratie de délibération. Le régime représentatif fait aussi part à la délibération, mais elle reste circonscrite à l'enceinte parlementaire. Avec la démocratie continue, elle en sort et s'étend à l'ensemble du champ social. La fabrication de la norme devient un travail complexe qui, au-delà du Parlement, fait intervenir de nombreux *« entrepreneurs législatifs »* et entraîne en conséquence la *généralisation* du principe délibératif. La volonté générale s'en trouve, par ricochet, transformée, devenant davantage une construction ouverte qu'une décision arithmétique finie. Concurrentiel et délibératif, le nouveau régime d'énonciation des normes est ainsi la marque d'un au-delà de la démocratie représentative.

Telle pourrait être la définition, provisoire, de la démocratie continue. Elle est distincte de la démocratie directe qui abolit toute distinction entre représentants et représentés. Elle est aussi distincte de la démocratie représentative dont le travail consiste à soustraire l'organe représentatif aux regards. Elle définit un au-delà de la représentation, non parce *qu'elle la supprimerait, mais parce qu'elle transforme et élargit* l'espace de la participation populaire en inventant des formes particulières qui permettent à l'opinion d'exercer un travail politique : le contrôle continu et effectif, en dehors de moments électoraux, de l'action des gouvernants.

> Transformer et élargir l'espace de la participation populaire en inventant des formes particulières qui permettent à l'opinion d'exercer un travail politique : le contrôle continu et effectif, en dehors des moments électoraux, de l'action des gouvernants

Dominique Rousseau *est professeur à l'université de Montpellier-I.*

La France entre deux cultures politiques

par Marc Abélès

On a beaucoup insisté sur la teneur sociale du mouvement de décembre. Ce serait cependant en sous-estimer la portée que d'en ignorer la dimension hautement politique. Les grèves et *la solidarité qui s'est exprimée ne doivent pas seulement être interprétées comme une contestation conjoncturelle, traduisant un malaise social profond.* Le mouvement a aussi reflété la prise de conscience d'un décalage réel entre deux cultures politiques : celle qui a jusqu'ici prévalu en France et assuré une cohésion forte, par-delà les antagonismes partisans ; celle qui se construit dans les enceintes européennes ; en effet, qu'on le veuille ou non, les directives de Bruxelles sont le fruit d'un processus politique spécifique mettant lui-même en œuvre une certaine vision de la *société et de l'action politique.*

Le service public à la française cristallise une représentation culturelle du *« public »* et des rapports sociaux, autour de laquelle s'est construit un certain équilibre au nom d'une vision *« républicaine »* mettant au premier plan l'Etat et une forme idéelle de communauté des citoyens. C'est cette représentation qui se trouve directement *mise en cause dans le contexte de l'intégration économique européenne. D'où les réactions qu'engendrent des mesures d'autant plus mal reçues qu'elles semblent être prises sous l'injonction d'une puissance extérieure et sans légitimité politique forte.*

On a souvent décrit la culture politique française comme un composé de doctrines jacobines et d'idéalisme rousseauiste, mettant au *premier plan le concept de volonté générale incarné dans l'Etat seul porteur d'une légitimité reconnue par l'ensemble des citoyens.*

A ce premier binôme (volonté générale/Etat) vient s'adjoindre une distinction nodale entre sphère publique et sphère privée. On observe une adéquation entre particulier/général d'une part, privé/public d'autre part qui donne toute sa spécificité à notre conception de la *communauté citoyenne*. Dans la *culture politique dont l'Europe est porteuse*, rien de tel. Le public n'est pas équivalent à ce qui ressortit à la volonté générale ; d'ailleurs, l'idée même d'une volonté générale incarnée n'a pas grand sens.

Dans la culture politique française, la volonté générale étant une et indivisible, il n'existe par conséquent qu'un seul régulateur possible. L'Etat est la *quintessence de la régulation*. A l'inverse, *dans la culture politique communautaire*, l'absence de volonté générale une et indivisible induit une pensée pluraliste de la régulation.

La définition du service public, les missions qu'on lui a assignées s'inscrivent dans le droit-fil de notre culture politique. L'idée qu'il existe un grand régulateur, l'Etat, et qu'en dernière instance il est tout à la fois l'interlocuteur, le partenaire, *le protecteur et le mauvais génie affecte très profondément notre représentation des problèmes.*

A la différence des systèmes politiques fonctionnant à base de complémentarité et de contrepoids, le système français est tout entier fondé sur la toute-puissance de la représentation. L'autorité tutélaire est censée représenter la collectivité des citoyens. Le moindre conflit met en présence les citoyens et un Etat omniprésent. Ce fut le cas lors des grèves, où l'on s'en est pris immédiatement au gouvernement, et où les responsables des services publics ont été très rapidement court-circuités. On peut sans mal augurer qu'il en sera de même dans les tensions à venir, notamment dans le cas des télécommunications.

Le pluralisme régulateur, le découplement des pouvoirs, tel qu'il est prôné et mis en œuvre dans les instances européennes, ne peut alors être ressenti que comme un produit importé. La notion de subsidiarité prend totalement à contrepied la culture politique française. En sorte que des mesures en apparence techniques ayant trait à la rationalisation de l'économie des services, et qui s'inspirent d'autres modèles politiques européens, risquent de se heurter à des réactions d'autant plus violentes que leurs initiateurs n'auront pas su évaluer l'impact profond des changements proposés. Le rejet actuel d'un certain libéralisme et les fantasmes partagés concernant les « directives » imposées par Bruxelles ne reflètent pas tant un décalage entre les élites et le peuple qu'une forte méfiance à l'égard des transformations forcées des catégories qui structurent la perception sociopolitique des Français.

Que les services publics se trouvent au cœur de la tourmente ne doit pas étonner. Bien au contraire, c'est dans ce domaine que se concentre l'essentiel de la tradition politique républicaine. L'avenir des services publics est devenu un enjeu principalement politique et culturel. Le traiter en termes strictement économistes et sociologistes serait assurément sous-estimer l'ampleur du problème.

Les mouvements récents ont permis de nuancer les assertions trop rapides concernant « la fin de l'exception française ». Un modèle pluraliste de la régulation peut-il se mettre en place dans un système axé sur la contradiction et l'antagonisme ? De même, comment une gestion négociée des évolutions peut-elle s'opérer, alors que les pouvoirs intermédiaires sont fragiles et précaires ? La France n'a pas connu un développement considérable des mouvements associatifs ; elle a vu son syndicalisme s'affaiblir. Il y a lieu de s'interroger sur la capacité d'introduire un modèle de régulation qui appelle une implication massive du processus associatif.

Se pose crûment la question d'une réforme qui équivaut en fait à l'introduction de formes de pensée et d'action qui peuvent paraître décalées par rapport à la réalité sociale et aux pesanteurs historiques. Il s'agit là d'un changement qui ne peut s'opérer sans débat en profondeur sur la vocation du service public. A défaut, on observe, comme c'est le cas aujourd'hui, une interpellation qui s'adresse à l'Etat, perçu comme unique responsable des changements imposés.

Qu'on se prévale d'une rationalité nouvelle pour réformer le service public et améliorer les prestations aux usagers, on n'en achoppe pas moins à une réalité : celle du pouvoir. Quel que soit l'habillage qu'on donne à la relation de pouvoir, celle-ci fonctionne bel et bien dans la mise-en œuvre de la réforme. Il y a dans cette dernière une donnée non négociable qui renvoie moins à une contrainte économique qu'à une greffe culturelle qu'on cherche à pratiquer sur les conceptions du public et de l'Etat qui orientent l'action des individus.

> Les Français ont pris la mesure politique de l'enjeu européen

Car on a bien affaire à un véritable phénomène d'acculturation, pour parler comme les anthropologues. Mais la greffe d'éléments de culture politique (subsidiarité, régulation pluraliste, pratiques du compromis) en grande partie étrangers à nos traditions nationales peut susciter des formes de rejet dans une société qui n'est pas nécessairement préparée à les accepter sans contrepartie. Il serait stérile et dangereux de nier l'impact de cette acculturation, sous prétexte que l'Europe *politique n'existe pas encore*. Nous ne sommes sans *doute qu'au début* d'un processus historique douloureux qui aura des effets non négligeables sur les modes de représentation et les pratiques de la sphère publique.

Comme en témoignent le débat sur Maastricht et l'ample mouvement récent, les Français ont pris la mesure politique de l'enjeu européen. Le conflit que nous avons vécu dépasse par sa portée l'espace politique franco-français. Cette situation ne devrait-elle pas susciter réflexions et initiatives originales chez nos responsables, à gauche comme à droite ?

Marc Abélès *est directeur du Laios (Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales, CNRS).*

AU COURRIER DU « MONDE »

On n'a pas le moral

Alain Juppé nous le dit : *« Tout va très bien. C'est le moral qui ne va pas »*, en pointant l'index dans la région fronto-temporale pour bien montrer que c'est là que ça se tient : dans la tête, et que c'est elle qui est malade.

Pour l'Etat, il y a trois moyens de se procurer de l'argent : l'impôt, l'emprunt et le calamiteux RDS. Comment le jeune qui voit sa première feuille de paye amputée de 0,5 % comprendra-t-il qu'il doit s'acquitter d'une dette qu'il a contractée il y a vingt ou trente ans, dans la nuit des temps ? C'est le péché originel sans l'eau lustrale. Pour les autres, les moins jeunes, c'est une faute. Ils ont fait la fête. Maintenant, il faut payer. Belle perspective d'avenir ! Le tribunal a prononcé la sentence : treize ans ferme de RDS. Quant aux vieux, tant qu'à partir en laissant une ardoise, autant partir tout de suite pour n'avoir pas à rembourser.

Il a bien raison le docteur Juppé. On n'a pas le moral !

Etienne Trillat,
Paris.

Les retraités comme les salariés

Dans *Le Monde* du 18 janvier, on lit que le gouvernement étudierait l'hypothèse de transformer deux points de la cotisation maladie des salariés en 1,5 point de CSG. L'opération serait alors légèrement bénéficiaire pour les intéressés.

Mais qu'est-ce donc qui empêcherait de procéder de la même manière pour les retraités du secteur privé, qui n'ont nul besoin qu'on les taxe *encore* une fois de 1,5 % de CSG *sans compensation*, alors que leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser depuis des années ? Et plus *encore* pour les titulaires de retraites complémentaires par répartition ! Peut-être parce qu'ils ne peuvent pas faire grève ?...

H. Ledard,
Puteaux (Hauts-de-Seine).

L'esprit de conquête

Suite de la première page

Dans une économie mondiale qui se globalise, la France a les *moyens de prendre toute sa place parmi les meilleurs*. Sa position *éminente dans le commerce international la qualifie pour participer de façon influente*, au sein de la Communauté européenne, à l'organisation des échanges entre les nations.

La France a d'abord une vocation européenne. Elle a tout intérêt à poursuivre la construction d'une Europe capable de peser sur la scène internationale.

C'est pourquoi j'entends mener à bien le projet d'Union économique et monétaire, indissociable du Marché unique, et donner un nouveau souffle politique à l'Europe à l'occasion de la prochaine Conférence intergouvernementale. La solidité de la relation franco-allemande en est la meilleure garantie.

Européenne par vocation, la France entend plaider pour une *économie mondiale ouverte, mais soumise à des règles respectées par tous*. La première *condition* de *la prospérité dans le monde*, c'est la clarté des règles du jeu et l'existence de *parités justes* et stables. Il *n'y a pas de croissance partagée* sans une concurrence saine et *organisée entre les nations*. C'est la mission de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, et il revient aux pays du G 7 de progresser vers plus de concertation dans le *domaine monétaire*.

> J'entends bien être le premier de ceux qui participent au rayonnement économique de la France

Pour renforcer leur présence sur les marchés extérieurs, nos entreprises doivent pouvoir s'exprimer davantage, investir, créer plus d'emplois. L'Etat doit, plus que jamais, accompagner leurs efforts. Il doit être capable de réduire vigoureusement ses propres déficits, *condition de la baisse nécessaire des prélèvements obligatoires et de la poursuite de la décrue des taux d'intérêt. Il doit aider ceux qui prennent le risque d'innover, d'investir, d'exporter ou d'embaucher.*

L'Etat est dans son rôle lorsqu'il favorise le développement des entreprises. Je défendrai les intérêts de tous ceux qui ont choisi de se battre, car c'est bien une compétition sur les marchés extérieurs. Ma fonction de président de la République, je la conçois aussi comme cela. Chacun de mes déplacements à l'étranger me permettra d'appuyer les *efforts d'exportation* et *d'implantation au-delà de nos frontières de nos chefs d'entreprise*, petites ou *grandes*. *Je le ferai, dès demain, aux Etats-Unis*, comme le mois prochain à Bangkok, où je recontrerai les principaux dirigeants de l'Asie. J'entends bien être le premier de ceux qui participent au rayonnement économique de la France.

En ce début d'année, la croissance donne des signes de fléchissement en Europe. La plupart des observateurs estiment que ce ralentissement sera temporaire. C'est aussi mon analyse : nos réserves de croissance sont importantes. Il existe des besoins d'investissement et de *consommation* à satisfaire. *Les conditions objectives* de la reprise existent. Il reste à les traduire *dans des comportements : le plan de soutien de l'activité annoncé par le gouvernement devrait y contribuer puissamment.*

La politique économique n'a de sens que mise au service de l'homme. Au service de l'homme, cela veut dire aujourd'hui au service de l'emploi. L'emploi passe par la promotion de l'esprit d'entreprise. L'esprit de conquête, qui jadis a construit la France, doit animer à nouveau chacun d'entre nous.

Jacques Chirac

PÉTROLE Le groupe pétrolier Total a annoncé mercredi 31 janvier un bénéfice net part du groupe en baisse de 35,3 %, en raison d'éléments exceptionnels qui ont pesé à hauteur de 1,5 milliard de francs sur le résultat. ● HUIT MOIS après son accession à la présidence de Total, Thierry Desmarest, insiste sur la continuité de la stratégie en matière d'exploration-production. Dans la chimie, la volonté affichée est d'accélérer le développement, principalement d'Hutchinson, un important fournisseur de l'industrie automobile. ● L'INFLEXION apparaît plus dans le raffinage. Total, avec plusieurs concurrents, regarde les possibilités *« d'actions communes »* pour faciliter les fermetures de sites. Le dossier n'est qu'à sa phase d'étude. Aucun délai n'a été fixé. ● EN ALGÉRIE, le groupe pétrolier devient l'un des principaux investisseurs étrangers grâce au nouveau contrat gazier.

Total désinvestit dans le raffinage et se renforce dans la chimie

Thierry Desmarest, PDG du groupe pétrolier depuis huit mois, explique au « Monde » qu'il étudie avec ses concurrents la fermeture de raffineries en France. Il procède à des acquisitions aux Etats-Unis pour soutenir l'équipementier automobile Hutchinson

« Voilà maintenant huit mois que vous êtes président de Total. Entendez-vous poursuivre la stratégie de votre prédécesseur, Serge Tchuruk ?

– Je faisais partie de l'équipe dirigeante précédente, où je m'occupais d'exploration-production. Dans ce domaine, qui est le vecteur essentiel de la croissance du groupe, je suis particulièrement bien placé pour assurer la continuité. Nous poursuivons la stratégie mise en œuvre depuis six ans. Au-delà des développements en cours, nous générons maintenant des projets visant à prolonger la croissance de la production après l'an 2000. Dans la chimie, continuité de la stratégie également, avec une accélération du développement des spécialités et d'Hutchinson.

» L'inflexion apparaît davantage dans le raffinage-distribution. Pas tellement dans la distribution, où je suis partisan d'une progression dans les zones à croissance économique rapide comme le bassin méditerranéen et l'Asie, mais plus dans le raffinage. Nous avons une vision assez pessimiste de sa rentabilité en Europe ou aux Etats-Unis, d'où un désir de réduire la toile. Des décisions ont été prises, comme la vente d'une raffinerie aux Etats-Unis, la sortie de Petrogal au Portugal et le refus d'entrer dans le raffinage en République tchèque.

– En France, l'annonce par BP de la mise en vente de Lavéra ne va-t-elle pas pousser les autres compagnies à s'engager dans une restructuration du secteur annoncée depuis des années ?

– Le sentiment de la nécessité d'agir est devenu plus aigu, et il faudra bien prendre des décisions pour réduire les capacités de production. Avec plusieurs raffineurs, nous regardons les possibilités d'actions communes sur une base régionale


THIERRY DESMAREST

pour faciliter des fermetures tout en respectant la réglementation européenne.

– Vous voulez dire que les raffineurs opérant en France sont en train de discuter entre eux ?

– Nous n'en sommes qu'à la phase d'étude du dossier et nous ne nous sommes pas fixé de délai.

– Vous venez de signer dimanche un contrat gazier en Algérie. Les négociations ont été longues, donnant l'impression que les Français n'avaient plus la faveur du gouvernement. Comment l'interprétez-vous ?

– Nous sommes dans une industrie où il faut être patient. On a tendance dans les relations avec l'Algérie à vouloir toujours trouver des explications particulières. Dans ce type de négociation, où que ce soit, les délais sont plus longs que ceux prévus initialement. Total s'est toujours attaché à avoir une présence substantielle en Algérie. Nous avons signé en 1991 un accord pour le développement du champ de gaz d'Hamra qui vient d'entrer en production. Avec l'accord de Tin Fouye Tabankort, nous devenons l'un des premiers investisseurs étrangers. Il faudra trois ans pour démarrer la production, et l'extraction durera une vingtaine d'années.

» Notre contrat va un peu plus loin que le précédent, dans la mesure où cet accord donne à la fois de la valeur au gaz et aux hydrocarbures liquides. Dans un premier temps, la Sonatrach enlèvera le gaz et nous les hydrocarbures liquides. Ensuite, si nous trouvons un débouché gazier spécifique, nous pourrons commercialiser le gaz. L'application pourrait concerner par exemple la génération d'électricité dans le bassin méditerranéen.

– Vous êtes la première compagnie occidentale pétrolière revenue en Iran, où vous avez emporté un contrat à la place de l'américain Conoco. Depuis, les Etats-Unis menacent de boycotter les sociétés travaillant avec Téhéran. Que risquez-vous ?

– Nous n'avons pas pris la place de Conoco. Nous étions en négociation avec les Iraniens depuis plus longtemps – environ quatre ou cinq ans –, mais les Américains ont déclaré forfait à la suite d'instructions de leur gouvernement. Le contrat s'est conclu avec nous. Nous avons respecté lors de la signature – et nous continuons à le faire – l'ensemble des législations internationales et françaises en vigueur. Nous n'avons pas de raison de nous faire du souci.

– En cas d'embargo, quelles peuvent être les conséquences pour vos activités aux Etats-Unis ?

– Je pense qu'il n'y en aura pas. Nous cherchons dans toute la mesure du possible à éviter les interférences avec le jeu politique. Ce n'est pas notre métier. Nous sommes des industriels, nous développons nos activités dans nos métiers en respectant les cadres législatifs en place.

– En Irak, où vous êtes bien placés, vous réactivez votre bureau de représentation. Un assouplissement des sanctions de l'ONU envers Bagdad vous sera-t-il profitable ?

– Nous n'avons jamais fermé notre bureau à Bagdad et nous continuons à avoir régulièrement des missions qui se rendent en Irak. Si cela évolue normalement, nous aurons une présence plus soutenue avec des expatriés. Nous avons un intérêt clair à reprendre des activités dans ce pays, sous réserve que le régime de sanctions prévues par l'ONU soit assoupli ou levé. Je ne peux pas préjuger des décisions qui seront prises.

– Depuis plusieurs mois Total multiplie les annonces de contrats de prospection en Afrique, au Moyen-Orient, en Russie et en Amérique du Sud. Comment expliquez-vous cette accélération ?

– Depuis cinq ans nous annonçons beaucoup d'accords et de contrats. C'est le signe que les efforts lancés ont été bien ciblés. Quand on regarde parmi les dix premières compagnies pétrolières internationales, Total est celle dont le segment exploration-production se développe le plus rapidement sur la décennie. Ce n'est pas au détriment de la rentabilité. Nous opérons sur des grands champs aux coûts relativement bas. Nous pensons ainsi rester compétitif et avoir une rentabilité raisonnable, même si les prix du pétrole restent relativement bas.

– Quelles sont vos priorités d'investissements pour 1996 ?

– Cette année, les investissements vont croître de plus de 30 % et atteindre le niveau de 15 milliards de francs. La progression relative la plus forte concernera la chimie, suivie par l'exploration-production, tandis que le budget restera stable en raffinage-distribution. Hutchinson profitera particulièrement de cette politique. Important fournisseur de l'industrie automobile, il doit poursuivre son développement international pour accompagner les constructeurs automobiles dans leur politique de mondialisation. Nous procédons à cet effet à des acquisitions importantes aux Etats-Unis et construisons des usines en Chine. L'ensemble du programme d'investissements se déroule bien et devrait nous permettre d'améliorer substantiellement nos résultats dans les prochaines années. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

Des bénéfices en baisse de 35,3 %

Total a annoncé, mercredi 31 janvier, un bénéfice net part du groupe en baisse de 35,3 % à 2,2 milliards de francs en 1995, contre 3,4 milliards en 1994, en raison d'éléments exceptionnels qui ont pesé à hauteur de 1,5 milliard sur le résultat. Ces provisions ont été rendues nécessaires par l'application de nouvelles normes comptables américaines (1 milliard de francs) et par des restructurations engagées notamment dans la raffinerie d'Ark City aux Etats-Unis.

Le neuvième groupe pétrolier mondial a enregistré une hausse de 9 % de son résultat courant, qui atteint 3,7 milliards de francs. Son chiffre d'affaires est resté stable à 136 milliards de francs et ne reflète pas la croissance en volume des activités en raison de la baisse du dollar. Le ratio dette nette sur fonds propres s'est établi fin 1995 à 18 % contre 22 % fin 1994.

Rhône-Poulenc accélère ses désengagements après ses médiocres performances dans la chimie

AU MOMENT OÙ la plupart des grands chimistes mondiaux, engrangent des bénéfices records dus à la reprise cyclique de cette activité depuis 1994, Rhône-Poulenc, huitième du classement, a présenté mercredi 31 janvier des résultats inférieurs à ses prévisions.

Le bénéfice net du groupe a progressé de 11,4 % à 2,134 milliards de francs (les analystes attendaient une hausse de 25 %) pour un chiffre d'affaires en baisse de 1,8 % à 84,793 milliards de francs. Le résultat opérationnel a reculé de 10,3 % à 6,22 milliards, une fois inclus 1,7 milliard de francs de provisions pour restructurations et charges exceptionnelles visant principalement la chimie et la santé.

Dès le 9 janvier, la direction de Rhône-Poulenc avait prévenu de cette révision à la baisse des bénéfices. Dans la chimie, elle était imputée principalement à la dégradation de la conjoncture économique au quatrième trimestre, aux grèves dans les transports en France mais aussi aux conséquences de l'accident à l'usine chimique de Pont de Claix dans l'Isère le 27 décembre.

Dans ce contexte, si 1996 s'annonce comme une année de lancement de nouveaux produits, au niveau financier la priorité reste l'amélioration de la rentabilité et la réduction de l'endettement. Suite à l'acquisition par la filiale pharmaceutique Rhône-Poulenc Rorer du britannique Fisons, la dette du groupe est remontée de 23 à 36 milliards de francs. Un programme de cessions d'actifs estimé à 10 milliards de francs sera réalisé sur deux ans, la moitié dans la santé, l'autre dans le reste du groupe. Ce désengagement concerne également des actifs financiers comme la participation (1,5 %) dans la Société générale.

CONTRASTES

« C'est une année en trompe l'œil », estime Jean-René Fourtou, président du groupe, en soulignant les contrastes de 1995. Sur les quatre branches de Rhône-Poulenc, les deux plus importantes (santé et chimie) connaissent des performanes décevantes, tandis que les secteurs agro-chimiques, fibres et polymères profitent de leur restructuration. A structure comparable, le résultat opérationnel de l'agrochimie progresse de 71,9 % et celui des fibres et polymères de 39,3 % dépassant tous les deux la barre du milliard de francs *« Leurs bonnes performances sont désormais structurelles »*, souligne-t-il avec satisfaction. La branche santé connaît de son côté une baisse de 4 % de son résultat opérationnel. Elle pâtit de la faiblesse du dollar mais reste néanmoins encore loin des performances enregistrées chez les chefs de file du secteur.

Quant à la chimie, sa situation demeure mauvaise. A structure comparable, compte tenu des provisions, le résultat opérationnel a chuté de 66,2 % à 326 millions de francs. *« La crise de 1993 a révélé la faiblesse de ce secteur »*, reconnaît le président du groupe. *« Nous avions alors le choix, soit vendre cette activité soit la réorganiser en profondeur comme les autres branches »*. Depuis plus d'un an, le groupe a amorcé un abandon des produits de commodités pour se concentrer vers les produits finis à forte valeur ajoutée tout en se tournant d'avantage vers les clients. Appelée *« chimie nouvelle »* en interne, cette révolution n'a pas encore produit de résultat. *« On ne change pas d'un coup de baguette magique un secteur qui pèse 25 milliards de francs »*, explique Jean-René Fourtou qui s'est donné trois ans pour réussir cette mutation.

D. G.

Les syndicats de Framatome entérinent des réductions d'effectifs

UN PLAN SOCIAL a davantage de chances d'engendrer un conflit collectif qu'un accord avec les syndicats. C'est pourtant ce qui vient de se passer chez Framatome, où la direction et quatre syndicats (CFDT, FO, CGC et CFTC) de loin majoritaires ont conclu le 29 janvier un *« protocole d'orientation pour un dispositif d'ajustement de l'emploi »* dans deux établissements, à Courbevoie (Hauts-de-Seine) et à Lyon.

Fabricant de chaudières nucléaires, ce groupe qui emploie 12 500 personnes en France connaît son plan de charges très à l'avance. Dès 1995, la direction savait que ses établissements parisien et lyonnais, où travaillent respectivement 2 000 et 1 800 personnes, présenteraient en 1996 et en 1997 un sureffectif global d'environ 600 personnes.

Sans parler de plan social ni de négociation, François Nogué, directeur des affaires sociales, a régulièrement analysé la situation devant les syndicats depuis novembre. Fin décembre, chacun s'est dit prêt à négocier. Résultat : afin de *« tout mettre en œuvre pour éviter les licenciements »*, le texte prévoit quatre grands types de mesures : aménagement du temps de travail (préretraites progressives à 56,5 ans, temps partiel), reclassement interne (Bourse de l'emploi, création d'un service interne de secrétariat intérimaire), départs concertés et volontariat (150 volontaires attendus dont 110 à Lyon) et mesures d'âge (200 préretraites FNE et 60 congés de fin de carrière de deux ans payés par l'entreprise).

Cet accord ne dispensera pas la direction de présenter son plan social devant les comités d'entreprise. Si les syndicats n'ont signé aucune clause de *« paix sociale »*, la direction espère avoir réussi à désamorcer tout conflit sérieux. De leur côté, les syndicats signataires jugent que la qualité des mesures négociées est supérieure à ce qu'ils auraient obtenu au cours des discussions habituelles.

Frédéric Lemaître



Affichant 4 milliards de francs de pertes, Bouygues va devoir limiter ses diversifications

Le groupe de BTP enregistre la crise immobilière dans ses comptes

Pour la première fois, Bouygues va afficher une perte de 4 milliards de francs. Le groupe de BTP a décidé de provisionner 4,4 milliards de francs sur l'exercice 1995 pour couvrir la dépréciation d'actifs, jusqu'alors non constatée, et le lancement du radiotéléphone. Ce nettoyage de bilan ampute le tiers des capitaux propres de l'entreprise. Bouygues pourrait ne plus avoir les moyens de poursuivre ses diversifications.

BOUYGUES SE VOULAIT insensible à la conjoncture. Depuis des années, il tenait à séduire les boursiers en présentant un résultat annuel sans surprise, oscillant entre 470 et 650 millions de francs. La crise qui sévit dans le secteur du BTP pour la cinquième année consécutive a eu raison de cette fiction. Pour la première fois de son histoire, comme la Générale des eaux, Bouygues est en perte. Le groupe a annoncé, mardi 30 janvier, un déficit de 4 milliards de francs. Mercredi à l'ouverture de la Bourse, le titre cotait 499 francs, en baisse de 6,2 %.

A l'origine de ce plongeon : 4,4 milliards de francs de provisions exceptionnelles, dont 2,1 milliards pour les opérations immobilières. Pourtant, le groupe s'était refusé jusqu'alors à constater des dépréciations d'actifs importantes dans l'immobilier. *« La conjoncture s'est profondément modifiée au cours de l'année. Il nous est apparu nécessaire de nettoyer le bilan du groupe »*, a déclaré son président, Martin Bouygues, pour expliquer ce revirement.

Le président du CDR (Consortium de réalisations), Michel Rouger, qui est chargé de réaliser 50 milliards d'actifs du Crédit lyonnais, pourrait aussi avoir joué un rôle dans l'opération-vérité de Bouygues. L'homme, qui gère désormais les 8,3 % que le Crédit lyonnais détient dans le groupe de BTP – à ce titre, il vient d'être coopté à son conseil d'administration –, est devenu un personnage-clé de l'immobilier. Dans les prochains mois, il va devoir commencer à vendre des immeubles, en particulier dans la région parisienne. Tous les acteurs redoutent ces ventes : elles risquent de faire apparaître des prix bien inférieurs à ceux inscrits dans leur bilan. Beaucoup préfèrent prendre les devants et inscrire dans leurs comptes des dépréciations qu'ils avaient longtemps différées.

Outre la révision de la valeur de ses actifs fonciers et immobiliers, Bouygues a profité de l'occasion pour faire le ménage. Il a revendu ses hôtels Latitudes à Maeva. Il déprécie sa filiale des Grands Moulins de Paris, sa participation dans le Banco central et son catalogue de films. Cette révision des actifs financiers et industriels se traduit par 1,1 milliard de provisions exceptionnelles. Et pour faire bonne mesure, le groupe a souhaité aussi provisionner 1,2 milliard de francs pour les pertes attendues au cours des trois prochaines années, liées au lancement de son réseau de radiotéléphone.

Sans ces opérations, le groupe *« aurait réalisé 420 millions de francs de bénéfices »*, pour un chiffre d'affaires consolidé de 73,3 milliards de francs, assure Martin Bouygues. Mais la moitié de ce résultat provient de TF 1, qui a assure une contribution de 228 millions au groupe. La construction, qui représente toujours deux tiers de l'activité, souffre du ralentissement économique. Les grands chantiers internationaux ont du mal à compenser la récession du bâtiment en France qui entraîne une baisse de 8,4 % du chiffre d'affaires français de cette branche à 15,3 milliards de francs.

TROIS MILLIARDS DE CESSIONS

Pour retrouver une marge de manœuvre, le groupe a prévu un programme de 3 milliards de francs de cessions d'actifs sur dix-huit mois. La vente contestée (en raison du prix et de la procédure) des terrains des Grands Moulins de Paris à la municipalité devrait lui rapporter 1,5 milliard.

Ces désinvestissements, toutefois, risquent de ne pas redonner une grande liberté au groupe. Ses provisions exceptionnelles ont consommé un tiers de ses capitaux propres, qui sont tombés à 8 milliards de francs. C'est peu pour poursuivre une politique agressive de diversification : à lui seul, le développement du radiotéléphone devrait coûter 15 milliards d'investissements sur dix ans, dont près de 6 milliards à la charge de Bouygues. A ce rythme, le groupe risque de devoir rapidement choisir entre une augmentation de capital, qui se traduirait par une réduction du contrôle familial (qui détient autour de 17 % du capital), et une limitation de ses projets d'expansion tous azimuts.

Martine Orange

COMMENTAIRE

VERTUEUX DÉFICIT

Alors que le numéro un français du BTP est au cœur de plusieurs affaires judiciaires qui mettent encause son état-major et son président Martin Bouygues, l'annonce de ces pertes tombe à pic.

La Générale des Eaux, autre entreprise sur la sellette, l'a précédé de peu sur le chemin de la vertu en affichant elle aussi un déficit pour 1995. La Lyonnaise des Eaux, troisième larron poursuivi par la justice, a revu à la baisse ses prévisions pour des raisons identiques.

Les pertes de Bouygues sont réelles. Elles auraient même sans doute dû être constatées les années précédentes. La justice a simplement permis au groupe de retrouver le droit chemin de la rigueur comptable et elle lui offre de formidables arguments.

D'abord parce qu'elles donnent le sentiment que Bouygues fait le ménage, un exercice toujours bienvenu lorsqu'on est pris dans la tourmente des « affaires ». Jean-Marie Messier à la Générale des Eaux avait fait de même.

Ensuite parce que les pertes sont la meilleure protection pour retenir un actionnaire tenté de sortir du capital. Si Bouygues avait été bénéficiaire, M. Rouger, gestionnaire des actifs du Crédit Lyonnais actionnaire de Bouygues, n'aurait sans doute eu aucun mal à céder sa participation. Enfin les pertes sont un formidable atout vis-à-vis de la justice, une manière de reconnaître que le crime ne paie pas et que les juges ont fait mordre la poussière au groupe « magouilleur ».

Devront-ils s'en contenter ? C'est à demi-mot ce que veut leur faire comprendre Martin Bouygues. En montrant qu'il est en train de remettre de l'ordre dans la maison, il les avertit qu'à trop s'acharner sur un groupe fragilisé, sinon fragile, ils mettent en péril ses salariés. En perdant de l'argent Bouygues perd aussi de sa superbe. Une humilité retrouvée utile au moment où le groupe renégocie sa concession sur TF 1.

Claire Blandin

Wall Street et Paris jouent la baisse des taux

Les valeurs françaises sont au plus haut depuis huit mois. La Bourse de New York a battu un cinquième record en sept séances

LES PLACES BOURSIÈRES apprécient la baisse des taux. Wall Street a encore battu un record mardi 30 janvier dans l'espoir d'un assouplissement de sa politique monétaire par la Réserve fédérale américaine (Fed) et, le même jour, Paris a franchi pour la première fois depuis le 17 mai le seuil des 2 000 points de l'indice CAC 40 après l'annonce d'une baisse du taux de base bancaire et de la rémunération du Livret A. A chaque fois la logique des boursiers est la même : une diminution des taux de marché, aux Etats-Unis et du coût des crédits, en France, signifie plus de croissance à venir et plus de bénéfices pour les entreprises.

La Bourse de New York a donné le ton et renoué avec l'euphorie de 1995 en battant un cinquième record en sept séances. L'indice Dow Jones a gagné mardi 76,23 points (1,44 %) pour atteindre 5 381,21 points. C'est la plus forte hausse enregistrée par l'indice en une journée depuis le 31 mai.

La Bourse américaine bénéficie également de l'annonce de résultats d'entreprises nettement supérieurs aux prévisions. Cela a notamment été le cas mardi pour General Motors, qui a annoncé pour le quatrième trimestre de 1995 un bénéfice par action de 1,98 dollar alors que les analystes attendaient en moyenne un niveau de 1,34 dollar.

Si Paris, contrairement à Wall Street, Londres et Francfort, n'a pas battu de records depuis le début de l'année et reste loin de ses sommets, l'indice CAC 40 se retrouve tout de même au plus haut depuis huit mois.

UN GESTE DE LA FED

Après avoir entamé la journée de mardi quasiment inchangé, le CAC 40 s'est envolé, une fois connues les mesures gouvernementales et la hausse en début de séance de Wall Street, pour terminer sur un gain de 1,13 % à 2 003,13 points. Aux yeux des investisseurs, la baisse du taux de base bancaire signifie que la diminution du coût du crédit se transmet enfin à l'économie.

L'heure reste plus que jamais à la détente monétaire dans le monde. Après la vague de baisse des taux en Europe, les économistes attendaient un geste de la Réserve fédérale à l'issue de la réunion de son comité de politique monétaire, mercredi 31 janvier. Ils espéraient une réduction d'un quart de point de l'objectif fixé au taux des fonds fédéraux, le niveau de l'argent au jour le jour outre-Atlantique. Ce taux pourrait être ramené à 5,25 %.

La confirmation du ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis plaide pour un assouplissement monétaire. Deux statistiques sont venues confirmer, mardi 30 janvier, l'essoufflement marqué de l'activité outre-Atlantique.

L'indice de confiance des consommateurs américains est tombé à 87 points au mois de janvier, après 99,2 points au mois de décembre, selon le Conference Board, l'organisme patronal américain. Il se retrouve à son plus bas niveau depuis un an et demi. Par ailleurs, les ventes au détail n'ont progressé que de 0,3 % au mois de décembre, alors que les analystes prévoyaient en moyenne une progression de 0,7 %.

Le ralentissement de l'économie américaine ne surprend pas les experts. Comme l'observent les spécialistes de la banque Paribas, *« le présent cycle économique aura bientôt cinq ans puisque la sortie de récession est officiellement datée de mars 1991. Or la moyenne des cycles économiques américains depuis la seconde guerre mondiale est de 53 mois contre 58 mois pour le présent cycle »*. Selon eux, l'absence de reprise de l'inflation, permise par des gains de productivité élevés et par une maîtrise des coûts salariaux, *« explique sûrement sa plus grande longévité »*. La question est aujourd'hui de savoir si le ralentissement actuel de l'activité va déboucher sur une récession ou sur une stabilisation de l'économie américaine.

Les analystes de Paribas optent pour le second scénario (croissance du PIB de 1,8 % en 1996). Un tel niveau de croissance de l'économie autoriserait, selon Paribas, une poursuite progressive de la détente monétaire aux Etats-Unis. Le taux des *fed funds* serait ramené à 5 % à la fin de l'année 1996.

Pierre-Antoine Delhommais et Eric Leser

Le gouvernement sanctionne le gouverneur du Crédit foncier

Jérôme Meyssonnier va remplacer Jean-Claude Colli à la tête de l'institution

LE CONSEIL DES MINISTRES devait nommer, mercredi 31 janvier, Jérôme Meyssonnier, jusqu'à présent président de la Banque La Hénin, à la tête du Crédit foncier de France (CFF). Il succédera, dans les jours qui viennent, à Jean-Claude Colli. Le départ de l'actuel gouverneur, qui a pris ses fonctions en 1994, est le résultat de deux constats des pouvoirs publics.

Jean-Claude Colli est d'abord jugé en partie responsable de la dégradation de l'institution, puisqu'il était sous-gouverneur lorsque les risques immobiliers se sont accumulés. Il n'a pas su mener la conversion de l'institution immergée dans le secteur concurrentiel dès 1986. Nommé gouverneur, il a en outre sous-estimé la gravité de la crise que traverse le CFF. *« Depuis trop longtemps, le CFF n'a pas été géré »*, confie-t-on à Bercy, pourtant un représentant de l'Etat siège au conseil d'administration du Crédit foncier.

Le remplacement de Jean-Claude Colli correspond en outre à la deuxième phase de la reconversion nécessaire du CFF. La première, menée dans l'urgence après que les marchés eurent anticipé la perte d'une grande partie de son chiffre d'affaires après la suppression des PAP (prêts d'accession à la propriété) a consisté à régler les problèmes de trésorerie immédiats. Alors que le Crédit foncier affrontait une crise de défiance de la part des marchés qui lui interdisait tout refinancement, la Caisse des dépots a mis en place une ligne de refinancement de 20 milliards de francs.

RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE PROFONDE

Il faut maintenant mener à bien la restructuration économique profonde du CFF, sa banalisation et son recentrage sur certains métiers, au prix d'une réduction drastique de ses coûts d'exploitation. Le choix du gouvernement s'est porté, non pas sur l'un des sous-gouverneurs (Jean-René Bernard et Jean-Pascal Beauffret), mais sur un professionnel sachant vendre et fabriquer des prêts tournant autour de l'immobilier, des entreprises et des particuliers, et qui a l'avantage d'avoir déjà vécu une sortie de crise en gérant des contentieux délicats.

Jérôme Meyssonnier, très attendu place Vendôme, a su opérer le nettoyage de la Banque La Hénin, filiale du groupe Suez, gravement affectée par l'immobilier, dont il a pris les rênes en 1993. Il aura la charge délicate d'annoncer à la fin du mois de février les détails du plan social qui doit accompagner le redressement du Crédit foncier. Un exercice dont il est familier pour l'avoir appliqué à La Hénin. Restera alors à aborder les deux phases ultérieures : redonner une crédibilité au CFF en évaluant le juste niveau de fonds propres dont il a besoin et trouver un actionnaire de référence sur lequel s'appuyer.

Babette Stern

General Motors enregistre une hausse de 40 % de ses résultats

LE NUMÉRO UN MONDIAL de l'automobile a dégagé un bénéfice net de 6,9 milliards de dollars (34 milliards de francs), en hausse de 40 % par rapport à 1994, pour un chiffre d'affaires de 168,8 milliards de dollars (+ 9 %). General Motors, qui a vendu l'an dernier quelque 8,3 millions d'unités, a indiqué avoir réalisé en 1995 ses meilleures marges bénéficiaires en onze ans. Ces bons résultats ont fait faire un bond de 2,4 % à l'action mardi 30 janvier à la Bourse de New-York.

Le britannique Hanson se coupe en quatre pour servir ses actionnaires

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Véritable institution, le conglomérat britannique Hanson, bâti depuis 1964 par lord Hanson, a annoncé mardi 30 janvier son intention de se diviser en quatre sociétés distinctes *« afin d'améliorer les opérations, les profits et l'avenir »* du groupe. Cette réorganisation témoigne des difficultés des grands ensembles industriels britanniques, plus enclins aujourd'hui à développer leur métier de base qu'à se diversifier loin de leur spécialité.

Le projet de scission, qui a pris la City totalement par surprise, prévoit la création de quatre nouvelles sociétés indépendantes existant côte à côte : Energy Resources (secteur énergétique, regroupant le producteur d'électricité britannique Eastern Electricity et le producteur de charbon américain Peabody Coal), Imperial (tabac), Chemicals (chimie, SCM, Quantum...) et Hanson (matériaux de construction et équipement, à l'instar d'Arc, Agregates, Grove, Hanson Bricks...). Cet éclatement a été précédé, l'an dernier, par l'indépendance accordée à trente-quatre filiales américaines regroupées dans une nouvelle société baptisée US Industries.

Après les groupes américains ITT, ATT ou General Mills, l'empire Hanson, le plus grand conglomérat mondial, est à son tour démantelé. La stratégie de lord Hanson, raider impénitent, a été de mettre la main sur des entreprises sous-évaluées, rachetées au rabais et restructurées tambour battant, avec à la clé des réductions d'emplois, la cession par département des activités déficitaires et le plus souvent le remplacement des anciens dirigeants. Mais aujourd'hui, de tels conglomérats « attrape-tout » n'ont plus la cote. Longtemps choyé par les investisseurs, ce holding, fortement endetté, ne suscitait plus ces jours derniers que méfiance et suspicion, comme si les milieux financiers doutaient même de sa raison d'être.

Aux yeux de lord Hanson, cette vaste réorganisation devrait permettre de mettre un terme à la décote boursière dont est victime ce groupe par rapport à la valeur réelle des actifs, dépréciation qui ne cessait de se creuser. Par ailleurs, la dispersion des activités devrait stimuler les gestionnaires, libérés de la lourde tutelle du « centre », pour qu'ils dégagent des bénéfices. Enfin, les nouvelles entités disposeront d'une marge de manœuvre plus importante en matière d'investissements afin de se répandre au-delà du marché de départ, constitué par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Pour continuer à croître, Hanson a choisi ces derniers temps de se développer en Europe occidentale, en particulier dans les pays du Benelux, en Allemagne et en France (activités portuaires, fabrication de grues...).

COMPTABILITÉ FLOUE

En revanche, en supprimant le contrôle exercé par le QG de Hyde Park Corner, Hanson se prive également d'atouts importants, comme la surveillance stricte des dépenses, le recours aux paradis fiscaux et aux sociétés-écrans panaméennes permettant de payer moins d'impôts et d'employer des méthodes comptables floues.

« Ce projet marque peut-être le début de la fin du conglomérat, très en vogue au cours de la dernière décennie. Dès que le cours boursier atteint un certain plancher et s'y maintient trop longtemps, le démantèlement est inévitable », assure Paul Beaurepaire, analyste près du courtier James Capel. Paradoxalement, c'est à la suite d'un raid manqué de lord Hanson sur le groupe chimique ICI, alors première firme industrielle du royaume, que ses dirigeants avaient montré l'exemple dès 1993 en détachant les activités pharmaceutiques rassemblées dans une nouvelle société, Zeneca. Depuis, bon nombre d'entreprises britanniques de renom – comme BAT, Courtaulds, Racal... – ont fait de même, afin de se recentrer sur leur métier de base et de répondre au désir des grands investisseurs institutionnels.

Marc Roche

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILE : Les trois constructeurs français** ont annoncé des jours de chômage technique pour le mois de février, allant de un à deux jours chez Renault, de deux à quatre jours chez Peugeot et de treize jours chez Citroën (étalés de février à avril). Le faible niveau des commandes à la fin de l'année 1995, ainsi qu'une incertitude sur l'évolution du marché automobile en 1996 justifient de telles mesures.

■ **L'ORÉAL : le groupe français de cosmétiques** a enregistré une hausse de 12,1 % de son chiffre d'affaires consolidé, à 53,37 milliards de francs en 1995 (+ 6,4 % à périmètre comparable). *« Comme prévu, le résultat avant impôt devrait être en progression sensible par rapport au résultat avant impôt proforma de l'année 1994 »*, estime L'Oréal.

■ **SERVICE MINIMUM : le secrétaire d'Etat aux transports**, Anne-Marie Idrac, a appelé mardi 30 janvier *« l'ensemble des responsables, dirigeants et représentants des salariés, du service public du transport à essayer de concevoir entre eux des formes d'action qui préservent la mission qu'ils ont acceptée au service du public »*.

■ **SFR : la filiale de téléphonie mobile** de la Générale des Eaux a indiqué, mardi 30 janvier, que la société britannique Vodafone, entrée en octobre 1994 pour 10 % dans son capital, a confirmé la levée de son option sur 10 % supplémentaires et exercera cette option *« dans les prochains mois »*. La SFR, dont le chiffre d'affaires a progressé de 64 % à 2,5 milliards de francs en 1995, prévoit d'afficher des comptes équilibrés en 1997.

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS : le gouvernement allemand** a adopté, mardi 30 janvier, le projet de loi libéralisant complètement l'accès au marché des services de télécommunications au 1er janvier 1998.

■ **GLOBAL ONE : l'alliance entre France Télécom, Deutsche Telekom** et l'américain Sprint, qui devait être formellement lancée mercredi 31 janvier à Bonn, sera baptisée Global One.

■ **CITERNIERS : La grève des citerniers**, qui menaçait l'ouest de la France d'une pénurie de carburant, était en voie de résolution mercredi 31 janvier au matin, avec la signature d'accords dans les entreprises concernées et la levée des barrages.

■ **LA BOURSE DE TOKYO a gagné mercredi 0,44 %. L'indice Nikkei a terminé à 20 812,74, après avoir passé la barre des 21 000, son plus haut niveau depuis dix-neuf mois.**

■ **L'OR a ouvert en baisse mercredi 31 janvier sur le marché international de Hongkong, à 404,20 - 404,50 dollars l'once, contre 406,10 - 406,40 mardi en clôture.**

■ **WALL STREET a pulvérisé mardi son record de la veille, se rapprochant du seuil des 5 400 points. L'indice Dow Jones a gagné 76,23 points (+ 1,44 %) à 5 381,21.**

■ **LA BOURSE DE HONGKONG a terminé mercredi en hausse de 1,4 % dans l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt américains. L'indice Hang Seng a gagné 158,24 points, à 11 359,70.**

■ **POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis le 17 mai, la Bourse de Paris a terminé mardi 30 janvier au-dessus de la barre symbolique des 2 000 points de l'indice CAC 40.**

LES PLACES BOURSIÈRES

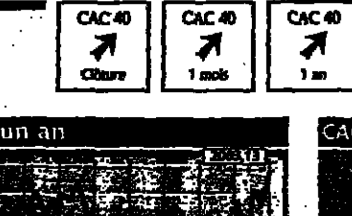
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Paris bien orientée

LA BOURSE DE PARIS était bien orientée mercredi 31 janvier, l'indice CAC 40 caracolant toujours au-dessus des 2 000 points, après la baisse du taux de prise en pension allemand et au lendemain de l'annonce par le gouvernement français de mesures de relance de la consommation. Après avoir ouvert en hausse de 0,59 %, l'indice CAC 40 *progressait de 0,32 %* à 2 009,4 en milieu de journée.

La baisse mercredi *matin* par la Bundesbank de son taux de prise en pension de 0,15 point à 3,40 % a été suivie par la Banque nationale de Belgique, qui a réduit de 0,15 % ses taux directeurs. Les opérateurs attendent désormais une baisse par la Banque de France jeudi de son taux d'appel d'offres (actuellement à 4,20 %) de quelque 0,25 point. La Banque de France a déjà donné un signal de détente en abaissant mercredi matin le taux au jour le jour sur le marché monétaire à 4,31 % contre 4,37 % la veille. L'annonce mardi d'une baisse d'un point du taux du livret A, suivie par la réduction par les banques commerciales de leur taux de base, confortent les anticipations de baisse des taux.

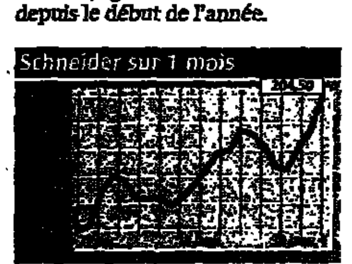
Enfin, les mauvais chiffres de chômage en novembre et décembre en France où le nombre des demandeurs d'emploi a franchi le seuil des 3 millions, n'ont pas pesé sur la Bourse.



Indice CAC 40 sur un an — CAC 40/5 jours

Schneider, valeur du jour

TRÈS ENTOURÉE avec près de 700 000 titres *échangés*, la valeur Schneider a fait un bond de 4,9 % à 204,50 francs le *mardi* 30 janvier à la Bourse de Paris. Les investisseurs ont apprécié le redressement de l'activité, déjà avéré au premier semestre. A 59,5 milliards de francs, le chiffre d'affaires total a progressé de 7 % à structure comparable. Celui de Schneider Electric, la principale branche du groupe, a enregistré une hausse de 7 %. Spie Batignolles a généré 17 milliards de francs de ventes, *comme en 1994. Le titre Schneider* s'est adjugé une hausse de 20 % *depuis le début de l'année.*



Schneider sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 31/01	Var. % 30/01	Var. % 31/12
Geophysique	232	+12,62	+44,09
Via Banque	167	+6,48	+12,08
Galeries Lafayette	1380	+5,42	+15,57
Vallourec	226,50	+5,35	+30,17
Pechiney CIP	209	+5,02	+12,97
BIC	570	+4,97	+14,45
Lebon	224,50	+4,90	+20,69
Plastic-Omn.(Ly)	399	+4,46	+18,75
Sidel	1540	+4,33	+0,91
Poliet	473	+4,18	+18,90
BAISSES, 12h30			
OLIPAR	162	−10,84	−49,68
Bouygues	511	−3,94	+3,58
Metrologie Inter.	18,70	−3,62	+39,55
Sefimeg	330,10	−2,91	+1,56
Coflexip	186	−2,80	+1,97
Zodiac ex.dt divid	905	−3,69	+18,45
Eaux (Gle des)	547	−1,61	+11,88
Labinal	618	−1,59	+13,81
Degremont	461	−3,45	+9,63
Carnaudmetalbox	218	−1,35	−2,67

VALEURS LES PLUS ACTIVES

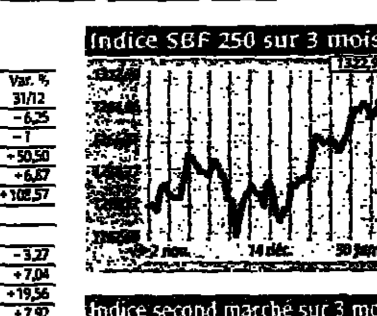
SÉANCE, 12h30	31/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Bouygues	541127	273178784,50
Alcatel Alsthom	294696	136772047,50
Rhone Poulenc A	873443	102763502,40
LVMH Moet Vuitton	89846	101099266
Elf Aquitaine	234384	88910970,20
Eaux (Gle des)	151893	83368908
Axa	229251	73773360,30
Saint-Gobain	110625	70115697
Total	193749	66820592,80
Societe Gale A	111292	66773642

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 31/01	Var. % 30/01	Var. % 31/12
Comp.utel	4,50	+45,16	−6,25
Dauphin OTA	198	+5,31	−1
Trocvay Caut.in #	89,25	+5	+50,50
Europ.Extinc/Ly#	239,40	+5	+6,67
Creeks	79,05	+4,98	+108,57
BAISSES, 12h30			
M.B.Electronique	532	−11,33	−3,27
Secondev #	76	−4,88	+7,04
Expand s.a	275	−4,51	+19,56
But S.A.	266	−4,02	+7,92
Sediver #	175	−3,79	−7,89

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	30/01	29/01	Var. %
Ind. gen. SBF 120	1375,90	1360,26	+1,15
Ind. gen. SBF 250	1322,90	1309,46	+1,03
Ind. Second Marché	257,88	257,76	+0,05
Indice MidCac	1132,41	1113,67	+1,68
Valeurs indus.	1520,92	1503,94	+1,13
1 - Energie	1494,19	1500,80	−0,44
2 - Produits de base	1459,06	1429,64	+2,06
3 - Construction	1513,02	1482,31	+2,07
4 - Biens d'équip.	1049,63	1020,92	+2,81
5 - Automobile	1831,48	1811,51	+1,10
6 - Biens consom.	2169,17	2151,03	+0,84
7 - Indus. agro-alim.	1508,61	1503,87	+0,32
Services	1395,92	1385,57	+0,75
8 - Distribution	2391,97	2375,49	+0,69
9 - Autres services	995,13	987,33	+0,79
Sociétés financières	995,88	985,65	+1,04
10 - Immobilier	672,52	672,97	−0,07
11 - Services financ.	1021,31	1007,06	+1,42
12 - Sociétés invest.	1178,19	1171,75	+0,55



Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Nouveau record à Wall Street

À LA BOURSE DE TOKYO, le 31 janvier, l'indice Nikkei a terminé la séance sur un gain de 0,44 %, à 20 812,74 points.

La veille à Wall Street, le Dow Jones a progressé de 1,44 %, à 5381,21 points, établissant un nouveau record historique. Ce qui traduit l'optimisme des investisseurs à l'égard d'une baisse des taux d'intérêt par la Réserve fédérale (Fed). Cette détente monétaire pourrait avoir lieu ce mercredi. Sur le marché obligataire, le geste de la Fed a également été anticipé : le taux de l'emprunt à 30 ans est passé de 6,09 % lundi à 6,04 %. *La baisse des taux interbancaires* trouverait sa justification dans le *ralentissement de l'activité économique*. Après la faiblesse des ventes au détail en décembre, les investisseurs ont été impressionnés par le fort recul de l'indice de confiance du Conference Board (patronat). Il s'est établi à 87 en janvier (contre 99,2 en décembre), son plus bas niveau depuis dix-huit mois.

A Francfort, la séance du 30 janvier a été marquée par une consolidation après le record historique battu lundi. Le DAX a perdu 0,42 %, à 2435,79 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 30/01	Cours au 29/01	Var. en %
Paris CAC 40	2008,13	[redacted]	+1,12
New-York/DJ indus.	5345,81	[redacted]	+0,76
Tokyo/Nikkei	20722,40	[redacted]	+0,64
Londres/FT100	3735,30	[redacted]	+0,02
Francfort/Dax 30	2435,79	[redacted]	−0,42
Frankfort/Commer.	871,80	[redacted]	+0,12
Bruxelles/Bel 20	1944,86	[redacted]	+1,09
Bruxelles/Général	1675,67	[redacted]	+1,09
Milan/MIB 30	995	[redacted]	−0,20
Amsterdam/Ge. Cbs	335,40	[redacted]	−0,30
Madrid/Ibex 35	327,85	[redacted]	+0,68
Stockholm/Affarsal	1361,68	[redacted]	—
Londres FT30	2758,20	[redacted]	−0,41
Hong Kong/Hang S.	11201,50	[redacted]	+1,27
Singapour/Strait t	2423,68	[redacted]	−0,02

NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

	30/01	29/01
Alcoa	56,25	54
American Express	44,87	43,50
Allied Signal	50,12	49
AT & T	66,25	65,75
Bethlehem	15,25	14,75
Boeing Co	77,62	77,12
Caterpillar Inc.	64,37	63,87
Chevron Corp.	51,75	52,62
Coca-Cola Co	75,25	74,25
Disney Corp.	63,62	61,75
Du Pont Nemours&Co	76,75	75
Eastman Kodak Co	72,87	71,12
Exxon Corp.	78,62	79,25
Gén. Motors Corp.H	56	56,12
Gén. Electric Co	75,50	74,87
Goodyear T & Rubbe	48	46,50
IBM	108,62	106,50
Intl Paper	41,50	39,75
J.P. Morgan Co	81,12	80,62
Mc Don Dougl	88,25	87,62
Merck & Co.Inc.	70,12	68,87
Minnesota Mng.&Mfg	64,37	65,12
Philip Moris	95	93
Procter & Gamble C	84,87	85,37
Sears Roebuck & Co	40,25	40,75
Texaco	80,12	80,12
Union Carb.	42,75	39,75
Utd Technol	100,75	99
Westingh. Electric	20,12	19,62
Woolworth	11,25	10,87

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

	30/01	29/01
Allied Lyons	5,12	5,27
Barclays Bank	7,85	7,92
B.A.T. industries	5,79	5,69
British Aerospace	8,90	8,87
British Airways	5,32	5,27
British Gas	2,40	2,35
British Petroleum	5,27	5,25
British Telecom	3,53	3,52
B.T.R.	3,35	3,25
Cadbury Schweppes	5,44	5,35
Eurotunnel	0,80	0,82
Glaxo	9,33	9,13
Grand Metropolitan	4,49	4,49
Guinness	4,63	4,68
Hanson Plc	2,11	2,04
Great Ic	6,92	7,01
H.S.B.C.	10,89	10,68
Impérial Chemical	8,03	8
Marks and Spencer	4,35	4,38
National Westminst	6,61	6,64
Peninsular Orienta	5,61	5,48
Reuters	6,15	6,17
Saatchi and Saatch	1,08	1,11
Shell Transport	8,49	8,53
Smithkline Beecham	7,21	7,27
Tate and Lyle	4,75	4,74
Univeler Ltd	13,45	13,53
Zeneca	12,70	12,58

FRANCFORT — Les valeurs du Dax 30

	30/01	29/01
Allianz Holding N	2860	2885
Basf AG	347,50	349,50
Bayer AG	435	439,80
Bay hyp&Wechselbk	38,07	37,40
Bayer Vereinsbank	44,20	44,35
BMW	840	839,50
Commerzbank	344,20	345,50
Continental AG	23,65	23,65
Daimler-Benz AG	824,50	819
Degussa	535	535
Deutsche Babcock A	129,50	133
Deutsche Bank AG	73,35	73,40
Dresdner BK AG FR	39,33	39,35
Henkel VZ	575	578
Hoechst AG	431	429,50
Karstadt AG	582,50	592
Kaufhof Holding	470,50	474,50
Linde AG	888	887
DT. Lufthansa AG	216	221
Man AG	435	435,50
Mannesmann AG	510,50	517
Mettallges AG	34,65	34,85
Preussag AG	433	435
Rwe	572,40	577,50
Schering AG	106,50	107,10
Siemens AG	838,80	839,50
Thyssen	285	288,60
Veba AG	65,28	65,40
Viag	634	635
Wellag AG	775	771



New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

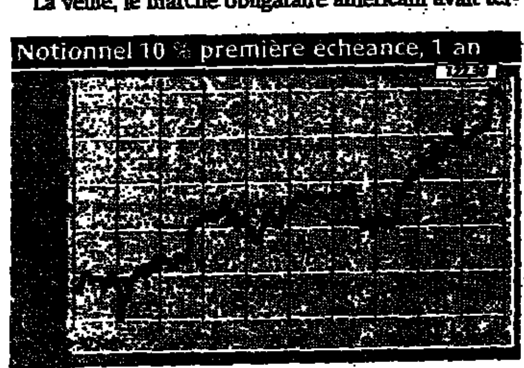
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mercredi 31 janvier. L'échéance mars gagnait 22 centièmes à 123,02 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,36 %, soit un écart de 0,51 % par rapport à celui des titres d'Etat allemands de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans de référence s'était détendu de 6,09 % à 6,03 %. Les espoirs d'une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale ont redoublé après l'annonce d'une chute de l'indice de confiance des consommateurs. Mercredi matin, la Banque de France a réduit d'un *seizième de point le taux de l'argent au* jour le jour, ramené à 4,31 %.



Notionnel 10 % première echeance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 30/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,31	[redacted]	7,16	[redacted]
Allemagne	3,44	[redacted]	6,75	[redacted]
Grande-Bretagne	6,25	[redacted]	7,72	[redacted]
Italie	9,96	[redacted]	10,79	[redacted]
Japon	0,38	[redacted]	4,75	[redacted]
États-Unis	5,56	[redacted]	6,09	[redacted]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 30/01	Taux au 29/01	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,28	[redacted]	101,15
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,79	[redacted]	101,39
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,25	[redacted]	101,78
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,47	[redacted]	101,92
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,06	[redacted]	103,03
Obligations françaises	6,73	[redacted]	101,20
Fonds d'État à TME	−1,58	[redacted]	100,72
Fonds d'État à TRE	−1,09	[redacted]	100,29
Obligat. franç. à TME	−0,62	[redacted]	99,05
Obligat. franç. à TRE	+0,21	[redacted]	100,05

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,50 %)

	Achat 30/01	Vente 30/01	Achat 29/01	Vente 29/01
Jour le jour	[redacted]	—	[illegible]	—
1 mois	[redacted]	4,58	[illegible]	4,70
3 mois	[redacted]	4,71	[illegible]	4,70
6 mois	[redacted]	4,71	[illegible]	4,70
1 an	[redacted]	4,71	[illegible]	4,70
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[redacted]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[redacted]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[redacted]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[redacted]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[redacted]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[redacted]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 6 mois	[redacted]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 12 mois	[redacted]	—	[illegible]	—

MATIF

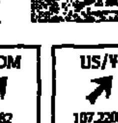
Échéances 30/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	172353	[redacted]	122,90	[illegible]	122,80
Juin 96	2486	[redacted]	123,34	[illegible]	123,30
Sept. 96	317	[redacted]	122,18	[illegible]	122,10
Déc. 96	48	[redacted]	121,10	[illegible]	120,94
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	46229	[redacted]	95,44	[illegible]	95,43
Juin 96	14841	[redacted]	95,65	[illegible]	95,65
Sept. 96	8255	[illegible]	95,70	[illegible]	95,69
Déc. 96	2827	[illegible]	95,59	[illegible]	95,59
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	2027	[illegible]	*91,44*	[illegible]	91,42
Juin 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

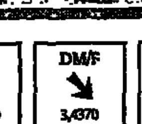
CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 30/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 96	35299	[redacted]	2004	[illegible]	2008
Février 96	21987	[redacted]	2014	[illegible]	2011,50
Mars 96	3555	[redacted]	2020	[illegible]	2018,50
Juin 96	231	[redacted]	1993	[illegible]	1997

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1090 | US/DM ↗ 1,4882 | US/¥ ↗ 107,2200 | DM/F ↘ 3,4370 | £/F ↘ 7,6840

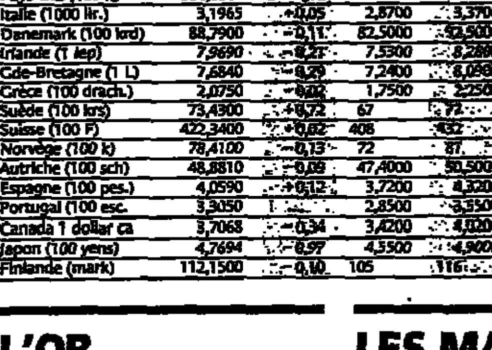




Bonne tenue du dollar

LES MOUVEMENTS sur le marché des changes étaient assez limités, le 31 janvier dans les premiers échanges entre banques. Le dollar, qui a franchi à la hausse mardi en séance la barre de 1,49 mark, était pratiquement inchangé *vis-à-vis de la monnaie allemande*. Le billet vert profite par anticipation d'une *éventuelle baisse des taux de la Réserve fédérale* américaine : la Fed pourrait abaisser les federal funds de 0,25 % à 0,50 % aujourd'hui, ou *le 29* mars. Ce geste relancerait l'économie américaine. La devise *américaine valait 107 yens mercredi matin, inchangée* par rapport à mardi. Le franc perdait quelques fractions *par rapport au mark, ce dernier se négociant à* 3,4355 francs, alors que la Banque de France poursuivait *le mouvement de détente monétaire en abaissant* le loyer de l'argent au jour le jour de 0,06 % à 4,25 %.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS



DEVISES	cours BDF 30/01	% 29/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	343,7000	−0,13	330	354
Écu	6,2960	+0,21	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	5,1090	−0,41	4,7200	5,3200
Belgique (100 F)	16,7125	+0,12	16,0500	17,1500
Pays-Bas (100 fl)	306,8500	−0,12	—	—
Italie (1000 lir.)	3,1965	+0,05	2,8700	3,3700
Danemark (100 krd)	88,7900	−0,11	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	7,9690	−0,21	7,5300	8,2800
Gde-Bretagne (1 L)	7,6840	−0,29	7,2400	8,0900
Grèce (100 drach.)	2,0750	−0,02	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	73,4300	+0,72	67	72
Suisse (100 F)	422,3400	+0,02	408	432
Norvège (100 k)	78,4100	−0,13	72	87
Autriche (100 sch)	48,8810	−0,09	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	4,0590	+0,12	3,7200	4,3200
Portugal (100 esc.	3,3050	[illegible]	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,7068	−0,34	3,4200	4,0200
Japon (100 yens)	4,7694	−0,97	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	112,1500	−0,10	105	116

PARITÉS DU DOLLAR	31/01	30/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4882	1,4838	+0,30
TOKYO : USD/Yens	107,2200	106,6500	+0,53

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0993	5,0983	5,1210	[illegible]
Yen (100)	4,7782	4,7728	4,7999	[illegible]
Deutschemark	3,4386	3,4381	3,4395	[illegible]
Franc Suisse	4,2293	4,2267	4,2403	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,1936	3,1912	3,1923	[illegible]
Livre sterling	7,6882	[illegible]	7,7102	[illegible]
Peseta (100)	4,0583	4,0559	4,0575	[illegible]
Franc Belge	16,722	16,713	16,731	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,50	4,56	4,59
Eurodollar	5,43	5,37	5,25
Eurolivre	6,31	6,25	6,18
Eurodeutschemark	3,43	3,37	3,31

L'OR

	cours 30/01	cours 29/01
Or fin (k. barre)	66250	66000
Or fin (en lingot)	66950	66100
Once d'Or Londres	404,50	406,55
Pièce française(20f)	380	380
Pièce suisse (20f)	378	379
Pièce Union lat(20f)	380	378
Pièce 20 dollars us	2305	2305
Pièce 10 dollars us	1450	1450
Pièce 50 pesos mex.	2455	2435

LE PÉTROLE

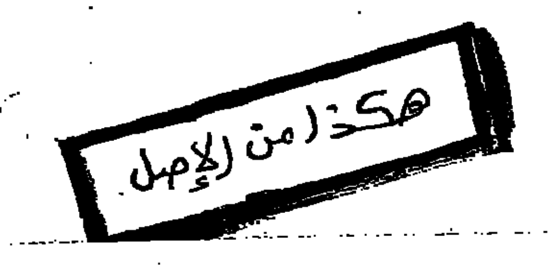
En dollars	cours 30/01	cours 29/01
Brent (Londres)	16,38	—
WTI (New York)	17,57	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	30/01	29/01
Dow-Jones comptant	229,10	229,45
Dow-Jones à terme	335,86	[illegible]
CRB	—	[illegible]

METAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2548	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2498	2461
Aluminium comptant	1542	1538
Aluminium à 3 mois	1572	1562,50
Plomb comptant	726	716,50
Plomb à 3 mois	719	[illegible]
Etain comptant	6160	[illegible]
Etain à 3 mois	6200	[illegible]
Zinc comptant	1025,50	1015
Zinc à 3 mois	1043	[illegible]
Nickel comptant	8125	8000
Nickel à 3 mois	8225	8180

METAUX (New-York)	$/once	
Argent à terme	5,56	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	129,75	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)	**$/boisseau**	
Blé (Chicago)	5,16	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,62	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,26	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	232,20	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)	**£/tonne**	
P. de terre (Londres)	20,43	[illegible]
Orge (Londres)	115,10	[illegible]
SOFTS	**$/tonne**	
Cacao (New-York)	1254	[illegible]
Café (Londres)	2066	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1555,52	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES	**cents/tonne**	
Coton (New-York)	0,87	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,17	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 31 JANVIER

Liquidation : 22 février

Taux de report : 4,38

Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS

-0,01 %

CAC 40 : 2002,96

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7650	7650	—	01/06/95
B.N.P. (T.P)	949,90	938	- 1,25	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	835	845	+ 1,19	22/09/95
Renault (T.P.)	1911	1920	+ 0,47	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	2050	2100	+ 2,43	01/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1152	1179	+ 2,34	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1075	—	—	01/08/95
Accor	670	666	- 0,59	26/07/95
Air Liquide	909	906	- 0,33	10/05/95
Alcatel Alsthom	456,50	463	+ 1,42	28/07/95
Alcatel Cable	366,20	374	+ 2,12	07/07/95
Alspi	365	365	—	07/07/95
AGF-Ass.Gen.France	146,90	146,10	- 0,54	18/02/95
Axa	324,40	321,30	- 0,95	12/06/95
Axime	474,50	475,10	- 0,29	—
Bail Investis.	839	840	+ 0,11	12/07/95
Bancaire (Cie)	504	513	+ 1,78	30/03/95
Bazar Hot. Ville	415	420	+ 1,30	13/06/95
Bertrand Faure	146,70	146,50	- 0,13	12/08/95
BIC	543	570	+ 4,97	16/01/96
BIS	463	467	+ 0,86	01/08/92
B.N.P.	211	215	+ 1,89	28/07/95
Bollore Techno.	486,20	487,70	+ 0,30	15/07/92
Bongrain	2890	2910	+ 0,69	16/05/95
Bouygues	532	511	- 3,94	21/08/95
Canal +	1021	1025	+ 0,39	18/08/95
Cap Gemini Sogeti	149	150	+ 0,67	10/07/92
Carnaudmetalbox	221	218	- 1,35	15/06/95
Carrefour	3275	3281	+ 0,18	25/04/95
Casino Guichard	159	160,70	+ 1,06	12/06/95
Casino Guich.ADP	120	122,60	+ 2,16	12/06/95
Castorama Dl (Li)	898	911	+ 1,44	04/07/95
C.C.F.	247	247,10	+ 0,04	29/06/95
CCMX(ex.CCMC) Ly	61	63,10	+ 3,44	30/06/91
Cegid (Ly)	403	412	+ 2,23	26/05/95
CEP Communication	451,40	462	+ 2,34	27/02/95
Cerus Europ.Reun	75,90	75	- 1,18	01/02/90
Cetelem	1033	1053	+ 1,93	30/03/95
CGIP	1083	1094	+ 1,01	09/06/95
Chargeurs	1133	1159	+ 2,29	21/06/95
Christian Dior	553	563	+ 1,80	04/12/95
Ciments Fr.Priv.B	189	196	+ 3,70	30/06/95
Clarins	485,90	487,70	+ 0,37	19/07/95
Club Mediterranee	444,50	454,90	+ 2,33	05/07/93
Coflexip	190	186	- 2,10	07/08/95
Colas	919	930	+ 1,19	29/06/95
Comptoir Entrep.1	13,65	14	+ 2,56	15/02/92
Comptoir Moder.	1738	1755	+ 0,97	14/06/95
CPR	410,10	412,90	+ 0,68	03/07/95
Cred.Fon.France	65,80	67,60	+ 2,73	16/06/95
Credit Local Fce	425,40	423,50	- 0,44	15/06/95
Credit Lyonnais CI	230,50	232	+ 0,65	01/07/93
Credit National	363,10	370	+ 1,90	01/06/95
CS Signaux(CSEE)	237,20	235	- 0,92	[illegible]
Damart	3796	3828	+ 2,16	19/12/95
Danone	800	801	+ 0,12	15/05/95
Dassault-Aviation	400	400	—	16/06/95
Dassault Electro	259,90	260	+ 0,03	27/06/95
De Dietrich	281	280	- 0,35	16/06/95
Degremont	467,70	461	- 1,43	06/06/95
Dev.R.N-P.Cal #Li	52	53,50	+ 2,88	—
DMC (Dollfus Mi)	229	230	+ 0,43	19/06/95
Docks France	852	861	+ 1,05	01/06/95
Dynaction	102,30	102,10	- 0,19	10/07/92
Eaux (Gle des)	556	547	- 1,61	03/07/95
Ecco	897	890	- 0,78	03/07/95
Eiffage	790	795	+ 0,37	02/01/96
Elf Aquitaine	379,90	378,70	- 0,31	17/07/95
ERAMET	335	332	- 0,89	31/05/95
Eridania Beghin	899	893	- 0,66	12/07/95
Essilor Intl	1082	1095	+ 1,01	04/02/95
Essilor Intl ADP	749	759	+ 1,33	04/07/95
Esso	595	601	+ 1	27/06/95
Eurafrance	1785	1808	+ 1,28	26/12/95
Euro Disney	13	13	—	[illegible]
Euro RSCG W.W.	470	471,10	+ 0,23	05/09/95
Europe 1	1115	1135	+ 1,79	04/04/95
Eurotunnel	6,10	6,05	- 0,81	[illegible]
Filipacchi Medias	845	855	+ 1,18	21/06/95
Finextel	73,20	73,30	+ 0,13	29/06/95
Fives-Lille	456	465	+ 1,97	12/07/95
Fromageries Bel	4730	4715	- 0,31	27/07/95
Galeries Lafayette	1309	1380	+ 5,42	05/07/95
GAN	161,80	162	+ 0,12	05/07/94
Gascogne (B)	474,90	489	+ 2,96	19/06/95
Gaz et Eaux	1860	1886	+ 1,38	22/06/95
Geophysique	206	232	+ 12,62	12/07/93
G.F.C.	382	382	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	364	364	—	14/02/95
Groupe De La Cite	572	592	+ 3,49	19/06/96
Gr.Zannier #(Ly)	59,45	61,90	+ 4,12	[illegible]
GTM-Entrepose	334,80	342	+ 2,15	21/07/95
Guilbert	637	636	- 0,15	07/08/95
Guyenne Gascogne	1535	1537	+ 0,13	19/06/95
Havas	406,30	408,60	+ 0,56	24/08/95
I.D.I.A.	195	200	+ 2,56	29/09/95
Imetal	681	680	- 0,14	04/07/95
Immeubl.France	314	324	+ 3,18	15/06/95
Ingenico	39	39,50	+ 1,28	31/07/95
Interbail	262	262	—	30/06/95
Intertechnique 1	472	477	+ 1,05	29/09/92
Jean Lefebvre	310	311	+ 0,32	19/06/95
Klepierre	610	608	- 0,32	30/03/95
Labinal	628	618	- 1,59	05/07/95
Lafarge	342,50	345,40	+ 0,84	10/07/95
Lagardere (MMB)	113,10	115	+ 1,67	15/09/95
Lapeyre	273	275,50	+ 0,91	02/06/95
Lebon	214	224,50	+ 4,90	05/07/95
Legrand	880	905	+ 2,84	15/09/95
Legrand ADP	580	603	+ 3,96	15/06/95
Legris indust.	193	195,30	+ 1,19	10/09/92
Locindus	836	838	+ 0,23	03/07/95
L'Oreal	1429	1427	- 0,13	28/06/95
LVMH Moet Vuitton	1128	1117	- 0,97	[illegible]
Lyonnaise Eaux	472,90	470,20	- 0,57	[illegible]
Marine Wendel	372	384,90	+ 3,46	[illegible]
Matra-Hachette	117,50	118	+ 0,42	[illegible]
Metaleurop	50,90	50,50	- 0,78	[illegible]
Metrologie Inter.	19,40	18,70	- 3,60	[illegible]
Michelin	219	218,30	- 0,31	[illegible]
Moulinex	86,70	87	+ 0,34	[illegible]
Navigation Mixte	670	669	- 0,14	[illegible]
Nord-Est	127,50	128,10	+ 0,47	[illegible]
Nordon (Ny)	435	442	+ 1,60	[illegible]
NRJ #	495	511	+ 3,23	[illegible]
OLIPAR	180,10	162	- 10,04	[illegible]
Paribas	264,80	266,50	+ 0,64	[illegible]
Pechiney	192	193,50	+ 0,78	[illegible]
Pechiney CIP	199	209	+ 5,02	[illegible]
Pechiney Intl	92,50	91,80	- 0,75	[illegible]
Pernod-Ricard	310	309,30	- 0,22	[illegible]
Peugeot	732	736	+ 0,54	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1158	1156	- 0,17	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	382	399	+ 4,45	[illegible]
Poliet	454	473	+ 4,18	[illegible]
Primagaz	441	437,50	- 0,79	[illegible]
Promodes	1339	1343	+ 0,29	[illegible]
Publicis	360	360	—	[illegible]
Radiotechnique	268,10	[illegible]	—	[illegible]
Remy Cointreau	151	153	+ 1,32	[illegible]
Renault	153,50	153,40	- 0,06	[illegible]
Rexel	980	1006	+ 2,65	[illegible]
Rhone Poulenc A	115	117,60	+ 2,26	[illegible]
Rochette (La)	34,50	34,60	+ 0,28	[illegible]
Roussel Uclaf	904	930	+ 2,87	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	3810	3855	+ 1,18	[illegible]
Sade (Ny)	179	179	—	[illegible]
Sagem SA	2985	2985	—	[illegible]
Saint-Gobain	626	634	+ 1,27	[illegible]
Saint-Louis	1489	1485	- 0,26	[illegible]
Salomon (Ly)	2845	2900	+ 1,96	[illegible]
Salvepar (Ny)	417	424	+ 1,67	[illegible]
Sanofi	341,60	337,30	- 1,25	[illegible]
Sat	1860	1849	- 0,59	[illegible]
Saupiquet (Ns)	1198	1198	—	[illegible]
Schneider SA	204,50	206,30	+ 0,88	[illegible]
SCOR SA	165,20	165	- 0,12	[illegible]
S.E.B.	695	696	+ 0,14	[illegible]
Sefimeg	340	330,10	- 2,91	[illegible]
SEITA	197	196,80	- 0,10	[illegible]
Selectibanque	98	98,05	+ 0,05	[illegible]
SFIM	976	995	+ 1,94	[illegible]
SGE	113,40	117,80	+ 3,88	[illegible]
Sidel	1476	1540	+ 4,33	[illegible]
Simco	451	452,70	+ 0,37	[illegible]
S.I.T.A.	923	923	—	[illegible]
Skis Rossignol	1632	1660	+ 1,71	[illegible]
Sligos	395	403	+ 2,02	[illegible]
Societe Gale A.	595	598	+ 0,50	[illegible]
Sodexho	1583	1615	+ 2,02	[illegible]
Sommer-Allibert	1508	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Sophia	210,90	210,90	—	[illegible]
Spir Communication	476	479	+ 0,63	[illegible]
Strafor Facom	301,90	303,40	+ 0,49	[illegible]
Suez	193,70	195,50	+ 0,92	[illegible]
Synthelabo	335	339,60	+ 1,37	[illegible]
Technip	368,50	372	+ 0,90	[illegible]
Thomson-CSF	128	126,90	- 0,85	[illegible]
Total	346,30	342,20	- 1,18	[illegible]
UAP	119,30	[illegible]	- 0,83	[illegible]
UFB Locabail	447	[illegible]	+ 1,94	[illegible]
UGC DA (M)	241	[illegible]	—	[illegible]
UIC	67,80	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
UIF	458,90	[illegible]	- 0,63	[illegible]
UIS	127	126,50	- 0,39	[illegible]
Unibail	496,40	497,20	+ 0,16	[illegible]
Union Assur.Fdal	537	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Usinor Sacilor	72,50	[illegible]	+ 1,58	[illegible]
Valeo	257,50	258,40	+ 0,34	[illegible]
Vallourec	215,20	226,50	+ 5,25	[illegible]
Via Banque	152,60	167	+ 9,43	[illegible]
Worms & Cie	248,50	248	- 0,20	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	920	905	- 1,63	[illegible]
Elf Gabon	844	840	- 0,47	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	229,50	[illegible]	- 1,88	[illegible]
Adidas AG #	288,50	291,90	+ 1,17	[illegible]
American Express	225	229	+ 1,77	[illegible]
Anglo American #	378	[illegible]	- 1,90	[illegible]
Amgold #	537	[illegible]	- 1,30	[illegible]
Arjo Wiggins App.	14,35	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
A.T.T. #	335,70	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Banco Santander #	■ 239,10	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Barrick Gold #	151,60	[illegible]	- 0,79	[illegible]
B.A.S.F. #	1200	[illegible]	—	[illegible]
Bayer #	1509	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Blenheim Group	19,70	[illegible]	+ 1,52	[illegible]
Buffelsfontein #	22	22	—	[illegible]
Chase Manhattan #	348,80	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Cordiant PLC	8,10	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
Daimler Benz #	2842	[illegible]	- 0,91	[illegible]
De Beers #	171,90	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Deutsche Bank #	252,90	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Dresdner Bank #	136	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Driefontein #	76,45	[illegible]	- 2,15	[illegible]
Du Pont Nemours #	382	[illegible]	+ 2,09	[illegible]
Eastman Kodak #	371,50	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
East Rand #	5,25	[illegible]	- 7,42	[illegible]
Echo Bay Mines #	66,10	[illegible]	- 3,10	[illegible]
Electrolux #	208,30	[illegible]	+ 3,55	[illegible]
Ericsson #	102	[illegible]	+ 1,47	[illegible]
Exxon Corp. #	401	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Ford Motor #	149,30	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Freegold #	53,05	[illegible]	- 2,82	[illegible]
Gencor Limited #	21,25	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
General Elect. #	382,30	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
General Motors #	273,60	[illegible]	- 0,07	[illegible]
Gle Belgique #	421,60	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
Grd Metropolitan	34,50	[illegible]	- 0,72	[illegible]
Guinness Plc #	35,30	[illegible]	+ 1,98	[illegible]
Hanson Plc	16,80	[illegible]	- 6,54	[illegible]
Harmony Gold #	58	[illegible]	- 2,84	[illegible]
Hitachi #	50,70	[illegible]	+ 2,56	[illegible]
Hoechst #	1900	[illegible]	+ 1	[illegible]
I.B.M #	548	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
I.C.I #	63,10	[illegible]	- 0,31	[illegible]
I.T.T. #	659	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Ito Yokado #	286,20	[illegible]	+ 2,72	[illegible]
Matsushita #	85,10	[illegible]	+ 0,99	[illegible]
Mc Donald's #	259,90	[illegible]	- 0,19	[illegible]
Merck and Co #	354,30	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	61	[illegible]	+ 1,55	[illegible]
Mobil Corporat.#	559	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Morgan J.P. #	410	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5330	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	74,60	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	208	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Petrofina #	1451	[illegible]	+ 2,41	[illegible]
Philip Morris #	477	[illegible]	+ 1,59	[illegible]
Philips N.V #	201,50	[illegible]	+ 1,53	[illegible]
Placer Dome Inc #	143,20	[illegible]	- 1,25	[illegible]
Procter Gamble #	437,20	[illegible]	- 0,27	[illegible]
Quilmes	227	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Randfontein #	44,50	[illegible]	- 3,25	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	319	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Royal Dutch #	704	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
R T Z #	69	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Sega Enterprises	252,20	[illegible]	+ 3,29	[illegible]
Saint-Helena #	38,80	[illegible]	- 1,03	[illegible]
Schlumberger #	351,70	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
SGS Thomson Micro.	191	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Shell Transport #	64,75	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Siemens #	2903	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Sony Corp. #	313	[illegible]	+ 0,99	[illegible]
Sumitomo Bank #	97	[illegible]	—	[illegible]
T.D.K #	253,30	[illegible]	+ 1,06	[illegible]
Telefonica #	74,50	[illegible]	+ 1,67	[illegible]
Toshiba #	39,95	[illegible]	+ 1,25	[illegible]
Unilever #	730	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
United Technol. #	505	[illegible]	+ 1,58	[illegible]
Vaal Reefs #	526	[illegible]	- 1,33	[illegible]
Volkswagen A.G #	1821	[illegible]	+ 2,69	[illegible]
Volvo (act.B) #	96,20	[illegible]	+ 2,28	[illegible]
Western Deep #	240,50	[illegible]	- 1,16	[illegible]
Yamanouchi #	109,30	[illegible]	+ 1,64	[illegible]
Zambia Copper	4,01	[illegible]	- 6,48	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 31 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	116,50	2,387
CEPME 8,5% 88-97CA	104,80	5,084 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	111,91	4,180
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,582 d
CFD 9,7% 90-03 CB	120	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	114,64	6,482 d
CFF 10% 88-98 CA#	107,60	2,896 ↑
CFF 9% 88-97 CA#	104,71	3,074
CFF 10,25%90-01CB#	111	9,158
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,51	8,152 d
CLF 9%88-93/98 CA#	107,69	0,098
CNA 9% 4/92-07	118,50	6,813
CRH 8,6% 92/94-03	113,31	5,393 o
CRH 8,5% 10/87-88#	109,65	7,827
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,53	8,364
EDF 8,6% 92-04 #	114,80	7,096 ↑
Em.Etat10,26%86-96	—	9,291
Emp.Etat 6%93-97 #	102,01	3,344
Finansder 9%91-06#	118,28	1,746 ↑
Finansd.8,6%92-02#	113,05	0,271
Floral9,75% 90-99#	113,75	5,221
OAT 8,5% 87-97CA#	105,28	5,225 ↓
OAT 9,90%85-97 CA#	109,21	1,461
OAT 88-98 TME CA	—	0,173 o
OAT 9/85-98 TRA	—	2,386 ↑
OAT 9,50%88-98 CA#	110,47	5,840
OAT TMB 87/99 CA	99,70	0,140
OAT 8,125% 89-99 #	109,46	5,683 o
OAT 8,50%90/00 CA#	111,96	7,292 d
OAT 85/00 TRA CA	105,41	2,969
OAT 10%5/85-00 CA#	117,75	5,948
OAT 89-01 TME CA	102,90	0,125 o
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,54	1,872 d
OAT 8,50% 89-19 #	116,90	2,392 d
OAT.8,50%92-23 CA#	117,45	6,642 d
SNCF 8,8% 87-94CA	108,81	8,072 d
Lyon.Eaux 6,5%90CV	896,90	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	196	[illegible]
Bains C.Monaco	600	608
B.N.P.Intercont.	311,10	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	5,45	[illegible]
Cambodge	829	820
Carbone Lorraine	541	540
CBC ◆	91,50	91,50
Centenaire Blanzy	325	[illegible]
Ceragen Holding ◆	21	21
Champex (Ny) ◆	14,60	14,60
CIC Un.Euro.CIP	370	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2260	2260
Cpt Lyon Alem	415,50	415,50
Concorde-Ass Risq	632	632
Gpe Valfond ex.CMP ◆	13,55	13,55
Credit Gen.Ind.	29	[illegible]
Darblay ◆	342	342
Didot Bottin	606	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	4210	4210
Ecia	627	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	2200	[illegible]
Eridania Beghin CI ◆	846	846
Fidei	49	[illegible]
Finalens	350	[illegible]
F.I.P.P. ◆	84,60	[illegible]
Fonciere (Cie)	480	[illegible]
Fonciere Euris	161,10	[illegible]
Foncina #	415	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A.	892	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gaumont #	340,90	[illegible]
Genefim	100,50	[illegible]
Gevelot ◆	1188	[illegible]
G.T.I (Transport) ◆	330	[illegible]
Immobail	114	[illegible]
Immobanque	688	[illegible]
Im.Marseillaise	5420	[illegible]
Invest.(Ste Cle.)	1370	[illegible]
Lille Bonnieres	1695	[illegible]
Locafinanciere ◆	410	[illegible]
Louvre #	159,80	[illegible]
Lucia ◆	53	[illegible]
Monoprix	159	[illegible]
Metal Deploye	431	[illegible]
Mors #	12,30	[illegible]
Navigation (Nle)	58	[illegible]
Paluel-Marmont	240	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny)	910	[illegible]
Parfinance	194	[illegible]
Paris Orleans	230,50	[illegible]
Piper Heidsieck	1363	[illegible]
Porcher ◆	194,80	[illegible]
Promodes (CI) ◆	937	[illegible]
PSB Industries Ly ◆	320	[illegible]
Rochefortaise Com.	145	[illegible]
Rosario	183	[illegible]
Rougier #	523	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan ◆	250	[illegible]
Saga	179	[illegible]
Salins du Midi	450	[illegible]
Savoisienne (M) ◆	129	[illegible]
Silic	720	[illegible]
S.I.P.H. ◆	166,20	[illegible]
Sofal ◆	135	[illegible]
Soffo ◆	354	[illegible]
Softram act.a reg. ◆	67,70	[illegible]
Sofragi	3670	[illegible]
Soudure Autogene ◆	1000	[illegible]
Sovabail ◆	380	[illegible]
Taittinger	1535	[illegible]
Tour Eiffel ◆	280	[illegible]
Elyo	190,50	[illegible]
Vicat	453	[illegible]
Virax	125,60	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	147	[illegible]
Commerzbank AG	1132	[illegible]
Fiat Ord.	16,05	[illegible]
Gevaert	321,30	321,30
Gold Fields South	178,50	[illegible]
Kubota Corp.	31,10	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	49,40	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	166,50	[illegible]
Robeco	369	[illegible]
Rodamco N.V.	145,20	[illegible]
Rolinco	391,50	[illegible]
Solvay SA	2705	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = démandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 31 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	62	[illegible]
AFE #	381	[illegible]
Aigle #	200	195
Albert S.A (Ns)	140	138
Altran Techno. #	874	870
Montaignes P.Gest.	510	509
Bque Picardie (Li) ◆	560	560
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#	217	226
Bque Vernes	640	620
Beneteau #	399,90	399,90
B I M P ◆	31	31
Boiron (Ly) #	520	519
Soisset (Ly)#	218,10	223,40
But S.A.	298	286
Cardif SA	570	569
CDA-Cie des Alpes	143,50	[illegible]
C.E.E #	246	249
CEGEP #	150	150,10
Cermex # (Ly)	296	295
CFPI #	253	[illegible]
Change Bourse (M)	255	254
Christ.Dalloz #	1315	1320
Cipe France Ly #	340	[illegible]
CNIM CA#	153	154,70
Codetour	271	280
Comp.Euro.Tele-CET	270	275,50
Confandey S.A.	290,10	290,10
C.A. de la Brie	347,50	347,40
C.A.Gironde (B)	447,50	[illegible]
C.A.Haute Normand.	351	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	345	[illegible]
C.A. Paris IDF	700	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly#	365	360
C.A.Loire Atl.Ns #	312,80	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire#	215	220
C.A.Morbihan (Ns)	337,90	335
C.A.du Nord (Li)	469	470
C.A. Oise CCI ◆	244,50	[illegible]
C.A.Pas de Calais	410	402
C.A. Somme CCI	238	238
C.A.Toulouse (B)	372,90	371,50
CFJPE(ex.GAN part) ◆	105	105
Chaine et Trame #	144	[illegible]
C.A. Midi CCI(Ly)	280	276
Creeks	75,30	[illegible]
Devanlay	465	450
Deveaux(Ly)#	450	450
Devernois (Ly)	455	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	47	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	378	379,90
Emin-Leydier# (Ly)	431	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	228	[illegible]
Europ Propulsion	409	409
Expand s.a.	288	275
Factorem	589	[illegible]
Faiveley #	305	301
Finabail	83	[illegible]
Finacor	117,90	116
Fininfo	445	446
Fructivie	528	528
Gautier France #	278	[illegible]
Gel 2000	81,15	[illegible]
GFI Industries #	449	[illegible]
Girodet # (Ly)	46	46,05
GLM S.A.	238	238
Grandoptic.Photo #	457	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	162	159
Kindy #	164	[illegible]
Guerbet	300	[illegible]
Hermes Internat.1#	1026	1037
Hurel Dubois ◆	400	[illegible]
ICBT Groupe #	215	212
I.C.C.	148	148
Idianova ◆	72	72
Immob.Hotel. #	77	75
Installux (Ly)	485	485,10
Int. Computer #	89	87,50
Invest.Paris	141	[illegible]
IPBM	92	[illegible]
M6-Metropole TV	466,90	[illegible]
Manitou #	535	[illegible]
Manutan	740	[illegible]
Marie Brizard	1139	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	295	[illegible]
Mecadyne ◆	150	[illegible]
Mecelec (Ly)	82,50	[illegible]
MGI Coutier	220	[illegible]
Michel Thierry#	694	[illegible]
Monneret Jouet #	71,10	[illegible]
Naf-Naf #	45,80	[illegible]
Norbert Dentres.#	675	[illegible]
N.S.C Schlum. Ny	775	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin. ◆	900	[illegible]
Onet #	746	[illegible]
Paul Predault #	200	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	105	[illegible]
Pier Import ◆	78,60	[illegible]
Pochet	927	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	216	[illegible]
Radiall #	551	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	159,70	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	945	[illegible]
Robertet #	1230	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	440	[illegible]
Securidev #	79,90	[illegible]
Sediver #	181,90	[illegible]
Seribo	280	[illegible]
Siparex (Ly) #	89,30	[illegible]
Smoby (Ly)#	645	[illegible]
Sofco (Ly)	92	[illegible]
Sofibus ◆	411	[illegible]
Sogepag # ◆	128	[illegible]
Sogeparc (Fin)	631	[illegible]
Sopra	255	[illegible]
Steph.Kelian #	101,10	[illegible]
Sylea	448	[illegible]
Teisseire-France	180	[illegible]
TF1-1	536	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	370	[illegible]
Trouvay Cauvin #	85	[illegible]
Unilog	366	[illegible]
Union Fin.France	390	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	125	[illegible]
Vilmorin et Cie #	404	[illegible]
Virbac	640	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 31 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,01	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	156,30	[illegible]
Nobel ◆	115,10	[illegible]
Mumm ◆	1000	[illegible]
Générale Occidentale ◆	41,60	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection

Cours de clôture le 30 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36468,64	36468,64
Actimonétaire D	31039,16	31039,16
Agipi Ambition (Axa) ◆	116,09	110,56
Amplia ○	114390,58	114390,58
Amplitude Monde D	745,75	727,56
Antigone Trésorerie	843037	843037
Arbitr. Court Terme	9314,25	9314,25
Arbitr. Première	8881,70	8793,76
Arbitr. Sécurité	17042,85	16958,86
Asie 2000	715,65	694,81
Associa Première	38061,78	38061,78
Associc	1119,69	1119,69
Atout Amérique	130,98	127,79
Atout Asie	101,18	98,71
Atout Futur C	553,27	539,78
Atout Futur D	527,78	514,91
Aurecic	1656,90	1608,64
Avenir Alizes	1997,99	1958,81
Axa Valeurs PER ◆	148,58	144,25
Cadence 1	1075,23	[illegible]
Cadence 2	1075,57	[illegible]
Cadence 3	1067,25	[illegible]
Capimonétaire	1978,18	1978,18
Capiobfig	8423,35	[illegible]
Capitack	1753,21	1727,30
Cicamonde	1268,81	1241,85
Coexis	1777,50	1744,36
Comptavalor	2253,31	2249,34
Converti CIC	342,85	337,78
Crédit Mutuel Capital	1706,41	1672,95
Crédit Mutuel MID AF	109,60	108,67
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	850,01	850,01
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	96,54	93,96
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	93,49	90,99
Créd.Mut.Ep.J	22106,97	22106,97
Créd.Mut.Ep.long.T.	225,11	219,09
Créd.Mut.Ep.Monde	1143,35	1112,75
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1130,67	1100,41
Dieze	1754,55	1721,84
Ecocic	1282,60	1245,24
Ecupar ◆	130,31	126,51
Ecur. Actions futur	204,04	198,10
Ecur. Distrimonétaire	10693,95	10693,95
Ecur. Expansion (*)	78758,01	78444,23
Ecur. Géovaleurs	2836,51	2752,89
Ecur. Investissement	168,76	163,84
Elanciel D	125,40	122,34
Elicash ○	907153,69	907153,69
Emergence Poste D	99,52	97,89
Eparcic	4667,48	4667,48
Eparcourt-Sicav	201,71	194,21
Epargne-Unie	1588,83	1550,08
Euro Solidarité	1280,42	1267,74
Eurodyn	1607,69	1568,48
Fonsicav	18767,75	18390,29
France Obligations	489,42	484,57
Francic	516,72	507,67
Francic Pierre	111,49	108,18
Francic-Regions	1493,73	1450,22
Géobilys C	617,69	608,56
Géobilys D	602,30	593,40
Gestilion	19832,15	19832,15
HLM Monétaire	17996,86	17996,86
Indicia ◆	1178,13	1149,19
Intensys D	111,75	111,58
Interoblig	6506,98	6244,53
Intersélection Fce	563,99	552,93
Japacic	183,06	177,73
Jeunepargne	379,93	374,32
Latitude C/D	142,82	142,68
Lion 20000	16524,56	16524,56
Lion Association	10964,58	10964,58
Lion Institution	42616,40	42518,12
Lionplus	1373,32	1346,39
Lion Trésor	2408,87	2385,02
Livret Bourse Inv.	617,88	599,88
Livret Portefeuil.	851,69	826,80
Méditerranée ◆	248,70	247,46
Mensuel CIC	10425,02	10321,80
Moneden	88179,04	88179,04
Moné-Dis ○	10153	10153
Mone.J. ○	11442,03	11442,03
Monevalor	53045,74	53045,74
Mutualité dépôts	17936,65	17980,85
Natio Court Terme	13549	13549
Natio Court Terme2	367996	367996
Natio Epargne	22576,57	22353,04
Natio Ep. Capital	15344,88	15093,94
Natio Ep. Croissance	2220,35	2176,81
Natio Ep. Obligations	[illegible]	[illegible]
Natio Epargne Retraite	132,66	130,06
Natio Epargne Trésor	10441,39	10420,56
Natio Epargne Valeur	537,01	526,48
Natio France Index	1058,38	1037,63
Natio Immobilier	1165,08	1142,24
Natio Inter	1863,74	1827,20
Natio Monétaire	5286,04	5280,76
Natio Opportunités	142,27	139,48
Natio Patrimoine	1467,36	[illegible]
Natio Perspectives	1160,87	[illegible]
Natio Placements	75540,86	75540,86
Natio Revenus	1098,45	1087,57
Natio Sécurité	11446,14	11446,14
Natio Valeurs	981,78	962,53
Nord Sud Dévelop.	2128,77	[illegible]
Oblicic-Mondial	3358,35	[illegible]
Oblicic-Régions	1169,81	1152,32
Oblifutur	3865,28	[illegible]
Oblig. tres caté.	232,25	[illegible]
Obliflion	1809,96	1782,08
Oblisécurité Sicav	5563,35	5563,35
Oblitys D	577,96	[illegible]
Oraction	1679,27	[illegible]
Patrimoine Retraite	293,56	287,82
Pervalor	611,56	599,57
Plénitude D	150,84	147,76
Poste Gestion C	42640,86	[illegible]
Première Oblig. C	12778,49	12778,49
Première Oblig. D	11716,60	[illegible]
Proficlus	999,33	980,75
Rentacic	168,53	166,84
Revenus Trimestr.	5389,85	[illegible]
Revenu-Vert	1189,90	[illegible]
Saint-Honoré Capital	16979,57	16979,57
St-Honoré March. Emer.	604,29	598,23
St-Honoré Pacifique	765,90	751,12
Sécuricic	2196,91	2196,91
Securitaux	1767,41	1767,41
Sensivalor	34781,20	34781,20
SEVEA ◆	104,56	[illegible]
S.G. France opport. C	1487,05	1457,88
S.G. France opport. D	1434,02	1408,90
S.G. Monde opport. C	1025,78	[illegible]
S.G. Monde opport. D	1025,78	[illegible]
Sicav Associations	2336,22	[illegible]
Sicav 5.000	533,12	[illegible]
S.I. Est ◆	1219,83	[illegible]
Silvafrance	848,14	[illegible]
Silvam	464,65	[illegible]
Silvarente	233,20	[illegible]
Silvinter	569,17	[illegible]
Sogenfrance C	1394,22	[illegible]
Sogenfrance D	1286,70	[illegible]
Sogépargne	317,52	[illegible]
Sogevar	1212,85	[illegible]
Soginter	1730,27	[illegible]
Solstice D	2538,79	[illegible]
State Street Act. Eur ◆	1304,56	[illegible]
State Street Act. France ◆	1132,45	[illegible]
State Street Act. Japon ◆	1382,58	[illegible]
State Street Act. Monde	1074,68	[illegible]
State Street Activ.Asie ◆	1619,72	[illegible]
State Street Alloc.Franc. ◆	1070,95	[illegible]
State Street Amér.Latine ◆	711,05	[illegible]
State Street Emer. Mts ◆	1547,16	[illegible]
State Street États-Unis	1479,66	[illegible]
State Street OAT Plus ◆	1470,50	[illegible]
State Str. Oblig. Monde	1087,55	[illegible]
State Street Spinnaker2 ◆	1235,52	[illegible]
State Street Trésorerie	1327,30	[illegible]
Stratégie Actions	936,26	[illegible]
Stratégie Rendement	1766,36	[illegible]
Synthesis	15643,74	[illegible]
Thésora C	899,21	[illegible]
Thésora D	854,70	[illegible]
Trésor Plus	1751,34	[illegible]
Trésor Trimestriel	1042,97	[illegible]
Trésoricic	169237,48	[illegible]
Trésorys	254547,76	[illegible]
Trilion	5265,07	[illegible]
Uni-Associations ○	119,86	[illegible]
Uni-Foncier	1219,73	[illegible]
Unifrance	623,68	[illegible]
Uni-Garantie C	1665,36	[illegible]
Uni-Garantie D	1354,05	[illegible]
Uni Régions	1389,38	[illegible]
Univar ○	296,56	[illegible]
Univers Actions	1779,42	[illegible]
Univers Obligations	2199,61	[illegible]
Valorg ◆	2379,72	[illegible]
Valreal	34083,46	[illegible]
Winterthur St-Honoré	253,70	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

SCIENCES

VIROLOGIE Plusieurs résultats importants dans la lutte contre le sida viennent d'être présentés à Washington, dans le cadre de la troisième conférence internationale sur les rétrovirus et les infections opportunistes. ● L'ASSOCIATION de plusieurs médicaments antiviraux permet, selon des données encore préliminaires, d'éliminer de très grandes quantités de virus chez les personnes contaminées ayant participé à ces nouvelles expérimentations. Chez certaines d'entre elles le virus est devenu indétectable. ● TOUT EN SOULIGNANT qu'il s'agit bien là d'un important progrès, les spécialistes demeurent prudent quant aux extrapolations qui pourraient être faites de ces résultats. ● LE PROFESSEUR Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida, estime que les nouvelles anti-protéases devraient être disponibles cette année en France.

Les nouveaux traitements du sida prochainement commercialisés en France

Selon les premières données expérimentales, l'association de plusieurs molécules antivirales semble de nature à pouvoir ralentir la progression de la maladie. Les spécialistes évitent toutefois de faire des extrapolations sur la base de ces résultats

L'ANNONCE faite lundi 29 janvier à Washington de nouveaux et spectaculaires résultats dans la prise en charge médicamenteuse des personnes infectées par le VIH (*Le Monde* du 31 janvier) marque une étape importante dans la lutte contre le sida. Ces résultats sont certes encore préliminaires. Ils ne portent que sur de petits groupes de malades et on ne dispose pas encore d'un recul suffisant. Pour autant, ces nouvelles données témoignent a priori de l'efficacité de la nouvelle approche thérapeutique, développée depuis peu, consistant à associer plusieurs substances antivirales dans le but de mieux contrôler et de ralentir l'infection de l'organisme humain par le VIH.

« Ces informations correspondent plus à la reconnaissance officielle d'un "courant" qu'à quelque chose de fondamentalement nouveau. Tout le monde, dans la communauté médicale et scientifique du sida, sait bien aujourd'hui qu'il faut s'orienter vers des associations de trois médicaments, vers des trithérapies », a déclaré au *Monde* le professeur Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherche sur le sida. *« Le concept de polythérapie remonte déjà à plusieurs années. Il est apparu avec la notion d'inhibiteurs de la transcriptase inverse, puis s'est développé avec la notion d'inhibiteur de protéase. On dispose en effet là d'outils médicamenteux efficaces à deux étapes – clé de la multiplication du VIH dans l'organisme humain. Le problème auquel nous étions – et auquel nous sommes encore – confrontés est celui de la disponibilité de ces nouvelles substances. Ainsi, les trois principales antiprotéases actuellement en expérimentation, celles des multinationales Roche, Merck et Abbott, ne sont disponibles que depuis quelques mois, et ces substances demeurent d'un accès relativement difficile. Cela dit, je pense que dans l'année qui vient tous ces produits pourront avoir leur autorisation de mise sur le marché. »*

La grande majorité des spécialistes des maladies infectieuses estimaient depuis longtemps déjà que plus l'on pourrait multiplier les possibilités d'attaque du cycle viral, mieux cela vaudrait. Il faut néanmoins préciser que ce que l'on appelle aujourd'hui « trithérapie » ne porte que sur deux étapes enzymatiques de la réplication virale, celle de la protéase et celle de la transcriptase inverse, pour laquelle on peut, par chance, associer deux produits qui n'ont pas les mêmes toxicités.

> Le décalage grandissant entre acquis scientifiques et réalité de la prise en charge des malades est mis en lumière

« On peut raisonnablement penser qu'il ne s'agit là que d'un concept transitoire et que, demain, on saura multiplier les sites d'interventions antivirales, que l'on s'ouvrira à des polythérapies de plus en plus larges et efficaces, estime le professeur Lévy. *Entre l'instant où le virus du sida arrive sur sa cible, sur son récepteur, et celui où il peut donner naissance à une nouvelle génération virale, il y a une dizaine d'étapes physiopathologiques sur lesquelles on pourrait, en théorie, agir. Pour autant, les molécules dont nous disposons aujourd'hui ne concernent que deux de ces étapes. »*

La démonstration naissante de l'efficacité d'une polythérapie médicamenteuse et l'écho international donné aux travaux présentés à Washington à ces résultats ne peuvent manquer de frapper l'imagination. Cette situation met également en lumière le décalage grandissant entre acquis scientifiques et réalité de la prise en charge médicale des malades.

Pour le professeur Lévy, il faut distinguer deux problèmes différents : *« Le premier tient au fait que l'on ne dispose pas encore de toute la gamme potentielle des molécules actives contre le virus du sida ; c'est là tout l'objet des travaux de recherche fondamentale visant à agir sur les différentes étapes de la réplication virale. Le second problème tient au délai nécessaire pour que telle ou telle molécule soit en pratique disponible, au terme de son indispensable développement pharmacologique. Nous aimerions certes accélérer ce processus. Mais comment faire pour aller plus vite ? Sans doute faut-il réaliser les effets cliniques le plus rapidement possible, et peut-être réviser parfois les exigences concernant la mise sur le marché de ces médicaments. Mais il faut néanmoins rester prudent. »*

La mise en lumière de l'efficacité d'une approche polymédicamenteuse se fonde pour beaucoup sur un nouvel outil diagnostique, la mesure de la charge virale, qui permet de calculer la quantité de virus présente dans le sang circulant. Certains cliniciens s'interrogent toutefois : ce paramètre est-il l'exact reflet de l'histoire naturelle et de l'évolution de la maladie ? Pour le professeur Lévy, il pourrait exister une relation assez directe entre cette donnée et l'évolutivité de la maladie ; on ne saurait pour autant affirmer que l'on peut prévoir la suite des événements. Le fait de pouvoir débarrasser un organisme infecté par le VIH d'une très grande quantité de ce virus ne doit pas laisser penser que ce même organisme ne pourra pas être ultérieurement sensible à l'action de souches virales devenues résistantes.

Le flux des informations sur les nouveaux acquis thérapeutiques en matière de sida doit-il bouleverser la mise en œuvre des expérimentations médicamenteuses classiques d'efficacité et d'innocuité ? *« Je n'en suis pas convaincu*, répond le professeur Lévy. *Les données nouvelles dont nous disposons ne font que renforcer le nécessaire respect des règles de base des essais thérapeutiques. Si l'efficacité réelle des trithérapies se confirme, on ne pourra plus, demain, étudier l'efficacité d'une association thérapeutique sans que le traitement de référence soit une bithérapie antivirale. Cela étant, je pense que l'on devrait très vite parvenir à la trithérapie comme traitement de base ; du moins si les obstacles industriels et réglementaires peuvent être aisément franchis. »*

Au-delà des progrès réalisés dans la chimiothérapie anti-VIH, la somme des acquis issus de la recherche fondamentale et de la pharmacologie fait que le sida apparaît de plus en plus aujourd'hui comme une maladie virale chronique dont on devrait, à court ou moyen terme, ralentir de manière efficace la progression grâce à l'association de différentes molécules médicamenteuses. Mais on sait dès à présent que ces traitements seront excessivement coûteux et que la plus grande partie des personnes infectées par le VIH, parce qu'elles vivent dans les pays du tiers-monde, ne pourront en bénéficier.

Jean-Yves Nau

Des inhibiteurs d'une enzyme spécifique au VIH

La protéase est une enzyme spécifique du VIH qui joue un rôle essentiel au cours du cycle de réplication de ce virus. Ce rôle consiste à sectionner chimiquement certaines des protéines synthétisées par le génome viral pour produire de nouveaux virus. En inhibant la production de cette enzyme, on bloque donc la multiplication virale.

Cette nouvelle classe de médicaments est au centre d'une intense compétition commerciale, plus d'une dizaines de compagnies pharmaceutiques travaillant dans ce domaine, parmi lesquelles Abbott, Merck et Roche. En décembre dernier, la multinationale bâloise Roche a obtenu aux Etats-Unis la première autorisation de commercialisation d'une anti-protéase, le saquinavir, et annoncé une autorisation similaire en Suisse *« pour le printemps 1996 »*. En France, l'association Actions traitements, animée *« par des volontaires séropositifs »*, réclame *« l'accès immédiat aux puissantes anti-protéases et aux trithérapies déjà utilisables »*. Selon le *Wall Street Journal*, les nouvelles trithérapies correspondent à des coûts annuels supérieurs à 12 000 dollars (environ 60 000 F).

« Ne pas transformer l'espoir en attente inacceptable »

LES HASARDS de la journée ont fait qu'Alex n'a pas eu le temps de lire les journaux ni d'écouter la radio, mais pour lui la *« nouvelle »* ressemble aux autres : un espoir annoncé. Il se souvient plutôt de sa journée de lundi. Le médecin, un remplaçant, ne lui a rien dit lors de la consultation hebdomadaire à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière, le *« genre qui n'adresse pas un regard, part sans dire au revoir »*.

Alex suit une chimiothérapie à base d'AZT et de DDI, et, après sept semaines passées à l'hôpital cet été, il souffre d'une anémie. *« On ne m'explique pas, je dois attendre. »* Alex accueille la nouvelle de Washington comme il vit sa maladie : *« Il faut voir... C'est toujours tellement plus compliqué qu'on le dit. »* 99 % de chances de voir la charge virale disparaître, *« mais le 1 %... »*.

PRUDENCE

Au standard du numéro vert de Sida Info Service, un « répondant » annonce qu'il y a eu *« peu d'appels »* sur la question. Le discours tenu n'a rien d'euphorique : *« Cette étude est intéressante, les résultats restent à confirmer. Le nombre de personnes qui ont suivi cet essai est limité, et celui-ci n'est pas terminé. Avant, on coupait la chaîne du virus à un endroit, maintenant peut-être pourra-t-on la couper en deux endroits. Avec cette découverte, la charge virale deviendrait nulle dans le sang, mais rien ne dit qu'elle n'existerait pas ailleurs dans l'organisme »*, ajoute-t-on.

Du côté des associations, à Arcat-Sida comme à Aides, on partage la même prudence, en précisant que *« la trithérapie n'est pas une découverte, mais plutôt un progrès, un pas supplémentaire »*. Trois antiviraux, c'est mieux que deux, se contente-t-on de dire.

Car, en l'état actuel des résultats présentés, rien ne permet de savoir si, à long terme, l'association trithérapeutique permettra de modifier l'évolution de la maladie. S'inquiétant des effets d'annonces, les responsables des associations jugent ceux-ci d'autant plus préjudiciables aux malades que la mise sur le marché des nouveaux médicaments risque de demander de nombreux mois.

Arcat-Sida dénonce le *« peu de considération dont il est fait preuve à l'égard des personnes infectées »* et rappelle que *« les espoirs que peuvent susciter de telles assurances s'accompagnent souvent de vives déceptions »*. Des responsables d'Aides s'inquiètent pour leur part de l'indisponibilité des tests de mesure de la charge virale. Ces mêmes responsables demandent aux fabricants – les laboratoires Chiron, Organon, Teknika et Roche – d'accélérer les négociations avec l'Agence du médicament sur le prix et l'enregistrement de ces réactifs, *« afin que l'espoir suscité ne se transforme pas en une attente inacceptable uniquement imputable aux lenteurs administratives »*.

Dominique Le Guilledoux

Après de nouveaux incidents le surgénérateur Superphénix pousse ses feux

LYON
de notre bureau régional

LA Nersa (Centrale nucléaire européenne à neutrons rapides SA), qui exploite à Creys-Malville (Isère) le réacteur à neutrons rapides Superphénix, a demandé, jeudi 18 janvier, l'autorisation de faire fonctionner l'installation à une valeur comprise entre 30 % et 60 % de sa puissance nominale (1 240 mégawatts). La Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) devrait lui donner son accord très prochainement.

La dernière fois que Superphénix a dépassé ce seuil, c'était en juin 1990. Arrêté ensuite complètement pendant quatre ans à la suite de nombreux problèmes techniques, il avait été autorisé à redémarrer à puissance réduite le 12 juillet 1994. Mais, depuis, il a connu trois incidents : l'apparition d'une fissure sur une canalisation d'un des échangeurs de vapeur (coût : 20 millions de francs), une panne sur une carte électronique et l'explosion d'un tube d'instrumentation. Cette succession de pannes n'a jamais permis au réacteur de fonctionner assez longtemps pour pouvoir franchir cette limite des 30 %.

La série noire va-t-elle enfin s'arrêter ? Les partenaires de la Nersa (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, France) le souhaitent. Car le premier cœur de la centrale, prévu pour assurer 640 jours d'exploitation à pleine puissance, n'a encore été consommé qu'en partie (190 jours) alors que le réacteur a démarré en 1985 !

Une nouvelle mission d'experts, présidée par Raymond Castaing, de l'Académie des sciences, doit d'ailleurs rendre en mai-juin un rapport sur l'intérêt, pour la France, de poursuivre l'exploitation de l'unique représentant, dans ce palier de puissance, de cette filière surgénératrice.

UN INCINÉRATEUR DE DÉCHETS

Pour l'heure, Superphénix doit permettre de mener à bien un programme d'acquisition de connaissances (PAC) sur la production d'électricité, la sous-génération et l'incinération de déchets radioactifs à vie longue. En juillet 1994, François Fillon, alors ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avait annoncé que 100 millions de francs seraient consacrés à ce programme financé à parts égales par le Commissariat à l'énergie atomique et EDF.

A ces sommes il faut ajouter 120 millions de francs destinés à la transformation des deux premiers cœurs de Superphénix pour que, petit à petit, le surgénérateur de Creys-Malville brûle autant de plutonium qu'il en produit et devienne ainsi un réacteur « iso-générateur ». Mais ce n'est en principe qu'à la fin du siècle que l'installation pourra jouer, modestement, les incinérateurs de déchets avec la mise en place d'un troisième cœur adapté à cette tâche.

Quoi qu'il en soit, les partenaires de la Nersa aimeraient bien désormais naviguer dans des eaux plus calmes, car ils sont « engagés » jusqu'à la fin de l'année 2000 par une convention d'actionnariat et de partage d'expérience, renouvelée en septembre. C'est à cette époque qu'un programme de redémarrage de l'installation à puissance réduite – pas plus de 30 % – avait été lancé qui a conduit, comme le rappelle le directeur de la centrale, Bernard Magnon, à coupler le réacteur au réseau EDF à la fin du mois de décembre 1995.

Pour 1996, la direction de Superphénix prévoit deux arrêts : l'un de maintenance préventive et l'autre, fixé au second semestre, pour remplacer des barres de contrôle. En 1997, il faudra décharger partiellement le cœur du réacteur et y introduire trois assemblages expérimentaux pour le rendre sous-générateur et permettre ainsi qu'il produise moins de plutonium. L'arrêt de longue durée comprendra aussi des essais sur les générateurs de vapeur.

Gérard Buétas

L'errance suisse de Jean-Jacques Rousseau

Banni successivement par le Parlement de Paris et par Genève, sa ville natale, l'écrivain proscrit trouva refuge dans la région des lacs de Neuchâtel et de Bienne

NEUCHÂTEL
de notre envoyée spéciale

Les vagues grises se pourchassent, les arbres manifestent bruyamment. Embarquer, malgré le vent, et croiser sur les eaux du lac de Neuchâtel. Rousseau fit à peu près la même chose quand, décrété de prise de corps après la condamnation de *L'Emile* par le Parlement de Paris, il se réfugie en Suisse. Il y respire *« l'air des Alpes si salubre et si pur »*. Mais la censure des hommes s'acharne : Genève condamne à son tour l'ouvrage et, pour faire bonne mesure, associe dans sa réprobation *Du contrat social*. L'homme qui arrive ici au crépuscule de sa vie est un proscrit. Il a cinquante-trois ans.

En 1762, Rousseau s'installe à Môtiers, dans le Val-de-Travers, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Neuchâtel. Il y séjourne du 10 juillet 1762 au 8 septembre 1765, c'est-à-dire trois ans et deux mois. Il reçoit même la « naturalité » – nationalité – neuchâteloise, le 16 avril 1763. Mais le pasteur dresse les habitants contre lui. si bien qu'un jour on jette des pierres contre la maison. De là il se réfugiera à l'île Saint-Pierre. Une gravure ancienne montre une demeure au toit de bardeaux retenus par des morceaux de rocher.

Elle lui fut prêtée par les Boy de La Tour. De la maison devenue musée, il reste la cuisine, la chambre et un réduit. Elle abrite une belle collection de gravures et le célèbre pastel que peignit Maurice Quentin de La Tour en 1752. Epoque heureuse où Jean-Jacques, âgé de quarante ans, goûtait à la gloire.

La bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel doit beaucoup à Pierre-Alexandre Du Peyrou, l'ami fidèle du proscrit, qui légua son fonds à la ville. Parmi ses trésors, le manuscrit des *Rêveries*, une partie de la correspondance de l'écrivain – plus de 2 500 lettres écrites ou reçues – et des volumes de copies de lettres qu'il constituait lui-même. Sans négliger quelques pages de son herbier et des cartes de jeu sur lesquelles il écrivait en marchant.

Le Musée de Genève n'est pas en reste. Au mur, les portraits de Jean-Jacques en costume d'Arménien – toque et robe longue, cette dernière pratique pour cacher les sondes car il souffrait de problèmes de vessie –, celui de Mme de Warens, une gravure de Thérèse et le masque mortuaire du « citoyen de Genève » moulé par Houdon, le 3 juillet 1778, lendemain de sa mort.

La vie de Jean-Jacques se déroule au fil des vitrines : portrait d'Isaac Rousseau, son père ; gravure de la maison où il est né, à Genève ; notation d'un air d'après la méthode chiffrée qu'il avait inventée ; et surtout les manuscrits : *Lettres de deux amans habitants d'une petite Ville au pied des Alpes*, titre original de *La Nouvelle Héloïse*, dont il avait fait deux copies. C'est celle pour Sophie de Houdetot qui est ici. Inattendu, un manuscrit de *L'Emile*, en deux colonnes – une pour la rédaction, l'autre pour les compléments –, méthode également utilisée par Voltaire. Une première version du *Contrat social*, mise au net devenue manuscrit de travail.

Tache verte et moutonnement d'arbres, l'île Saint-Pierre, où Rousseau se réfugie en quittant Môtiers, est tout à fait bucolique. Ce bougre d'homme, qui n'en était pas à une contradiction près, aimait la nature. Témoin de sa dilection, les demeures où il vécut. A Chambéry, les Charmettes et, à Montmorency, Montlouis. La Maison du Receveur, sur l'île du lac de Bienne, est un ancien prieuré, bâtisse confortable dont les toits tombent jusqu'à terre.

Jean-Jacques y resta du 12 septembre au 25 octobre 1765. Bref repos et délicieux intermède ainsi qu'en témoigne la 5e « Promenade » des *Rêveries* : *« De toutes les habitations où j'ai demeuré (et j'en ai eu de charmantes), aucune ne m'a rendu si véritablement heureux et ne m'a laissé de si tendres regrets que l'Isle de St-Pierre, au milieu du lac de Bienne. »*

D'OLCE

L'île Saint-Pierre est tout à fait bucolique. Ce bougre d'homme, qui n'en était pas à une contradiction près, aimait la nature

L'appartement de Jean-Jacques était au premier. Dans ce qui fut la cuisine, tommettes rouge et poutres. De part et d'autre de la fenêtre qui ouvre sur le lac, une pierre d'évier et un gros meuble bâtard, buffet autant qu'armoire. Une cheminée occupe le fond de la pièce. Etrange cheminée en pierre où l'on conversait en humant le fumet du rôt en train de cuire. Là officiait Thérèse, sa gouvernante à tout faire.

Quand il n'herborisait pas, Jean-Jacques s'asseyait sur le rebord intérieur de la fenêtre et contemplait la prairie semée de châtaigniers, l'eau grise et la ligne jaunissante des collines. Quelques marches usées le conduisaient dans la petite chambre rustique : plancher à larges lattes d'un seul tenant, lit étroit à baldaquin, avec une courtepointe bleue à carreaux. Et la trappe, par laquelle il échappait aux visites importunes. Le 16 octobre, il apprend que c'est lui, l'exilé en son propre pays, qui est à nouveau indésirable. Le 25, il part pour Bienne, Bâle et l'Angleterre. Il mourra, le 2 juillet 1778, à Ermenonville, au terme d'une errance de seize ans.

Danielle Tramard

Carnet de route

● **VOYAGE.** En TGV, l'aller (Paris-Neuchâtel) et retour (Genève-Paris) coûte environ 600 francs, en 2e classe, hors supplément. Sur place, le Swiss Pass permet la libre circulation sur le réseau des trains, bateaux, cars postaux et transports urbains de 36 villes suisses pendant 4 jours (840 francs en 2e classe), 8 jours (1 060 francs), 15 ou 30 jours. Pour louer une voiture, prévoir environ 200 francs par jour.

● **SÉJOURS.** Elégant au Beaufort (tél. : 38-24-00-24), sur la rive du lac de Neuchâtel ; bucolique à l'hôtel-restaurant Ile de Saint-Pierre (tél. : 32-88-11-14-15), sur le lac de Bienne ; confortable à l'Hôtel du Rhône (tél. : 22-731-98-31), au bord du fleuve, à Genève.

● **VISITES.** A Neuchâtel : la salle Jean-Jacques Rousseau à la Bibliothèque publique et universitaire, la Maison du Receveur sur l'île Saint-Pierre et les automates Jaquet-Droz au Musée d'art et d'histoire. A Môtiers, la Maison-musée Rousseau. A Genève, le Musée Rousseau à la Bibliothèque publique et universitaire et le Musée Voltaire.

● **RENSEIGNEMENTS.** Auprès des offices de Paris : 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 44-51-65-51 ; de Genève : gare Cornavin (tél. : 22-738-52-00) ou place du Molard ; de Neuchâtel : 7, rue de la Place-d'Armes (tél. : 38-25-42-42) et, pour la région, la Fédération neuchâteloise du tourisme, 9, rue du Trésor (tél. : 38-25-17-89).

Avec vue sur neige

A la montagne, rien n'est plus frustrant, après une belle journée sur les pentes enneigées, que de se retrouver, à la nuit tombée, coincé entre le placard-cuisine et le lit-tiroir d'un studio-cabine. Conçu pour une personne en ville, et loué pour quatre là-haut, très cher compte tenu de sa surface, l'appartement type des stations de sports d'hiver n'a rien pour séduire. On imagine, bien sûr, un vrai chalet en rondins, fleurant bon le pin, avec cheminée et jardin, balcon ouvragé ou terrasse plein sud. Ce rêve existe. La France et ses consœurs alpines ne manquent pas de ces maisons d'alpage à louer, souvent à moindre prix. Une seule contrainte, posséder une voiture. Car il faut accepter de s'établir, non pas dans les stations vedettes calées au pied des téléskis, mais à l'ombre de vrais villages montagnards campant à basse altitude.



■ Parmi les bonnes pistes pour dénicher le toit idéal, le guide *Gîtes de neige* (vendu 60 francs dans les Maisons de la presse), répertorie 450 adresses (à *15 km maximum d'un lieu de ski*) dans les cinq massifs français. Par exemple, un *« gîte, de 80 mètres carrés, dans un grand chalet, au cœur du hameau de Bersend dominant le village de Beaufort, en Savoie, se loue 2 500 francs la semaine en basse saison, 4 000 pendant les vacances de février, 1 275 le week-end »*. Les 24 pistes alpines d'Arêches-Beaufort (à 2 km) grimpent jusqu'à 2 100 mètres, celles de fond sont au pied du chalet.

■ *« Nous louons un chalet »*, déclare sur la couverture de son catalogue une agence alsacienne (Chalets Evasion / Alsace Voyages, tél. : 88-67-38-10, catalogue vendu 5 francs). On y découvre de belles bâtisses à partager en famille ou entre amis. Ainsi, le chalet Cri Cri, 110 mètres carrés, en balcon sur Châtel et les Portes du soleil, se loue, pour 10 personnes, de 5 550 à 8 655 francs la semaine selon la saison. Des propositions similaires (également à l'affiche chez Interhome ; tél. : (1) 43-55-44-25) en Autriche, Suisse et Italie.

■ *En passant les frontières, on bénéficie de bons tarifs* durant une partie des vacances scolaires, grâce au décalage des dates. L'Autriche, où 80 % des villages sont en altitude, offre un choix sans limite. Quelque mille chalets se présentent au fil des pages d'une brochure (en français) signée Pego. Au Tyrol, un chalet indépendant (2 chambres doubles, séjour, cuisine, environ 60 m²) revient à 3 000 francs en février. *La centrale de réservation (tél. : 19-43-55-52-65666, à Bludenz) enregistre les demandes.*

■ Le luxe brille à Courchevel, station la plus étoilée de nos sommets (31 hôtels 3 à 4 étoiles et 12 piscines), où des chalets *« grand confort »* se louent avec service hôtelier (office du tourisme, tél. : 79-08-00-29). L'Arol chalet, dont la terrasse de 110 mètres carrés donne sur la piste de Bellecôte (800 à 1 000 francs par personne et par jour, avec petits déjeuners, en occupant les 180 mètres carrés à huit, tél. : 91-76-26-34), assure à ses hôtes le faste d'un palace : bains bouillonnants, téléphone et télévision dans les quatre salles de bains, deux lignes de téléphone. Gouvernante et femme de chambre se chargent des repas. Et le kinésithérapeute des soins relaxants !

Florence Evin

PARTIR

■ **EN ROSE, EN ROUGE ET EN PRESQUE NOIR.** A l'occasion de la Saint-Valentin, Superstar Holidays, filiale tourisme de la compagnie aérienne israélienne El Al, propose un forfait 4 jours/3 nuits à Eilat, au bord de la mer Rouge. De quoi réchauffer son amour dans des eaux à 25 degrés en batifolant au milieu des jardins de coraux. Il en coûte 2 540 francs par personne en chambre double, entre le 2 et le 29 février. De son côté, Marmara (agences de voyage) invite les amoureux à une escapade (3 nuits), cultivée ou gourmande (respectivement 2 490 et 2 690 francs par personne en pension complète avec l'avion), dans un hôtel de charme d'Istanbul.
★ *Superstar Holidays, 35, boulevard des Capucines, 75002 Paris. (1) 47-03-31-04.*

■ **QUÉBEC OU VENISE.** Tel est le choix proposé par Nouvelle Liberté, filiale tourisme de la compagnie Air Liberté. Avec, d'un côté le palais de neige érigé, devant le Parlement, dans le cadre d'un Carnaval d'hiver coloré qui, chaque année, fait monter la température dans les rues animées du Vieux-Québec. Du 9 au 17 février, 3 270 francs par personne avec le vol Paris/Montréal, 7 nuits d'hôtel avec petits déjeuners. A ajouter, la location d'une voiture, à partir de 1 160 francs la semaine. De l'autre, les palais qui bordent les canaux d'une Venise masquée qui, à mardi gras, s'enivre de fêtes. A vivre un seul jour, le 20 février, pour 1 500 francs par personne, avec le vol spécial Paris-Venise A/R et les transferts. Départ aux aurores, retour le lendemain, à l'aube.
★ *Renseignements au (1) 40-41-91-91 ou par Minitel 3615 NLB.*

■ **L'ALLEMAGNE EN CARNAVAL.** A Munich, le carnaval s'appelle *Fasching*. Célébré au fil des siècles, il perpétue l'esprit des jeux et des danses retrouvent dans les bals. Les derniers jours du *Fasching* sont les plus animés. Un grand défilé a lieu le dimanche précédant le début du carême. Le mardi suivant, les « masques » envahissent les rues et le marché aux Victuailles accueille la traditionnelle danse des marchandes. Un carnaval également célébré avec éclat à Cologne, Düsseldorf et Mayence (avec, le 19 février, le cortège du « lundi des roses ») ainsi qu'en Forêt-Noire et en Souabe, à Villingen notamment.
★ *Office national allemand du tourisme, 9, boulevard de la Madeleine. 75001 Paris, tél. : (1) 40-20-01-88.*

■ **LE BLUES DES CÉLIBATAIRES.** Régler un supplément pour une chambre single, se retrouver seul à dîner, entouré de couples et de familles, autant d'épreuves infligées aux célibataires en vacances. A leur intention, Any Way et Ion International (une agence française de mise en relation) ont mis au point des séjours en chambres singles (sans supplément), réservés aux personnes seules, quel que soit leur âge. Une formule qui sera testée du 18 au 25 février, à Marrakech, dans un hôtel situé près de la vieille ville. Deux cents célibataires sont attendus. Ils paieront 3 390 francs la semaine, en demi-pension, avion compris.
★ *Any Way, 46, rue des Lombards, 75001 Paris. Réservations par téléphone au (1) 40-28-00-74.*

Le retour victorieux de « Magic » Johnson en NBA

Le basketteur vedette des Lakers de Los Angeles avait mis un terme à sa carrière après avoir révélé sa séropositivité en 1991. Mardi, il a marqué 19 points et fait 19 passes décisives contre les Golden State Warriors

Un jour après avoir annoncé la nouvelle officielle de son retour dans le basket-ball professionnel américain, « Magic » Johnson a remporté son premier match avec les Los Angeles Lakers, mardi 30 janvier, face aux Golden State Warriors (128-118), en ajoutant 19 points, 10 passes décisives et neuf rebonds à son prestigieux palmarès. Le basketteur, l'un des plus célèbres de l'histoire de ce sport, avait renoncé à la compétition en 1992 après avoir conquis le titre olympique à Barcelone avec la *dream team*. Il avait annoncé, le 7 novembre 1991, qu'il était séropositif. Et comme pour donner plus d'intensité à ce retour, les Lakers doivent affronter vendredi 2 février les Chicago Bulls du « maître » Michael Jordan, qui viennent d'égaler le meilleur début de saison de l'histoire du championnat avec 39 victoires pour 3 défaites, record détenu jusqu'alors par... les Lakers.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le Forum d'Inglewood, la salle dans laquelle évoluent les Los Angeles Lakers, était pleine à craquer, mardi soir 30 janvier. Les vendeurs de billets avaient été submergés d'appels pour obtenir l'une des 2 300 places restées vacantes avant que la visite anodine des Golden State Warriors ne se transformât en événement de l'histoire du basket professionnel américain. Les vainqueurs de cette course aux sièges ont donc pu le constater *de visu* : après avoir envahi les écrans de télévision, le légendaire maillot 32 des Lakers virevolte à nouveau sur les parquets.

Une journée seulement après la confirmation officielle de son retour, dont la rumeur était passée de la côte ouest aux colonnes du *New York Post*, Earvin « Magic » Johnson a repris sa place, à trente-six ans, dans l'équipe des Los Angeles Lakers et, du même coup, au sein de la National Basket-Ball Association (NBA). Le joueur est même rentré sur une victoire : mardi soir, les Lakers ont battu Golden State 128-118. Pendant les trente minutes qu'il a joué, « Magic » a repris le long fil de statistiques que son départ avait brutalement interrompu. Il a ajouté 19 points, 10 passes décisives et 9 rebonds à son prestigieux palmarès.

Mais ce retour ne s'arrête pas à ces chiffres. Il représente un événement majeur non seulement pour le sport mais aussi pour la lutte contre le sida. « Magic » Johnson avait annoncé son retrait de la compétition, le 7 novembre 1991, douze jours après qu'un examen médical eut révélé sa séropositivité.

En Amérique, ce fut un traumatisme : le maire de Los Angeles avait comparé la nouvelle à l'assassinat de John Kennedy, et le président George Bush avait salué *« un héros et un gentleman »*. Brusquement, des millions de gens comprirent ce qu'ils avaient écouté jusque-là d'une oreille distraite : si le virus pouvait s'attaquer à cet athlète accompli, à ce héros d'une génération, c'est bien que le sida était un fléau national et non une maladie honteuse des homosexuels et des drogués. Joueur mythique, capable d'assumer tous les rôles, il avait conduit les Lakers à cinq titres de champion NBA.

Sacré à trois reprises meilleur joueur de la saison, il avait annoncé sa retraite anticipée parce que, à l'époque au moins, son univers lui paraissait s'écrouler. Puis il s'était ressaisi et il était devenu une sorte d'ambassadeur des séropositifs. Il voulait prouver à ceux qui sont atteints par le virus que l'on peut *« ne pas rester dans un coin à se lamenter »*, aux autres *« que l'on peut continuer à vivre ensemble »*. Donnant l'exemple, il multipliait les activités, de businessman à « conseiller sida » du président Bush. Mais il vibrait toujours pour le basket. Il jouait çà et là, parlant de son retour à la compétition, et se ravisant. Début 1992, il avait participé à l'All Star Game, le tournoi des équipes phares de la Ligue.

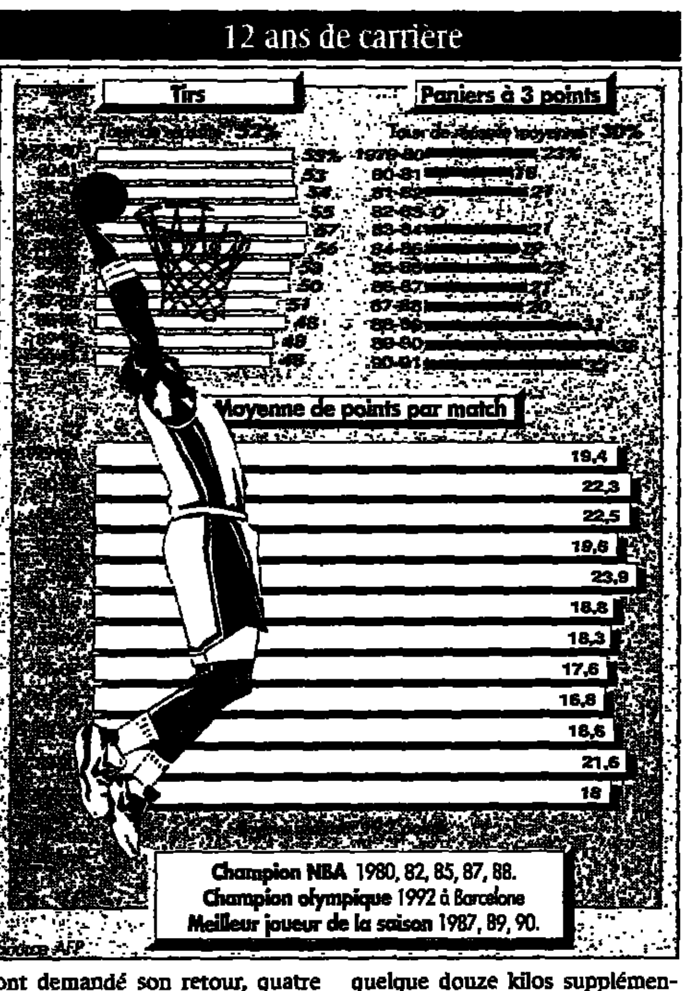
En août, il avait rejoint la *dream team*, l'équipe américaine olympique aux Jeux de Barcelone, côtoyant de nouveau les plus grands, notamment son alter ego Michael « Air » Jordan. Cette médaille d'or, il l'avait voulue et méritée plus que tout autre. Il était de retour, et enchaînait déjà les matchs exhibitions. Jusqu'à cet incident où un peu de sang fut versé sur le parquet. Quelques gouttes seulement, mais qui prirent vilaine tournure. Les vieilles peurs se réveillant, plusieurs joueurs dénoncèrent la séropositivité du basketteur vedette.

UNE NOUVELLE APPROCHE

« Magic » eut le sentiment de redevenir pestiféré. Il renonça à jouer, cette fois *« définitivement »*, se contentant seulement d'un bref passage, guère concluant, comme entraîneur des Lakers. Mais le temps a passé, et l'épidémie a fait des ravages : quelque 47 000 nouveaux cas se déclarent chaque année aux Etats-Unis. Fin décembre, 300 000 Américains étaient morts du sida. Alors forcément, les esprits, comme dit « Magic », se sont *« éduqués »*. Le champion est revenu, parce que le basket est *« la seule valeur »* qui dirige son existence, pour que son fils le voie jouer, *« pour tous ceux qui doivent supporter des handicaps »*. Mais la vraie leçon de la rentrée de « Magic » Johnson est autre : ce sont les joueurs, parfois ceux-là mêmes qui avaient prononcé l'ostracisme, qui ont demandé son retour, quatre ans après.

Son contrat a été vite négocié : 2,5 millions de dollars (12,5 millions de francs) pour jouer les 40 derniers matches de la saison. Certains disent que ce qu'il apporte aux Los Angeles Lakers, dont il détient 5 % du capital, est sans prix : son moral de vainqueur, sa virtuosité et... son indéfectible sourire. Pour le reste, il le sait : en revenant à la compétition, le dieu Michael Jordan a dû redescendre sur terre. « Magic », lui, avec ses quelque douze kilos supplémentaires, n'a pas encore retrouvé le « niveau NBA ». Or tout va vite : après les Golden State Warriors mardi, il affrontera vendredi 2 février les Chicago Bulls avec « maître » Michael Jordan en personne. Sans doute ce combat des chefs intervient-il un peu tôt. « Magic » devra sans doute prendre patience pour être de nouveau fidèle à sa légende. Mais la relativité du temps, il connaît...

Laurent Zecchini



Source AFP

Le choc face aux Bulls de Michael Jordan

Le match qui doit opposer les Lakers aux Bulls de Chicago, vendredi 2 février à Los Angeles, sera celui de tous les symboles. D'abord parce qu'il confrontera les deux joueurs les plus populaires de l'histoire du basket-ball américain, tous deux des revenants : « Magic » Johnson et Michael Jordan, ce dernier ayant rejoint les Bulls de Chicago en mars 1995 après un détour d'une année vers le base-ball. Les deux hommes avaient évolué ensemble, en 1992, au sein de la *dream team* qui avait emporté le titre olympique à Barcelone. Ensuite parce que les Bulls ont égalé, mardi soir – avec 39 victoires pour 3 défaites –, le record de matches gagnés au cours d'un début de saison qui appartenait aux Los Angeles Lakers depuis 1972. Après un match à Sacramento, jeudi, les Bulls pourraient donc définitivement devancer les Lakers s'ils s'imposaient à Los Angeles vendredi.

■ **FOOTBALL : les demi-finales de la Coupe de la Ligue opposeront**, le 13 février, Guingamp à Metz et Lyon à Cannes, tous quatre clubs de première division. Les deux derniers clubs de deuxième division en lice ont été éliminés, mardi 30 janvier, en quarts de finale. L'Olympique de Marseille s'est incliné à Guingamp (1-0) sur un but encaissé à la 89e minute. Niort a été battu à domicile par Metz (2-0).

■ **BASKET-BALL : le CSP Limoges** a perdu l'essentiel de ses chances de qualification pour les demi-finales de la Coupe d'Europe des clubs en se faisant battre d'un point (76-75) par les Belges d'Ostende, mardi 30 janvier, lors du cinquième et dernier tour retour de la poule A des demi-finales. Les Limougeauds ne pouvaient plus compter que sur une défaite à domicile des Espagnols de Vitoria face au Partizan Belgrade, mercredi 31 janvier, pour se qualifier. – *(AFP.)*

■ **AUTOMOBILISME : les voitures de formule 1 vont être équipées de boîtes noires** du type de celles utilisées à bord des avions, afin d'analyser avec précision les causes des accidents, comme celui qui a entraîné la mort du Brésilien Ayrton Senna en 1994. Le président de la Fédération internationale automobile (FIA), Max Mosley, a déclaré, mardi 30 janvier, que ces boîtes noires, spécialement conçues pour la formule 1 par une entreprise américaine, seront expérimentées en 1996 avant d'être rendues obligatoires à partir de 1997.

■ ***JUDO : le double champion du monde David Douillet***, à court de préparation, a annoncé, mardi 30 janvier, qu'en accord avec les reponsables techniques de la Fédération il avait décidé de renoncer à participer au Tournoi international de la Ville de Paris qui doit avoir lieu du 9 au 11 février.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

COUPE D'EUROPE DES CLUBS
Poule des 1/2 finales, 5e tour retour.

Ostende (Bel.) - Limoges (Fra.)	76-75
Herzliya (Isr.) - Kaunas (Lit.)	93-89

Classement : 1. Kaunas, 17 pts ; 2. Limoges, 16 ; 3. Vitoria (Esp.), 15 ; 4. Partizan Belgrade (You.), 13 ; 5. Herzliya et Ostende, 13

FOOTBALL

COUPE DE LA LIGUE
Quarts de finale

Guingamp (D1) - Marseille (D2)	1-0
Lyon (D1) - Monaco (D1)	1-0
Niort (D2) - Metz (D1)	0-2
Cannes (D1) - Le Havre (D1)	1-0

Les sportifs adeptes du cannabis risquent désormais deux mois de suspension

GUY DRUT a avoué, du bout des lèvres, avoir fumé du cannabis, pour voir. *« J'ai essayé une fois, pour ne pas mourir idiot »*, a justifié le ministre de la jeunesse et des sports. Le *mea culpa* a eu lieu, mardi 30 janvier, alors que le champion olympique 1976 du 110 m haies présentait un certain nombre de mesures pour lutter contre la prolifération des cas de contrôle antidopage positif au cannabis (*Le Monde* du 31 janvier). Cette confession amusée n'a pas empêché un discours ferme contre l'usage de la drogue douce par les sportifs de haut niveau. *« Le problème n'est pas de savoir si c'est ou non un produit dopant,* a expliqué Guy Drut. *Le problème, c'est qu'il y a transgression de l'ordre sportif et de la morale. Le sport n'est pas fait que pour battre des records. Il a une valeur éducative, d'exemplarité. »* La peine encourue sera désormais harmonisée entre les disciplines sportives : deux mois ferme de suspension. La sanction pourrait être portée à six mois en cas de récidive. Elle peut être également assortie de la suppression de l'aide financière que les athlètes de haut niveau reçoivent de leur fédération. Accompagnant ce volet répressif, le ministre a également appelé de ses vœux une vaste campagne d'information contre l'usage des drogues douces. Il avait, un peu plus tôt dans l'après-midi, présenté à l'Assemblée nationale son plan d'action en répondant à une question d'actualité de Denis Jacquat, député (UDF-PR) de la Moselle et demandé par la même occasion des crédits supplémentaires spécifiques.

« L'attitude du gouvernement français et du Comité national olympique et sportif français dans ce domaine est exemplaire », a souligné pour sa part le prince Alexandre de Mérode, président de la commission médicale du Comité international olympique (CIO), qui a assisté aux travaux de la réunion. Henri Sérandour, le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) était également présent.

« UN VENT DE FORCE 8 »

Le professeur Jean-Paul Escande, président de la Commission nationale de lutte contre le dopage, a exprimé son inquiétude devant la recrudescence de cas de contrôles positifs. *« On est passé d'un vent de force 2 à un vent de force 8 »*, a-t-il constaté, justifiant ainsi la nécessité de rapides mesures. *Il s'agit d'enrayer* cette inflation avant le mois de juin et les grands rendez-vous internationaux (championnat d'Europe des nations de football, Jeux olympiques d'Atlanta), où un contrôle positif pourrait créer une publicité autrement désastreuse.

Le professeur a tenté de comprendre les raisons qui poussent des sportifs à user de tels produits : *« Ils ont une énorme pression sur les épaules. Ils peuvent être tentés par quelque chose qui les calme. »*

Il a également évoqué l'effet paradoxal que suscitait cette substance. *« Le cannabis n'est pas anodin dans la performance d'un sportif. Quelqu'un qui sait quelle dose d'un pétard prendre peut en tirer des effets bénéfiques,* a-t-il expliqué. *Il peut donner lieu, selon les personnes et surtout les temps de la prise, à une hyper-excitation ou à une hyper-décontraction. Dans le dopage, ce qu'il y a d'extraordinaire c'est l'effet placebo. »*

« Pour les nostalgiques, il faut dire que le pétard de 1968 était 30 fois moins efficace que celui d'aujourd'hui », a ajouté le professeur Escande, avant de dédramatiser quelque peu le problème spécifique du cannabis : *« Nous savons qu'il y a des molécules et des produits plus dangereux, mais nous n'avons ni le droit ni la liberté de fermer les yeux sur ce problème. »*

B. H.

Bernard Kouchner : un interdit « grotesque »

***« On poursuit les sportifs de haut niveau parce qu'ils ont fumé un joint [...]. Non, mais on rigole ! »*, s'est exclamé, mardi 30 janvier, Bernard Kouchner, dans un entretien avec la chaîne d'information LCI.**

***« Est-ce que l'on se rend compte que c'est ridicule tout cela ? »*, s'est demandé le directeur délégué à l'innovation politique de Radical. *« Si les gros durs qui jouent au football n'ont pas le droit de fumer un joint, mais, écoutez, où va-t-on ? »*, a ajouté M. Kouchner.**

***« L'étape supplémentaire, c'est quoi ?*, a-t-il encore dit. *Ils n'ont pas le droit de fumer du tout, ça donne des cancers du poumon. Un sportif doit donner l'exemple. Et, d'ailleurs, ils n'ont pas le droit de boire un coup, parce que c'est très dommageable et cela coûte beaucoup plus cher à la Sécurité sociale »*, a-t-il ironisé.**

■ **L'ANCIEN NUMÉRO UN MONDIAL**, le Suédois Mats Wilander, et le Tchèque Karel Novacek ont porté plainte mardi 30 janvier contre la Fédération internationale de tennis (FIT) devant la justice britannique, à la suite des accusations de dopage à la cocaïne dont ils sont l'objet (*Le Monde* du 30 janvier). Dans un communiqué publié à New York, les avocats des joueurs, Samuel Abady et Robert Kalina, estiment qu'*« un examen rapide des résultats des tests des deux joueurs montre que la FIT n'a pas respecté la procédure habituelle des contrôles antidopage. Elle a méconnu de manière flagrante les droits fondamentaux des joueurs et a causé un tort considérable à leur réputation irréprochable »*.

Soleil au nord nuages au sud

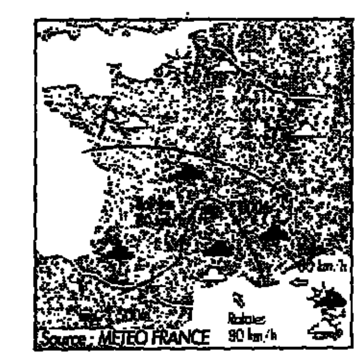
LA CELLULE de hautes pressions stationnée sur le nord de l'Europe *se décale vers la mer Noire*. En conséquence, les pressions vont baisser progressivement sur la France, les flux s'orientant au sud vont faire remonter une perturbation pluvieuse du bassin méditerranéen. Plus au nord, la masse d'air froid et sec se maintiendra.

Jeudi, au nord de la Loire, le soleil régnera sans partage. Seul le val de Saône, jusqu'en région lyonnaise, et très localement les régions de l'Ouest, conserveront quelques *plaques de grisaille*. Des bancs de brouillard givrant pourront également retarder l'apparition du soleil en plaine d'Alsace. Sur l'Aquitaine, le ciel nuageux en matinée va se couvrir l'après-midi avec des ondées éparses. Les passages nuageux *s'étendront* alors vers le Poitou-Charentes et le Limousin. Sur les Alpes, le ciel nuageux autorisera encore des moments ensoleillés en matinée ; par la suite, les nuages deviendront plus compacts.

Sur les Pyrénées orientales et ariégeoises, le Tarn, l'Aveyron, le Languedoc et le delta du Rhône, le ciel couvert donnera des pluies faibles et éparses dans la matinée, avec de la neige dès 800 mètres sur les Cévennes, 1 500 sur les Pyrénées. L'après-midi, les pluies deviendront plus fréquentes et parfois d'intensité *modérée, notamment* sur les versants sud du Massif central, où la limite pluie-neige remontera progressivement à 1 200 mètres. Les nuages gagneront l'après-midi le littoral provençal après une matinée en demi-teinte. Les vents d'est à sud-est seront faibles en général. Ils *souffleront de façon plus soutenue* sur le littoral méditerranéen avec des rafales entre 60 et 80 km/h, ainsi que sur le sud du Massif central et dans le domaine de l'autan (80 à 90 km/h en pointes, parfois 100 à 110 km/h sur les hauteurs).

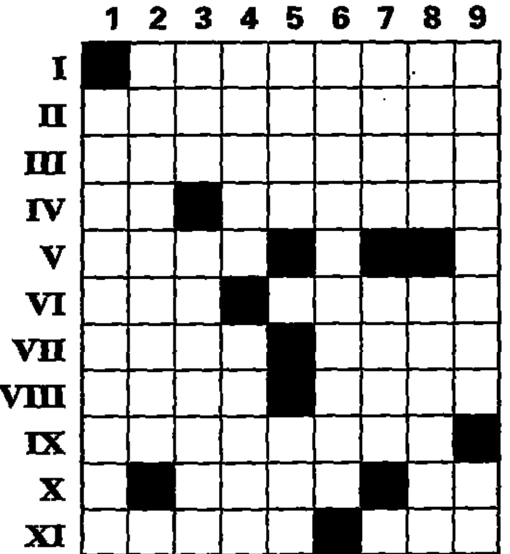
Jeudi matin, les températures s'abaisseront entre – 4 et – 7 degrés sur le Nord et le Nord-Est, – 2 à – 5 de la Normandie au Bassin parisien et à la Bourgogne, – 2 à 2 degrés de la Bretagne à la région Rhône-Alpes, 5 à 8 du bassin aquitain aux régions méditerranéennes. L'après-midi, le mercure ne s'éloignera pas de zéro degré sur un quart nord-est, il atteindra 2 à 4 de la Normandie au Bassin parisien et à la Franche-Comté, 7 à 10 sur les régions de l'Ouest, 10 à 15 sur le sud du pays.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

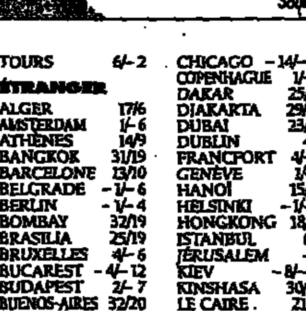


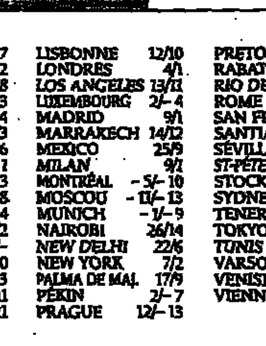
Prévisions pour le 1 février vers 12h00

La qualité de l'air





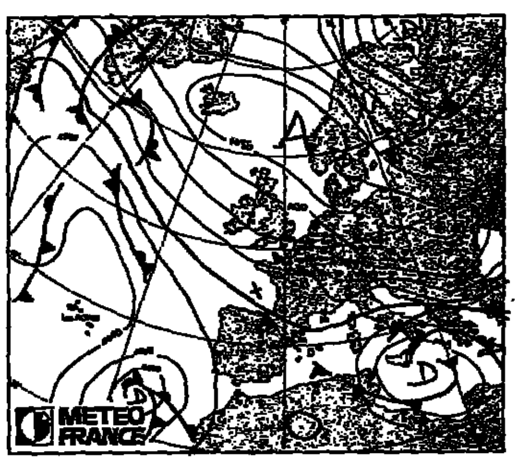




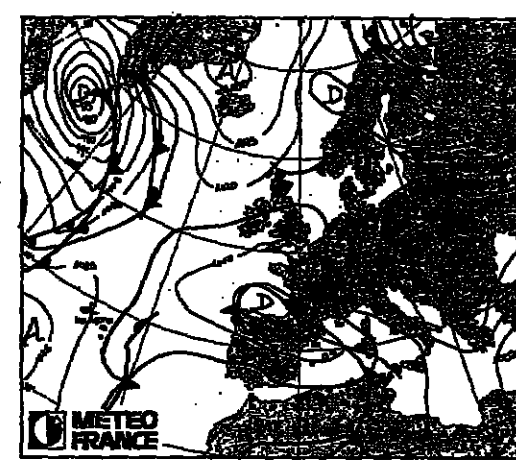


TEMPÉRATURES du 31 janvier maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	17/7
BIARRITZ	12/7
BORDEAUX	15/3
BOURGES	7/– 3
BREST	10/3
CAEN	7/– 3
CHERBOURG	6/3
CLERMONT-F.	4/– 2
DIJON	2/– 4
FORT-DE-FR.	29/21
GRENOBLE	6/1
LILLE	2/– 5
LIMOGES	15/– 2
LYON	0/– 1
MARSEILLE	16/5
NANCY	3/– 4
NANTES	9/– 1
NICE	17/4
PARIS	4/– 2
PAU	11/3
PERPIGNAN	14/5
POINTE-À-PIT.	29/20
RENNES	11/– 1
ST-DENIS-RÉUNION	29/24
ST-ÉTIENNE	1/– 1
STRASBOURG	3/– 6
TOULOUSE	15/2
TOURS	6/– 2
ÉTRANGER	
ALGER	17/6
AMSTERDAM	1/– 6
ATHÈNES	14/9
BANGKOK	31/19
BARCELONE	13/10
BELGRADE	– 1/– 6
BERLIN	– 1/– 4
BOMBAY	32/19
BRASILIA	25/19
BRUXELLES	4/– 6
BUCAREST	– 4/– 12
BUDAPEST	2/– 7
BUENOS-AIRES	32/20
CARACAS	29/23
CHICAGO	– 14/– 17
COPENHAGUE	1/– 2
DAKAR	25/18
DJAKARTA	29/23
DUBAI	23/14
DUBLIN	4/3
FRANCFORT	4/– 6
GENÈVE	1/– 1
HANOI	15/13
HELSINKI	– 1/– 8
HONGKONG	18/14
ISTANBUL	6/2
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	– 8/– 10
KINSHASA	30/23
LE CAIRE	21/11
LIMA	28/21
LISBONNE	12/10
LONDRES	4/1
LOS ANGELES	13/11
LUXEMBOURG	2/– 4
MADRID	9/1
MARRAKECH	14/12
MEXICO	25/9
MILAN	9/1
MONTRÉAL	– 5/– 10
MOSCOU	– 11/– 13
MUNICH	– 1/– 9
NAIROBI	26/14
NEW DELHI	22/6
NEW YORK	7/2
PALMA DE MAJ.	17/9
PÉKIN	2/– 7
PRAGUE	12/– 13
PRETORIA	24/16
RABAT	17/12
RIO DE JAN.	30/22
ROME	17/4
SAN FRANC.	33/9
SANTIAGO	29/13
SÉVILLE	15/11
ST-PÉTERS.	– 3/– 8
STOCKHOLM	1/– 10
SYDNEY	27/21
TENERIFE	21/19
TOKYO	11/0
TUNIS	15/12
VARSOVIE	– 2/– 4
VENISE	7/2
VIENNE	– 3/– 17



Situation le 31 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 2 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La mort d'une aviatrice

EN RAISON d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes les journaux n'ont pas paru du samedi 26 au jeudi 31 janvier 1946. L'article ci-dessous a été publié dans le premier journal de l'après-grève.

Un avion, qui avait quitté la base de Villacoublay, a fait explosion le 30 janvier, vers midi, alors qu'il survolait la commune de Villemotier (Ain). Quatre corps ont été retirés des décombres de l'appareil. Il s'agissait des sous-lieutenants de l'armée de l'air Paul Rousset et Paul Béton, de l'aspirant de la Royal Air Force Fourre et d'une personne portant les insignes d'officier supérieur des auxiliaires féminines de l'armée de l'air. La célèbre aviatrice Maryse Hilsz vient ainsi de trouver la mort, en service commandé, à l'âge de quarante-trois ans.

Elle avait fait ses débuts comme parachutiste en 1922. En sept ans elle totalisa 122 descentes au cours de nombreux meetings. Puis elle passa son brevet d'aviatrice le 21 avril 1930, et ne tarda pas à se signaler par ses exploits. Elle parcourut l'Afrique du Nord, entreprit, seule à bord, le raid Paris-Saïgon en 1930, se rendit à Madagascar en 1932. Le 18 août 1932, elle s'attaque au record de l'altitude et s'éleva jusqu'à 9 781 mètres, record qu'elle porta, en 1936, à 14 310 mètres, tandis qu'elle s'attribuait, dans la coupe Hélène-Boucher, le record de la vitesse, avec une moyenne horaire de 366,960 kilomètres.

Grièvement blessée, le 19 novembre 1936, alors qu'elle prenait son vol, sur l'aérodrome d'Istres, Maryse Hilsz, une fois rétablie, réalisa une nouvelle fois la liaison rapide Paris-Saïgon-Paris. Elle accomplit, pendant la guerre, de nombreuses liaisons, qu'elle poursuivit après la Libération.

(2 février 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6747

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	■								
II									
III									
IV			■						
V					■		■	■	
VI				■					
VII					■				
VIII					■				
IX									■
X		■					■		
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Peut être assimilé au bleu de travail. – II. *N'est pas très bonne quand elle est pâle.* – III. Est plus simple que le deux-roues.– IV. Métal obtenu par irradiation. Mises en terre. – V. *Quand il est perlé, il n'y a pas de son.* – VI. Peut *être interdit quand le régime est sévère.* Qui peut se faire porter pâle. – VII. Minéral, c'est une cire fossile. Faire sauter. – VIII. Est traversé par l'Oglio. Un gamin, à Lyon. – IX. Vit beaucoup de passage. – X. Se chargea de son père. Soldat étranger. – XI. Sur la Ruhr. Bâtiment ancien.

VERTICALEMENT

1. N'engage personne. – 2. Bien coiffée, mais aussi pincée. – 3. Fournit des pommes. *Un grand plateau.* – 4. *Prouve qu'il y a du relâchement.* Sorte de harpon. – 5. Qui a de l'allure. Ecole bouddhiste. – 6. Etudiée par des gens qui sont prêts à se nourrir de racines. – 7. Sur la Méditerranée. Centre de culture. – 8. N'ondule pas naturellement. Peut être porté à la scène. – 9. Qui n'était pas attendu. Tient bien la bouteille.

SOLUTION DU N° 6746

HORIZONTALEMENT

I. Boudins. – II. Angulaire. – III. Aperçus. – IV. Léré. Clap. – V. Epi. Zoé. – VI. Ratées. Sr. – VII. Amenée. – VIII. Venus. Oc. – IX. Are. Tyr. – X. Maravédis. – XI. Pif. Ouest.

VERTICALEMENT

1. Bâcler. Vamp. – 2. On. Epaterai. – 3. Ugarit. Nerf. – 4. Dupe. Eau. – 5. Ile. Zemstvo. – 6. Narcose. Yeu. – 7. Sicle. Nordé. – 8. Rua. Sec. Is. – 9. Respiré. Ost.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BELGIQUE.** Les passagers des vols européens de la Sabena ont été privés de repas, lundi 29 janvier, en raison d'une grève du personnel du département « *Restauration à bord* », *hostile à la décision de la direction de la* compagnie aérienne de vendre ce département à Gate Gourmet, filiale de Swissair. – *(AFP.)*

■ **JAPON.** Les trois plus grosses compagnies aériennes japonaises, Japan Airlines, All Nippon Airways et Japan Air System, envisagent de réduire leurs tarifs de 9,3 % au *maximum en juin sur cinquante*-deux liaisons, et de les augmenter sur vingt-sept autres. – *(Bloomberg.)*

■ **SUISSE.** En 1995, Swissair a transporté 8 627 496 passagers, soit 3,2 % de plus que l'année précédente. Le taux de remplissage des avions de la compagnie aérienne suisse a également enregistré une hausse, passant de 68,9 % en 1994 à 69,4 %. – *(AFP, Bloomberg.)*

■ **MOSCOU.** D'après une enquête réalisée par EuroCost avec le concours d'Eurostat, l'office statistique de l'*Union européenne*, Moscou est la ville la plus chère du monde pour le voyageur d'affaires. Elle est suivie par Tokyo, Buenos Aires, Hongkong et Copenhague. Vingt-quatre heures à Moscou coûtent en moyenne 543 *dollars (environ 2 700 francs)* contre 516 à Tokyo, 468 à Buenos Aires, 450 à Hongkong et 427 à Copenhague, ville la plus chère de l'Union européenne devant Genève, Berlin, Bruxelles, Londres et Paris – *(AFP.)*

■ **CUBA.** Le *groupe hôtelier français* Accor, qui gère, à travers sa filiale Coralia, deux hôtels à Cuba, va investir dans la rénovation du Sevilla, un établissement situé dans la vieille ville de La Havane et *du Quatro Palmas, situé dans la* station balnéaire de Varadero. Accor étudie d'autre part le financement d'un ensemble touristique de 1 300 chambres dans un parc de l'île de 1 000 hectares. – *(AFP.)*

■ **DANEMARK.** En raison de la glace qui bloque les ports et les fjords danois, les services de ferries entre Copenhague et Malmö, en Suède, sont interrompus jusqu'à *nouvel ordre. Le gouvernement danois a mis en alerte ses na*vires brise-glace, qui avaient été utilisés pour la dernière fois pendant l'hiver 1986-1987. – *(AFP.)*

■ **VIDÉO-GUIDE.** Le dernier vidéo-guide Hachette est consacré à l'Etat du Massachusetts. Comme les autres titres de la collection, ce vidéo-guide, en vente dans les *grande surfaces*, les librairies et par correspondance, comprend une cassette VHS de soixante minutes, un guide pratique et un sommaire vidéo permettant au spectateur de retrouver plus facilement une séquence.

PARIS EN VISITE

Vendredi 2 février

■ **DU PONT-NEUF** à l'enceinte de *Philippe Auguste* (50 F), *10 h 30, sortie du métro* Pont-Neuf côté Samaritaine (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture et les rites funéraires au Moyen Age et à la Renaissance, 11 h 30 : *Les Quatre Saisons*, de Poussin, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE :** exposition « Passions privées » (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **PAVILLON DES ARTS :** exposition « *Visages de l'icône* » (50 F + prix d'entrée), *12 h 30, 101*, rue Rambuteau (Christine Merle).

■ **LA BOURSE** d'hier et d'aujourd'hui (30 F), de 13 h 15 à 15 h 45, à l'entrée de la galerie des visiteurs côté rue Notre-Dame-des-Victoires (Bourse de Paris).

■ ***LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE*** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 12, rue Daru (Institut culturel de Paris).

■ **AUTOUR DE SAINT-SÉVERIN** (50 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Paris pittoresque et insolite).

■ **DES ITALIENS** à la place Vendôme (50 F), 14 h 30, sortie du métro Richelieu-Drouot côté *Opéra-Comique (Emilie de Langlade)*.

■ **L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES** (37 F), 14 h 30, dans la cour d'honneur, devant la statue de Napoléon (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER ROCHECHOUART-MONTHOLON** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Notre-*Dame-de-Lorette (Vincent de* Langlade).

■ **L'HÔTEL LE MAROIS** et le quartier François-Ier (carte d'identité, 50 F), 15 heures, angle de l'avenue Franklin-Roosevelt et de la rue Jean-Goujon (Didier Bouchard).

■ ***MARAIS*** : hôtels, jardins et *place des Vosges* (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE BOURDELLE :** exposition « Centaures et centauresses » (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 16, rue Antoine Bourdelle (Monuments historiques).

■ ***MUSÉE DES MONUMENTS*** **FRANÇAIS** : l'art gothique (55 F + prix d'entrée), 15 heures, hall d'entrée du musée (Paris et son histoire).

■ **GRAND PALAIS :** exposition « *Sérinde, terre de Bouddha* », 15 h 30 (40 F + prix d'entrée), hall d'entrée de l'exposition (Approche de l'art) ; 16 h 30 (50 F + prix d'entrée), devant l'entrée (Christine Merle).

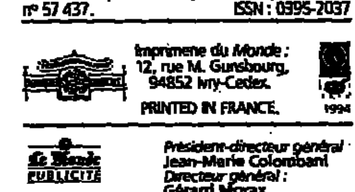
■ **LE VIEUX SAINT-GERMAIN-*DES-PRÉS*** (50 F), 15 h 30, sous le porche *d'entrée de l'église* (Claude Marti).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http://www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33

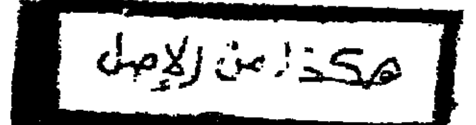
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037


Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régies Europe SA
Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



CINÉMA Dans *Mon homme*, Bertrand Blier compose le portrait énamouré d'une femme amoureuse de l'amour et des hommes, avec la complicité active d'Anouk Grinberg. ● PORTRAITS également, dans *Sharaku*, biographie filmée d'un peintre d'estampes de la fin du XVIIIe siècle japonais, et *Où sont les hommes*, premier film de l'acteur Forest Whitaker, qui détaille les rêves de quatre jeunes Noires américaines. ● EN INDE, les créateurs ne bénéficient pas des triomphes du cinéma commercial.




PHOTOS D.R.

Profil de femme, entre sainte et putain

Mon homme. Entre Anouk Grinberg en prostituée contente de l'être, et Gérard Lanvin en SDF devenu souteneur, Bertrand Blier s'acharne à sublimer le sordide. Il délaisse ses audaces narratives au profit de provocations convenues

Film français de Bertrand Blier. Avec Anouk Grinberg, Gérard Lanvin, Valéria Bruni Tedeschi, Olivier Martinez, Sabine Azéma, Mathieu Kassovitz. (1 h 38.)

Au générique, la voix de Barry White : *« Don't say anything... Don't say one word. »* Comment ? Ne rien dire, pas un seul mot ? Dans un film de Bertrand Blier ? Impossible. En effet.

Elle ne tarde pas à parler, la petite prostituée perchée sur un tabouret de bar, au fond d'une galerie, devant un hôtel. Une femme vient à passer, une bourgeoise pressée. *« Vous me regardez en biais »*, lance la fille aux bas résille. Pas plus agressive que ça, juste une grosse envie de causer. Alors on cause, entre dames, entre femmes. Dont l'une convainc l'autre, sans guère de difficultés, de goûter elle aussi aux joies de la profession. Donc, *« on tapine entre copines »*. Car Marie, c'est son prénom et rien ne dit que ce soit un hasard, est une prostituée heureuse. *« Est-ce que j'ai l'air d'une femme qui souffre ? »* a-t-elle prévenu, pour s'entendre répondre qu'elle a *« plutôt l'air d'une belle pétasse »*. Oui, Anouk Grinberg est une belle pétasse dans le nouveau film de Bertrand Blier.


DESSIN D'APRÈS PHOTO MOUNE JAMET / SYGMA

Le cinéaste détaille d'abord le cours de ses activités, insiste sur sa dilection pour les clients âgés (Jacques François et Michel Galabru montent péniblement l'escalier derrière elle), lui confie ses mots acérés et lui prête ses pensées sur la vie, les femmes et toutes ces choses-là. Par la voix d'Anouk Grinberg, acidulée mais pas trop, enfantine bien assez, Blier discourt. Mais voici que Marie débusque un pauvre hère, affalé dans les poubelles de son immeuble. Il ne demande qu'une petite pièce, elle lui offre le pain, le vin et la blanquette. Après le vivre, le couvert, et elle par-dessus le marché. Ensemble ils jouent la belle et le clochard, version crade. Et Blier s'attarde sur les ongles en deuil qui labourent la chair claire, aux accents de la musique d'Henryk Gorecki, qui porte les ébats de la laborieuse jeune femme. Ce n'est plus un portrait, c'est une hagiographie. Blier a rencontré la sainte putain et verse dans le mystique, acharné à sublimer le sordide. Croyant connaître le bonhomme, on se dit qu'il n'est pas dupe. C'est à voir.

Un passage dans la baignoire de Marie, et le clochard devient Gérard Lanvin. Au matin, elle défaille de bonheur en lui apportant ses croissants : il est le « mac » dont elle rêvait sans croire qu'il existait. Il existe, Blier l'a inventé pour elle. Pour elle seulement ? Quand Jeannot (c'est son p'tit nom) fait son boulot de mac et qu'il lui balance des claques, Blier s'applique à ce que cela fasse rire. Il connaît son métier et sait comment s'y prendre. Il sait également retourner les intrigues et inverser les situations : tandis que Marie est au boulot, le veau mijote sur le fourneau et son homme se prélasse sur le balcon en raccommodant un soutien-gorge, s'offrant du même coup à la convoitise de la voisine d'en face. Car il les lui faut toutes, à ce garçon fier de sa *« queue, qui lui obéit au doigt et à l'œil »*. Sanguine, la manucure un peu nunuche (Valéria Bruni Tedeschi) succombe elle aussi en un instant.

UNE VISION MYSTICO-ÉGRILLARDE

Ainsi se constitue le triangle, figure de base des films de Blier, dont Marie demeure le sommet. Une prostituée, donc, personnage dont le cinéma a fait une légende, si bien que l'on se trouve en terrain de connaissance, de connivence. Peut-être trop : les répliques sont attendues, l'humour à froid sent le réchauffé, les scènes s'engluent dans la convention qu'elles prétendent décaler, plombées par la vision mystico-égrillarde qui les sous-tend. Sans parvenir toujours à retomber sur ses pieds (ses réussites les plus évidentes souffrent souvent de conclusions hasardeuses), son sens de la provocation et de l'absurde, son goût du contre-pied et sa passion des acteurs portaient la mise en scène de Blier, de coups de bluff brillants en vraies audaces narratives. Rien de tel dans *Mon homme*, comme si la contemplation d'une belle jeune femme dévêtue soumise aux assauts d'un mâle triomphant suffisait à son contentement. Maladie chronique des cinéastes français, à laquelle il arrive que les plus talentueux succombent.

Pas de vraie rupture, donc. Blier continue de dérouler, rebondissant d'une scène à l'autre sans cesser de discourir. Pauvre garçon, en vérité, que ce souteneur auquel on interdit de regagner sa cellule quand, à sa sortie de prison, il trouve à l'attendre une femelle en rut. Le visage défait, Sabine Azéma, la malheureuse, est priée de s'y coller, puis de disparaître. Entre-temps, en effet, Jeannot s'est fait pincer et Marie a découvert qu'il la trompait depuis toujours. Elle s'est donc dégoté sur-le-champ un gentil garçon. Pas n'importe lequel, qu'on se rassure, puisque Blier a convoqué Olivier Martinez, ex-Hussard sur le toit. Mais son profil de gravure de mode et sa bonne volonté manifeste ne suffisent pas à lui procurer du travail. Le quart d'heure social du film commence. Alors, comme désormais *« tout le monde encule tout le monde »*, ainsi que le signifie un employeur interprété par Bernard Fresson, Marie doit reprendre le turbin.

Blier la filme en quête de client, remontant la morne file des gens pressés et indifférents, comme il avait auparavant montré le père de ses enfants tentant maladroitement de faire la manche. Prostituées et mendiants sont bien dans le même camp : de même que l'on *« ne donne qu'aux riches »*, le cours de la passe a été dévalué. Comme le cinéma tel que Blier le pratique ici, qui paraît usé, sans ressort. La mise en scène ne porte plus les idées, elle est à la ramasse d'une philosophie qui ne s'élève jamais très au-dessus du comptoir et contraint le film à ressasser et à prendre la pose. *« Pardon Marie, pardon les femmes »*, sont les derniers mots prononcés. Accès de lucidité ou simple précaution de la part d'un expert en brouillage de cartes ? On n'imaginait pas qu'un jour Bertrand Blier ouvrirait ainsi le parapluie.

Pascal Mérigeau

Un maître de l'estampe dans le quartier des plaisirs

Sharaku. A travers la vie de son héros, Masahiro Shinoda cherche à dénoncer les difficultés de la création au Japon

Film japonais de Masahiro Shinoda avec Hiroyuki Sanada, Shima Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Frankie Sakai. (1 h 56.)

Vétéran de la nouvelle vague japonaise des années 60, Shinoda n'est pas cinéaste à se contenter de suivre les règles d'un jeu bien établi. Pour évoquer la vie de Sharaku, peintre d'estampes de la fin du XVIIIe siècle japonais, il n'allait pas sacrifier aux recettes de la biographie filmée et de la reconstitution historique. Travaillant sous la houlette de l'acteur et producteur Frankie Sakai, qui aura porté trente ans ce projet avant de le concrétiser, et peut-être embarrassé par cette présence, le cinéaste cherche à éviter les poncifs. Il met du temps à trouver.

Evitant longtemps de se concentrer sur le personnage-titre, le film propose, dans le quartier des plaisirs de Tokyo, un panorama de la vie artistique de l'époque où se croisent acteurs de kabuki, saltimbanques, éditeurs soumis à la répression d'un Etat puritain et brutal, peintres à succès dont Utamaro (bien loin de l'image qu'en donna Mizoguchi) et Hokusai. Parmi eux se dessine peu à peu la figure de Sharaku, pseudonyme (qui signifie « l'Insolent ») d'un artiste de théâtre estropié, et qui imposera ses dessins des grandes figures de la scène au trait rugueusement réaliste. Il finira tragiquement pour avoir, avec une courtisane, contrevenu aux règles de la société des arts et bordels.

Durant la plus grande partie du film, Shinoda paraît courir deux lièvres à la fois. D'une part, une virulente dénonciation des conditions de la création, explicitement soutenue par des références à la situation du cinéma dans le Japon d'aujourd'hui. Cette veine polémique, dénonçant le conformisme, la censure et le poids des intérêts financiers, a le plus grand mal à se concilier une volonté de stylisation confinant parfois au formalisme gratuit, parfois à une imagerie inutilement tape-à-l'œil. Il faut attendre les dernières séquences, quand ce dispositif émietté trouve enfin sa cohérence, pour un finale d'une grâce violente et épurée.

Jean-Michel Frodon

La vraie vie de « l'Insolent », peintre provocateur des actrices et des courtisanes

TOKYO
de notre correspondant

Sharaku est un homme énigmatique, dont on ne sait pratiquement rien. Sinon qu'il a laissé cent quarante estampes, réalisées en l'espace de quelques mois entre 1794 et 1795, et portant la marque d'un prodigieux talent. Et qu'il vécut à une époque étonnante, le tournant du XVIIIe au XIXe siècle, qui vit l'épanouissement de la culture populaire urbaine née au siècle précédent à Osaka, et qui s'était progressivement déplacée à Edo, l'ancien nom de Tokyo. Météore dans le monde de l'estampe, contesté en son temps, « découvert » à la fin du siècle suivant par les premiers collectionneurs d'estampes français, aujourd'hui reconnu, Sharaku fut l'un des artistes les plus originaux du « monde flottant », celui des artistes et des courtisanes. On ignore même l'origine du pseudonyme (« l'Insolent ») de ce graveur, auteur d'une série d'extraordinaires portraits d'acteurs de kabuki et de lutteurs de sumo.

Les acteurs de kabuki étaient la coqueluche de cette époque : adulés du public (bourgeois des loges, artisans et petit peuple des parterres), ils exerçaient une influence considérable sur les mœurs. Ce public en avait une image flatteuse, mais Sharaku, poussant à l'extrême la quête de réalisme, ne faisait pas de concession. Il accentua les traits, saisissant des expressions sur le vif, caricaturant volontiers. Ces « arrêts sur image », pas toujours à l'avantage du modèle, donnaient une profondeur psychologique inégalée à ses personnages.

L'ÉTAT D'ESPRIT D'UNE ÉPOQUE

Les extraordinaires « trognes » de Sharaku tranchent avec la recherche d'harmonie classique des visages longs et ovales des femmes d'Utamaro (1753-1806), son contemporain, artiste consacré et adversaire résolu du contestataire. Sharaku fut-il, comme tend à le montrer le film, un acteur raté qui se vengea par cette ironie mordante ? Le graveur connaissait en tout cas admirablement les coulisses du théâtre. Son art incisif déplut au public au point que son éditeur, Juzaburo Tsutaya, l'une des grandes figures de la culture des marchands de l'époque, renonça à le soutenir : le monde de l'estampe comme ceux de l'édition ou du théâtre étaient sans pitié, il fallait plaire. L'artiste boudé du public ne pouvait survivre. Et Sharaku s'évanouit dans l'anonymat d'Edo (il serait mort entre 1804 et 1807).

Le scénariste et acteur Frankie Sakai qui a consacré un livre au graveur, et le metteur en scène Masahiro Shinoda ont cherché à montrer à travers Sharaku l'état d'esprit d'une époque. La liberté que prend ce dernier avec les règles et la censure ne sont pas seulement l'expression d'une forte individualité : la fronde contre l'ordre des guerriers (qui détenaient le pouvoir alors que les marchands avaient l'argent) se traduisit par une dérision et une ironie mordante, voire des comportements anti-autoritaires qui s'épanouiront au cours de la période suivante, plus extravagante encore, de la fin du shogunat.

Cet esprit frondeur, caractéristique des natifs d'Edo, se conjuguait à la sensibilité esthétique aiguisée de la bourgeoisie citadine, méprisant les comportements souvent grossiers des samouraïs. Elle s'épanouit dans les quartiers de plaisirs comme le fabuleux Yoshiwara, reconstitué à grands frais dans le film. L'écrit connaissait alors un prodigieux essor. De petits livrets jaunes *(kibyoshi)* véhiculant des récits brefs et abondamment illustrés, souvent burlesques, et des poèmes satiriques raillaient l'ordre dominant, de même que le théâtre. Attaqué, le pouvoir sévit : ainsi Juzaburo Tsutaya (joué dans le film par Frankie Sakai), l'éditeur de Sharaku, fut-il arrêté et une partie de ses biens confisquée. Il passa cinquante jours aux fers pour avoir publié des livres condamnés par la censure.

Philippe Pons

Tableau de groupe avec dames

Où sont les hommes ? Forest Whitaker sonde les désirs et les rêves de quatre jeunes Noires

Film américain de Forest Whitaker. Avec Whitney Houston, Angela Bassett, Loretta Devine, Lela Rochon, Gregory Hines. (2 h 04.)

Elles les cherchent, les hommes, les quatre jeunes femmes noires réunies par Forest Whitaker, le « Bird » de Clint Eastwood, dans le premier film qu'il a réalisé pour le cinéma. L'une a vu son mari la quitter pour une autre, une Blanche pour ne rien arranger, l'autre doit se résoudre à considérer comme perdu un mari dont elle était déjà séparée, mais qui, de bisexuel, est devenu « gay » exclusif, et les deux autres vivent des aventures qui les laissent insatisfaites. C'est que les messieurs qu'elles rencontrent se révèlent immanquablement lâches, hypocrites et médiocres amants. Et pourtant, elles cherchent. Et de leur quête, Forest Whitaker a fait un film-puzzle.

Prises isolément, les pièces de ce puzzle ne sont pas convaincantes. Les situations sont souvent répétitives, les mésaventures sentimentales, les rêves et les espoirs des quatre femmes se ressemblent trop et la réalisation semble trop lisse, à l'image d'une interprétation qui manque singulièrement de contraste. Les aspirations de Savannah, Bernadine, Robin et Gloria partagent une même banalité, que le film décline sans forcément l'enrichir, d'autant qu'il fait étrangement l'impasse sur l'écart qui sépare socialement Gloria, qui est coiffeuse, de ses amies et clientes. Que les quatre femmes soient noires n'est également guère important, à moins de tenir pour une révélation le fait que de jeunes femmes noires rêvent, elles aussi, de l'homme idéal et d'une vie confortable. Pourtant, l'assemblage des pièces s'opère harmonieusement, les notes d'humour sont bienvenues et le film laisse l'agréable impression d'une grande tendresse maquillée d'une touche d'ironie.

Lorsque Forest Whitaker se libère des pesanteurs d'un scénario d'une contraignante complexité, il se laisse aller à une fantaisie prometteuse. Ainsi lorsqu'il accompagne une scène de ménage avec femme sur balcon de la musique composée par Nino Rota pour le *Roméo et Juliette* de Zeffirelli. Cela ne suffit sans doute pas pour que l'on considère *Où sont les hommes ?* comme un événement dans la production américaine au seul motif qu'il s'intéresse à des Noires qui ne sont ni délinquantes ni droguées, mais, dans le registre soigneusement balisé de la comédie sentimentale, le film témoigne d'une fraîcheur plaisante.

Pascal Mérigeau



DESSIN MARC TARASKOFF

De gauche à droite et de haut en bas : Lela Rochon, Loretta Devine, Angela Bassett et Whitney Houston.

Un film qui a captivé toutes les Américaines

WASHINGTON
de notre correspondante

Cela a commencé par un article à la « une » du *New York Times*, dimanche 31 décembre, jour creux s'il en est. Sorti sur les écrans américains le week-end de Noël, *Où sont les hommes ?* était devenu, en une semaine et à la surprise générale, un très joli succès commercial. Le grand quotidien de la Côte est voulut y voir, au-delà du box-office, plus qu'un film, « *un événement* », dans lequel, enfin, pouvait se reconnaître une catégorie de la population jusqu'ici ignorée par Hollywood : celle de la jeune femme noire qui réussit. Pas la prostituée de Sunset Boulevard, pas la *big fat Mama* du Sud. La jeune femme moderne, professionnelle et, accessoirement, noire.

UN PORTRAIT RÉALISTE

La preuve : ces Noires américaines, souligna le *New York Times*, vont voir le film par groupes de vingt ou trente, approuvent bruyamment pendant la projection, qui se prolonge par des débats animés autour de tables de restaurants. En une semaine, cette enthousiaste analyse socioculturelle du film de Whitaker gagna les télévisions et les grands hebdomadaires. « *Les hommes noirs ont eu leur marche, maintenant les femmes noires ont leur film* », résuma *Newsweek*, en référence à la grande manifestation qui avait rassemblé 800 000 hommes noirs à Washington en octobre 1995. *Où sont les hommes ?*, film-culte des Noires des années 90 ? Que les grands médias américains aient pu s'en convaincre reflète sans doute l'ampleur du vide culturel qui caractérise l'image de la femme noire aux Etats-Unis.

La riposte, d'ailleurs, ne s'est pas fait attendre : plusieurs intellectuelles noires, notamment dans les colonnes du *New York Times*, ont jugé « *insultant* » que l'on ose voir dans les quatre héroïnes du film, belles, intelligentes mais cruellement dépourvues d'ambitions (« *Je veux*, confie l'une d'elle à un amant de passage aux piteuses performances, *un mari qui me sorte au restaurant deux ou trois fois par semaine* »), un portrait réaliste de la femme noire moderne, ou un souffle comparable à celui de la marche de Washington. Arrivé sur les écrans en point d'orgue d'une année où, entre le procès O. J. Simpson, la marche des hommes noirs et le phénomène Colin Powell, l'opinion publique américaine a été très sensibilisée aux questions raciales, le film a été perçu par les critiques comme un nouvel épisode de la grande saga de l'évolution de la condition noire.

Il existe, bien sûr, un réel malaise de l'homme noir et, par ricochet, de la femme noire aux Etats-Unis : la violence urbaine, la drogue, le taux disproportionné de Noirs dans les prisons, la brutalité et le sexisme d'un certain courant de la *rap music*, la vogue du non-paiement de pensions alimentaires et la proportion de mères célibataires adolescentes dans la population noire ont contribué à projeter une image négative du mâle noir. O. J. Simpson a été acquitté du meurtre de son ex-femme, mais son procès a révélé un héros du football américain à la main particulièrement leste dans sa vie conjugale. Plus assidues au lycée que les garçons, plus nombreuses à fréquenter les universités, les femmes noires ont en moyenne un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes, parmi lesquels elles ont, du coup, du mal à trouver un compagnon. Lasses d'être les seuls piliers de leur communauté, les Noires américaines pensent avoir tout à gagner à la revalorisation de l'image du mâle noir : c'est dans ce souci qu'une partie d'entre elles ont soutenu la marche des hommes à Washington.

Mais le livre dont est tiré le film, *Waiting to Exhale*, de la romancière noire Terry McMillan (également coauteur du scénario) fut salué, à sa sortie en 1992, comme un livre sur les relations homme-femme dans l'Amérique bourgeoise d'aujourd'hui et sur l'amitié féminine, plutôt que comme une œuvre sur la condition noire. En aucun cas un livre militant. Gros succès de librairie, ce roman, que son adaptation cinématographique a propulsé à nouveau sur la liste des best-sellers ces dernières semaines, a captivé les Américaines, noires et blanches, de vingt-cinq à quarante ans. La principale caractéristique du public de *Où sont les hommes ?* n'est pas tant d'être noir mais féminin. Lorsque, de rage, Angela Bassett met le feu à la BMW et à la garde-robe de luxe de son millionnaire de mari qui vient de la plaquer pour sa secrétaire blanche, les femmes s'esclaffent, toutes couleurs confondues ; les hommes, eux, restent de marbre...

Le succès du film montre qu'une comédie de mœurs dans la société noire peut atteindre un aussi large public que celles des Blancs, contrairement à ce qu'avaient pensé les studios qui ont rejeté le scénario avant que la Fox ne l'accepte : si événement il y a, c'est plutôt là qu'il faut le chercher.

Sylvie Kauffmann

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

SEVEN

Film américain de David Fincher. Avec Brad Pitt, Morgan Freeman, Kevin Spacey (2 h 10).

Une série de meurtres bizarres conduit deux policiers à soupçonner l'existence d'un tueur en série qui s'inspirerait des sept péchés capitaux dans ses dispositifs de mise à mort. Découvert et arrêté, le coupable se révélera un manipulateur si habile qu'il pliera encore les événements selon un scénario conçu par lui. Le personnage du *serial killer* est plus qu'un thème à la mode dans le cinéma policier américain récent. C'est une figure, dont le Norman Bates du *Psychose* d'Hitchcock pourrait être une des origines, qui symbolise toute une évolution formelle et narrative, la transformation d'un récit procédant désormais davantage par accumulations que selon une progression classique, et la disparition des déterminations psychologiques traditionnelles.

Comme *Le Silence des agneaux*, de Jonathan Demme, ou *Kalifornia*, de Dominic Sena, *Seven* pourrait être au film de *serial killer* ce que les « *sur-westerns* » étaient aux westerns. André Bazin avait, en effet, baptisé ainsi certaines œuvres qui voulaient dépasser le genre. Le film de David Fincher constitue ainsi une variation avouée et une réflexion sur une figure fixée par toute une sous-catégorie de polars contemporains. La sophistication extrême des procédés du tueur renvoie à la construction très théorique d'un scénario où tous les événements doivent dessiner un schéma préconçu, au-delà de la vraisemblance. Le réalisateur, qui vient de la publicité et des clips musicaux, entend effacer le caractère très artificiel du récit en fabricant, grâce à la photographie de Darius Khondji, une atmosphère très sombre. La pénombre du film et la bande-son saturée de bruits urbains ne démontrent malheureusement que les afféteries et les insuffisances d'une mise en scène qui croit davantage aux images qu'aux plans. *Jean-François Rauger*

MARIO ET LE MAGICIEN

Film allemand de Klaus Maria Brandauer. Avec Julian Sand, Anna Galiena, Jan Wachtel, Nina Schweser, Paul Greco (2 h 10).

Acteur de cinéma et metteur en scène de théâtre, Klaus Maria Brandauer passe pour la deuxième fois derrière la caméra avec cette adaptation de la nouvelle éponyme de Thomas Mann, écrite en 1930. Sa première réalisation, *Georg Elser* (1989), relatait l'histoire de cet ouvrier qui avait tenté d'assassiner Hitler en 1939. On est tenté de voir dans le choix de son second sujet – la montée du fascisme en Italie vécue par une famille allemande en villégiature – le signe redondant d'une inquiétude morale. La vision du film confirme cette hypothèse, à ceci près que l'angoisse qu'il provoque concerne davantage une certaine forme de cinéma européen que la menace totalitaire pesant sur le continent.

Est en cause ce type de produits baptisés « europuddings », qui se réclament d'ordinaire d'un grand nom en guise d'émulsion culturelle (Goldoni en fit récemment les frais), et dont les acteurs de nationalités diverses ont systématiquement l'air de se livrer, post-synchronisation aidant, à un pénible exercice de ventriloquie. Situation aggravée dans ce cas par le fait que des personnages censément italiens parlent en allemand, le spectateur français n'ayant plus qu'à s'acclimater comme il le peut, notamment devant la figure surréaliste de Philippine Leroy-Beaulieu en poissarde italienne hélant le chaland dans la langue de Goethe.

Par ailleurs, le film s'ouvre sur le cliché d'une fumée dont la dissipation laisse apparaître une famille immobile sur un quai de gare, pour se clore par un académique arrêt sur image dans le train qui l'éloigne de l'Italie. Dans l'entre-deux, rien de cinématographiquement notable ne se sera passé, autant relire Thomas Mann. *Jacques Mandelbaum*

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Semaine paradoxale**, dans la mesure où les nouveaux titres destinés à attirer un vaste public connaissent un échec, entraînant un nombre global d'entrées dans la capitale en léger recul, alors que le cinéma d'auteur et les « petits films » reçoivent, eux, un accueil favorable. Prouvant à nouveau que le genre n'est pas une panacée, les deux comédies de la semaine enregistrent en effet un score décevant, malgré leurs imposantes combinaisons de salles. C'est le cas de *XY*, à 53 000 sur 38 écrans, et surtout de *Ma femme me quitte*, à 35 000 sur 46 écrans.

■ **« Par-delà les nuages »** obtient un très beau succès en première semaine, avec 46 000 spectateurs dans ses dix-huit salles. Si, par-delà l'effet du puissant soutien apporté par la critique et les médias au film, cette tendance devait se confirmer, on verrait se rééditer le miracle qui a fait de l'œuvre d'Antonioni un triomphe commercial en Italie. *Denise au téléphone* a composé le bon numéro, trouvant 14 000 correspondants dans seulement sept salles, et *Les Enfants du Soleil* est au beau fixe grâce à ses 4 000 compagnons dans son unique salle, et le renfort de l'opération « vendredi à 15 F ».

■ **Le règne des deux comédies de la fin 1995 se poursuit.** *Le bonheur est dans le pré* conserve la première place au classement hebdomadaire, à 58 000, et totalise 838 000 entrées en huit semaines. *Les Trois Frères* le suivent de près, à 55 000, soit 752 000 en sept semaines. Ils s'apprêtent l'un et l'autre à dépasser les scores des *Anges gardiens*, de *Pocahontas* et de *Gazon maudit* pour devenir les champions absolus parmi les titres sortis en 1995... dans l'ordre inverse : avec un très favorable coefficient Paris-province de 5,3, le film des Inconnus rencontre en effet davantage de succès que celui de Chatiliez, à l'échelle nationale, et dépasse cette semaine le total de 4 millions d'entrées.

■ **« Smoke » toujours :** avec 33 000 spectateurs en septième semaine, le film de Wayne Wang et Paul Auster ne faiblit pas, et passe la barre des 300 000 à Paris. Son « petit frère », *Brooklyn Boogie*, ne va pas mal non plus. En revanche, *Money Train*, bien parti au moment de sa sortie, semble manquer de combustible, perdant près de la moitié de son public dès sa deuxième semaine.

J.-M. F.

★ Sources des chiffres : *Le Film français*.

Le Festival d'Angers veut aller défendre le cinéma européen à Sarajevo

ANGERS
de notre envoyé spécial

Jeune et européen. Tel se proclame le festival Premiers plans, dont la huitième édition s'est tenue du 19 au 28 janvier à Angers. Son palmarès témoigne de sa volonté d'une Europe étendue de l'Atlantique à la Caspienne. Sa jeunesse est celle des quarante-huit réalisateurs de premiers longs-métrages, de courts-métrages ou de films d'école sélectionnés, dont l'âge n'excède pas trente ans, et d'un public principalement composé de lycéens et d'étudiants. Il montre une Europe bien vivante, ravie de jouer à saute-frontières, pour qui le cinéma représente indéniablement une invention d'avenir. En outre, pour les présents, la France reste un pôle privilégié où trouver une reconnaissance et une distribution en salles et à la télévision. Une occasion de souligner le rôle irremplaçable d'Arte, auquel le festival rendait hommage.

Les scolaires (un tiers des trente mille spectateurs) sont nombreux à participer aux chantiers festivaliers. Avec le même allant et le même sérieux que les équipes professionnelles. Ils publient leurs journaux, réalisent leurs films et leurs débats, animent les émissions d'une radio locale – pas de formation d'un nouveau public, exigeant et averti, sans pratique des médias. Le rectorat a reconnu ces vertus en coproduisant avec le festival des « *leçons de cinéma* » qui font appel aux libres témoignages des professionnels présents. Ils ont répondu aux questions sur l'adaptation (Christian Bourgois), le scénario et les dialogues (Pascal Bonitzer), l'histoire (Freddy Buache, fondateur de la cinémathèque suisse et président du jury), et l'animation (René Laloux).

Angers s'est fait une spécialité des lectures de scénarios de premiers longs-métrages depuis 1991, lorsqu'il avait couronné *La Sentinelle*, d'Arnaud Despléchin. Interprétés par Dominique Blanc, Fejria Deliba, Denis Lavant, Hélène Vincent, André Dussollier, Jacques Bonnaffé et Mireille Perrier, les scénarios sont sélectionnés parmi ceux qu'a retenus la commission d'avance sur recettes. L'exercice est si troublant, et si convaincant, qu'il a été complété cette année par la lecture des projets cinématographiques de Léautaud, Birot, Cueco, Artaud, Perec, Gomez de la Serna, Desnos et Mandelstam, tirés de *L'Anthologie du cinéma invisible*, de Christian Janicot, édité par Jean-Michel Place (*Le Monde* du 28 juillet 1995).

UNE PÉDAGOGIE GÉNÉREUSE

Premiers plans n'affiche pas seulement une autre manière de rendre visible le processus qui conduit au film (y compris pour les auteurs, présents), mais rend perceptible le potentiel d'autres formes cinématographiques, fait découvrir à la jeune assistance qu'elle n'est en rien condamnée à la répétition des clichés. Le long-métrage lauréat de l'année, *Yarasa* (*La Chauve-Souris*), pourrait être un témoin de cette école. Le réalisateur azéri Aïaz Salaiev retrouve le tremblement des commencements dans de subtils glissements entre toile et voile (nous sommes en pays de minarets), dans des variations sur les images d'une femme qui cache, habite ou crève l'écran, tour à tour voilée, dévoilée, dénudée. En clin d'œil retour à l'envoyeur, il embarque ses personnages dans un train en partance pour La Ciotat. Son cheminement vers les origines fait de brèves haltes chez *Caligari*, *Le Golem*, *L'Ange Bleu*, et dans *Les Lumières de la ville*. A rebours du cinéma de consommation, volontiers amnésique, son itinéraire montre l'importance de renouer avec sa propre histoire.

Dévoiler l'avenir en se raccordant à la mémoire, prendre le cinéma comme remède à l'oubli, facteur d'intégration, de réintégration et de novation, telles pourraient être les différences recherchées par Premiers plans. S'il ne rejette pas les règles de la compétition, Angers s'inscrit d'abord dans une pédagogie généreuse du cinéma et de l'Europe. Une vision morale somme toute, qui devrait le transporter dans son entier, au printemps, à Sarajevo.

Le festival prend à sa charge le transport et le sous-titrage en serbo-croate des copies, l'édition du catalogue, le suivi de la manifestation. Il exprime ainsi sa fidélité à l'idée européenne de diversité des cultures et des langues dans le lieu même de son anéantissement programmé, et afin que ne s'imposent pas sans partage sur les écrans bosniaques redéployés les tentations monopolistes du vainqueur américain.

Jean-Louis Perrier

Le palmarès

- Grand Prix du meilleur long-métrage européen : *Yarasa*, d'Ayaz Salayev (Azerbaïdjan).
- Prix du public : *Mémoires d'un jeune con*, de Patrick Aurignac (France).
- Meilleur court-métrage européen : *Thirty Five Aside*, de Damien O'Donnell (Irlande).
- Meilleur scénario de premier long-métrage : *Sous les pieds des femmes*, de Rachida Krim.

Le cinéma commercial indien rayonne, le film d'art piétine

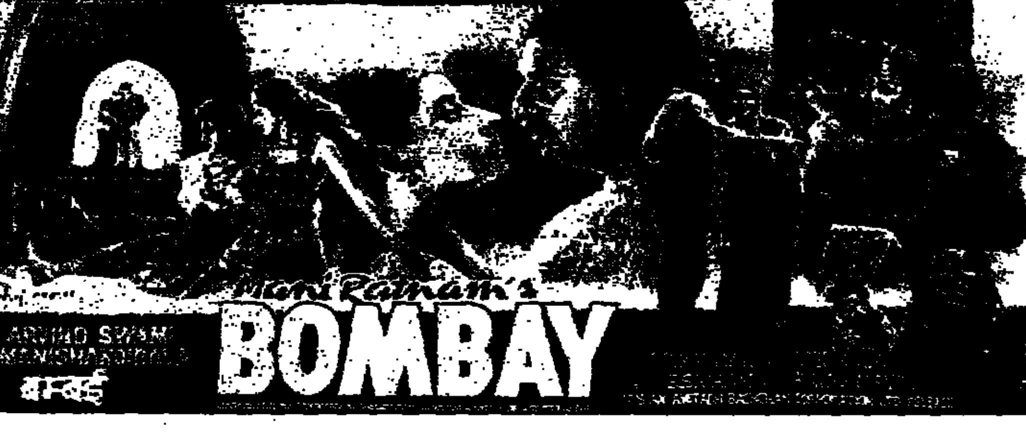
DELHI
de notre envoyé spécial

« Le » cinéma indien n'existe pas. Dans le premier pays producteur de films du monde (plus de huit cents titres par an, un bon tiers de plus que les Etats-Unis) règne une séparation des genres aussi radicale que le système de castes qui y sévit. Nulle part ailleurs la frontière entre cinéma commercial et cinéma artistique n'est aussi bien gardée. Cette séparation existe depuis le début des années 60, quand l'immense succès des films reproduisant à l'infini une ou deux formules immuables (comédies dramatiques sentimentales accompagnées de chants et de danses et fresques mythologiques) ont suscité la mise en place d'un secteur de création subventionné, formellement ambitieux et souvent critique sur la société. La situation est en train d'évoluer, non en réduisant cette fracture mais en l'augmentant d'un troisième pôle.

Pour le secteur commercial, 1995 a été une année de rêve. Il y a un an, l'industrie (c'est-à-dire, surtout, l'industrie du cinéma hindi, à Bombay) était inquiète de l'usure de ses formules traditionnelles, de la concurrence de la télévision depuis la montée en puissance des chaînes privées (par câble ou satellite) et de l'arrivée des Américains, qui, en doublant leurs films, ont obtenu des succès inhabituels quand le cinéma national n'avait pas l'habitude de partager les recettes. L'industrie est aujourd'hui rassurée. L'année écoulée a été la plus profitable de toute son histoire. Deux films symbolisent ce renouveau : *Hum Aapke Hain Koun ?* (« Qu'es-tu pour moi ? », surnommé *HAHK ?*), et *Dilwale Dulhania Le Jayenge* (« Allons chercher la fiancée », dit *DDLJ*).

L'un et l'autre repeignent à des couleurs un peu plus modernes les vieilles formules. De beaux jeunes gens y portent des jeans et y chevauchent des motos, mais les valeurs familiales traditionnelles y sont toujours promues, au fil de numéros dansés et chantés, point forts de scénarios à la narration indigente et à la réalisation à peine digne de la publicité. *HAHK ?* a enregistré quelque cent millions d'entrées, *DDLJ*, depuis sa sortie mi-octobre, est parti pour faire mieux encore. Mais l'embellie ne se limite pas à ces deux titres : faisant plus large place à la violence, voire à une pointe d'érotisme suggéré (la censure ne tolère aucune scène explicite), des films d'action ont également contribué à mobiliser le public. Un public évalué pour l'année écoulée à environ 5,7 milliards de spectateurs (soit, même à l'échelle de la population indienne, un exceptionnel taux de fréquentation), et composé à 75 % de moins de vingt-cinq ans.

Simultanément se développe un nouveau genre de films, destinés à une classe moyenne urbaine, plus riche et plus éduquée, en pleine expansion. Le succès de *Bombay*, de Mani Ratnam (surnommé le Spielberg indien), évocation des conflits entre hindous et musulmans, a été le signal de l'essor de ce cinéma appliquant les recettes du grand spectacle à des sujets « sérieux ». *Bandit Queen*, évoquant de manière romanesque l'odyssée de la guérillera Phoolan Devi, *Indira*, sur un conflit entre une communauté villageoise et un propriétaire foncier, *Galige* qui bâtit une idylle sur fond d'affrontement avec les indépendantistes sikhs, marchent sur ses traces.



Le succès de « Bombay » a été le signal de l'essor de films appliquant à des sujets « sérieux » les recettes du grand spectacle

Ces évolutions permettent à l'industrie indienne d'envisager l'avenir avec optimisme. D'autant que professionnels et administration s'entendent à imposer leur façon de faire aux arrivants de l'extérieur. La mise en place des multiplexes américains ou australiens est attendue à présent avec sérénité. Les Indiens se font fort d'être les premiers à bénéficier de ces installations destinées à séduire les classes moyennes et les adolescents. Tout comme le lifting des formules à succès, incorporant à dose homéopathique l'esthétique hollywoodienne aux canevas traditionnels, passe pour le gage du maintien d'une « indianité » à laquelle le public est encore attaché. Et le petit écran est désormais tenu pour un allié susceptible d'offrir un second marché aux films sans porter ombrage aux salles.

Ce changement d'époque pourrait connaître des développements inattendus, selon Ravi Gupta, directeur de la NFDC, l'organisme para-public qui subventionne le cinéma d'auteur, gère une chaîne thématique consacrée aux films, et supervise l'import-export dans le secteur. « *On assiste au développement rapide des effets spéciaux informatisés*, dit M. Gupta. *Nous nous dotons d'outils très performants en la matière. Bientôt, nous serons en mesure d'offrir nos services également aux films occidentaux, à bien moindre coût. Les liaisons satellites simplifient tout, les cinéastes n'auront même plus besoin d'effectuer le voyage.* » Ainsi se modifient les clichés sur un pays qui, loin de son image « tiers-mondiste », a lancé sept satellites de communication (deux autres sont prévus en 1996), et développe à toute vitesse les différentes technologies de transmission des images.

Face à ce développement économique et technologique, le sort du cinéma d'auteur paraît dans une impasse. Impasse dont témoignait la sélection présentée durant le récent Festival international du film, qui s'est tenu à New Delhi du 10 au 20 janvier (*Le Monde* du 25 janvier). Malgré la diversité des origines géographiques, on y retrouve une critique sociale devenue assez conventionnelle (même si les problèmes dénoncés sont bien réels), édulcorée par des mises en scène décoratives. Cet académisme résulte de la « ghettoïsation » d'une création maintenue avec un louable volontarisme, mais sans disposer de la distribution et des salles qui lui permettrait de rencontrer un vaste public – du moins hors de leur région d'origine. Hors Festival, on découvrit le meilleur film récent, *The Man of the Story*, du chevronné Adoor Gopalakrishnan, subtile évocation d'un demi-siècle d'histoire témoignant d'un authentique talent de mise en scène.

En l'absence d'initiative en faveur de sa diffusion, le mauvais état global du « cinéma d'art » ne semble pas prêt de s'arranger. Le cours plus libéral adopté par le gouvernement indien ne penche pas vers un soutien accru, qui permettrait de désenclaver la production artistiquement ambitieuse. Bien au contraire, si on en juge d'après les protestations des étudiants du FTII, l'école de cinéma, contre la baisse des moyens accordés à l'institut, l'augmentation discriminatoire des frais d'inscription et une réorientation de la pédagogie vers une approche plus rentable. Alors qu'à la Cinémathèque française, la rétrospective Indomania témoigne combien ce cinéma fut fécond, il n'a pourtant jamais eu autant besoin de l'émergence d'une nouvelle génération de créateurs.

Jean-Michel Frodon

Lettre d'Amérique

Malgré la tempête de neige qui en a perturbé le fonctionnement, le quinzième Festival de Sundance à Park City (Utah), grand rendez-vous du cinéma indépendant américain organisé sous l'égide de Robert Redford, s'est achevé le 29 janvier avec un palmarès reflétant sa qualité. Le documentaire *Troublesome Creek : A Midwestern* a été plébiscité à la fois par le public et par le jury. Jeanne Jordan et Steven Ascher y décrivent l'histoire de paysans de l'Iowa qui, couverts de dettes, tentent de sauver leur ferme. Comme dans ces westerns que la famille regarde chaque dimanche à la télévision, il y a les méchants (la banque) et les bons (les fermiers contraints de vendre tous leurs biens).
Côté fiction, les jurés ont attribué leur Grand Prix à *Welcome to the Dollhouse* de Todd Solondz, dont l'héroïne, une petite fille de onze ans, sorte d'Alice au pays des horreurs de la puberté, va de rejets systématiques en expériences cruelles. Les festivaliers ont préféré l'émotion d'un scénario étrange et complexe, *Care of the Spitfire Grill*, premier film de Lee David Zlotoff. Il conte comment la jeune Perry, à sa sortie de prison, espère refaire sa vie dans un petit village du Maine où elle est embauchée comme serveuse, mais est finalement happée par le mystère, sous le signe de la nature et des légendes indiennes. L'actrice Lili Taylor aura aussi marqué ce festival. Présente dans trois films (dont *Girls Town*, qu'elle a coécrit), son interprétation convaincante de l'activiste féministe Valérie Solanas dans *I Shot Andy Warhol* lui a valu une mention spéciale du jury. *The Celluloid Closet*, de Rob Epstein et Jeffrey Friedman, documentaire consacré à la représentation de l'homosexualité au cinéma, a reçu le Prix de la liberté d'expression.

Claudine Mulard

Lettre des Pays-Bas



Primé à Turin, à Thessalonique, salué à Angers, lauréat du Veau d'or du Festival du film néerlandais, ovationné par une presse unanime et un public en nombre : *Zusje* (prononcez « zusye », qui signifie « petite sœur »), de Robert Jan Westdijk (vingt-neuf ans), est un succès incontestable. Le film conte l'histoire d'une étudiante filmée quotidiennement en vidéo par son frère, jusqu'à ce que se dévoile son véritable objectif : rejouer ensemble une scène de leur enfance, tournée par hasard en super-8, sans doute par son père. Scène, douloureuse et délicate, d'inceste entre un grand frère et sa petite sœur. *Zusje* est un film typiquement néerlandais, en ce sens qu'il est tourné à Amsterdam, dans des décors naturels. Les dialogues sont ponctués d'argot 100 % amstellodamois. La majeure partie du film, tournée en vidéo puis transférée en 35 millimètres, est vue à travers l'œil du frère, qui traque la jeune fille. *Zusje* a été réalisé sans subventions, chose rare en ce pays d'aide généralisée à la culture, par des jeunes motivés, débrouillards, pour la plupart sans expérience... et sans salaire. Il a fait la gloire immédiate de son actrice principale, Kim Van Kooten *(photo ci-contre)*, qui a déjà refusé plusieurs rôles, ainsi que *« des pubs et la présentation d'un jeu télévisé sur l'amour »*. Se destinant à l'écriture de scénarios, elle en termine un, à propos des *« sociétés de casting qui abusent des acteurs »*.

Alain Franco

Une coproduction américano-britannique porte la tragédie du « Mc Ruby » à l'écran

NEW YORK
correspondance

En novembre 1992, au large du Portugal, huit passagers clandestins africains – sept Ghanéens, un Camerounais – étaient jetés à la mer par les marins ukrainiens du *Mc Ruby*, un cargo en route pour Le Havre. Un seul homme en réchappa : Kingsley Ofusu Cudjoe, âgé de vingt-deux ans. C'est lui qui, se réfugiant auprès de la police du Havre, fit intervenir la justice française, qui rendit son verdict à l'issue d'un long procès (*Le Monde* du 12 décembre 1995). Son histoire devient aujourd'hui un film, financé par la BBC (un tiers) et la chaîne câblée américaine Home Box-Office (deux tiers). Réalisé par John Mackenzie, produit par l'acteur Danny Glover (*L'Arme fatale*), *Deadly Voyage* a été tourné en majeure partie au Ghana, de novembre 1995 à janvier 1996.

« Ayant découvert l'affaire par le Guardian, *un scénariste anglais a proposé à la BBC d'en tirer un film, celle-ci nous a contactés, et nous avons décidé de le faire ensemble »*, dit Colin Callender, responsable de la production chez HBO. Heureuse intervention des deux chaînes : il était peu vraisemblable que Hollywood se passionne pour un tel sujet, loin des préoccupations américaines et dont les principaux protagonistes sont noirs, et d'un âge qui ne permet pas d'offrir un rôle à une vedette. L'interprétation d'Ofusu a été confiée à Omar Epps, le jeune héros de *Higher Learning*, de John Singleton. L'acteur américain Joss Ackland incarne le capitaine du bateau, l'Anglais David Suchet Vlachos, le représentant de l'armateur, et Sean Pertwee (star montante du cinéma britannique), le leader des tueurs de l'équipage.

Pour Callender, le voyage de Kingsley Ofusu et de ses compagnons a la structure d'une tragédie classique : *« Le premier acte se passe au Ghana, où l'on rencontre ces jeunes dockers. Deuxième acte : la traversée, leur vie de passagers clandestins à bord du* Mc Ruby, *leur découverte, leur assassinat. Troisième acte : l'odyssée d'Ofusu, sa survie dans les entrailles du navire jusqu'à ce qu'il réussisse à s'échapper. Nous n'avons pratiquement rien changé au déroulement réel des faits. » Deadly Voyage* s'est d'ailleurs inspiré des éléments de l'enquête.

Il décrit comment, le 30 octobre 1992, six jours après que le *Mc Ruby* eut quitté le port ghanéen de Takoradi, les huit Africains sont découverts dans les cales. Comment, dépossédés de leur maigres biens et de quelques malheureux dollars, ils sont enfermés pendant trois jours sans boire ni manger dans l'aire étroite où se niche l'ancre. Comment enfin, dans la nuit du 2 au 3 novembre, les passagers clandestins sont amenés par groupes de deux ou de trois sur le pont, battus avec des barres de fer, puis jetés par-dessus bord au large des côtes portugaises. Les deux premiers appelés sont Ofusu et son frère Albert. Kingsley Ofusu comprend la situation et, tandis qu'Albert est abattu, réussit à se cacher dans les soutes. Pendant trois jours se déroule une terrifiante partie de cache-cache. Lorsque, le 6 novembre, le *Mc Ruby* atteint Le Havre, le survivant se glisse le long de la coque du cargo et fonce vers le premier commissariat de police.

PROCÈS ET TOURNAGE RETARDÉS

Callender a demandé à Danny Glover d'être le producteur exécutif de *Deadly Voyage*. L'acteur de *L'Arme fatale*, qui n'apparaît pas dans le film, n'a jamais caché son attachement politique et affectif pour son héritage africain : il a toujours alterné films à grand spectacle et films « à message ». Par coïncidence, un de ses meilleurs amis, acteur vivant à Los Angeles et qui fut son partenaire dans *Bopha*, entra aux Etats-Unis en tant que passager clandestin, et lui a confirmé l'authenticité du scénario. On envisagea un moment de tourner en Afrique du Sud, mais le Ghana, qui essaie de créer une industrie cinématographique locale, réussit à convaincre la production de tourner *in situ* – l'intérieur du bateau étant reconstitué à Londres. Tournage difficile : malade, le scénariste et réalisateur original, Stuart Urban, est remplacé par John Mackenzie. Tournage émouvant : la côte ghanéenne est parsemée de témoignages de l'ancien trafic des esclaves, qui bouleversent les membres afro-américains de l'équipe technique. Kingsley Ofusu vient également assister à une partie du tournage.

Enfin, l'entreprise est parsemée de chausse-trapes légales. Le tournage était prévu pour janvier 1995. La date du procès étant fixée à avril, la BBC et HBO décident d'en attendre l'issue. *« Nous ne voulions pas suggérer que tel ou tel personnage était coupable ou innocent si, par la suite, le tribunal l'acquittait ou le condamnait »*, explique Callender. Le procès étant sans cesse remis, la production fait écrire plusieurs versions des scènes-clés. En décembre 1995, la cour d'assises de Seine-Maritime rend son verdict : réclusion à perpétuité pour le capitaine et son second ; vingt ans d'incarcération pour trois membres de l'équipage. Encore en cours, le tournage prend acte de cette conclusion.

Produit pour la télévision et devant être diffusé en septembre 1996, *Deadly Voyage* pourrait cependant connaître une sortie commerciale en salles, en Europe, où des négociations sont en cours avec plusieurs distributeurs.

Henri Béhar

DÉPÊCHES

■ **Les premiers « Lumières de Paris »**, équivalent français des Golden Globes américains, ont été décernés, lundi 29 janvier, dans les salons de l'Hôtel de Ville. Cent trente correspondants de la presse étrangère ont récompensé *La Haine* (meilleur film) et Mathieu Kassovitz (meilleur réalisateur). Michel Serrault a été nommé meilleur acteur (pour *Nelly et M. Arnaud*) et Isabelle Huppert meilleure actrice (*La Cérémonie*), le Lumière du meilleur scénario est allé à Josiane Balasko (*Gazon maudit*). *Underground* a reçu le Lumière du meilleur film étranger. Catherine Deneuve et Charlotte Rampling ont également été distinguées. La soirée était animée par Frédéric Mitterrand en présence du maire de la capitale, Jean Tibéri, et du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy.

■ **Grand vainqueur des Goya**, le premier film du scénariste Agústin Diaz Yanes (45 ans), *Nadie hablara de nosotros cuando hayamos muerto* (Personne ne parlera de nous quand nous serons morts), a remporté le 27 janvier huit prix dont celui du meilleur film, du meilleur nouveau réalisateur et de la meilleure actrice pour Victoria Abril lors de la cérémonie qui correspond, en Espagne, aux Oscars et aux Césars. Ce film sort le 6 mars en France. *El Dia de la bestia* (Le Jour de la bête), d'Alex de la Iglesia (29 ans), a obtenu six trophées dont celui de meilleur réalisateur.

■ **Les Japonais veulent Lady Diana en reine Victoria.** La maison de production Daiei a proposé à la princesse Diana de jouer ce rôle dans une superproduction nippo-chinoise. *La Grande Guerre de l'opium*, qui sera réalisé par un Chinois, doit sortir en 1997, au moment de la rétrocession de Hongkong à la Chine. Sollicitée en septembre, la princesse n'a pas encore donné sa réponse.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

LE BALLON BLANC (iranien, 1 h 25), de Jafar Panahi, avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.

DEAD MAN (américain, 2 h 14), de Jim Jarmusch, avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.

LES ENFANTS DES DIEUX DE LA FONTE (russe, 1 h 15), de Tomasz Toth, avec Evgueni Sidikhin, Yri Iakovlev, Alexandre Kaliaguin, Mikhahil Svetin, Mikhahil Feclistov.

EN AVOIR (OU PAS) (français, 1 h 30), de Laetitia Masson, avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.

ERMO (chinois, 1 h 30), de Zhou Xiaowen, avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.

HARAMUYA (franco-burkinabé, 1 h 27), de Drissa Touré, avec Abdoulaye Kaba, Abdoulaye Komboudri, Ali Malagouin, Sidiki Sanogo.

LISBONNE STORY (allemand-portugais, 1 h 40), de Wim Wenders, avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**) (français, 1 h 58), de Xavier Beauvois, avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier.

PAR-DELÀ LES NUAGES (italien, (1 h 44), de Michelangelo Antonioni, avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.

SMOKE (américain, 1 h 50), de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.

FESTIVALS

GÉRARDMER. Pour sa troisième édition, le Festival du cinéma fantastique de Gérardmer change de nom : Fantastica s'appelle désormais Fantastic'Arts. Côté compétition, la sélection officielle, qui ne comporte aucune production française, proposera, entre autres, *The Addiction* d'Abel Ferrara, *Haunted* de Lewis Gilbert, *Mute Witness* d'Anthony Waller... Hors compétition, le festival permettra une approche du fantastique japonais et donnera l'occasion de revoir *Action Mutante* d'Alex de la Iglesia, *Soleil vert* de Richard Fleischer, *New-York 1997* de John Carpenter. Un hommage sera rendu à l'acteur néerlandais Rutger Hauer, par ailleurs président du jury, avec *Blade Runner*, *Ladyhawke*, *Hitcher* et *Que la classe commence*. Vidéos, clips musicaux, littérature, bandes dessinées, arts plastiques, mais aussi des animations viendront compléter un programme tendant à prouver que l'excursion dans l'imaginaire et les hallucinations ne se limite pas à l'horreur ou à l'hémoglobine.
Du 31 janvier au 4 février.
Tél. : 36-69-88-36.

CLERMONT-FERRAND. Autour d'une compétition nationale – soixante-huit films français – et d'une compétition internationale – soixante-treize films de quarante-neuf pays –, c'est la « crème » du court-métrage mondial que présente durant neuf jours cette 18e édition du Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand. Un panorama du court irlandais, une rétrospective consacrée à l'érotisme dans le cinéma mondial, un hommage à l'école du Caire et deux programmes de films africains francophones sont également prévus. Quant au Marché du film court (le onzième du nom), il aura lieu à l'Espace Georges-Conchon pendant toute la durée du festival.
Du 2 au 10 février.
Tél. : 73-91-65-73.

PARIS. L'Auditorium du Louvre présente, depuis 1989, des films muets en concert avec leur musique originelle ou des compositions contemporaines. Cette saison, trois grandes oeuvres du cinéma muet seront accompagnées de créations de compositeurs d'aujourd'hui. Le 3 février, *Folies de femmes* (1921), d'Eric von Stroheim, musique de Gabriel Thibaudeau. Le 24 février, *Paris Girls* (1929), d'Henry Roussel, musique de l'Association à la recherche d'un folklore imaginaire (ARFI). Enfin, le 9 mars, *La Grève* (1924), de Serguei Mikhaïlovitch Eisenstein, sur une musique de Pascal Zavaro.
Renseignements au 40-20-51-86.

NOUVEAUX FILMS

MARIO ET LE MAGICIEN
Film allemand de Klaus Maria Brandauer, avec Julian Sands, Anna Galiena, Klaus Maria Brandauer (2 h 10).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MON HOMME (*)
Film français de Bertrand Blier, avec Anouk Grinberg, Gérard Lanvin, Valéria Bruni Tedeschi, Olivier Martinez, Sabine Azéma, Mathieu Kassovitz (1 h 38).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

OÙ SONT LES HOMMES ?
Film américain de Forest Whitaker, avec Whitney Houston, Angela Bassett, Lela Rochon, Loretta Devine (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).

SEVEN (*)
Film américain de David Fincher, avec Brad Pitt, Morgan Freeman, Gwyneth Paltrow, John C. McGinley, Endre Hules, Andy Walker (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SHARAKU
Film japonais de Masahiro Shinoda, avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

L'AMÉRIQUE DES AUTRES
de Goran Paskaljevic,
avec Tom Conti, Miki Manojlovic, Maria Casarès, Zorka Manojlovic, Sergej Trifunovic.
Franco-britannique-allemand (1 h 35).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'AMOUR MEURTRI
de Mario Martone,
avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.
Italien (1 h 44).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE
de Christopher Monger,
avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Ian McNeice, Ian Hart, Kenneth Griffith.
Britannique (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24).

LES APPRENTIS
de Pierre Salvadori,
avec François Cluzet, Guillaume Depardieu, Judith Henry, Claire Laroche.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10).

AU BEAU MILIEU DE L'HIVER
de Kenneth Branagh,
avec Michael Maloney, Richard Briers, Mark Hadfield, Nicholas Farrell, Gerard Horan, John Sessions.
Britannique, noir et blanc (1 h 39).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ
d'Etienne Chatiliez,
avec Michel Serrault, Eddy Mitchell, Sabine Azéma, Carmen Maura, Eric Cantona, Joël Cantona.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

BROOKLYN BOOGIE
de Wayne Wang,
Paul Auster,
avec Lou Reed, Michael J. Fox, Roseanne, Mel Gorham, Jim Jarmusch, Lily Tomlin.
Américain (1 h 25).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

BUTTERFLY KISS (**)
de Michael Winterbottom,
avec Amanda Plummer, Saskia Reeves, Kathy Jamieson, Lisa Jane Riley.
Britannique (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

LA CHANTEUSE DE PANSORI
d'Im Kwon-Taek,
avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.
Coréen (1 h 53).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

CLOCKERS (**)
de Spike Lee,
avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, Mekhi Phifer.
Américain (2 h 09).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77).

CONFIDENCES À UN INCONNU
de Georges Bardawil,
avec Sandrine Bonnaire, William Hurt, Jerzy Radziwilowicz, Denis Siniavski, Marie Dubois.
Franco-russe (1 h 32).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

CROOKLYN
de Spike Lee,
avec Alfre Woodard, Delroy Lindo, Spike Lee, Zelda Harris, Carlton Williams, Sharif Rashid.
Américain (1 h 53).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

DENISE AU TÉLÉPHONE
de Hal Salwen,
avec Tim Daly, Caroleen Feeney, Dan Gunther, Dana Wheeler Nicholson.
Américain (1 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

DON'T LOOK BACK
de D. A. Pennebaker,
avec Bob Dylan, Joan Baez, Alan Price, Donovan.
Britannique (1 h 35).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
Français (1 h 30).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21).

L'ENFANT DES NEIGES

LES ENFANTS DES DIEUX DE LA FONTE
de Tomasz Toth,
avec Evgueni Sidikhin, Yri Iakovlev, Alexandre Kaliaguin, Mikhahil Svetin, Mikhahil Feclistov.
Russe (1 h 15).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES ENFANTS DU SOLEIL
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (3 heures).
Max Linder Panorama, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10).

ERMO
de Zhou Xiaowen,
avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
Chinois (1 h 30).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).

LA FILLE SEULE
de Benoît Jacquot,
avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE GARÇU
de Maurice Pialat,
avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu.
Français (1 h 45).
Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GOLDENEYE
de Martin Campbell,
avec Pierce Brosnan, Sean Bean, Izabella Scorupco, Famke Janssen, Joe Don Baker, Robbie Coltrane.
Britannique (2 h 10).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10).

L'INDIEN DU PLACARD
de Frank Oz,
avec Hal Scardino, Litefoot, Lindsay Crouse, Richard Jenkins, Steve Coogan, David Keith.
Américain (1 h 36).
VF : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MADADAYO
d'Akira Kurosawa,
avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao.
Japonais (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS
de Patrick Grandperret,
avec Jacques Dutronc, Erwan Baynaud, Sotigui Kouyate, Sidy Lamine Diarra, Halilou Bouba, Victor Tige Zra.
Français (1 h 35).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

MARTHA
de Rainer Werner Fassbinder,
avec Margit Carstensen, Karl-Heinz Böhm, Gisela Fackeldey, Adrian Hoven.
Allemand (1 h 56).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

MONEY TRAIN
de Joseph Ruben,
avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Robert Blake, Chris Cooper, Jennifer Lopez.
Américain (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**)
de Xavier Beauvois,
avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier.
Français (1 h 58).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

NO SEX LAST NIGHT
de Sophie Calle,
Greg Shepard,
avec Sophie Calle, Greg Shephard.
Français (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;

PAR-DELÀ LES NUAGES
de Michelangelo Antonioni,
avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.
Italien (1 h 44).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

SOUVIENS-TOI DE MOI
de Zaïda Ghorab-Volta,
avec Zahra Benaïssa, Salah Teskouk, Zaïda Ghorab-Volta, Thierry Lorent.
Franco-algérien (56).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

UNDERGROUND
d'Emir Kusturica,
avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner.
Européen (2 h 47).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

VISIBLEMENT, JE VOUS AIME
de Jean-Michel Carré,
avec Denis Lavant, Dominique Frot, Jean-François Gallotte, Vanessa Guedj, Lionel Melet.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

WALLENBERG
de Kjell Grede,
avec Stellan Skarsgard, Katharina Thalbach, Karoly Eperjes, Miklos B. Szekely, Erland Josephson.
Suédois (1 h 55).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

XY
de Jean-Paul Lilienfeld,
avec Clémentine Célarié, Patrick Braoudé, Chantal Lauby, Jean-Paul Comart, Patricia Malvoisin, Jean-Paul Lilienfeld.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

L'ECLIPSE
de Michelangelo Antonioni,
avec Alain Delon, Monica Vitti, Francisco Rabal, Lilla Brignone, Louis Seigner, Rossana Rory.
Italien, 1962, noir et blanc (2 h 05).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

LES MISÉRABLES
de Claude Lelouch,
avec Jean-Paul Belmondo, Michel Boujenah, Alessandra Martines, Annie Girardot, Clémentine Célarié, Philippe Léotard.
Français, 1994 (2 h 50).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Interdit aux moins de 12 ans.
(**) Interdit aux moins de 16 ans.

De nouveaux candidats à la présidence de l'AFP

PLUSIEURS CANDIDATURES à la présidence de l'Agence France-Presse (AFP) se sont manifestées, en prévision de la réunion du conseil d'administration prévu samedi 3 février : celles de Jean-Charles Bourdier, rédacteur en chef du quotidien *Le Républicain lorrain* ; de Daniel Jubert, ex-PDG de l'hebdomadaire *La Presse de la Manche* ; et de Philippe Ramond, directeur général de La Cinq puis de la Socpresse (groupe Hersant). Jacques Thomet, ex-responsable commercial de l'agence, a maintenu sa candidature, comme l'actuel PDG, Lionel Fleury, alors que les représentants de l'Etat ont déjà repoussé son nom (*Le Monde* du 31 janvier).

Dans une lettre aux administrateurs, M. Fleury indique : « *Nous avons été exposés à des manœuvres que nous avons supportées ensemble avec une dignité qui nous honore. Ce soutien déterminé de la presse a été remarqué* (...) *Il faut éviter à notre entreprise sur sa route étroite aussi bien les ornières que les mirages et la maintenir sur sa trajectoire, qui, grâce à notre travail commun, est aujourd'hui ascendante.* » Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), a démenti être candidat. Quant à Yann de l'Ecotais (ancien directeur de la rédaction de *L'Express*), il a indiqué qu'il « *serait très honoré de diriger l'AFP* », mais a fait remarquer « *que M. Fleury est toujours candidat* ».

■ **TÉLÉVISION : le chiffre d'affaires 1995 de M 6 a atteint 2,042 milliards de francs** (+ 12,9 % par rapport à 1994). La publicité représente 1,8 milliard de francs (+ 11,1), la diversification – droits dérivés, chaîne thématique câblée Série Club, commercialisation des droits – a augmenté de 35,6 % pour atteindre 179,1 millions de francs.

■ **INFORMATION EN CONTINU : La Chaîne Info** (LCI, filiale à 100 % de TF 1) vient de signer un protocole d'accord avec Astra Globe Television, filiale de deux groupes canadiens, Astral et Teleglobe International, afin de diffuser avant février 1997 son programme dans des villes américaines, à destination des 400 000 foyers francophones abonnés au câble (sur un total estimé aux Etats-Unis de 1,7 million de foyers francophones).

■ **IMPRIMERIE : Françoise Sampermans, ancienne PDG de *L'Express*,** devient vice-président développement d'imprimeries Quebecor Europe, en charge du développement en Europe. Le groupe canadien Quebecor a repris en janvier 1995 le premier imprimeur français, Jean Didier. Françoise Sampermans a été responsable des relations publiques du groupe papetier Chapelle-Darblay, avant de devenir directeur de la communication d'Alcatel-Alsthom en 1987. Directrice générale de la Générale occidentale (GO), filiale d'Alcatel-Alsthom, et PDG du groupe Express, elle avait quitté ces fonctions en octobre 1995, juste avant la cession des activités presse de la GO à CEP communication, filiale de Havas.

Le quotidien du PCF s'ouvre à l'extérieur

La Société des amis de « L'Humanité », qui regroupe des non-communistes, doit pallier les difficultés financières du titre

HUIT MILLIONS de francs réunis grâce à une souscription nationale, création d'une Société des amis de *L'Humanité* : le quotidien communiste tente de sortir de la crise qui touche la presse écrite, et particulièrement la presse d'opinion. *L'Humanité*, qui a bénéficié de 5 millions de francs d'aides gouvernementales a perdu 20 millions de francs en 1995. Ses problèmes s'inscrivent dans le malaise de la presse écrite, mais aussi dans celui du Parti. Les recettes des deux dernières fêtes de *L'Humanité* ont été maigres et les ventes du quotidien diminuent : 63 299 exemplaires en 1994, contre 82 000 en 1990, selon l'OJD.

Grâce à son mode de diffusion, l'*Humanité dimanche* est bénéficiaire (5 millions de francs l'an passé). Ce sont 110 000 des 120 000 exemplaires de l'hebdomadaire qui sont vendus bénévolement sur les marchés, par des militants réunis en comités de diffusion de *L'Humanité* (CDH), héritiers des comités créés par Marcel Cachin. Avec 200 millions de chiffre d'affaires, le « groupe » a terminé l'année 1995 avec 10 millions de déficit.

Pour sortir de ses difficultés, *L'Humanité* veut tenter une « *alternative démocratique à la recapitalisation, qui aliène forcément la liberté de ton* », comme l'explique son directeur, Pierre Zarka. Lancée en septembre 1995 par le bureau national du PCF en direction des militants, la souscription « *pour l'existence et le développement de* L'Humanité », close le 24 janvier, avait cette vocation. Mais le journal a aussi décidé de créer une Société des amis de *L'Humanité*. Les 828 membres fondateurs (sorte de « mini-actionnaires », qui ont versé chacun 2 000 francs) ont adopté les statuts de l'association et élu un conseil d'administration. Présidé par l'historien Michel Vovelle, il comprend quatre vice-présidents : les écrivains Edmonde Charles-Roux et Gilles Perrault, Daniel Herrero dirigeant du PUC, et André Carrel directeur de la publication. Au comité de parrainage, figurent la photographe Bettina Rheims, le chanteur Renaud, les cinéastes Bertrand Tavernier, Jean-Claude Brisseau, les dessinateurs Wiaz et Wolinski, et des politiques comme le communiste « critique » Patrick Braouzec, maire de Saint-Denis, Max Gallo ou Régis Debray.

AIDER AU DÉBAT

La Société a une double mission. D'abord, en urgence, aider au financement des titres. Ensuite, favoriser le débat et le pluralisme. Dans ce domaine, « *la transformation a été entreprise il y a un an* », commente Pierre Zarka. Parmi les changements en cours, « *la nécessité de séparer les faits du commentaire, pour ne pas exclure des lecteurs* »... non communistes. Durant les grèves de décembre 1995, le quotidien s'est ouvert à des personnalités comme Marc Blondel, secrétaire général de FO, Daniel Bensaïd, philosophe et trotskiste (LCR) ou Emmanuel Todd, l'inspirateur du concept de la « *fracture sociale* » *lors de la campagne présidentielle*.

En janvier, Guy Hermier était, pour la première fois, présenté comme « *porte-parole des refondateurs* ». « *Il faut que* L'Humanité *soit une tribune pour se dégager de la « pensée unique »*, tranche Pierre Zarka. Le quotidien a tiré parti du mouvement social de décembre en ouvrant ses colonnes aux grévistes et en réalisant des éditions spéciales avec l'aide des ouvriers du Livre CGT. Les ventes en kiosques auraient progressé de 15 % en moyenne, selon sa direction. Entre sa tradition de « *journal officiel* » du Parti, et la tentation, en s'ouvrant à ce qu'on lit ailleurs, de ressembler aux autres, « *L'Huma* » joue son va-tout.

Ariane Chemin

■ **LES JOURNAUX NATIONAUX** à faibles ressources publicitaires et principalement *La Croix* et *L'Humanité* (mais aussi *Présent* et *Le Quotidien*), devraient recevoir de l'Etat, 19,3 millions de francs en 1996 (+ 49 % par rapport à 1995). Cette mesure fait partie du plan de Nicolas Sarkozy, repris pour l'essentiel par Philippe Douste-Blazy. Mais M. Sarkozy avait prévu un doublement de cette aide. Ce qui fait dire à *La Croix* et à *L'Humanité* que « *l'Etat ne respecte pas ses engagements* ». Fin 1995, le gouvernement a diminué les aides 1995 de 3,5 %. Lors de ses vœux à la presse le président de la République a déclaré qu'il avait « *demandé au gouvernement de réexaminer les mécanismes d'aide pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas les rendre plus efficaces* ».

L'UER conserve les droits des JO pour l'Europe

LE COMITÉ international olympique (CIO) a rejeté l'offre de 2 milliards de dollars (10,5 milliards de francs) proposée par un consortium dirigé par Rupert Murdoch, en échange de l'exclusivité pour l'Europe des droits de retransmission des cinq premières compétitions olympiques du siècle prochain. Tenté par l'offre, le CIO a préféré prolonger sa collaboration, entamée en 1960, avec l'Union des radiodiffuseurs européens (UER), qui proposait un montant sensiblement inférieur, environ 7,5 milliards de francs. L'accord conclu porte sur les Jeux olympiques de Sidney en l'an 2000 (1,75 milliards), les Jeux d'hiver à Salt Lake City (624 millions), les Jeux d'été en 2004 (2 milliards), les Jeux d'hiver en 2006 (702 millions) et les Jeux d'été en 2008 (2,3 miliards). Selon les termes du contrat, les bénéfices seront partagés à égalité entre l'UER et le CIO.

Après avoir été écarté aux États-Unis et en Australie, où les droits de retransmission des cinq prochains Jeux olympiques ont été confiés à NBC et à Seven Network of Australia, Rupert Murdoch avait déposé une offre mirifique pour l'obtention des droits européens. Pour rester compétitive, l'UER a dû revoir son offre à la hausse. Ainsi, pour les Jeux de Sidney, la proposition initiale de 280 millions de dollars (1,456 milliard de francs), déposée par l'UER, a été relevée pour atteindre 1,75 milliard de francs.

MERCREDI 31 JANVIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.34 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Sydney Police. Série.
16.10 Dingue de toi. Série.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Club Dorothée.
17.40 La Croisière foll'amour. La ballade d'Estrella. Série.
18.05 Les Années fac. Le secret. Série.
18.35 Le Miracle de l'amour. Adieux. Série.
19.05 Agence tous risques. Prudence les enfants. Série.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Météo des neiges.

20.50

COLUMBO
Série. Meurtre en deux temps, de Walter Grauman (100 min). 828509
Croyant tenir le coupable du meurtre d'une célèbre romancière, le lieutenant inculpe un joueur de tennis professionnel. Mais l'autopsie révèle que la victime était déjà morte à l'heure du « crime ».

22.30

ÉCHOS DE STARS
Divertissement présenté par Philippe Lavil, Henri-Jean Servat, Stephane Bern, Isabelle Heurtaux. (65 min). 4956948

23.35 Ushuaïa. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Ausi vite que le vent ; Seuls les anges ont des ailes ; Nageurs des glaciers ; Rêve de glace ; Espace surf (60 min). 8092257

0.35 Journal, Météo.

1.10 et 1.50, 2.50, 3.25 TF 1 nuit. 1.20 et 5.10 Histoires naturelles. 2.00 Carmen (rediff.). 3.00 Côté cœur. 3.35 Le Vignoble des maudits. 4.35 Mésaventures. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série.
14.50 L'Enquêteur. Série.
15.45 Hartley, cœurs à vif. Série.
16.35 Seconde B. Série. Coup dur pour cœur tendre.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? La réception de Jason. Série.
17.30 La Fête à la maison. Indiscrétions. Série.
18.05 et 3.00 Les Bons Génies. Jeu.
18.35 Qui est qui ? Jeu.
19.10 Bonne nuit, les petits. Le Troc chaud.
19.20 et 1.30 Studio Gabriel. Guy Montagné, Philippe Sella.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

L'INSTIT
Série. Tu m'avais promis, de Michel Favart, avec Gérard Klein, Catherine Aymerie (95 min). 9701306
Victor Novak arrive dans un village de Haute-Savoie durement touché par le chômage.

22.30

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. Je veux changer de nom. Reportages : des noms et des tags ; Un village fier de son nom (70 min). 4955219

23.40 Journal, Météo.
0.00 Le Cercle de minuit. La drogue. Invités : docteur Francis Curtet, Docteur Annie Mino, Philippe Madelin, Roch Côté.

1.15 Histoires courtes. Court métrage. Les Scorpions, de Pierre Vinour, avec Major West, Idit Cebula, Philippe Sazerat. 2.00 Emissions religieuses (rediff.). 3.35 24 heures d'info. 4.45 L'Ecume des nuits. 5.00 Outremers (rediff.). 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele.
14.30 Brigade criminelle. Série.
15.00 Questions au gouvernement. En direct.
16.05 Docteur Doogie. Série.
16.30 Popeye. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Chêne*, de J.-F. Clémence et F. Péron.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada.
Etats d'urgence : l'hôpital, c'est grave docteur ? (80 min). 445509
Neuf reportages pour établir un état de lieux de l'hôpital.
22.10 Journal, Météo.

22.40

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Magazine présenté par Bernard Rapp. Naguib Mahfouz, d'Anne Lainé (50 min). 5119870
Portrait de Naguib Mahfouz, prix Nobel de littérature en 1988, et l'un des écrivains les plus célèbres du monde arabe.
23.30 Les Coulisses de la création. Documentaire. Pierre Delanoë, monsieur 100 000 chansons (60 min). 38344

0.30 Dynastie. Feuilleton. 1.15 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : *Sonate op. 120*, de Schubert, par Irina Plotnikova, piano (25 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés. 13.30 Attention santé. L'acné. 13.35 Profils 2000. 14.00 Le Réseau des métiers. 14.05 L'Esprit du sport. Invité : Christophe Dechavanne. 15.00 Omnisciences. Toxicomanie. 15.30 Vaisseau Terre. L'économie planétaire. 16.00 Avoir 16 ans. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Planète blanche. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série. [3/28] Vengeance dans la jungle, de Justus Addiss, avec Ronald Reagan, Barbara Billingsley (30 min). 1035
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger.
20.00 Le Lynx, un félin menacé. Documentaire de Günter Goldmann (30 min). 7219
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Magazine. Les hauts lieux de l'Histoire : Istanbul, de Susanne Müller-Hanpft et Martin Bosboom, présenté par Alexandre Adler (60 min). 4863325
Au XXe siècle, la ville a connu un développement fulgurant. En l'espace de deux générations, la population est passée d'un million d'habitants à douze millions.

21.45

MUSICA : LES NOCES DE FIGARO
Opéra. De W. A. Mozart, livret de Lorenzo Da Ponte, d'après Beaumarchais, mis en scène par John Dew. Avec Robert Heimann, Tomas Möwes, Eva Batori, l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, les chœurs de l'Opéra de Leipzig, Heinz Pilz (clavecin), Lothar Max (violoncelle), dir. Johannes Wildner (185 min). 45038325
0.50 Coupable d'innocence ■ Film franco-polonais de Marcin Ziebinski avec Ute Lemper, Philippine Leroy-Beaulieu (1992, v.o., 110 min). 27572219
A Vienne, en 1791, un jeune horloger invité dans le château d'un inventeur est manipulé par un groupe de nobles décadents. Une première œuvre techniquement soignée. Dommage que le scénario ne suggère pas assez de mystère.

M 6

13.25 M 6 Kid. L'Opéra. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Tintin : On a marché sur la Lune ; 15.00, Gadget Boy ; 15.25, Creepy Crawlers ; 16.00, Draculito.
16.30 Hit Machine (rediff.).
17.10 Dance Machine Club.
17.40 L'Etalon noir. Série.
18.10 Agence Acapulco. Une affaire compliquée. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Course poursuite.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 0.40, 2.45 Mode 6.
20.05 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6. Russie, le prix de l'énergie. Magazine.

20.45

UN MONDE MEILLEUR
Téléfilm français de Laurent Dussaux avec Roger Mirmont (90 min). 559580
Un père troublé par le changement de comportement de sa fille mène son enquête et découvre que celle-ci est sous l'influence d'une secte.

22.25

POUR L'AMOUR D'UN CAÏD
Téléfilm américain de Ted Mather avec Sylvia Seidem, Richard Maldone (97 min). 5284686
Après la mort de ses parents, une jeune fille est placée dans une famille d'accueil. Son « nouveau père » est un homme violent et alcoolique. Elle prend la fuite et se retrouve dans une rue mal fréquentée...
0.05 Fantasmes. L'amant de minuit.
0.50 Clips pop-rock.

2.15 Culture pub. Magazine. 3.10 E = M 6. Magazine. 3.35 Fréquenstar. Magazine.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.30
12.30 La Grande Famille.
13.25 Football. Match de demi-finale de la Coupe d'Afrique des nation : Zambie-Tunisie, en direct ; 13.30, coup d'envol.
15.30 Football américain. Les meilleurs moments du Superbowl.
16.45 Basket américain. Houston-Chicago. Match de la NBA.
18.00 Le Dessin animé. Mot.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

GERONIMO ■
Film de Walter Hill avec Jason Patric, Gene Hackman (1993, 115 min). 9558493
Un jeune sous-officier se lie avec le chef indien Geronimo. Vérité historique et exploitation du filon pro-indien de Danse avec les loups.
22.55 Flash d'information.

23.00

CONSENTEMENT MUTUEL ■
Film français de Bernard Stora avec Richard Berry, Anne Brochet (1994, 104 min). 6860986
Après dix ans de mariage, un couple divorce par consentement mutuel. Film convenablement réalisé et bien joué.
0.45 Lamerica ■ Film italien de Gianni Amelio avec Enrico Lo Verso, Michele Placido (1994, v. o., 110 min). 2202883
2.40 Surprises (20 min).

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Bilan des sciences du vivant (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Dvorak, un nouveau monde (3).
20.30 Tire ta langue. La traduction littéraire et ses enjeux.
21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radio publiques de langue française. A nos amours : Marcel Baugniet, artiste peintre. Une émission de la Radio Belge.
22.40 Nuits magnétiques. La piste française des Sioux Lakota.

0.05 Du jour au lendemain. Philippe Breton (A l'image de l'homme). 0.50 Coda. Couleurs de la nuit (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.05 Domaine privé. D'Edmonde Charles-Roux.
20.00 Concert. Donné le 18 janvier, au musée d'Orsay, par Eric Le Sage et Hüseyin Sermet, pianos : Transcription pour deux pianos des Trois nocturnes de Debussy, de Ravel ; Petrouchka pour piano à quatre mains, de Stravinsky ; Suite pour deux pianos n° 2 op. 17, de Rachmaninov.
22.00 Soliste. Yuri Bashmet.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tanguy, Karetnikov.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Glinka, Arenski.

0.00 Jazz vivant. Festival Jazz en tête, à Clermont-Ferrand. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

16.30 Grand répertoire. Œuvres de Bach, Mendelssohn, Brahms, R. Strauss. 18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Les Horaces et les Curiaces, de Mercadante, par le Chœur Geoffrey Mitchell, l'Orchestre Philharmonia, dir. David Parry, Nelly Miricioiu (Camille), Anthony Michaels-Moore (Horace), Marcus Jerome (Curiace), Alastair Miles (Le vieil Horace), Jennifer Rhys-Davies (Sabine), Paul Nilon (Le grand prêtre).

23.40 Les Soirées... (Suite). Soirées italiennes : La Primavera-Le Galop (arrangement Franz Liszt), de Mercadante, Leslie Howard, piano ; Deux mélodies : Una lacrima-Amor marinaro, de Donizetti, José Carreras, ténor, Martin Katz, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.00 Paris lumières. 19.25 (et 22.00) Météo des cinq continents. 19.30 Journal (TSR). 20.00 Faut pas rêver (Rediff. de France 3 du 26/1/96). 21.00 L'Hebdo. 22.05 Journal (France 2). 22.35 Du côté de chez nous. Novembre (Rediff. de France 2 du 25/9/95). 23.35 Savoir plus. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.35 ▶ Forains, enfants de la fête. 21.25 Zakouma. 21.55 Vol au-dessus des mers. [7/11] Orlon, chasseur des mers. 22.45 Royal de Luxe. 23.30 Portraits d'Alain Cavalier. La repasseuse. 23.45 Le Destin animal : L'Eléphant. 0.40 L'Enfant lama (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. Spécial hommes. 21.55 Aux arts et caetera.
22.25 Raymond Devos. D'André Flédérick. Les géants du music-hall. 67009702

0.30 Paris dernière. 1.30 Totalement cinéma (30 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Barricade ■ Film de Gregory Ratoff (1939, N., v.o., 70 min), avec Alice Faye. 65859783
21.40 King Kong ■ ■ ■ Film d'Ernest B. Schoedsack et Merian Cooper (1933, N., 90 min), avec Fay Wray. 1858832
23.10 Le Chevalier de la vengeance ■ ■ Film de John Cromwell (1941, N., v.o., 100 min), avec Tyrone Power. 95344122
0.50 L'Homme du jour ■ Film de Julien Duvivier (1937, N., 85 min), avec Maurice Chevalier. 32487130

Ciné Cinémas

20.30 A bout de course ■ Film de Sidney Lumet (1988, 100 min), avec Christine Lahti. 7583734
22.10 Alexandre le Bienheureux ■ Film d'Yves Robert (1967, 100 min), avec Philippe Noiret. 77634702

23.50 Bandes de ciné. 0.40 Imagine (50 min).

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Le ventriloque. 20.45 (et 23.50) The Thunderbirds. Le satellite pirate. 21.40 (et 0.40) Jim Bergerac. La cagoule de l'arlequin. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Le cabriolet jaune. 1.30 L'Or et le Papier (60 min).

Canal Jimmy

20.00 Le Frelon vert. Echéance : mort. 20.30 Route 66. Un rêve trop beau. 21.20 Au cœur du temps. Merlin l'enchanteur. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Seinfeld. La course. 22.40 American Music Awards 96. Cérémonie de remise des American Music Awards 1996, les Victoires de la Musique américaines (185 min).

RTL 9

19.55 La Vie de famille. Un papa collant. 20.30 Bonnie Lee en cavale. 22.05 Leader. 22.10 Ciné express. 22.30 Un flic. Film de Jean-Pierre Melville (1972, 110 min), avec Alain Delon. *Policier.* 0.20 Télé-achat. 0.35 Train d'enfer. Film de Roger Hanin (1984, 85 min), avec Roger Hanin. *Policier.*

TMC

20.00 Marc et Sophie. La taupe et le renard. 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Tu crois pas si bien dire. 22.00 Pistou. 22.30 Les Gaietés de l'escadron. Film de Maurice Tourneur (1932, N., 80 min), avec Raimu. *Comédie.* 23.50 Le Club (80 min).

Eurosport

13.30 Football. En direct. Coupe d'Afrique des Nations 96. 1re demi-finale, à Durban (Afrique du Sud) : Zambie-Tunisie. 230702
16.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Zagreb (Croatie). Seizièmes de finale (120 min). 250431
19.00 Football. En direct. Coupe d'Afrique des Nations 96. 2e demi-finale, à Johannesburg (Afrique du Sud) : Afrique du Sud-Ghana. 844054

21.00 Football. 22.30 Motors. 0.00 Equitation. 1.00 Euroski (30 min).

Rendez-vous

19.20 France-Inter Alain Madelin.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le droit d'asile en peau de chagrin

En France comme en Allemagne, les gouvernants ont durci les conditions d'obtention du statut de réfugié. Dans une soirée thématique, Arte dénonce la « forteresse Europe »

COMME EN ÉCHO aux propos que tenait Charles Pasqua, au sujet de la France, dans ces colonnes en 1993, le ministre allemand de l'intérieur, Manfred Kanther, vient de déclarer que *« l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration et ne doit pas le devenir »* (*Welt am Sonntag* du 28 janvier). Voilà, si besoin en était, qui donne une actualité supplémentaire à la soirée « Sauve qui peut ! » sur le droit d'asile dans les pays de l'Union européenne – et, principalement, de part et d'autre du Rhin –, présentée par Hervé Claude, jeudi 1er février.

Paris, Bonn : même combat ! Garanti constitutionnellement, en France comme en Allemagne, aux *« persécutés »* politiques, le droit d'asile a subi, ces dernières années, dans les deux pays des atteintes qui ont sensiblement altéré sa pureté originelle. Héritage de la Révolution en France, le secours généreux offert, après la guerre, aux combattants de la liberté était, en République fédérale, une salutaire leçon du passé nazi.

Cet héritage et cette leçon ont bien du mal à résister à la dureté des temps. La persistance d'un chômage élevé, l'explosion, depuis la chute du mur de Berlin, de violences xénophobes chez nos voisins, les succès électoraux de l'extrême droite dans l'Hexagone, la crainte, pêle-mêle, de l'islamisme, des *« hordes »* venues du Sud et d'un déferlement de populations de l'ancienne Europe de l'Est, voilà autant de facteurs qui ont amené les responsables politiques à écorner un beau principe humaniste et à mettre en place des pratiques restrictives.



PRÉTEXTE

Comme le rappellent les reportages de Milka Pavlicevic – *Rien ne va plus ? Le droit d'asile en Allemagne* (20 h 50) – et de Claudia Ruete – *A l'épreuve du droit d'asile : l'Europe et ses réfugiés* (22 h 50) –, c'est en 1993 que s'est produit en Allemagne le grand tournant dans la politique officielle d'accueil et de séjour des étrangers. Coïncidence ? En France, aussi. Et, comme outre-Rhin, ce changement s'est traduit par une révision constitutionnelle. Pour l'obtenir, les gouvernants, non sans perversité, ont pris prétexte, ici comme là-bas, d'une nécessaire mise en conformité des législations nationales avec les textes européens.

Signées en 1990, les conventions de Schengen et de Dublin prévoient, en effet, que les décisions prises en matière de droit d'asile par chacun des Etats signataires s'imposent aux autres. Ainsi, un demandeur d'asile, s'il est débouté par la France, ne pourra plus déposer une autre demande, en Belgique, en Allemagne ou aux Pays-Bas ; inversement, si le statut de réfugié lui est accordé, il pourra circuler librement sur le territoire des Etats signataires. Pour éviter les demandes multiples, c'est donc le pays de premier accueil qui instruit désormais les demandes.

Que les législations nationales aient dû s'adapter pour tenir compte de la nouvelle procédure européenne, cela était compréhensible (encore faudrait-il que Schengen entre en application, ce qui n'est toujours pas le cas...). Mais que les gouvernements français et allemand en aient profité pour multiplier les obstacles à l'entrée et au séjour des étrangers, y compris de personnes qui sont physiquement en danger dans leur pays d'origine, voilà qui ne l'est plus.

Dans leur sécheresse, les chiffres reflètent la nouvelle réalité : en France, quelque 30 000 demandes d'asile ont été traitées, en 1994, par l'Office de protection des réfugiés et apatrides : moins d'une sur quatre a abouti. En Allemagne, le nombre des demandeurs, qui se situait en 1993 autour de 400 000, a chuté depuis lors de 70 %. Et le taux de réponses positives ne dépasse pas 5 %. Les images ont le mérite de nous montrer les drames humains qui se cachent souvent derrière ces statistiques.

Manuel Lucbert

★ **Soirée « Sauve qui peut » : « Droit d'asile : les politiques européennes », Arte, jeudi 1er février de 20 h 45 à 1 h 10.**

Pilori

par Agathe Logeart

L'IMAGE s'est dédoublée. Elle s'est extraite de sa gangue de luxueux papier glacé. Elle s'est échappée de ces spots de publicité grandiloquents, empesés de solennité, qu'il affectionnait tout particulièrement. Jacques Crozemarie n'est plus ce qu'il était. L'ex-président de l'Association pour la recherche sur le cancer, vidé, viré, sacqué, montré du doigt, n'est plus aujourd'hui qu'un accusé qui tente de faire face. Grandeur et décadence... Le vieil homme à l'allure fatiguée, qui arpente solitaire les quais du port de plaisance de Bandol, celui qui reçoit la télévision dans sa villa déserte, celui qui tente, comme il peut, de faire bonne figure sur le plateau du « Droit de savoir » (TF 1), n'a plus grand-chose à voir avec le bateleur triomphant qui plastronnait et régnait naguère sans partage sur l'ARC, distribuait l'argent et la bonne parole, frayait avec les puissants et tutoyait la gloire bien-pensante.

Il est seul au bout d'une longue table. Deux journalistes lui font face, implacables procureurs dont les sourires polis sont autant de coups de poignard, affûtés pour le dépecer tout cru. Deux de ses accusateurs les plus farouches, le professeur Léon Schwartzenberg et Michel Lucas, nouveau président de l'ARC et ancien responsable de l'inspection générale des affaires sociales, sont présents par écrans interposés. Il y a aussi l'enquête-rouleau compresseur des journalistes de l'émission : témoignages, questions, démonstrations, documents, tout ou presque l'accable. Captation d'héritage, surfacturations, comptabilité vénale, adresses fictives, marchés de complaisance, honoraires douteux, manipulation d'employés, accusations de donateurs, et même cri de vengeance de malades qui se sentent trahis. N'en jetez plus ! A la place de Jacques Crozemarie, on crierait miséricorde et l'on aurait envie de filer se cacher au fond d'un tout petit trou de souris, par ce gros temps où les chats sortent en bande. Pas lui, ou alors il cache bien son jeu. *« Innocent... Propre et net... Parole d'honneur... Pas du tout cupide... »*

Veste bleu marine, chemise blanche, rosette rouge de la Légion d'honneur, droit dans les yeux, il fait ce qu'il peut pour ne pas être emporté par la vague poisseuse de l'opprobre. Mais il ne peut rien. Car « Le Droit de savoir » est une machine à broyer. Et c'est fascinant de voir un homme se laisser ainsi volontairement clouer au pilori. Pourquoi a-t-il accepté de se prêter à la mise en scène de sa propre exécution ? Il faut être inconscient ou bien présomptueux pour croire que l'on pourrait par sa seule bonne ou mauvaise mine retourner la charge de la preuve. Il argumente, plaide, menace encore, retrouvant fugitivement le ton cassant qu'il devait prendre du temps de sa splendeur passée. *Mais à quoi bon ?*

Il n'a pas compris que ce combat public était nécessairement perdu d'avance. Il faut sans doute avoir passionnément cru à la force de sa propre image pour espérer une dernière fois pouvoir encore en tirer avantage.

JEUDI 1er FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.34 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.20 Rick Hunter, inspecteur choc. Le grand manitou. Série.
16.10 Dingue de toi. Série.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Club Dorothée.
17.40 La Philo selon Philippe. Intérim. Série.
18.05 Les Années fac. Série.
18.35 Le Miracle de l'amour. La coupe est pleine. Série.
19.05 Agence tous risques. Harry a des ennuis. Série.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50

LA MONDAINE
Série. L'Héroïne de Francfort, de Klaus Biedermann, avec Patrick Chesnais, Ilaria Borrelli (105 min). 514623
Le commissaire Etchegoyen enquête sur des meurtres de prostituées commis dans des trains sur la ligne Francfort-Paris.

22.35

TOUT EST POSSIBLE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini. Invitée : Karen Chéryl. Avec Nancy Holloway, Jean-Edern Hallier, Marina Picasso, Pascal Olmeta, Anna Nicole Smith (80 min). 4779352
23.55 Paire d'as. Propriété privée. Série.
0.50 Journal, Météo.
1.00 et 3.45, 5.10 Histoires naturelles. 1.55 et 2.30, 3.35, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 2.05 Mésaventures. 2.40 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.55 Musique.

France 2

12.57 Journal.
13.45 Derrick. Série.
14.50 L'Enquêteur.
15.40 Tiercé, à Vincennes.
15.55 et 5.30 La Chance aux chansons. Variétés.
16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.10 Quoi de neuf, docteur ?
17.35 La Fête à la maison.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Gros Nounours fait ses courses.
19.20 et 2.20 Studio Gabriel.
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial. Nicolas Sarkozy.
20.45 Météo, Point route.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Les enfants de la pub, de Paul Moreira ; Au bout de la nuit, de Marcel Trillat, Eric Delagneau, Mathias Segond et Pierre Demoy ; Silence, on double, d'Irène Jouannet et Daniel Lefèvre (115 min). 1117130

22.50

L'ÉTAU ■
Film américain d'Alfred Hitchcock avec Frederic Stafford, Dany Robin (1969, 125 min). 1386772
La propagande anticommuniste n'a pas réussi à Hitchcock aussi bien que ses films antinazis du début des années 40. Mais il y a quelques beaux morceaux de mise en scène.
0.50 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle de minuit. Les enjeux du théâtre aujourd'hui.
2.55 Bas les masques (rediff.). 3.15 Nuit blanche. 4.05 24 heures d'info. 6.08 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele.
14.30 Brigade criminelle. Série.
15.00 Questions au gouvernement. En direct.
16.05 Les deux font la loi. Série.
16.29 Popeye. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Œuvres, de Victor Segalen.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

CHASSEUR BLANC, CŒUR NOIR ■ ■ ■
Film américain de Clint Eastwood avec Clint Eastwood, (1989, 114 min). 972623
Un admirable travail de mise en scène et d'interprétation.
22.45 Journal, Météo.

23.15

AH ! QUELS TITRES !
Magazine présenté par Philippe Tesson. Le Sexe des livres. Invités : Guy Goffette (*Verlaine d'ardoise et de pluie*) ; Fernando Arrabal (*Un esclave nommé Cervantès*) ; *Poèmes de jeunesse*, de Pier Paolo Pasolini (60 min). 6083468
0.15 Espace francophone. Vietnam : des traditions vivantes. Magazine. 0.45 Dynastie. L'engrenage. Feuilleton. 1.30 Musique Graffiti. *Trio K 564*, de Mozart, par Cecilia Tsan, violoncelle, Alexis Galperine, violon, Jean-Louis Haguenauer, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Les Lumières du music-hall. 13.30 Attention santé. Le sida. 13.35 Défi. 14.00 Le Réseau des métiers. 14.05 A tous vents. 15.00 Omnisciences. Le goût. 15.30 Terra X. 16.00 Planète blanche. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Les Grandes Inventions. L'insuline. 18.15 Cinq sur cinq. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série. [4/28] Une seule issue, de Roy Kellino, avec Ida Lupino, Scott Forbes (30 min). 5420
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger.
19.55 Palettes. Documentaire. Antoine Watteau : Le Pèlerinage à l'île de Cythère, les secrets de la fête galante, d'Alain Jaubert (35 min). 3234888
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : SAUVE QUI PEUT !
Droit d'asile : les politiques européennes. Soirée proposée par Milka Pavlicevic et présentée par Hervé Claude.
● Lire ci-dessus
20.46 Plutôt mourir. Vidéoclip (4 min). 103529081
20.50 Rien ne va plus ? Documentaire. Le droit d'asile en Allemagne, de Milka Pavlicevic (60 min). 7343449
21.50 et 22.35, 23.20 Débat.
22.10 France, terre d'asile ? Documentaire de José Maldavsky (40 min). 1555352
22.50 A l'épreuve du droit d'asile, l'Europe et ses réfugiés. Documentaire de Claudia Ruete (45 min). 9319159
23.30 L'Eternel Exil. Dessin animé.
23.40 No man's land. Téléfilm de Ben Bolt, avec Trevor Eve, Amanda Ooms (95 min). 6202401
Un polar futuriste dans un camp de réfugiés en Europe de l'Ouest.
1.10 Bezness ■ Film franco-tunisien de Nouri Bouzid (1991, v. o., rediff. du 28 janvier. 100 min).
A Tunis, un photographe français fait un reportage sur le tourisme sexuel. Il se lie d'amitié avec un jeune « bezness » dont il rencontre la fiancée.

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.25 Des voix dans la nuit. Téléfilm d'Arthur Allan Seidelman avec Valerie Harper (93 min). 4449265
Une jeune fille est troublée par d'étranges prémonitions...
15.05 Deux flics à Miami. Nul n'est immortel. Série.
16.40 Hit Machine. Variétés.
17.05 Une famille pour deux.
17.35 L'Etalon noir.
18.05 Raven. Le retour des Dragons noirs [1/2].
19.00 Code Quantum. Série. Aux portes de la mort.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Passé simple. Histoire du ski.

20.45

TERREUR À L'HÔPITAL
Téléfilm américain de Larry Shaw avec Melissa Gilbert-Brinkman, Jack Scalia (89 min). 823197
Une jeune femme médecin découvre que des expériences sont menées secrètement dans l'hôpital où elle travaille.

22.35

L'EMPRISE ■
Film américain de Sidney J. Furie avec Barbara Hershey, Ron Silver (1981, 120 min). 9779823
Une jeune Américaine marquée par une enfance malheureuse et la mort d'un mari drogué est mise en danger, avec ses trois enfants, par une entité démoniaque. Quelques scènes impressionnantes.
0.35 Fréquenstar (rediff.).
1.30 Clips trash. Musique.
3.00 E = M 6. Spécial 5e anniversaire et 100e numéro. Magazine. 3.25 Jazz Dance. Magazine. 4.20 Les Trésors du Lobi. Documentaire.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Blue Ice. Film américain de Russell Mulcahy (1992, 101 min). 6540352
15.25 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Documentaire. Altiplano (60 min). 3695265
16.25 Tous les jours dimanche. Film franco-italien de Jean-Charles Tacchella avec Thierry Lhermitte (1994, 97 min). 583913
18.00 Le Dessin animé. Mot.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

MISTER JONES ■
Film américain de Mike Figgis avec Richard Gere, Lena Olin (1993, 109 min). 740130
Un maniaco-dépressif est placé en hôpital psychiatrique et pris en charge par une doctoresse.
22.25 Flash d'information.

22.35

TOM ET VIV ■ ■
Film britannico-américain de Brian Gilbert avec Miranda Richardson, Willem Dafoe (1994, v. o., 120 min). 6071642
En 1915, à Oxford, un étudiant américain s'éprend d'une jeune fille. Ils se marient et vont vivre un enfer. C'est l'histoire bien reconstituée et parfaitement interprétée du poète T.S. Eliot.
0.40 Zombie, le Crépuscule des morts-vivants ■ Film américain de George A. Romero avec David Emge, Ken Foree (1978, 115 min). 5359791
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Bilan des sciences du vivant (4).
20.00 Le Rythme et la Raison. Dvorak, un nouveau monde (4).
20.30 Lieux de mémoire. Le manuel Lagarde et Michard.
21.32 Fiction. Les Menteurs, de Bernadette le Saché.
22.40 Nuits magnétiques. Les clowns.
0.05 Du jour au lendemain. *Jean-Luc Steinmetz (Essais critiques).* 0.50 Coda. (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Rolf Liebermann.
20.00 Concert. Donné le 12 janvier à l'Orchestra Hall de Chicago, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. Daniel Barenboïm : Anges déchus, de Melinda Wagner ; Trois pièces pour orchestre op. 6, de Berg ; Symphonie nº 5, de Beethoven.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 Musique pluriel. Gogol Suite (extrait), de Schnittke, par l'Ensemble de Chambre de l'Orchestre symphonique de Malmö, dir. Lev Markiz ; Sud (extraits), de Risset.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Prokofiev, Kodaly, Tchaïkovski.
0.00 Tapage nocturne. Russie. Extrait du concert donné le 8 décembre 1995 au studio 106, par Enver Ismailov, guitare, et le Trio Trigone. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. J.S. Bach de Weimar à Cöthen. Œuvres de Bach : Deux préludes et fugues du clavier bien tempéré ; Cantate BWV 106 Actus tragicus ; Concerto RV 547, de Vivaldi ; œuvres de Bach : Concerto BWV 596 ; Suite nº 2 BWV 1067 ; Deux canzone, de Frescobaldi ; œuvres de Bach : Cantate Durchlauchster Leopold Serenata BWV 173a, extrait ; Petit Livre d'Anna Magdalena Bach, extraits ; Suite nº 3 BWV 1009.
22.40 Archives : Georges Szell. Symphonie nº 92 Oxford, de Haydn ; Concerto nº 14, de Mozart ; Le Songe d'une nuit d'été, extrait, de Mendelssohn. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 La Brute. Film de Claude Guillemot (1987, 105 min). 46491130
21.45 30 millions d'amis. 22.05 Journal (France 2). 22.20 Correspondances. 22.30 Grand Jeu TV 5. 22.35 Ça se discute. (Rediff. de France 2 du 16/1/96). 0.05 Tell quel. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.35 Histoire de la marine. [4/7] Le temps des paquebots. 21.35 Tendres chacals. 22.20 ▶ Forains, enfants de la fête. 23.15 Zakouma. 23.40 Vol au-dessus des mers. [7/11] Orion, chasseur des mers. 0.35 Royal de Luxe. 1.15 Portraits d'Alain Cavalier. La repasseuse (15 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Plumes de cheval ■ ■ Film de Norman McLeod (1932, N., 70 min). 21014284
22.10 Totalement cinéma.
22.40 Messe pour Rossini. Concert enregistré en 1986 (120 min). 63873197
0.40 Musiques en scènes. 1.10 Le Spectre de la danse (20 min).

Ciné Cinéfil

18.50 King Kong ■ ■ ■ Film d'Ernest B. Schoedsack et Merian Cooper (1933, N., v.o., 100 min). 2574371
20.30 Le Maître de Don Juan ■ Film de Milton Krims (1954, v.o., 85 min). 15174130
21.55 L'Homme du jour ■ Film de Julien Duvivier (1937, N., 90 min). 4300468
23.25 Le Club. Invité : Gérard Lanvin
0.45 Furie ■ ■ ■ Film de Fritz Lang (1936, N., v.o., 90 min). 89361598

Ciné Cinémas

20.30 La Fureur des hommes ■ Film d'Henry Hathaway (1958, 100 min). 8114082
22.10 Rien que des mensonges ■ Film de Paule Muret (1991, 85 min). 31756352
23.35 No Smoking ■ ■ Film d'Alain Resnais (1993, 145 min). 77608623

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Le juge. 20.45 (et 23.50) Les Evasions célèbres. Jacqueline de Bavière. 21.40 (et 0.45) Jim Bergerac. La rançon. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Lune de miel. (30 min).

Canal Jimmy

20.00 La Chasse à l'homme ■ Film d'Edouard Molinaro (1964, N., 90 min). 84819826
21.30 Automobiles : La Corvette. 22.20 Chronique du front.
22.25 Bullitt ■ Film de Peter Yates (1968, v.o., 115 min). 88876371
0.20 Souvenir. Entrez dans la confidence : Serge Gainsbourg. 0.55 Liquid Television. 1.20 Father Ted. Competition Time (30 min).

RTL 9

20.30 Rocky 4. Film de Sylvester Stallone (1985, 95 min), avec Sylvester Stallone. *Comédie dramatique.* 22.05 Leader. 22.10 Patrouilleur 109. Film de Leslie H. Martinson (1963, 150 min), avec Cliff Robertson. *Aventures.* 0.40 Télé-achat. 0.55 Un flic. Film de Jean-Pierre Melville (1972, 100 min), avec Alain Delon. *Policier.*

TMC

20.00 Marc et Sophie. L'émeu de Lady Chatterley. 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Violette et François. Film de Jacques Rouffio (1976, 100 min), avec Isabelle Adjani. *Comédie.* 22.15 Boléro. Invitée : Maria Pacôme. 23.10 C'est quoi ces petits boulots ? (55 min).

Eurosport

16.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Zagreb (Croatie). Huitièmes de finale. 60718739
20.00 Slam.
20.25 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des clubs. Poules huitièmes de finale groupe B. Real Madrid-Pau-Orthez, à Madrid (Espagne). 1316823
22.00 Bobsleigh. 23.00 Tir. 0.00 ATP Tour Magazine. 0.30 Golf (sous réserves) (60 min).

Le Monde
JEUDI 1er FÉVRIER 1996

Bill Clinton soutient l'octroi à la Russie d'un prêt du FMI de 45 milliards de francs

Washington continue à faire confiance à M. Eltsine pour réformer l'économie

WASHINGTON
de notre correspondant

En dépit du limogeage de plusieurs personnalités gouvernementales qui incarnaient le processus de réformes économiques en Russie, les Etats-Unis font toujours confiance à Boris Eltsine pour poursuivre dans cette voie. Tel est le message sans ambiguïté délivré, mardi 30 janvier par Bill Clinton, à l'occasion de la visite à Washington du premier ministre russe, Victor Tchernomyrdine. Ce soutien réaffirmé intervient alors que le chef du gouvernement russe s'efforce d'obtenir du Fonds monétaire international l'octroi d'un prêt de 9 milliards de dollars (environ 45 milliards de francs).

M. Tchernomyrdine a rencontré le directeur général du FMI, Michel Camdessus, afin de le convaincre de la volonté de Moscou d'obtenir en 1996 de bons résultats économiques, comparables à ceux de 1995. *« Personnellement convaincu »* par les assurances qu'il a reçues de Boris Eltsine, le chef de la Maison Blanche a plaidé en faveur de l'aide occidentale à la Russie : *« Ils ont eu une bonne année 1995 : l'inflation a baissé, la production a été stable, le rouble est devenu plus fort. Ils ont obtenu une certaine croissance économique, et c'est un résultat dont ils peuvent être fiers »*, a souligné M. Clinton. Le chef de l'exécutif ne voit donc pas d'inconvénient pour le FMI à maintenir son aide, sous la forme de concours financiers dont le versement sera échelonné sur trois ans.

« Je pense que ce prêt sera accepté et je pense qu'il doit l'être. Je le soutiens fermement », a ajouté M. Clinton. Le FMI, de son côté, dresse un bilan plutôt positif des efforts réalisés par Moscou, mais il s'inquiète des conséquences inflationnistes des mesures décidées par M. Eltsine en faveur des catégories sociales éprouvées par le processus de transition, ou que le président russe veut ménager à l'approche de l'élection présidentielle de juin. De même, la reprise du versement de subventions à des secteurs industriels en déclin ainsi que le net ralentissement de la politique de privatisations ne sont pas de bon augure.

Les conditions posées par le FMI n'ont pas changé mais, dans un environnement politique plus incertain, il attend du gouvernement russe qu'il confirme sa politique de libéralisation de l'économie et prenne des engagements précis pour 1996, avant d'accorder un nouveau prêt. Moscou devrait notamment utiliser cette aide à la balance des paiements pour rééchelonner une partie de sa dette publique vis-à-vis des pays du Club de Paris, laquelle atteint quelque 55 milliards de dollars. Le soutien appuyé de M. Clinton devrait donc faciliter les choses, tout en provoquant des critiques aux Etats-Unis. Ainsi les républicains dénoncent-ils depuis longtemps ce qu'ils estiment être un aveuglement coupable de l'administration démocrate.

Laurent Zecchini

L'espoir

par Pierre Georges

« MAGIC le héros positif ». Le titre de *l'Equipe* de mercredi est un peu discutable. Tentant mais discutable. Non pas que l'on ait ici – et de quel droit d'ailleurs ? – à breveter les titres des autres, à les estampiller d'on ne sait quelle bienséance journalistique. Mais pour une autre raison. Même si l'intention est louable, et elle l'est assurément, le jeu de concepts, comme de mots, est d'un maniement dangereux.

Avant que d'être héros positif, « Magic » Johnson est séropositif. Cela, chacun le sait depuis que l'intéressé choisit de le faire savoir, en novembre 1991. Et nul ne l'ignore davantage depuis qu'il a décidé de revenir aux affaires du basket, sur le plancher des joueurs. Ce qui est chose faite, brillamment, depuis mardi soir. La maladie avait éloigné « Magic » Johnson des terrains. Ce n'est pas la maladie qui l'y ramène. Mais simplement la vie, l'envie. Et sans doute l'évolution des mentalités, qui, peu ou prou, par l'explication et l'exemplarité, fait du pestiféré de 1991 le bienvenu de 1996.

« Magic » Johnson est de retour. C'est formidable. C'est magique. Comme son surnom. Comme l'espoir. Comme l'affirmation du retour à son ordinaire d'un joueur extraordinaire. Il rejoue au basket, pour son plaisir et pour le nôtre, pour l'argent aussi. Enlevons le « positif », reste le héros. « Magic » Johnson est bien ce héros, cette star mondiale qui peuple, avec quelques autres hommes posters, l'imaginaire adolescent. Il est ce joueur que ses pairs rêvent d'affronter pour mieux dater leur propre carrière et jalonner leurs propres mérites. A l'instar de Shaquille O'Neal, un fameux celui-là, dont *l'Equipe* justement rapporte ce propos : *« Désormais, je pourrai dire à mes enfants* : j'ai joué contre " Magic ". »

Contre « Magic ». Avec « Magic ». Son retour est une bénédiction pour la beauté du jeu et la beauté de la vie. Il est un défi à l'ignorance ou à la peur. Un défi à la maladie aussi, un lancer franc contre elle, un formidable effet d'annonce en faveur de l'espoir.

L'espoir, justement. Et l'effet d'annonce. Il se trouve que le jour même où « Magic » Johnson renouait avec le basket, des chercheurs et des médecins annonçaient à Washington une forme d'autre victoire, un protocole thérapeutique prometteur dans le traitement de l'infection par le VIH. L'annonce en fut faite d'abord et surtout à la demande des grandes firmes pharmaceutiques, privilégiant ainsi la dimension économique de cette avancée thérapeutique.

Cela pourrait être choquant. Comme la façon de créer de l'espoir et de spéculer sur lui sans être sûr et certain que la piste débouche à long terme. Mais peut-on, très longtemps, tenir confidentielle et limitée aux seuls chercheurs une avancée que l'ensemble estime prometteuse ? C'est là tout le problème de l'information médicale. Dire trop tôt, trop vite, trop fort que cette piste existe et qu'elle est sérieuse ? Ne pas le dire ? Susciter l'espoir ou le taire ? On ne sait trop, face à une maladie dont la caractéristique est précisément de s'acharner à décourager l'espoir et à brouiller les pistes. Ce qu'on sait, par contre, relève de l'évidence : c'est que cet espoir va engendrer une formidable et légitime impatience, une quête et une attente massives. Et que le phénomène sera dur à vivre et à gérer pour les malades et les médecins.

Le delta du Danube renaît après la levée de l'embargo sur la Serbie

IZMAÏL (Ukraine)
de notre envoyée spéciale

« Les Serbes sont de bons gars. Les affaires étaient bonnes avec eux. Dieu merci, ça redémarre comme avant. » Assis dans sa cabine à bord du cargo *Danube Voyager* ancré dans le port d'Izmaïl, au sud de l'Ukraine, Vyatcheslav Sanine est content : le « business » a enfin repris avec les Serbes, les *« frères slaves »* de Belgrade que le Danube arrose avant de se jeter, à Izmaïl, dans la mer Noire. Deux mois après la levée des sanctions économiques contre la Serbie – l'embargo avait été déclaré en 1992 –, ce marin ukrainien a retrouvé du travail, comme les autres employés de la compagnie ukrainienne de navigation sur le Danube. *« Presque quatre années sans naviguer*, soupire-t-il. *Tous nos bateaux étaient bloqués par ces satanés gens de l'ONU. »*

Les observateurs de l'ONU installés à Izmaïl n'étaient pas très populaires. Non seulement ils empêchaient tout navire de remonter le fleuve vers la Serbie, mais ils *« fouillaient partout pour trouver des caches d'armes »*. Dockers et hommes d'équipage se tournaient les pouces. Une partie de la main-d'œuvre « spécialisée » avait quitté la région.

Les observateurs de l'ONU sont partis. Izmaïl revit. Dans le port, céréales et produits pétroliers transitent à destination des ports fluviaux de la Serbie. Une délégation ukrainienne est partie pour Belgrade *« signer de nouveaux contrats »*.



Avant la guerre dans les Balkans, Izmaïl était le principal port de transit de marchandises entre l'URSS et la Yougoslavie. Le commerce fluvial rapportait gros. Il s'élevait à 2 milliards de dollars par an (environ 10 milliards de francs), indique un responsable de la firme ukrainienne qui a hérité des 800 navires et barges de la défunte Compagnie soviétique de navigation sur le Danube. Cette société estime les pertes provoquées par l'embargo à 400 millions de dollars (environ 2 milliards de francs), et espère un jour *« des compensations de New York »*. En attendant, la municipalité d'Izmaïl négocie avec une société française la construction d'un hôtel *« de luxe »*, en prévision du *« boom économique »* attendu.

Natalie Nougayrède

La gauche critique le plan Juppé, la majorité applaudit

■ **Parti socialiste** : un *« mini plan de relance pour un maximum d'injustice »*, estime Pierre Moscovici, secrétaire national aux études, en dénonçant, dans un communiqué, des mesures *« bricolées »* et *« dont l'efficacité est plus que douteuse »*.

■ **Pierre Méhaignerie (UDF-FD)** : *« Le gouvernement, en développant le livret d'épargne populaire, concilie les deux objectifs : assurer une relance de l'investissement et, en même temps, protéger l'épargne populaire. Je crois que c'est une bonne mesure »*, a indiqué le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

■ **Jean-François Mancel (RPR)** : *« Les mesures de relance annoncées par le gouvernement sont efficaces parce qu'elles sont simples, justes et complètes »*, a affirmé le secrétaire général du RPR.

■ **Jean-Marie Le Pen (FN)** : *« Le gouvernement a désigné la victime expiatoire de la crise : le petit épargnant »*, a déclaré le président du Front national. *« A force de pressurer les fourmis pour ne pas déplaire aux cigales, M. Juppé risque fort de ne pas passer l'année »*, a ajouté M. Le Pen.

■ **Jean-Pierre Chevènement (MDC)** : *« Au lieu de s'en prendre à la finance et aux concentrations de fortune, on s'en prend à la petite épargne populaire. C'est dans la logique du système »*, a déclaré le président du Mouvement des citoyens.

■ **FNB** : la Fédération nationale du bâtiment (FNB) estime, dans un communiqué, que *« ces mesures qui s'ajoutent à la réforme de l'accession à la propriété et à celles rendues publiques le 21 décembre, au soir du sommet social, auront un effet positif sur l'activité du bâtiment et de l'emploi »*.

La Fenice de Venise sera reconstruite à l'identique et au même endroit

ROME
de notre correspondante

Deux jours après le sinistre, il ne reste pratiquement de la Fenice de Venise que la façade et les murs. Après l'émotion, si vive en Italie et dans le monde, l'heure est aux bilans : près de 960 millions de francs de dégâts et un pompier blessé. Une petite partie des bureaux et des loges d'artistes seraient sauvés, ainsi que des costumes et des instruments de musique qui avaient été déposés provisoirement ailleurs. Comme ont été épargnées les précieuses archives du théâtre, entreposées à la fondation musicale Levi toute proche.

Tout laisse penser qu'un court-circuit est à l'origine du sinistre. Deux enquêtes ont néanmoins été ouvertes. Et avec elles, les premières polémiques : pourquoi un seul hélicoptère pour éteindre le brasier ? Pourquoi les secours ont-ils tellement tardé ? Y avait-il assez de sauveteurs, dont le matériel semblait peu adapté ? En réalité, les pompiers ont joué de malchance : les canaux qui entourent la Fenice venaient d'être asséchés pour nettoyage. Le matériel de secours a dû être transporté à la main, et il a fallu s'approvisionner en eau dans d'autres canaux. A cette occasion, le débat a resurgi sur l'insécurité qui règne à Venise, où il n'existe aucune bouche d'incendie. De plus, la configuration de la ville, avec ses canaux et son entrelacs de ruelles parfois très étroites, est telle qu'aucune norme moyenne de sécurité n'est adaptée. Ce qui fait dire au juge Felice Casson, chargé de l'une des enquêtes sur la Fenice, que, *« faute d'une réglementation spéciale, c'est toute la ville qui est en danger »*.

Le maire, Massimo Cacciari, a annoncé que la Fenice serait reconstruite *« à l'identique et au même endroit »*, fixant comme horizon l'année 1998 pour mener les travaux à bien, et rééditer l'exploit des Vénitiens, qui, après l'incendie de 1836 qui détruisit le théâtre, le reconstruisirent en un peu plus d'un an. Le ministre des biens culturels italiens va débloquer une aide urgente de 20 milliards de lires (64 millions de francs) ; l'Unesco et la Communauté européenne promettent leur soutien ; des dizaines de comptes bancaires pour récolter des fonds ont été créés, y compris aux Etats-Unis, où l'émotion a été très forte. Luciano Pavarotti a proposé de donner un récital place Saint-Marc. Le Festival international du film de Cannes a décidé d'organiser un grand gala en mai au profit de la reconstruction.

Le plus difficile ne sera sans doute pas de trouver l'argent, mais de réunir en un temps record compétences et artisans en dépit d'une bureaucratie qui, à Venise, est souvent plus meurtrière pour les projets de la ville que les débordements réguliers de la lagune.

Marie-Claude Decamps

Une famille sur cinq va être privée d'« allocation-bébé »

UN CINQUIÈME des familles environ ne percevra plus l'allocation pour jeune enfant (APJE), qui sera désormais soumise à des conditions de ressources. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, a expliqué, mardi 31 janvier à l'Assemblée nationale, qu'il s'agissait *« d'une mesure difficile mais qui sera suivie, quand la branche famille aura retrouvé son équilibre, d'une réflexion sur l'ensemble des prestations »*. Ségolène Royal, député socialiste des Deux-Sèvres, a demandé à M. Barrot s'il trouvait *« normal de frapper ainsi les familles par surprise et de remettre en cause aussi brutalement des acquis sociaux »*. Rémy Auchedé, député communiste du Pas-de-Calais, s'est inquiété de la baisse de revenus que cette modification allait entraîner.

La mise sous conditions de ressources de l'« allocation-bébé » d'un montant de 955 francs mensuels versée entre le cinquième mois de grossesse et le troisième mois de l'enfant a été décidée dans le cadre des ordonnances prenant les *« mesures urgentes »* pour la Sécurité sociale. Jusque-là, seul le prolongement de cette allocation jusqu'aux trois ans de l'enfant (APJE longue) était soumis à plafond de ressources. A partir du 1er février, c'est l'ensemble de l'allocation qui est plafonné.

Désormais, les familles attendant un premier enfant et disposant d'un seul revenu supérieur à 12 229 francs net par mois ou de deux revenus supérieurs au total à 16 161 francs net par mois ne touchent plus cette allocation, indique le ministère des affaires sociales. Celles qui attendent leur deuxième enfant et disposent d'un seul revenu supérieur à 14 675 francs ou de deux revenus supérieurs à 18 607 francs sont dans le même cas. Celles attendant leur troisième enfant et disposant d'un seul revenu supérieur à 17 610 francs ou de deux revenus supérieurs à 21 542 francs en sont elles aussi exclues. Pour le quatrième enfant, le seul revenu du ménage ne doit pas être supérieur à 20 545 francs nets par mois, ou les deux revenus doivent être inférieurs à 24 477 francs. Pour les femmes seules attendant un enfant, le plafond est équivalent à celui fixé pour deux revenus dans un couple.

La Caisse nationale d'allocations familiales indique qu'aucun versement en cours ne sera interrompu. Ne seront concernées que les grossesses ayant débuté après le 1er septembre 1995. En 1994, les caisses d'allocations familiales ont versé cette allocation courte à 426 400 familles ; 21,1 % d'entre elles avaient des revenus supérieurs au plafond fixé par le plan Juppé et ne la percevraient plus aujourd'hui.

Michèle Aulagnon

Air France Europe négocie les salaires et le temps de travail des pilotes

LES NÉGOCIATIONS entre les pilotes d'Air France Europe (ex-Air Inter) et la direction de la compagnie intérieure sur la mise en place de nouvelles conditions de travail et de rémunération devaient se terminer mercredi 31 janvier. Ces négociations avaient pour but d'obtenir des pilotes une augmentation de 15 % de leur activité réelle en stabilisant leur salaire. Cela implique notamment l'instauration de cinq heures de vol sans rémunération. Jeudi 1er février, les représentants du syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) d'Air France Europe doivent faire part de leur décision à Christian Blanc, président du groupe Air France.

Dernier des quatre syndicats de pilotes à poursuivre les discussions avec la direction, le SNPL est aujourd'hui dans une impasse. Sa base refuse les propositions d'Air France Europe en matière de rémunération. Les trois autres organisations syndicales (SPIT, USPNT, SNPNAC) accusent le SNPL de complaisance à l'égard de la direction.

SOUPLESSE

Le SNPL ne peut donc rien signer en l'état, même s'il est conscient que cela entraînerait la dénonciation unilatérale, par la direction, des accords existants. *« Dans ce cas, il faut s'attendre à une interruption de service plus ou moins longue »*, déclarait Christian Blanc face aux agents de voyage la semaine dernière.

Il reste toutefois un espoir que la crise soit évitée *in extremis*. *« Si Christian Blanc acceptait le principe de l'ouverture de négociations sur le temps partiel ou encore la mise en place d'un compte épargne-temps, nous devrions obtenir le mandat du Conseil syndical pour signer l'accord tel quel »*, estime Jean-Claude Tromeur, président du bureau SNPL d'Air France Europe.

« Nous ne sommes pas fermés à l'ouverture de telles négociations, en conformité avec les directives sur le partage du temps de travail », dit-on chez Air France Europe. Jean-Pierre Courcol, le directeur général d'Air France Europe, et Christian Blanc devaient se rencontrer mercredi pour évoquer cette issue. Au SNPL, on espère que le président d'Air France saura faire preuve de souplesse.

Virginie Malingre

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 31 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20722,40	+0,65	+4,29
Honk Kong index	11201,50	+1,29	+12,03

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 30/01	Var. en % 29/01	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2003,13	+1,13	+7,01
Londres FT 100	3715,70	−0,51	+0,71
Zurich	1519,79	—	−0,65
Milan MIB 30	997	−2,25	+7,08
Francfort Dax 30	2433,41	−0,52	+7,96
Bruxelles	1664,49	+0,43	+6,72
Suisse SBS	1345,29	—	−7,70
Madrid Ibex 35	323,65	−0,60	+1,11
Amsterdam CBS	334,40	−0,59	+4,01

Tirage du *Monde* du mercredi 31 janvier 1996 : 490 812 exemplaires

هكذا من الإهمال